



RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

Séance du 28 avril 2008

N° D 08/03



Séance du 28 Avril 2008

SOMMAIRE

	Pages
- Feuille de présence	2
- Ordre du jour de la Séance	3
- Délibérations	16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 22 avril 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 avril 2008

sous la Présidence de Madame Martine AUBRY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Étaient présents : Mmes AUBRY, BACLE, BAERT, M. BODIOT, Mmes BOUCHART, BRESSON, BULKE, M. CACHEUX, Mme CATTELIN, M. CHARLES, Mmes CULLEN, DALEUX, M. DECOCQ, Mmes DELACROIX, DEMESSINE, M. DENDIEVEL, Mmes DENDOUGA, DJEDOU, MM. de SAINTIGNON, DURAND, Mmes FABER, FILLEUL, MM. FREMAUX, HANNA, HANOI, HUYGHE, KANNER, Mme KECHEMIR, M. LAMBIN, Mmes LANOY, LEBLANC, LEDEZ, LINKENHELD, MAHIEU, MM. MALY, MARCHAND, Mme MAUROY, MM. MUTEZ, OURAL, PARGNEAUX, PAUCHET, PLANCKE, Mme POLIAUTRE, MM. PRADAL, QUIQUET, Mme RENGOT, M. RICHIR, Mmes ROUGERIE-GIRARDIN, SAIFI, M. SANTRÉ, Mmes STANIEC, TCHOFFO, M. THORÉ, Mme TILLIE-LEBLOND, MM. TOSTAIN, VANDAMME, VICOT.

Étaient excusés : Mlle HERLEM (pouvoir), MM. LESERRE (pouvoir), MASSART (pouvoir), THIOT (pouvoir).

O R D R E D U J O U R

<u>N°s</u> <u>Délibérations</u>	<u>TITRES</u>	<u>N°s</u> <u>Pages</u>
08/403 –	Finale de la coupe de la Ligue de football - Banderole injurieuse - Dépôt de plainte.	16
08/404 –	Groupement d'intérêt public (GIP) Lille métropole rénovation urbaine – Désignation des représentants de la Ville aux instances du groupement.	17
08/405 –	Commission consultative des services publics locaux – Désignation des membres de la Commission.	18
08/406 –	Commission spécialisée « Concession d'aménagement » - Modalités de désignation de ses membres et fixation des conditions de dépôt des listes.	20
08/407 –	Commission spécialisée « Concession d'aménagement » - Election des membres du Conseil Municipal siégeant à la Commission.	22
08/408 –	Etablissement public départemental de soins, d'adaptation et d'éducation (EPDSAE) – Désignation du représentant de la Ville au conseil d'administration de l'établissement.	24
08/409 –	Centres Hospitaliers d'Haubourdin, de Loos et de Tourcoing – Conseil d'Administration – Désignation des représentants de la Ville.	25
08/410 –	Agenda 21 – Commission d'information, de suivi et d'innovation autour de la CAFAC – Désignation des représentants de la Ville.	26
08/411 –	Conseil de discipline de recours – Désignation du représentant de la Ville au Conseil.	28
08/412 –	Associations – Désignation des représentants de la Ville dans leurs instances.	29
08/413 –	Sociétés d'Economie Mixte – Autorisation aux représentants de la Ville d'y occuper toute fonction et d'y remplir tout mandat spécial.	35

08/414 –	Organismes divers – Désignation des représentants de la Ville dans leurs Instances.	38
08/415 –	Commission Communale des Impôts Directs – Propositions en vue de la désignation des commissaires.	40
08/417 –	Motion du Conseil Municipal relative aux Droits de l'homme.	44

COMMUNE ASSOCIÉE D'HELLEMMES

08/266 –	Commune associée d'Hellemmes – Acquisition par la Commune de l'immeuble sis 118 rue Roger Salengro à Hellemmes.	45
08/267 –	Commune associée d'Hellemmes – Réhabilitation de l'école Herriot – Avenant n° 1 au marché de l'entreprise B.T.P.L. à Merville.	46
08/268 –	Commune associée d'Hellemmes – Acquisition par la Commune d'un terrain SNCF, rue Ferdinand Mathias – Signature de la promesse synallagmatique de vente.	47
08/270 –	Commune associée d'Hellemmes – Mise à disposition de la Commune par le Conseil Général du Département du Nord des terrains sis 75 rue des Ecoles à Hellemmes – Signature d'une convention d'occupation précaire et révocable.	48
08/271 –	Commune associée d'Hellemmes – Ravalement de façades – Attribution de primes.	49
08/272 –	Commune associée d'Hellemmes – Association Lille Métropole Cinéma Vidéo (LMCV) – Versement d'une subvention.	51
08/273 –	Commune associée d'Hellemmes – Association Sandy'Loisirs – Versement d'une subvention.	52
08/274 –	Commune associée d'Hellemmes – Association Le Moulin d'Or – Versement d'une subvention.	53
08/275 –	Commune associée d'Hellemmes – Association Les Amis de la Guinguette – Versement d'une subvention.	54
08/276 –	Commune associée d'Hellemmes – Associations sportives Ecoles de Sports – Versement de subventions pour l'année 2008.	55
08/277 –	Commune associée d'Hellemmes – Attribution de subvention dans le cadre du Projet Educatif Local.	57
08/278 –	Commune associée d'Hellemmes – Offre de loisirs Eté 2008 en direction des jeunes hellemmois âgés de 6 à 17 ans.	60

08/279 –	Commune associée d'Hellemmes – Indemnité de Conseil au Comptable public pour le budget du service extérieur des Pompes Funèbres.	62
----------	--	----

COMMUNE ASSOCIÉE DE LOMME

08/280 –	Commune associée de Lomme – Centres de vacances 2008 - Participation des familles.	64
08/281 –	Commune associée de Lomme – Appels à projets 2008 « Politique de la Ville » du Conseil Régional.	66
08/282 –	Commune associée de Lomme – Indemnité de conseil au Receveur du budget annexe des pompes funèbres.	67
08/283 –	Commune associée de Lomme – Marché de travaux d'entretien - Ecole Voltaire-Sévigné.	68
08/284 –	Commune associée de Lomme – Avenant n° 2 au marché « Maintenance des installations de systèmes de contrôle d'accès et de surveillance électronique ».	70
08/285 –	Commune associée de Lomme – Subventions pour ravalement de façades.	72
08/286 –	Commune associée de Lomme – Subventions pour installations de systèmes de récupération d'eau pluviale.	75
08/287 –	Commune associée de Lomme – Subventions pour installations solaires.	76
08/288 –	Commune associée de Lomme – Avenant au contrat de maintenance n° M02B59V008 : cession des actifs de la Société HORANET Services et Diffusion, titulaire du contrat pour le système de pointage périscolaire, à la société OEM Terminals et Smart Objects.	78
08/289 –	Commune associée de Lomme – Préfiguration d'une régie de quartier à Lomme.	79

FINANCES

08/290 –	Exercice 2008 – Virements de crédits – Décision modificative n° 2.	81
08/291 –	Exercice 2008 – Programmes d'équipement de la section d'investissement – Autorisations de programme et crédits de paiement – Décision modificative n° 2.	91
08/292 –	Organisation de congrès et colloques à Lille – Attribution de subventions exceptionnelles.	95

ASSURANCES

08/293 – Centre Cornette - Incendie du 7 novembre 2005 - Indemnités d'assurance. 97

ÉCONOMIE

08/402 – 70èmes Assises des Compagnons du Devoir organisées à la CCI du Grand Lille. 98

ESPACES VERTS

08/294 – Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités - Avenant à la convention d'attribution des subventions pour l'exercice 2008. 100

RELATIONS AVEC LES UNIVERSITÉS

08/295 – Extension de l'I.A.E. - Aménagement de l'aide Nord de l'ancien Hospice Général de Lille - Avenant de prolongation de délais sur les marchés de travaux. 102

08/296 – Subvention au M.A.I.S. 6èmes Journées Nationales de Formation. 103

08/297 – Subvention à l'Université de Lille 2 - Spring Meeting of Young Economists 2008. 104

08/298 – Seconde phase de réhabilitation de l'ancien Hospice Général - Subventions complémentaires et nouveau plan de financement. 105

POLITIQUE DE LA VILLE

08/299 – Politique de la Ville - Programmation Nos Quartiers d'Été 2008 – Subventions. 107

08/300 – Subvention à l'Association Sportive du Vieux-Lille. 116

08/301 – Subvention à l'association PERISCOP. 117

08/302 – Politique de la Ville - Adultes relais. 118

COORDINATION DES QUARTIERS

- | | | |
|----------|---|-----|
| 08/303 – | Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers. | 121 |
| 08/304 – | Crédits décentralisés - Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers. | 123 |

SPORT

- | | | |
|----------|---|-----|
| 08/305 – | Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation. | 128 |
| 08/306 – | Complexe Sportif Jean Bouïn - Rénovation du terrain en gazon synthétique, avenue Louise Michel - Quartier de Moulins - Marché de travaux. | 130 |
| 08/307 – | Régénération estivale des terrains de sport en herbe de la Ville de Lille et des communes associées de Lomme et d'Hellemmes – Années 2008 à 2011 – Marché de travaux. | 132 |

QUALITÉ DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- | | | |
|----------|--|-----|
| 08/308 – | Forum "Un habitat écologique" - Demande de subvention au Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais dans le cadre du Fond Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement (FRAMEE). | 134 |
|----------|--|-----|

ACTION FONCIÈRE

- | | | |
|----------|--|-----|
| 08/309 – | Ecoles primaires Cornette et Descartes-Montesquieu - Transfert gratuit par Lille Métropole Communauté Urbaine au profit de la Ville. | 135 |
|----------|--|-----|

GRAND PROJET URBAIN

- | | | |
|----------|--|-----|
| 08/310 – | Grand Projet Urbain - Site associé de reconstruction "Frémy-Courbet" – Vente de parcelles communales à Pierre & Territoires de France (délibération modificative liée à la découverte de la nature des remblais présents sur le site). | 136 |
|----------|--|-----|
-

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

08/311 –	Subventions aux associations en matière de lutte contre les exclusions.	138
----------	---	-----

FÊTES

08/312 –	Carnaval DO AXE - Subvention à l'association BEIJU.	149
----------	---	-----

ANIMATION

08/313 –	Balades de l'Été - Modalités d'organisation et de tarification 2008.	150
----------	--	-----

PROPRETÉ

08/314 –	Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse – Bonne foi présumée.	152
08/315 –	Plan Propreté 2008 - Lancement de marchés.	154
08/316 –	Services Propreté de la Ville de Lille et des communes associées de Lomme et d'Hellemmes - Lancement d'un marché de fourniture de sel de déneigement.	156
08/416 –	Achat de locaux modulaires pour la propreté publique au Chemin de Barges – Appel d'offres.	157

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

08/317 –	Soutien à la Fondation "Music Fund" - Formation de techniciens-réparateurs et accordeurs de pianos à Naplouse.	158
08/318 –	Subvention à la Fédération Internationale Musique Espérance pour l'organisation d'un concert de "l'Orchestre pour la Paix".	160
08/319 –	Subvention à l'Association Help Doctors.	161
08/320 –	Cotisation au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP).	163
08/321 –	Subvention à l'association Cap Solidarités.	165

ACHATS

- 08/322 – Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée ainsi que les avenants. 167
- 08/323 – Parc Automobile - Remplacement de véhicules de transport - Marché sur appel d'offres ouvert. 174

RELATIONS INTERNATIONALES

- 08/324 – Subvention à l'association Krysalide Diffusion. 175
- 08/325 – Subvention au Foyer socio éducatif du lycée Pasteur. 176
- 08/326 – Subvention à l'Association Corporative des Etudiants en Médecine de Lille, pour le compte de la Fédération Internationale des Associations d'Etudiants en Médecine. 177

AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE

- 08/327 – Grand Projet Urbain - Quartier de Wazemmes - Résidentialisation et requalification des espaces publics de la résidence sociale Magenta Fombelle – Lancement de la consultation de travaux. 179

CULTURE

- 08/329 – Subventions aux associations culturelles. 181
- 08/330 – Subventions aux organismes culturels et contribution à l'Opéra de Lille. 189
- 08/331 – Projets Cultures Urbaines - Subventions de la Ville à diverses associations 192
- 08/332 – Bibliothèque municipale - Renouvellement de l'adhésion de la Ville à QuestionPoint pour l'année 2008. 195
- 08/333 – Musée d'Histoire Naturelle - Conservation préventive des collections ethnographiques et industrielles - Sollicitation de subvention auprès de la DRAC - Admission en recettes. 196
- 08/334 – Conventions entre la Ville de Lille et l'association Lille 2006-2008 portant sur la mise à disposition d'espaces du Tri Postal à titre précaire, la gestion du parc de matériel de l'association et l'utilisation d'aménagements intérieurs lui appartenant. 197

08/335 –	Arts Visuels - Atelier Photo - Sensibilisation à la photo dans les quartiers lillois.	198
08/336 –	Arts Visuels – Achat de photographies de Mamz'l Ka.	200
08/337 –	Projet artistique avec le Centre Oscar Lambret - Convention.	202
08/338 –	Palais des Beaux-Arts - Ajustement du budget de l'exposition "Les Caprices de Goya".	204
08/339 –	Palais des Beaux-Arts - Conventions liant la Ville de Lille et les Villes de Dunkerque, Grasse et Arras relatives à des dépôts d'oeuvres.	205
08/340 –	Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville et le Flunch Lille Etoile.	206
08/341 –	Palais des Beaux-Arts - Extension des avantages offerts aux détenteurs du Pass Senior non imposables.	207
08/342 –	Bibliothèque municipale - Exposition NORD' - Sollicitation de subventions.	208
08/343 –	Bibliothèque municipale - Exposition photographique Hervé Robillard.	210
08/344 –	Musée d'Histoire Naturelle - Don de Monsieur et Madame André Ochin.	211
08/345 –	Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Projet "Pays vert, Pays noir" - Exposition "Pays'âges" du 16 décembre 2007 au 3 août 2008 - Vente de catalogues - Modifications liées à la gestion du stock.	212
08/346 –	Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Projet "Pays vert, Pays noir" - Opération itinéraires (2006-2008) - Convention de mise à disposition d'outils culturels à la Ville de Bernissart (Belgique).	213
08/347 –	Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Exposition "Pays'âges" – Gestion du lieu de restauration légère.	214
08/348 –	Maison Folie de Moulins - Signature de la convention de partenariat avec la SACFM - Sollicitation de subventions - Admission en recettes.	216

MAISONS DE QUARTIERS ET CENTRES SOCIAUX

08/349 –	Construction d'un Centre Social intégrant une école de musique dans le quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin - Autorisation de signature des marchés de travaux - Ajustement du coût de l'opération.	217
08/350 –	Centres sociaux et Maisons de quartier - Avenants aux contrats d'objectifs.	219
08/351 –	Grand Projet Urbain - Construction du nouveau centre social de l'Arbrisseau – Autorisation de signature du marché de maîtrise d'oeuvre.	228

C.L.S.P.D.

08/352 –	Versement d'une subvention au Comité Départemental de la Prévention Routière du Nord.	229
08/353 –	Forum Français et Européen pour la Sécurité Urbaine - Cotisation 2008.	230
08/354 –	Versement d'une subvention à l'association Au Faubourg des Copains.	231
08/355 –	Travail d'Intérêt Général - Réparation pénale - Convention de partenariat.	232
08/356 –	Contrat d'actions de prévention - Programme 2008 - 2ème répartition – Adoption.	233

POLICE

08/357 –	Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles – Remboursement des frais.	235
----------	---	-----

PERSONNEL

08/358 –	Attribution de l'indemnité de conseil à M. Georges JOURJON.	237
08/359 –	Aide à la Formation BAFA - Précisions des modalités financières.	238
08/360 –	Avancement de grade - Ajustement des ratios de promotion.	239

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT ARTISTIQUES

08/361 –	Conservatoire à Rayonnement Régional - Programme européen ERASMUS - Signature des accords inter institutionnels - Mise en place des procédures de mobilités d'enseignants, de personnels administratifs et techniques - Exonération des frais d'inscription pour les étudiants étrangers entrant au Conservatoire.	241
08/362 –	Conservatoire à Rayonnement Régional - Création d'un tarif relatif à la mise en place du cycle supérieur pour l'année scolaire 2008/2009.	244
08/363 –	Conservatoire à Rayonnement Régional - Conventions de mise à disposition d'instruments de musique.	246
08/364 –	Conservatoire à Rayonnement Régional - Signature d'une convention et admission en recettes d'un fonds de concours de Lille Métropole Communauté Urbaine.	247

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- 08/365 – Lutte contre les Discriminations - Commémoration de l'abolition de l'esclavage - Subvention à l'association Formation Assistance. 248

OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC

- 08/366 – Convention d'occupation du domaine public avec la Société Total France. 250

COMMERCE

- 08/367 – Subvention au Groupement des Acteurs Economiques de Lille-Centre (G.A.E.L.) – Opération commerciale. 251

MARCHÉS DE PLEIN AIR

- 08/368 – Subvention à l'association Caulier Fives Animation - Animation et Promotion des Marchés de Plein air. 254

VIE ASSOCIATIVE

- 08/369 – Projets Associatifs - Subventions aux associations - Aide au démarrage. 257

MAISON DES ASSOCIATIONS

- 08/370 – Maison des Associations – Retrait d'un avenant portant sur deux lots de travaux. 261

ÉCOLES

- 08/371 – Soirée festive en l'honneur des enseignants lillois - 27 juin 2008 - Gratuité pour les enseignants et participation aux frais de restauration des conjoints. 262
- 08/372 – Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention. 263

08/373 –	Travaux de réhabilitation de l'école Viala Voltaire, rue de Colmar à Lille – Marché complémentaire au marché n° 700510 - Lot 1 : Travaux de démolitions, gros oeuvre et désamiantage.	265
08/374 –	Mise en sécurité des coursives des écoles Pasteur, Michelet et Cabanis – Appel d'offres.	267
08/375 –	Réhabilitation des façades des Ecoles - Appel d'offres.	268
08/376 –	Réfection de la cour de l'école Maria Montessori - Appel d'offres.	270
08/377 –	Réfection des toitures d'écoles - Appel d'offres.	271
08/378 –	Fixation du montant du loyer des professeurs des écoles par rapport à la dotation de l'Etat.	273

POLITIQUE PÉRISCOLAIRE

08/379 –	Procédure adaptée article 30 du Code des Marchés Publics - Marché de séjours multi-activités de loisirs été 2008 pour les services municipaux de Lille et ses communes associées.	274
----------	---	-----

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

08/380 –	Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) – Subvention à l'association ANIS.	276
08/381 –	Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) – Subvention à l'association EKICOM.	277
08/382 –	Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) – Subvention à la Fédération universitaire et polytechnique de Lille.	279

PATRIMOINE

08/384 –	Subvention Ville d'art et d'histoire à l'Office du Tourisme de Lille.	281
08/385 –	Travaux de réfection du clocher de l'église du Sacré Cœur - Avenant n° 1 au marché n° 60210 portant sur les travaux de mise en sécurité et avenant n° 1 au marché n° 701341 portant sur les travaux de restauration.	282
08/386 –	Patrimoine - Cotisations - Renouvellement d'adhésions.	284

08/387 –	Patrimoine - Attribution de subventions au titre de l'année 2008 – 2ème trimestre.	285
----------	--	-----

ARCHÉOLOGIE

08/388 –	Service d'archéologie - Exposition "Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut" - Autorisation de lancer les procédures de marchés publics sur appel d'offres (annule et remplace la délibération n° 08/99 du 28 janvier 2008).	287
----------	--	-----

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

08/389 –	Agenda 21 Lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association Energie Cités.	289
----------	---	-----

GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

08/390 –	Mission de maîtrise d'œuvre - Accord cadre portant sur les travaux de restructuration du Centre Technique Municipal, rue de Bargues à Lille.	291
08/391 –	Accord cadre portant sur les missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination de chantiers pour les communes de Lille, Hellemmes et Lomme.	293

ACTION CULTURELLE

08/392 –	Soutien aux pratiques amateurs.	294
----------	---------------------------------	-----

THÉÂTRE DU NORD ET ÉCOLE D'ART DRAMATIQUE

08/393 –	Subventions au Théâtre du Nord et à l'École Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique.	296
----------	--	-----

LILLE GRAND PALAIS

- 08/394 – Lille Grand Palais - Construction d'un nouveau hall d'exposition – Mission de programmation architecturale - Groupement de commande avec Lille Métropole Communauté Urbaine - Avenant n° 1 à la convention. 298

RAVALEMENT DE FAÇADES

- 08/395 – Ravalement de façades - Subventions. 300
- 08/396 – Ravalement de façades - Subventions exceptionnelles concernant la rue des Postes et la "Colonne Vertébrale" de Wazemmes. 305

SUIVI DES PROJETS URBAINS

- 08/397 – "Coeur Historique" du quartier de Wazemmes - Réaménagement de l'îlot dit "Maène-Bie" - Choix d'un maître d'oeuvre unique dans le cadre d'un groupement de commandes avec Lille Métropole Communauté Urbaine. 308

PLAN VÉLO

- 08/328 – Octroi d'une subvention à l'Association Droit au Vélo. 310

JEUNESSE

- 08/398 – Projets Jeunesse 2008 - Aide à la formation BAFA pour 20 jeunes des quartiers de Lille-Sud et de Fives. 311
- 08/399 – Projets Jeunesse - Subvention au soutien à l'initiative Projets Jeunes. 313
- 08/400 – Projets Jeunesse 208 - Convention de mise à disposition de locaux et matériels. 315

CINÉMA, AUDIOVISUEL ET ARTS NUMÉRIQUES

- 08/401 – Subventions aux associations de cinéma, audiovisuel et arts numériques. 316

Séance du 28 janvier 2008
N° 08/403

OBJET

Finale de la coupe de la Ligue de football –
Banderole injurieuse – Dépôt de plainte.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la finale de la Coupe de la Ligue de football qui opposait l'équipe du Paris Saint Germain (PSG) à celle du Racing Club de Lens, le 29 mars dernier au Stade de France, une banderole de plus de vingt-cinq mètres a été déployée, reprenant les termes « pédophiles, chômeurs, consanguins, bienvenue chez les Ch'tis ».

Ce vocabulaire violent et haineux est inadmissible. Il porte atteinte à l'honneur de toute une région, qui a toujours fait preuve de dignité. Ces inscriptions scandaleuses portées sur la banderole sont une injure faite à l'ensemble des habitants de la région Nord/Pas-de-Calais. Un tel comportement est inacceptable et jette le discrédit sur toute une population en raison de son origine.

Compte tenu de la gravité des faits, des répercussions nationales de cet incident et, surtout, du préjudice subi par l'ensemble des habitants de la région Nord/Pas-de-Calais et à travers eux, par la Ville de Lille et les Lillois, une action judiciaire commune, associant les Villes de Lens et Lille, la Région Nord/Pas-de-Calais ainsi que différents acteurs de la société civile nordiste, est envisagée.

Afin de mettre en œuvre cette action commune devant la juridiction pénale compétente, la Ville de Lens se propose d'être le chef de file dans l'instance et de centraliser, pas le biais de son conseil juridique, tous les actes impliqués par la plainte avec constitution de partie civile qui va être déposée.

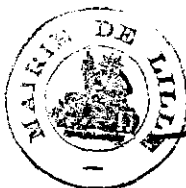
En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** d'engager une procédure pour incitation à la haine ou à la violence contre un groupe de personnes dans une enceinte sportive, devant les juridictions pénales et pour toutes autres incriminations retenues dans le cadre de l'information judiciaire en cours ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire à ester en justice pour l'action susvisée, à faire tous les actes impliqués par la procédure et à exercer toutes les voies de recours ouvertes dans cette action.
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 011 – article 6227 – fonction 020 – enveloppe 396 de nos documents budgétaires

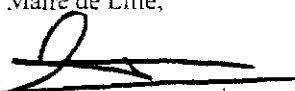
ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008



Le Maire de Lille,


Martine AUBRY

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/404

OBJET

Groupement d'intérêt public (GIP)
Lille métropole rénovation urbaine --
Désignation des représentants de la Ville
aux instances du groupement.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la Ville à l'assemblée générale et au conseil d'administration du Groupement d'intérêt public (GIP) Lille métropole rénovation urbaine.

Aux termes des statuts du GIP, la Ville dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au conseil d'administration et à l'assemblée générale du groupement.

Aux termes de l'article L. 2121-21 du CGCT, les représentants de la Ville aux instances du GIP sont élus par le conseil municipal au scrutin majoritaire.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **PROCEDER** à la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Ville au conseil d'administration et à l'assemblée générale du GIP Lille métropole rénovation urbaine.

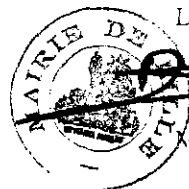
Ont été désignés à ces fonctions :

- Représentant titulaire : Pierre de SAINTIGNON
- Représentant suppléant : Stanislas DENDIEVEL

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008



Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

Séance du 28 avril 2008
N° 08/405

OBJET

Commission consultative des services
publics locaux - Désignation des
membres de la Commission.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le maire ou son représentant, comprend des membres du conseil municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales, nommés par le Conseil Municipal.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

1° Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3 du CGCT, établi par le délégataire de service public ;

2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L. 2224-5 du CGCT ;

3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;

4° Le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 du CGCT établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par le conseil municipal sur :

1° Tout projet de délégation de service public, avant que le Conseil Municipal ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 du CGCT ;

2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;

3° Tout projet de partenariat avant que le conseil municipal ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 du CGCT.

.....

A compter du 1^{er} janvier 2008, le président de la commission consultative des services publics locaux présentera au conseil municipal, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Dans les conditions qu'il fixe, le conseil municipal peut charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la commission des projets précités.

Il est proposé que la commission consultative des services publics locaux de la Ville de Lille soit composée de onze membres soit, outre le maire ou son représentant, président :

- six membres du Conseil Municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- quatre représentants d'associations locales.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ARRETER** comme indiqué ci-dessus la composition de la commission consultative des services publics locaux de la Ville de Lille ;
- ◆ **DESIGNER** aux fonctions de membre de la commission consultative des services publics locaux de la Ville de Lille :
 - Martine FILLEUL, Présidente, représentant Madame le Maire,
 - Maurice THORÉ, Magalie HERLEM, Roger MALY, Sylvie LEBLANC, Frédéric LAMBIN, Isabelle MAHIEU, en qualité de membres titulaires du Conseil Municipal et
 - Véronique BACLE, Hugo VANDAMME, Isabelle TILLIE, Vinciane FABER, Jaëlle LANOY, Thierry PAUCHET, en qualité de membres suppléants du Conseil Municipal
 - Un représentant de chacune des quatre associations locales suivantes, l'Union fédérale des Consommateurs, la Confédération du logement et du cadre de vie, l'Organisation générale des consommateurs (OrGeCo) et la Fédération lilloise du commerce.

Ces dernières devront communiquer à la Ville, dans les plus brefs délais, les noms et qualité du représentant titulaire et du représentant suppléant qu'elles auront désigné pour les représenter ;

- ◆ **CHARGER** Madame le Maire, par délégation, pour la durée du mandat municipal, de saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux de :

1° Tout projet de délégation de service public, avant que le conseil municipal ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 du CGCT ;

2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;

3° Tout projet de partenariat avant que le conseil municipal ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 du CGCT.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008



Le Maire de Lille.

Martine AUBRY

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/406

OBJET

**Commission spécialisée « Concession
d'aménagement »- Modalités de désignation
de ses membres et fixation des conditions
de dépôt des listes.**

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article L. 300-4 du code de l'urbanisme, les collectivités territoriales peuvent concéder la réalisation des opérations d'aménagement prévues par le code à toute personne y ayant vocation.

L'attribution des concessions d'aménagement est soumise par le concédant à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Aux termes de l'article R. 300-8 du code de l'urbanisme, lorsque le concédant est une collectivité territoriale, une commission est constituée au sein de son organe délibérant à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Cette commission émet un avis sur les candidatures reçues, préalablement à l'engagement des discussions avec la ou les personnes ayant présenté une candidature.

L'organe délibérant désigne le concessionnaire, sur proposition de l'autorité compétente, au vu de cet avis.

Il est proposé que cette commission soit constituée, à l'instar des commissions d'appel d'offres et des commissions de délégation de service public, de cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la commission a lieu, au scrutin secret, sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Chaque liste, élaborée conformément au formulaire annexé à la présente délibération, devra être remise par l'un des candidats de la liste à Madame le Maire, lors de conseil municipal et avant 19 h.

Le vote aura lieu en fin de séance, selon les dispositions prévues ci-dessus.

Le Président de cette commission spécialisée sera désigné parmi les membres titulaires par les membres composant ladite commission.

.....

Le Président aura voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

Cette commission sera convoquée par le Président au moins cinq jours francs avant celui de sa réunion et un ordre du jour arrêté par le Président sera joint à ladite convocation.

Le Maire convoquera exceptionnellement les membres de la commission pour la tenue de sa première réunion.

Pour que la commission puisse valablement délibérer, elle devra réunir au minimum trois membres de celle-ci.

Il est demandé au Conseil Municipal, suite à son renouvellement, de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** la création de la commission spécialisée « concession d'aménagement » de la Ville de Lille à caractère permanent pour la totalité des procédures de concessions d'aménagement mises en oeuvre pendant la durée du mandat municipal ;
- ◆ **FIXER** comme indiqué ci-dessus les modalités de son fonctionnement ;
- ◆ **DECIDER** que les listes de candidats aux fonctions de membre titulaire et de membre suppléant de la commission seront déposées selon les modalités prévues ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Le Maire de Lille,

Réception en Préfecture le **- 6 MAI 2008**



Martine AUBRY

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/407

OBJET

Commission spécialisée « Concession
d'aménagement » - Election des membres du
Conseil Municipal siégeant à la Commission.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 avril 2008, le Conseil Municipal a fixé les conditions de dépôt des listes de candidats aux fonctions de membre titulaire et de membre suppléant de la Commission spécialisée « Concession d'aménagement » de la Ville.

Cette commission est composée de cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la commission a lieu, au scrutin secret, sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **PROCEDER** à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants du Conseil Municipal appelés à siéger à la Commission spécialisée « Concession d'aménagement » de la Ville de Lille à caractère permanent pour la totalité des procédures de concession d'aménagement mises en œuvre pendant la durée du mandat municipal.

Une liste unique a été enregistrée.

Résultats du scrutin :

- Nombre d'inscrits	61
- Nombre de votants (dont pouvoirs)	61
- Bulletins blancs ou nuls	0
- Suffrages exprimés	61

.../...

Sont élus membres de la Commission spécialisée « Concession d'aménagement » de la Ville de Lille :

Titulaires : Stanislas DENDIEVEL, Marc SANTRÉ, Roger MALY, Françoise ROUGERIE et Isabelle BAERT

Suppléants : Frédéric MARCHAND, Philippe TOSTAIN, Hugo VANDAMME, Dalila DENDOUGA et Christian DECOCQ

ADOPTÉE à l'unanimité

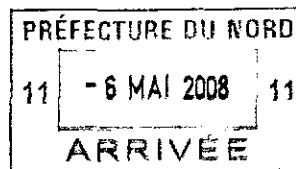
Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le - **6 MAI 2008**

Le Maire de Lille,



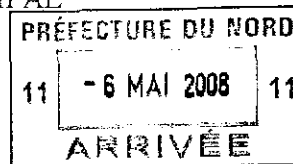
Martine AUBRY



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/408



OBJET

Etablissement public départemental de soins, d'adaptation et d'éducation (EPDSAE) – Désignation du représentant de la Ville au conseil d'administration de l'établissement.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/1 du 12 février 2007, le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article R. 315-6 du code de l'action sociale et des familles, M. Patrick KANNER aux fonctions de représentant de la Ville au conseil d'administration de l'Etablissement public départemental de soins, d'adaptation et d'éducation (EPDSAE) pour un mandat de trois ans, renouvelable.

Aux termes de l'article R. 315-21 du code de l'action sociale et des familles, le mandat des membres du conseil d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux qui appartiennent à l'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale prend fin lors du renouvellement de cette assemblée ou à la date de sa dissolution. Toutefois, ce mandat est alors prolongé jusqu'à l'élection de leur remplaçant par la nouvelle assemblée.

Il y a lieu de procéder, suite au renouvellement du Conseil Municipal, à la désignation du représentant de la Ville au conseil d'administration de l'EPDSAE.

Aux termes de l'article R. 315-11 du code de l'action sociale et des familles, le représentant de la Ville au conseil d'administration de l'EPDSAE est élu par le conseil municipal au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second.

En cas d'égalité des voix, le plus âgé des candidats est proclamé élu.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **PROCEDER** à la désignation du représentant de la Ville au conseil d'administration de l'EPDSAE pour la fin du mandat de trois ans de l'élu remplacé.

A été désigné à cette fonction : Patrick KANNER

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008

Le Maire de Lille.



Martine AUBRY

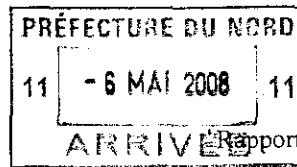
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/409

OBJET

Centres Hospitaliers d'Haubourdin,
de Loos et de Tourcoing - Conseil
d'Administration - Désignation des
représentants de la Ville.



Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles R. 6143-8, R. 6143-11 et R. 6143-15 du code de la santé publique, il y a lieu, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de procéder à la désignation du représentant de la Ville au Conseil d'Administration de chacun des centres hospitaliers suivants. le Centre Hospitalier d'Haubourdin, le Centre Hospitalier de Loos et le Centre Hospitalier de Tourcoing.

Aux termes des articles R. 6143-12 du code de la santé publique et L. 2121-21 du CGCT, les représentants de la Ville au conseil d'administration des centres hospitaliers sont élus par le conseil municipal. en son sein, au scrutin majoritaire.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **PROCEDER** à la désignation du représentant de la Ville au Conseil d'Administration de chacun des centres hospitaliers suivants, le Centre Hospitalier d'Haubourdin, le Centre Hospitalier de Loos et le Centre Hospitalier de Tourcoing.

Ont été désignés :

- Sébastien HUYGHE aux fonctions de représentant de la Ville de Lille au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier d'Haubourdin,
- Latifa KECHEMIR aux fonctions de représentant de la Ville de Lille au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Loos,
- Marielle RENGOT aux fonctions de représentant de la Ville de Lille au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Tourcoing.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008



Le Maire de Lille.

Martine AUBRY

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/410

OBJET

Agenda 21 - Commission d'information,
de suivi et d'innovation autour de la
CAFAC - Désignation des représentants
de la Ville

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/205 du 25 mars 2002, le Conseil Municipal a créé, afin d'instaurer une concertation permanente entre industriels, habitants et services de l'Etat, une commission d'information, de suivi et d'innovation autour du site de l'usine CAFAC située 111. rue Saint-Luc.

Les objectifs et les missions de cette structure sont les suivants :

- promouvoir l'information du public en favorisant le dialogue entre la population avoisinante (représentée par ses élus et des membres d'association), l'administration et l'exploitant du site.
- faire des recommandations à l'exploitant en faveur de la protection de l'environnement,
- mener en amont, dans le cas d'un projet d'installation, d'extension ou de modification du site, une action de communication et de sensibilisation du public.

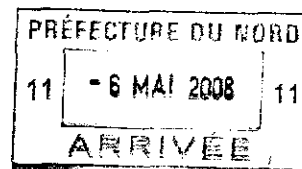
Cette commission, instance de concertation, de dialogue et de suivi, est composée de la façon suivante :

- un représentant de la DRIRE (Préfecture),
- deux représentants de la société CAFAC (exploitant et responsable technique du site),
- deux élus de la Ville de Lille, accompagnés par des agents des services municipaux,
- deux représentants de l'association HEVEA.

Si d'autres associations venaient à se développer sur cette thématique, elles pourraient également participer, de la même façon, à cette commission.

Les modalités de fonctionnement de cette commission sont les suivantes :

- deux réunions annuelles minimum sur le site de la CAFAC,
- le secrétariat de la commission est assuré par la Ville de Lille (convocation, compte-rendu, etc.)
- l'ordre du jour comprend trois points :
 - le suivi du projet,
 - l'évolution du projet.
 - les questions diverses.



Il est demandé au Conseil Municipal, suite à son renouvellement, de bien vouloir :

- ♦ **DESIGNER** aux fonctions de membre de la commission deux membres du Conseil Municipal.

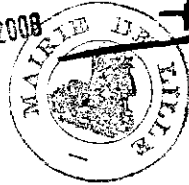
Ont été désignés à ces fonctions : Danielle POLIAUTRE et Dominique PLANCKE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

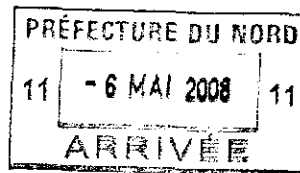
Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Le Maire de Lille,

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008



Martine AUBRY



Séance du 28 avril 2008
N° 08/411

OBJET

Conseil de discipline de recours –
Désignation du représentant de la
Ville au Conseil.



Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs.

Aux termes de l'article 90 bis de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 89-677 du 18 septembre 1999, il est instauré un conseil de discipline de recours par région.

Pour la Région du Nord/Pas-de-Calais, le siège du conseil se situe à Lille, au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord.

Il comprend, en nombre égal, des représentants du personnel et des représentants des collectivités locales et de leurs établissements publics. Chaque représentant dispose d'un suppléant.

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics se répartissent de la façon suivante :

- un conseiller régional,
- deux conseillers généraux,
- trois conseillers municipaux des communes de plus de 20 000 habitants,
- et trois maires des communes de moins de 20 000 habitants.

Il y a lieu pour le Conseil Municipal, suite à son renouvellement, de désigner le conseiller municipal appelé à siéger au conseil de discipline de recours. Aux termes de l'article L. 2121-21 du CGCT, le représentant de la Ville au conseil de discipline de recours est élu par le conseil municipal au scrutin majoritaire.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Dès réception des désignations de l'ensemble des collectivités de plus de 20 000 habitants de la région, le président du conseil de discipline de recours, magistrat de l'ordre administratif, procèdera à un tirage au sort afin de déterminer les membres titulaires et suppléants de l'instance disciplinaire de recours.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **PROCEDER** à la désignation du conseiller municipal appelé à siéger au conseil de discipline de recours du Nord/Pas-de-Calais.

A été désigné à ces fonctions : Martine FILLEUL

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008



Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Le Maire de Lille.

Martine AUBRY

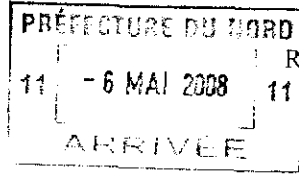
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/412

OBJET

Associations - Désignation des
représentants de la Ville dans
leurs instances.



Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il y a lieu de procéder, suite au renouvellement du Conseil Municipal, à l'élection des représentants de la Ville de Lille dans les instances des organismes figurant ci-après :

Organismes	Nombre de représentants de la Ville
Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille et environs	1 membre
Association « Delta Lille »	4 membres (en 2001 : 2 titulaires et 2 suppléants)
Organisme Social de Logement (OSLO)	3 membres
Conseil local du développement du PACT	3 membres
Association « SANTELYS »	1 membre
Association « Aide aux Travailleurs Migrants Région Nord »	1 membre
Association « Handicaps et Cadre de Vie »	1 membre
Carrefour d'Initiative et de Réflexion autour de la maternité, l'enfance, la vie affective et sexuelle (CIRM)	1 membre
Association « Réseau Français des Villes Santé »	1 titulaire 1 suppléant
Association d'Information sur le Logement de Lille et environs (ADIL)	1 membre
Association « Inter Age »	4 membres
Observatoire Régional de la Santé Nord-Pas-de-Calais	1 membre

Réseau Santé Solidarité Lille Métropole	1 membre
Association pour la mise en valeur des espaces fortifiés de la région Nord/Pas-de-Calais	1 titulaire 1 suppléant
Université du Temps Libre	1 membre
Association « Les Spectacles Sans Gravité »	1 membre
Association de gestion du Musée d'Art Moderne	1 membre
Association « Danse à Lille »	1 membre
Institut Lillois d'Education Permanente (ILEP)	5 membres
Association « Maison X 2000 Lille »	2 membres
Association des Villes Universitaires Françaises	1 membre
Université des Sciences et Technologies de Lille	1 membre
Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers	1 titulaire 1 suppléant
Centre Départemental de Documentation Pédagogique du Nord (CDDP)	1 membre
Association de l'École Supérieure de Journalisme de Lille	1 membre
Université de Lille 2 Droit et Santé	1 membre
Association Technopole de Lille Métropole VAT	2 membres
Association EURASANTE	2 membres
Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire	1 membre
Association Alliance Villes Emploi	1 membre
Association INNOTEX	1 titulaire 1 suppléant
Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)	1 membre
Association « La Deûle »	1 membre
Association LOSC Lille Métropole	1 membre

Association « Partenariat avec Saint-Louis du Sénégal et sa Région »	Le Maire ou son représentant + 4 membres (pour mémoire en 2001 : désignation de l'Adjointe déléguée + 2 membres)
Office du Tourisme de Lille	4 membres
Association « Lille Métropole Europe Convention Bureau »	2 membres
Institut Pasteur	Le Maire ou son représentant + 4 membres
Association « Comité Départemental du Nord de l'Organisation Française du Mouvement Européen »	1 membre
Comité Régional de Tourisme Nord/Pas-de-Calais	1 membre
Association « Lianes Coopération »	1 membre
Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole	2 membres à l'AG dont 1 siégeant au CA
Association pour la création de la Fondation « Médias-Citoyens »	1 membre
Etablissements pour personnes âgées	1 membre
Structures d'accueil des personnes handicapées	1 membre

Aux termes de l'article L. 2121-21 du CGCT, les représentants de la Ville aux instances de ces organismes sont élus par le conseil municipal au scrutin majoritaire.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **PROCEDER** à la désignation des représentants de la Ville dans les instances des organismes figurant ci-dessus.

.....

Ont été élus représentants de la Ville dans les instances des organismes figurant ci-après les personnes dont les noms suivent :

Organismes	Représentants de la Ville
Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille et environs	Dalila DENDOUGA
Association « Delta Lille »	<u>Titulaires</u> : Marie-Christine STANIEC Sylviane DELACROIX <u>Suppléants</u> : Marielle RENGOT Lise DALEUX
Organisme Social de Logement (OSLO)	Audrey LINKENELD Bernard CHARLES Roger MALY
Conseil local du développement du PACT	Audrey LINKENELD Marie-Christine STANIEC Françoise ROUGERIE
Association « SANTELYS »	Marielle RENGOT
Association « Aide aux Travailleurs Migrants Région Nord »	Dalila DENDOUGA
Association « Handicaps et Cadre de Vie »	Sylviane DELACROIX
Carrefour d'Initiative et de Réflexion autour de la maternité, l'enfance, la vie affective et sexuelle (CIRM)	Lise DALEUX
Association « Réseau Français des Villes Santé »	<u>Titulaire</u> : Marielle RENGOT <u>Suppléant</u> : Isabelle TILLIE
Association d'Information sur le Logement de Lille et environs (ADIL)	Audrey LINKENELD
Association « Inter Age »	Catherine BULKE Vinciane FABER Marcelle MARCELLIS Josette MONTEL

...

Observatoire Régional de la Santé Nord/Pas-de-Calais	Isabelle TILLIE
Réseau Santé Solidarité Lille Métropole	Marielle RENGOT
Association pour la mise en valeur des espaces fortifiés de la région Nord/Pas-de-Calais	<u>Titulaire</u> : Dominique PLANCKE <u>Suppléant</u> : Marc BODIOT
Université du Temps Libre	Catherine BULKE
Association « Les Spectacles Sans Gravité »	Catherine CULLEN
Association de gestion du Musée d'Art Moderne	Catherine CULLEN
Association « Danse à Lille »	Jaelle LANOY
Institut Lillois d'Education Permanente (ILEP)	Gilles PARGNEAUX Latifa KECHEMIR Sylvie LEBLANC Henri THIOT Danielle CATTELIN
Association « Maison X 2000 Lille »	Frédéric LAMBIN Isabelle MAHIEU
Association des Villes Universitaires Françaises	Eric QUIQUET
Université des Sciences et Technologies de Lille	Eric QUIQUET
Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers	<u>Titulaire</u> : Eric QUIQUET <u>Suppléant</u> : Danielle POLIAUTRE
Centre Départemental de Documentation Pédagogique du Nord (CDDP)	Maurice THORE
Association de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille	Roger VICOT
Université de Lille 2 Droit et Santé	Dalila DENDOUGA
Association Technopole de Lille Métropole VAT	Frédéric LAMBIN Pierre de SAINTIGNON
Association EURASANTE	Pierre de SAINTIGNON Isabelle TILLIE
Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire	Christiane BOUCHART
Association Alliance Villes Emploi	Bernard CHARLES
Association INNOTEX	<u>Titulaire</u> : Bernard CHARLES <u>Suppléant</u> : Catherine CULLEN

Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)	Magalie HERLEM
Association « La Deûle »	Siham DJEDOUI
Association LOSC Lille Métropole	Siham DJEDOUI
Association « Partenariat avec Saint-Louis du Sénégal et sa Région »	Marie-Pierre BRESSON Martine FILLEUL Tokia SAIFI
Office du Tourisme de Lille	Martine FILLEUL Catherine CULLEN Frédéric LAMBIN Christian DECOCQ
Association « Lille Métropole Europe Convention Bureau »	Martine FILLEUL Jacques MUTEZ
Institut Pasteur	Jacques RICHIR, représentant Mme le Maire Marielle RENGOT Isabelle TILLIE Marc BODIOT Brigitte MAUROY
Association « Comité Départemental du Nord de l'Organisation Française du Mouvement Européen »	Martine FILLEUL
Comité Régional de Tourisme Nord/Pas-de-Calais	Martine FILLEUL
Association « Lianes Coopération »	Marie-Pierre BRESSON
Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole	Akim OURAL Franck HANOI
Association pour la création de la Fondation « Médias-Citoyens »	Roger VICOT
Etablissements pour personnes âgées	Marie-Christine STANIEC
Structures d'accueil des personnes handicapées	Sylviane DELACROIX

ADOPTÉE à l'unanimité

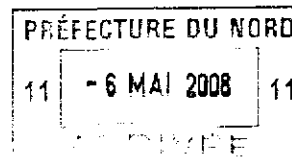
Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Le Maire de Lille.

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008



Martine AUBRY



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

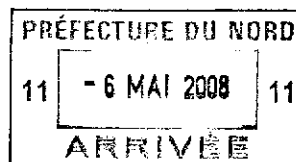
N° 08/413

OBJET

Sociétés d'Economie Mixte - Election d'un représentant de la Ville au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SEM Euralille - Autorisation aux représentants de la Ville dans les SEM d'y occuper toute fonction et d'y remplir tout mandat spécial.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,



Par délibération n° 08/259 du 31 mars 2008, le Conseil Municipal a désigné les élus dont les noms figurent ci-après aux fonctions de représentant de la Ville au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) suivantes :

Organismes	Représentants de la Ville au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale
Société Anonyme d'Economie Mixte Euralille	Martine AUBRY (siège également aux assemblées générales) Pierre de SAINTIGNON Sébastien HUYGHE
Société d'Economie Mixte de Gestion de Lille Grand Palais	Martine AUBRY Pierre de SAINTIGNON Martine FILLEUL Vinciane FABER Michelle DEMESSINE Frédéric LAMBIN (siège également aux assemblées générales) Tokia SAIFI
Société Anonyme d'Economie Mixte de Rénovation et de Restauration du Secteur Sauvegardé de Lille (SORELI)	Audrey LINKENHELD (siège également aux assemblées générales) Yves DURAND Danielle POLIAUTRE Eric QUIQUET
Société d'Economie Mixte de la Ville Renouvelée	Alain CACHEUX (siège également aux assemblées générales)

Aux termes de l'article 14 des statuts de la SEM Euralille, le Conseil d'Administration de la société est composé de dix-huit membres, dont trois représentants de la Ville de Lille et trois représentants de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU).

Aux termes de l'article 32 de ces statuts, les collectivités, dont la Ville de Lille et LMCU, sont représentées aux Assemblées Générales de la société par un délégué ayant reçu pouvoir à cet effet et désigné dans les conditions fixées par la législation en vigueur.

.../...

Madame Martine AUBRY a été élue représentante de la Ville de Lille au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SEM Euralille par la délibération n° 08/259 susvisée.

Afin de représenter LMCU au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de cette société, Madame AUBRY a démissionné de ses fonctions de représentant de la Ville dans les instances de la société.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un membre du Conseil Municipal en remplacement de Madame AUBRY.

Aux termes de l'alinéa 2 de l'article R. 1524-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), en cas de vacance du siège qui lui a été attribué au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance, l'assemblée délibérante de la collectivité locale ou du groupement actionnaire désigne son représentant lors de la première réunion qui suit cette vacance.

Aux termes des articles L. 1524-5 et L. 2121-21 du CGCT, le représentant de la Ville au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SEM Euralille est élu en son sein par le Conseil Municipal au scrutin majoritaire.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Par ailleurs, aux termes de ce même article L. 1524-5 du CGCT et des statuts des SEM, les représentants de la Ville dans les instances des SEM ne peuvent accepter de fonctions dans la société, telles que, notamment, Président du Conseil d'Administration, Président assumant les fonctions de Directeur Général, Vice-Président, membre de Commission d'Appel d'Offres, qu'à la condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une telle autorisation aux représentants de la Ville dans les instances des SEM désignés le 31 mars 2008 et lors de cette séance du Conseil du 28 avril 2008.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **PROCEDER** à la désignation d'un représentant de la Ville au Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires de la SEM Euralille.

A été élu aux fonctions de représentant de la Ville aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires : Pierre de SAINTIGNON

A été élu représentant de la Ville au Conseil d'Administration : Gilles PARGNEAUX

.....

♦ **AUTORISER :**

- M. Frédéric LAMBIN à porter la candidature de la Ville à la présidence du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte de Gestion de Lille Grand Palais et à *accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre.*
 - Mme Audrey LINKENHELD à porter la candidature de la Ville à la présidence du Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte de Rénovation et de Restauration du Secteur Sauvegardé de Lille (SORELI) et à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre ;
- ♦ **AUTORISER** les représentants de la Ville dans les instances des sociétés d'économie mixte désignés les 31 mars 2008 et 28 avril 2008 figurant ci-dessus à accepter toutes fonctions et tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés au sein de ces sociétés.

ADOPTÉE à l'unanimité

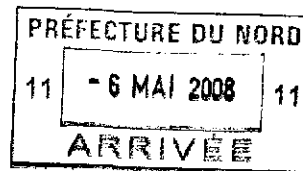
Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008

Le Maire de Lille.

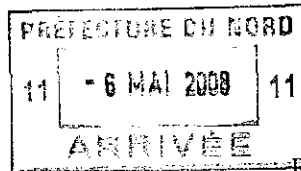


Martine AUBRY



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/414



OBJET

**Organismes divers - Désignation
des représentants de la Ville dans
leurs instances.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il y a lieu de procéder, suite au renouvellement du Conseil Municipal, à l'élection des représentants de la Ville de Lille dans les instances des organismes figurant ci-après :

Organismes	Nombre de représentants de la Ville
Action sociale en faveur des retraités et des personnes âgées (Instance locale de coordination municipale)	Les 2 membres délégués aux personnes âgées et à l'animation + 2 membres
Commission d'attribution de l'Office public d'HLM de LMCU	Le Maire ou son représentant
Comité de bassin de l'Agence de l'eau	1 titulaire 1 suppléant
Conférence sanitaire de bassin de vie de la métropole de Lille de l'Agence régionale d'hospitalisation (ARH) du Nord - Pas-de-Calais	Le Maire ou son représentant
Comité local d'animation de l'insertion (CALI) de Lille	4 membres
Commission territoriale d'insertion (CTI) de la métropole de Lille	Le Maire ou son représentant
Fonds de solidarité logement	2 membres

Aux termes de l'article L. 2121-21 du CGCT, les représentants de la Ville aux instances de ces organismes sont élus par le conseil municipal au scrutin majoritaire.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **PROCEDER** à la désignation des représentants de la Ville dans les instances des organismes figurant ci-dessus.

Ont été élus représentants de la Ville dans les instances des organismes figurant ci-après les personnes dont les noms suivent :

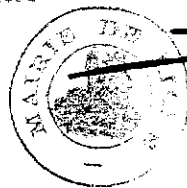
Organismes	Nombre de représentants de la Ville
Action sociale en faveur des retraités et des personnes âgées (Instance locale de coordination municipale)	Marie-Christine STANIEC Sylviane DELACROIX Françoise ROUGERIE Marcelle MARCELLIS Josette MONTEL
Commission d'attribution de l'Office public d'HLM de LMCU	Audrey LINKENHELD
Comité de bassin de l'Agence de l'eau	Cyrille PRADAL, titulaire Eric QUIQUET, suppléant
Conférence sanitaire de bassin de vie de la métropole de Lille de l'Agence régionale d'hospitalisation (ARH) du Nord - Pas-de-Calais	Marielle RENGOT
Comité local d'animation de l'insertion (CALI) de Lille	Virginie TCHOFFO Bernard CHARLES Hugo VANDAMME Loïc LESERRE
Commission territoriale d'insertion (CTI) de la métropole de Lille	Bernard CHARLES
Fonds de solidarité logement	Audrey LINKENHELD Philippe TOSTAIN


ADOPTÉE à l'unanimité

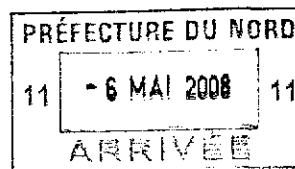
Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008

Le Maire de Lille,




Martine AUBRY

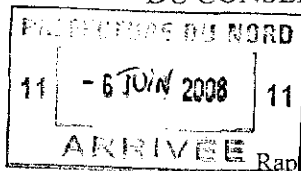


DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/415

OBJET

Commission Communale des Impôts
Directs - Propositions en vue de la
désignation des commissaires.



Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article 1650, paragraphe 3 du Code Général des Impôts, les pouvoirs de la Commission Communale des Impôts Directs prennent fin lors du renouvellement général des conseils municipaux : de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois suivants.

Cette commission est appelée :

- 1°) à coopérer à l'évaluation des immeubles ou fraction d'immeubles, des valeurs locatives servant de base aux différents impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière, propriétés bâties et non bâties),
- 2°) à assister l'Inspecteur des Contributions directes pour opérer les révisions de ces évaluations.
- 3°) à émettre un avis en ce qui concerne les réclamations contentieuses relatives aux impôts locaux lorsque le litige porte sur une question de fait.

Elle détient également certaines attributions en matière d'impôts sur les revenus.

Outre le Maire ou l'Adjoint délégué qui en assure la présidence, la Commission comprend, dans les villes de plus de 2000 habitants, huit membres dont l'un doit être domicilié hors de la commune, conformément à l'article 18 de la loi 70-1283 du 31 décembre 1970, le choix des Commissaires devant être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des quatre taxes directes locales.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les Commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française et âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **DESIGNER** ~~Daniela DENDOUA~~ E en qualité de Présidente de la Commission
- ♦ **ARRETER** comme suite la liste de trente deux contribuables présentant les conditions requises, à soumettre à l'agrément de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux en vue de leur désignation.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 6 JUIN 2008



Le Maire de Lille.

Martine AUBRY

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS
Projet de Liste

MEMBRES TITULAIRES

Commune de Lille

NOM DES CONTRIBUABLES	ADRESSES	PROFESSION	NATURE DE LA TAXE
HEBRARD Joël (ancien membre titulaire)	7 bd Montebello- Lille	Conseiller Technique	TF
MORTREUX Pierre (ancien membre suppléant)	84 rue du Marché - Lille	Commerçant	TP
HANOI Franck	4 rue des Tanneurs - Lille	Consultant en Formation continue	TF
LECLERCQ Sylvie	59 rue Ste Catherine -entrée I 13 - Lille	Commerçante	TH

Commune d'Hellemmes

GOGUE Jean-Yves (ancien membre titulaire)	39 rue du 14 juillet - Hellemmes	Retraité	TF
LASSELIN Geneviève	3 rue Oscar Fanyau - Hellemmes	Retraîtée	TH

Commune de Lomme

DURIEZ Daniel	6 rue Jean Moulin - Lomme	Administrateur LMCU retraité	TH
---------------	---------------------------	---------------------------------	----

Hors Communes concernées

DUBRULLE François - 32 rue Becquerel - 59370 Mons en Baroeul	58 place Philippe Lebon- Lille	Directeur Territorial à LMCU	TF
--	--------------------------------	---------------------------------	----

MEMBRES SUPPLEANTS

Commune de Lille

NOM DES CONTRIBUABLES	ADRESSES	PROFESSION	NATURE DE LA TAXE
JUDAS Charlotte	78 rue de Philadelphie - Lille	Attachée Territoriale	TF
MONIOT Christiane	9 rue du Buisson - Lille	Chef de Projet	TH
ROUACHE Nadia	4 place Gentil Muiron - Résidence Jacquart - LILLE	Chef de Service au Conseil Général	TH
MARSY Roger (ancien membre titulaire)	75 rue Sainte Catherine - Lille	Retraité	TF

Commune d'Hellemmes

SPEECKAERT Claude	11 rue du 11 novembre - Hellemmes	Educateur	TH
-------------------	--------------------------------------	-----------	----

Commune de Lomme

VAN DER ELST Francis (ancien membre suppléant)	186 rue Anatole France - Lomme	Commerçant	TP
TRACHE-DEVIGNE Geneviève	2bis rue du Maire Becquart - Lomme	Agent Territorial	TF

Hors Communes concernées

LESAFFRE Laurence 265 allée Chardin - Villeneuve d'Ascq	113 rue Barthélemy Delespaul - Lille	Professeur	TF
---	---	------------	----

NOM DES CONTRIBUABLES	ADRESSES	PROFESSION	NATURE DE LA TAXE
BRUNEL Gaston (ancien membre titulaire)	98 rue du Docteur Huart - HELLEMES	Retraité	TF
BOURDON Jacqueline (ancien membre suppléant)	53 av. du Président Kennedy - LILLE	Retraitee	TH
DANAUX Anne	119 rue Brûle -Maison - LILLE	Ingenieur Commercial	TH
DELANNOY Jean (ancien membre suppléant)	197 rue de Sciférino - LILLE	Commerçant retraite	TF
DEQUAIRE Chrystel	58 rue Pierre Legrand - LILLE	Adjoint Territorial	TF
DESCHIETERE Véronique	41/5 avenue du Président Kennedy - LILLE	Rédacteur Territorial	TH
DJELAOUI Jean	41 rue Ferdinand Buisson - HELLEMES	Agent territorial	TH
FLIPO Pascale	6 rue Gustave Delory - LILLE	Attachée Territoriale	TF
FRANCHOMME Gérard (ancien membre suppléant)	17 rue du 11 Novembre - HELLEMES	Agent SNCF	TF
LACASCADE Jeanne	7 rue Jeanne d'Arc - LILLE	Enseignante retraitée	TH
OUANES Marc	6 rue Jeanne d'Arc - LILLE	Commerçant	TP
POTTIER Michèle	59 rue Malsence - LILLE	Adjoint Territorial	TF
PRIVAT-FORESTIER Nicole	63 rue Jean Jaurès - LOMME	Agent Territorial	TH
SANDT Joël	20 rue de l'Ecole - LILLE	Peintre	TP
VAIRAT Philippe	24 rue du Quai - LILLE	Professeur	TF
VANBAETEN Philippe	2 rue d'Anvers - LILLE	Investisseur immobilier	TH

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/417

OBJET

Motion du Conseil Municipal relative
aux Droits de l'Homme.

Dans le contexte de la préparation des Jeux Olympiques de Beijing, notre ville a réagi face aux récents événements au Tibet, en faisant flotter depuis plusieurs semaines, au fronton de la Mairie, le drapeau des Tibétains. Le Conseil Municipal a ainsi tenu à exprimer son émotion et son soutien ainsi que ses plus vives inquiétudes vis-à-vis de la situation actuelle.

Par ailleurs, nous voulons insister sur la situation générale des Droits de l'Homme en Chine, où la liberté d'expression et la liberté de pensée restent à conquérir.

En cette année particulière où les Nations Unies célébreront le 60^e anniversaire de Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Conseil Municipal de Lille demande au gouvernement français et aux autorités européennes ainsi qu'au Comité international olympique d'user de tout leur pouvoir afin d'amener le gouvernement chinois à respecter ses engagements pris au regard des principes fondamentaux de l'Olympisme – tels qu'inscrits dans la Charte olympique – et plus particulièrement les buts suivants :

- "Le but de l'Olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'homme en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine" (principe fondamental n° 2).
- "Toute forme de discrimination à l'égard d'un pays ou d'une personne fondée sur des considérations de race, de religion, de politique, de sexe ou autres est incompatible avec l'appartenance au Mouvement olympique" (principe fondamental n° 5) – principe qui rejoint de très près l'article de 2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Ainsi, nous souhaitons que la France, comme l'Union Européenne dont la France va prendre prochainement la présidence, soit vigilante et continue d'inciter la Chine au respect des Droits de l'Homme en son sein et à la reconnaissance de la culture du peuple tibétain.

ADOPTÉE à l'unanimité

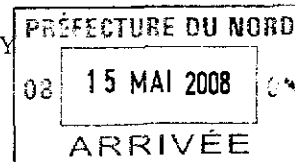
Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 15 MAI 2008



Le Maire de Lille,

Martine AUBRY



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/266

OBJET

Commune associée d'Hellemmes -
Acquisition par la Commune de l'immeuble
sis 118 rue Roger Salengro à Hellemmes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs.

La S.C.I. KADEMA, domiciliée à Lille, 22 impasse Clos Ferrer, est propriétaire de l'immeuble sis à Hellemmes, 118 rue Roger Salengro, dans lequel était installée auparavant l'agence « LM Voyages ».

Ce local est actuellement inoccupé. Il est composé en rez-de-chaussée d'une surface de 105 m² dévolue à l'activité tertiaire, d'un local sanitaire et d'un sous-sol de 40 m².

La commune a fait connaître son intérêt pour l'acquérir à l'amiable en vue d'y établir la Maison de la Médiation et d'y installer des services communaux.

Le prix de 135.000 € hors frais notariés demandé par le propriétaire est supérieur à l'estimation domaniale qui fixe la valeur vénale de l'immeuble à 75.000 €. Toutefois, compte tenu du prix de la vente d'un immeuble similaire composé de deux cellules commerciales, situé au 104 rue Roger Salengro, qui s'est effectué en 2007 au montant de 300.000 €, le prix sus-indiqué est raisonnable et correspond au marché actuel.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **APPROUVER** l'acquisition par la commune de l'immeuble sus-visé aux conditions énoncées
- ♦ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 21318, fonction 020, enveloppe 30599
- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir, lequel sera confié à l'étude de Maître Benoît SENLIS, Notaire à Lille.

ADOPTÉE à l'unanimité

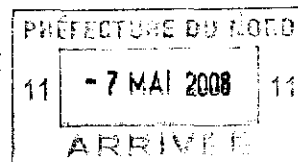
Affiché en Mairie le 28 AVR. 2008

Réception en Préfecture le - 7 MAI 2008



Par délégation du Maire,
 le Maire délégué de la Commune
 associée d'Hellemmes,


 Gilles PARCNEAUX



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/267

OBJET

**Commune associée d'Hellemmes -
Réhabilitation de l'école Herriot -
Avenant négatif n° 1 au marché de
l'Entreprise B.T.P.L. à Merville.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 06/13 du 16 mars 2006, le Conseil Communal a décidé la réhabilitation de l'école Herriot.

Le chantier est en cours depuis le 10 septembre 2007. Lors du déroulement des travaux, certains éléments techniques sont apparus :

- A - « les fondations profondes sur micro-pieux de l'extension neuve de la demi-pension sont remplacées par des fondations semi-profondes sur puits conformément à l'étude de sol GEOMECA. »
- B - « la charpente bois de l'extension neuve de la demi-pension a été remplacée par une charpente métallique. »
- C - « suite à la découverte d'une ancienne cuve enterrée lors des terrassements de l'extension de la demi-pension et pour satisfaire aux exigences du bureau de contrôle, cette cuve est à évacuer et le vide correspondant doit être comblé par un béton. »

Ainsi, ceci conduit à établir un avenant en négatif qui portera le n° 1 au nom de l'entreprise B.T.P.L. à Merville comme suit :

Montant du marché initial en € H.T.	Montant de l'avenant n° 1 en € H.T.	Nouveau montant du marché en € H.T.	Ecart % marché initial
554.545,44	- 59.583,45	49.4961,99	- 10,8

PRÉFECTURE DU NORD
 - 7 MAI 2008
 ARRIVÉE

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché n° 7R0792.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le

7 MAI 2008



Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles P. GNEAUX

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/268

OBJET

Commune associée d'Hellemmes -
Acquisition par la Commune d'un terrain
SNCF, rue Ferdinand Mathias - Signature
de la promesse synallagmatique de vente.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La S.N.C.F. est propriétaire de l'immeuble sis à Hellemmes, rue Ferdinand Mathias, cadastré section 298AL n° 274 pour une superficie de 630 m², situé à l'angle de la rue Victor Hugo.

S'agissant d'un terrain vierge de toute construction, anciennement à usage de jardin, et qui n'est plus entretenu depuis de nombreuses années, la commune a fait connaître son intérêt pour l'acquérir, en vue notamment d'y créer un parking public sécurisé.

Le prix de 13.230 € hors frais notariés et taxes demandé par le propriétaire est conforme à l'estimation domaniale.

Par anticipation au transfert de propriété, la SNCF consent à la commune une prise de possession qui sera effective à compter de la signature de la promesse synallagmatique de vente dont le projet est annexé à la présente délibération.

En accord le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** l'acquisition par la commune de l'immeuble susvisé aux conditions énoncées
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 2118, fonction 020
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la promesse synallagmatique de vente ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir, dont la rédaction sera confiée à l'étude de Maître DELPIERRE., Notaire à Lille.

ADOPTÉE à l'unanimité

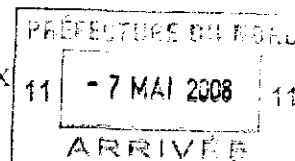
Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 7 MAI 2008



Par délégation du Maire,
 le Maire délégué de la Commune
 associée d'Hellemmes,


 Gilles PARGNEAUX



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/270

OBJET

Commune associée d'Hellemmes -
Mise à disposition de la commune par
le Conseil Général du Département du
Nord des terrains sis 75 rue des Ecoles à
Hellemmes - Signature d'une convention
d'occupation précaire et révoicable.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Département du Nord est propriétaire des parcelles cadastrées section 298 AL n° 131 et 132, sises 75 rue des Ecoles, d'une superficie totale de 1 791 m². Elles constituent une réserve foncière en vue d'une éventuelle extension future de la médiathèque Départementale située rue de l'Innovation.

La commune a fait part au Département de son intérêt pour ces terrains sur lesquels un parking paysager et sécurisé pourrait être aménagé, permettant ainsi d'accroître sensiblement l'offre en stationnement dans un quartier très déficitaire en la matière.

La Commission Permanente du Conseil Général ayant donné son accord sur ce projet, il importe désormais d'officialiser la mise à disposition de la commune des terrains sus-indiqués, par la signature d'une convention d'occupation précaire et révoicable, dans les termes repris au projet de convention annexé à la présente délibération.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition précaire et révoicable

ADOPTÉE à l'unanimité

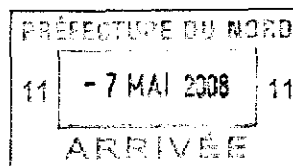
Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le - 7 MAI 2008



(Signature)
Gilles PARIGNEAUX



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/271

OBJET

Commune associée d'Hellemmes -
Ravalement de façades - Attribution
de primes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 97/65 du 24 mars 1997 et 00/751 du 9 octobre 2000, il a été décidé l'institution d'une aide à la restauration de façades sur l'ensemble du territoire de la commune d'Hellemmes suivant critères repris ci-après :

<u>Nature des travaux</u>	<u>Subventions au m²</u>
Nettoyage simple (haute pression, sablage chimique etc...)	4,57 €
Nettoyage + rejointoiement normal	9,15 €
Nettoyage + rejointoiement, joint de remplissage	
Joint retiré blanc	13,72 €
Peinture monochrome	2,29 €
Peinture polychrome	3,05 €
Recréation des enduits anciens :	
- partielle	9,15 €
- en totalité	13,72 €

Bonification de prime

Recréation d'un élément de 79,22 € à 304,90 €
(modénatures en briques, en pierres ou briques par élément et selon l'élément
vernissées)

Rétablissement des percements dans le respect de l'architecture

Maison d'angle 152,45 €

La subvention est limitée à 914,69 € pour les travaux de ravalement, à 457,35 € pour les prestations de peinture seule.

La subvention est plafonnée à 25 % du montant des travaux T.T.C.

Les demandes formulées par Monsieur et Madame Hervé MAHIEU, domiciliés 14 rue de l'Amiral Courbet à Hellemmes, Monsieur et Madame François et Anne-Sophie BEARD, domiciliés 214 rue Ferdinand Mathias à Hellemmes, Monsieur Paul Wolfgang KLINICKI, domicilié 140 rue Roger Salengro à Hellemmes, Monsieur Christophe PENET, domicilié 15 rue Tribourdeau à Hellemmes entrent dans le cadre de ces dispositions.

.....

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

♦ **ACCORDER à :**

M. et Mme Hervé MAHIEU une prime municipale d'un montant de 905,52 €

- nettoyage + rejointoiement joint de remplissage
 $66 \text{ m}^2 \times 13,72 \text{ €} = 905,52 \text{ €}$

M. et Mme François et Anne-Sophie BEARD une prime municipale d'un montant de 439,04 €

- nettoyage + rejointoiement joint de remplissage
 $32 \text{ m}^2 \times 13,72 \text{ €} = 439,04 \text{ €}$

M. Paul Wolfgang KLINICKI une prime municipale d'un montant de 521,36 €

- nettoyage + rejointoiement joint de remplissage
 $38 \text{ m}^2 \times 13,72 \text{ €} = 521,36 \text{ €}$

M. Christophe PENET une prime municipale d'un montant de 267,54 €

- nettoyage + rejointoiement joint de remplissage
 $19,50 \text{ m}^2 \times 13,72 \text{ €} = 267,54 \text{ €}$

ADOPTÉE à l'unanimité

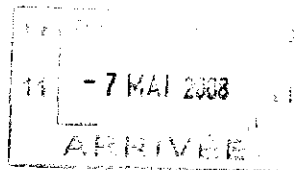
Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **7 MAI 2008**



Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARIGNEAUX



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/272

OBJET

Commune associée d'Hellemmes -
Association Lille Métropole Cinéma Vidéo
(LMCV) - Versement d'une subvention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses activités, l'association hellemmoise Lille Métropole Cinéma Vidéo (LMCV) organise un festival de court métrage à vocation nationale intitulé : "Hellemmes le cinéma" ouvert à tout cinéaste-vidéaste (non professionnel) appartenant ou non à un club, les 14, 15 et 16 novembre 2008 au Kursaal d'Hellemmes.

Ce festival a pour objectif de promouvoir et révéler au public les films amateurs dont les sujets, les qualités techniques et artistiques sont généralement méconnues et de mettre à l'honneur les meilleurs réalisateurs lors d'une cérémonie officielle de récompenses.

Afin d'aider cette association et en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 3.000 € à l'association Lille Métropole Cinéma Vidéo
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 30, article 6574, enveloppe 11477.

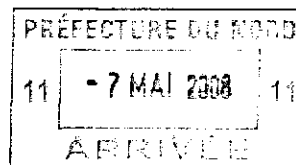
ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le - 7 MAI 2008



Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,


Gilles PARGNEAUX

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/273

OBJET

Commune associée d'Hellemmes -
Association Sandy'Loisirs -
Versement d'une subvention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des festivités du 14 juillet, l'association Sandy' Loisirs organise, comme tous les ans, une animation dans le quartier de l'Epine le 13 juillet, destinée aux adultes et aux enfants.

Petite restauration, buvette et différents stands de jeux avec des lots à gagner seront animés par les bénévoles de l'association. Un bal sera organisé le soir et un feu d'artifices clôturera cette manifestation.

Afin d'aider cette association et en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

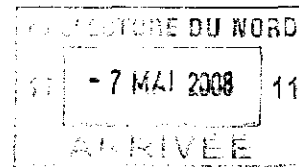
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 750 € à l'association Sandy'Loisirs
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 025, article 6574, enveloppe 17542.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 7 MAI 2008

Par délégation du Maire,
 le Maire délégué de la Commune
 associée d'Hellemmes,


 Gilles PARGNEAUX


DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/274

OBJET

Commune associée d'Hellemmes -
Association Le Moulin d'Or -
Versement d'une subvention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association Le Moulin d'Or organise annuellement différentes animations afin de dynamiser le quartier du Pavé du Moulin : kermesse, braderie, fête des allumoirs, Saint Nicolas, goûter de Noël et souhaite, principalement pour cette année, organiser une journée dans un parc d'attraction pour les enfants du quartier ainsi que l'achat de matériel pour les activités manuelles.

Afin d'aider cette association et en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 350 € à l'association Le Moulin d'Or
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 025, article 6574, enveloppe 17542.

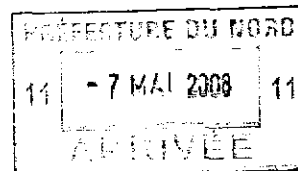
ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le - 7 MAI 2008



Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,


Gilles PARCNEAUX

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/275

OBJET

Commune associée d'Hellemmes -
Association Les Amis de la Guinguette -
Versement d'une subvention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des festivités du 14 juillet, l'association Les Amis de la Guinguette organise, comme tous les ans, une animation dans le quartier de la Guinguette le 13 juillet après-midi, destinée aux adultes et plus particulièrement aux enfants.

Petite restauration, buvette et différents stands de jeux avec des lots à gagner seront animés par les bénévoles de l'association. Cette année, pour donner une dynamique plus festive et conviviale, un groupe musical ambulant viendra ponctuer cette manifestation.

Afin d'aider cette association et accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 750 € à l'association Les Amis de la Guinguette
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 025, article 6574, enveloppe 17542.

ADOPTÉE à l'unanimité

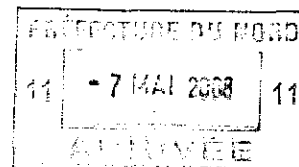
Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le - 7 MAI 2008



Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes.

Gilles PARNEAUX



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/276

OBJET

Commune associée d'Hellemmes -
Associations Sportives Ecoles de Sports -
Versement de subventions pour l'année 2008.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Un certain nombre d'associations sportives animent une Ecole de Sports.

Afin de les encourager financièrement, une somme de 7.000 € a été inscrite au budget communal.

Après examen des données remises par les clubs, la Commission Vie Collective, réunie le 10 Avril 2008, a défini une répartition entre les associations ou sections sportives concernées.

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions aux associations reprises dans l'annexe ci-jointe.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 40, article 6574, enveloppe 11218.

ADOPTÉE à l'unanimité

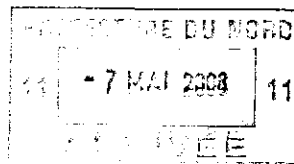
Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 7 MAI 2008



Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PANGNEAUX



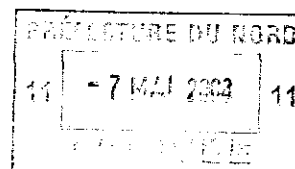
REPARTITION DES SUBVENTIONS 2008ECOLES DE SPORTS

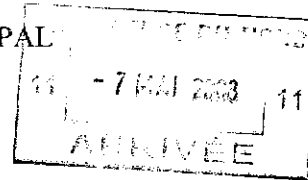
		Nombre d'inscrits
A.S.H.FOOTBALL	1.084,90 €	148
A.S.H.CYCLISME	685,20 €	22
A.C.H.V.B.VOLLEY-BALL	194,14 €	14
AMICALE DE LA BARRIERE (Section Tir)	205,56 €	12
BALLETS AQUATIQUES HELLEMMOIS	393,99 €	31
B.F.C.H.L.BASKET BALL	708,04 €	64
BOXE FRANCAISE QUINQUINNOISE	456,80 €	28
CERCLE APOLLON LUTTE	382,57 €	41
TENNIS CLUB HELLEMMOIS	690,91 €	79
TWIRLING BÂTONS	11,42 €	2

CLUB LEO LAGRANGE

GYMNASTIQUE - GRS	536,74 €	74
JUDO	725,11 €	109
KARATE	285,50 €	42
AIKIDO	205,16 €	28
JUJITSU	262,66 €	38
TAEKWONDO	171,30 €	22
SOUS TOTAL	2.186,47 €	313

TOTAL GENERAL	7.000,00 €	754
---------------	------------	-----





Séance du 28 avril 2008
N° 08/277

OBJET

**Commune associée d'Hellemmes -
Attribution de subvention dans le cadre
du Projet Educatif Local.**

Rapport de Madame le Maire,

Dans le cadre du Projet Educatif Local de la Commune, celle-ci s'inscrit dans une démarche de réussite éducative pour chaque enfant et chaque jeune de notre territoire.

Ce projet ne peut être mis en synergie qu'en apportant un véritable soutien auprès de nos partenaires : parents, associations, jeunes ...

C'est pour cela que la commune continue son engagement avec le Ministère de la Santé, des Sports et de la Jeunesse et renforce le soutien aux associations pour faire face au désengagement de l'Etat sur le secteur de l'éducation en général.

1) Dans le cadre du Contrat Educatif Local et des actions pour les 12 – 17 ans :

Pour faire suite au Projet Educatif Jeunesse voté en janvier 2006, la commune a souhaité mettre en place une vraie concertation d'actions pour les adolescents autour de l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs.

L'ensemble des actions reprises ci-dessous ont donc été proposées par les associations partenaires pour les 12 – 17 ans.

Nom de l'Association	Objet de la subvention	Montant
ASH Football	Animation de rue et de proximité à travers le sport	1 000 €
Ballets aquatiques hellemmois	Natation synchronisée pour les jeunes	1 000 €
Club Léo Lagrange	Accès aux pratiques culturelles, artistiques et sportives	2 500 €
La Baraque Foraine	Initiation aux pratiques théâtrales amateur	1 000 €
Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers	Démarches d'apprentissage à la citoyenneté	1 200 €
Amis des Jardins ouverts et Néanmoins clôturés	Education à l'éco-citoyenneté et à la nature	1 500 €
Boxe française quinquinoise	Boxe éducative	500 €
Les éclaireurs de France	Parcours botanique d'orientation	500 €
Déclic	Accompagnement scolaire	800 €
Les éclaireurs de France	Formation des délégués de classe	500 €

Ces dépenses seront prélevés au chapitre 65, fonction 255, article 6574, enveloppe 16493.

2) Dans le cadre du soutien aux parents :

Premiers éducateurs de leurs enfants, les familles se regroupent en association de parents d'élèves afin de porter des projets pour les enfants en lien avec les projets d'écoles et le cadre des enjeux du Projet Educatif Local.

Il est donc proposé de subventionner les associations suivantes :

Nom de l'association	Objet de la subvention	Montant
Association des Parents d'élèves des 4 écoles	Participation à l'organisation des manifestations au sein des écoles	400 €
Association des Parents d'élèves des écoles laïques du centre	Participation aux manifestations, abonnements à des revues pédagogiques	400 €
Association « Les Parents de Saint Exupéry »	Opération cartable, participation aux voyages pédagogiques et mise en place d'animation	650 €

Les deux premières dépenses seront à imputer sur l'enveloppe 16492, chapitre 65, article 6574, fonction 255.

La dernière dépense sera à imputer sur l'enveloppe 16491, chapitre 65, article 6574, fonction 22.

3) Dans le cadre du soutien aux initiatives jeunesse :

Afin de promouvoir les initiatives des jeunes et de soutenir leur engagement à être acteur au sein de la Commune, l'Espace Jeunes apporte un appui technique auprès de jeunes qui souhaitent s'investir et se constituer en association.

Pour apporter une forme de soutien plus forte, la Commune souhaite leur apporter une aide financière.

Nom de l'association	Objet de la subvention	Montant
Association A-Ma-Zone	Organisation d'événements autour des cultures urbaines	800 €
Association Terrain d'Entente	Développement d'actions musicales à travers un studio d'enregistrement ouverts aux jeunes	600 €

Les dépenses seront à imputer sur l'enveloppe 15309, chapitre 65, article 6574, fonction 422.

4) Dans le cadre du développement qualitatif pour les 3 – 12 ans :

L'action pour les tous petits et petits est relativement large sur l'ensemble de la Commune à travers les Espaces éducatifs. Cependant, il nous faut toujours continuer à qualifier ces temps d'accueil et nos actions pour cette tranche d'âge.

Nom de l'association	Objet de la subvention	Montant
Association Edouard et Célestin	Développement d'accueil de loisirs durant les période de vacances scolaires Mise en place d'ateliers artistiques, sportifs et de loisirs	3 300 €
Association Amour, Enfance, Animaux	Découverte de la nature et initiation à l'environnement	600 €

Ces dépenses seront à imputer sur :

- enveloppe 16493, chapitre 65, article 6574, fonction 255 pour Edouard et Célestin.
- enveloppe 15309, chapitre 65, article 6574, fonction 422 pour Amour, Enfance, Animaux.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement des subventions aux associations mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

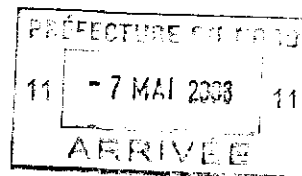
Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **- 7 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,




Gilles PARGNEAUX



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/278

OBJET

Commune associée d'Hellemmes -
Offre de Loisirs Eté 2008 en direction
des jeunes hellemmois âgés de 6 à 17 ans.

Rapport de Madame le Maire,

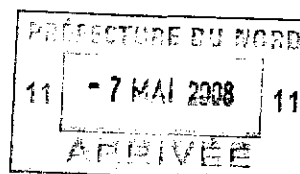
Mesdames, Messieurs,

A travers les accueils de loisirs petite enfance, enfance et jeunesse, la commune d'Hellemmes propose aux enfants et aux jeunes des activités diversifiées durant toute la période estivale : cinéma, nature-environnement, cirque, activités sportives, théâtre ...

Parallèlement, des mini-séjours et des séjours sont organisés pour permettre à ceux qui ne peuvent pas partir en vacances de pouvoir s'évader et de découvrir d'autres régions.

Ils répondent au Projet Educatif de la Commune et doivent permettre aux enfants et aux jeunes de :

- construire et créer.
- découvrir et partager,
- jouer et s'épanouir .



Ainsi, le programme 2008 est le suivant :

Juillet 2008 :

- Pour les 6 - 12 ans :

Un séjour est prévu du 4 au 11 juillet à Anor dans l'Avesnois sur le thème du « Cirque et de la Comédie Musicale ». Il s'adresse à 16 enfants qui seront hébergés au sein de cette structure, dans un gîte.

Activités artistiques, spectacle, théâtre, grands jeux et découverte de l'Avesnois seront autant d'activités proposées aux enfants pour développer leur imagination et leur créativité.

- Pour les 12 - 17 ans :

Un séjour est prévu du 26 juillet au 2 août au Vieux-Boucau les Bains dans les Landes. Il s'adresse à 20 jeunes et l'hébergement se fera également en gîte.

Surf, bodyboard, catamaran sur lac, canoë et pelote basque seront au programme de cette session vacances.

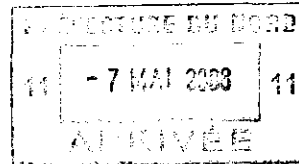
Août 2008 :

- Pour les 6 - 12 ans :

Un séjour est prévu du 4 au 8 août inclus à Ruisseauville (entre le Touquet et Arras). Il s'adresse à 15 enfants : poterie, musique « verte », randonnée avec des ânes, veillées, activités sportives seront au programme.

L'hébergement se fera en dur dans un gîte.

.....



- Pour les 12 – 17 ans :

Un mini-séjour est prévu du 11 au 14 août inclus à Warlincourt (près d'Arras). Il est ouvert pour 20 jeunes et se fera sous tente.

Piscine, pêche, forêt, parcours nature et randonnées, veillées nocturnes, golf sont autant d'activités dont bénéficieront les jeunes.

Un second mini-séjour sera également proposé aux jeunes de 12 – 17 ans dans le cadre du dispositif « Un été en Or » proposé par le Conseil Général dans le cadre de sa politique jeunesse et d'égalité d'accès aux loisirs pour tous les jeunes à laquelle la Commune adhère et émerge, de profiter d'un séjour de découverte du patrimoine et de l'environnement départemental.

Les tarifs pour chaque séjour :

Catégories	Séjours Enfance et mini séjour Jeunesse : Asnor, Ruisseauville, Villequier	Séjour Ados : Vieux Boucau les Bains
Catégorie A	25 €	50,00 €
Catégorie B	32 €	62,50 €
Catégorie C	39 €	75,00 €
Catégorie D	45 €	100,00 €
Catégorie E	52 €	112,50 €
Catégorie F	59 €	125,00 €
Catégorie G	65 €	150,00 €
Catégorie H	72 €	162,50 €
Catégorie I	79 €	175,00 €
Catégorie J	85 €	200,00 €

Les chèquiers vacances de la CAF sont acceptés.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 avril 2008, il vous est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la mise en œuvre de ces centres de vacances pour l'été 2008.
- ◆ **VALIDER** les tarifs de ces séjours
- ◆ **ADMETTRE** en recettes les participations familiales au budget général de la Ville de Lille.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le

- 7 MAI 2008



Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/279

OBJET

Commune associée d'Hellemmes -
Indemnité de Conseil au Comptable
Public pour le budget du Service
Extérieur des Pompes Funèbres.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation funéraire a institué le Service Extérieurs des Pompes Funèbres qui est une mission de service public reprise dans le Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L2223.

L'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, article 13, dispose que : « *les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, verser des indemnités supplémentaires aux agents des services extérieurs de l'Etat, au titre de prestations fournies personnellement, en dehors de l'exercice de leurs fonctions dans ledit service.* »

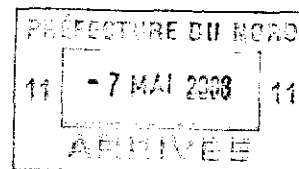
Le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, modifié par décret n° 91-794 du 16 août 1991 (J.O du 22 août 1991) indique les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat.

L'arrêté du 12 juillet 1990 (JO du 8 août 1990) précise les conditions d'attribution d'une « indemnité de conseil » aux comptables du Trésor, chargés des fonctions de receveurs municipaux qui sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Le comptable intéressé ayant donné son accord pour assumer ces missions, il convient de définir le montant de l'indemnité.

Il est proposé de fixer celle-ci, au taux maximum, pour la durée du mandat qui correspondant aujourd'hui à :

- 3/1000 sur les 7 622 premiers €
- 2/1000 sur les 22 831 € suivants
- 1,5/1000 sur les 30 441 € suivants
- 1/1000 sur les 60 833 € suivants
- 0,75/1000 sur les 106 545 € suivants
- 0,50/1000 sur les 152 207 € suivants
- 0,25/1000 sur les 228 310 € suivants
- 0,10/1000 sur toutes les sommes excédant 608 838 €



en sachant :

- que l'indemnité est calculée par application du tarif ci-dessus à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années

- que cette indemnité ne peut être supérieure à une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.
- que chaque année une note de service publiée au bulletin officiel de la comptabilité publique fixe le montant annuel maximum de l'indemnité de conseil
- que compte tenu d'un budget, en moyenne de 13 000 €, l'indemnité serait de l'ordre 41 € l'an
- qu'un crédit est inscrit à cet effet au budget à l'article 6218.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **ACCORDER** au Comptable du Trésor Lille Municipale, Trésorier Principal, l'indemnité de Conseil au taux maximum pour la durée du mandat, pour le budget du Service extérieur des pompes funèbres de la Commune Associée d'Hellemmes

ADOPTÉE à l'unanimité

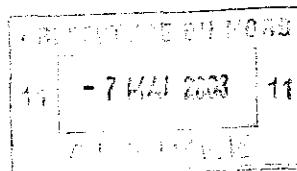
Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Par délégation du Maire.
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Réception en Préfecture le - **7 MAI 2008**




Gilles PARGNEAUX



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/280

OBJET

Commune Associée de Lomme -
Centres de Vacances 2008 -
participation des familles.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Pour permettre aux enfants lommois âgés de 4 à 13 ans de bénéficier de vacances durant les mois de juillet et août, la Ville de Lomme réserve des séjours en centre de vacances.

En conséquence, il convient de fixer le montant de la participation financière réclamée aux familles. Cette participation est déterminée en fonction du quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille (C.A.F), selon le tableau annexé à la présente. La première tranche correspond à celle retenue par la C.A.F pour l'attribution du Chéquier Vacances.

En effet, le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocation Familiales de Lille a décidé la mise en œuvre d'une nouvelle politique « vacances temps libres » axée sur les loisirs de proximité des enfants et des jeunes, avec la mise en place de Chéquiers Loisirs et de Chéquiers Vacances.

Par délibérations n° 2008/16 du Conseil Communal de Lomme du 23 janvier 2008 et n° 08/224 du Conseil Municipal de Lille du 28 janvier 2008, la Commune a accepté ce principe et l'utilisation des Chéquiers Loisirs et autorisé la signature d'une convention avec la société Chèque Lire, partenaire de la C.A.F, indispensable à la mise en place de cette nouvelle politique.

En substitution des « bons vacances », la C.A.F propose désormais aux enfants âgés de 0 à 17 ans, dont le quotient familial est compris entre 0 et 469, un Chéquier Vacances individuel et annuel, d'une valeur de 110 €. Ce chéquier permet de financer l'inscription des enfants en centres de vacances.

Ce Chéquier Vacances sera exclusivement utilisable auprès des partenaires désignés par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille qui auront préalablement signés une convention avec la société Chèque Lire.

Pour bénéficier du barème de participation, les demandeurs devront présenter lors du dépôt des inscriptions la carte d'allocataire ou les justificatifs de leurs ressources, pour les personnes non allocataires, à défaut le montant du séjour leur sera réclamé dans son intégralité.

Il convient également de fixer les modalités du règlement. Il s'effectuera en 2 versements ainsi qu'il suit :

- le premier versement à l'inscription définitive :

.../...

- a) pour les familles bénéficiant du chéquier Vacances de la Caisse d'Allocations Familiales, le montant sera équivalent à la moitié de la différence entre la participation fixée et la valeur du chéquier Vacances accordé par la Caisse d'Allocations Familiales.
 - b) pour les familles ne bénéficiant pas du Chéquier Vacances, il sera égal à la moitié de la participation réclamée par la commune.
- le solde avant le 22 juin 2008 et jusqu'à concurrence du coût réel du séjour, dans la mesure où ce montant est inférieur à celui figurant au barème annexé, colonne « participation des familles ».

**CENTRES DE VACANCES 2008
BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES**

Tranches de quotient familial	Participation des familles en 2008 - par enfant
0 à 469	355 €
470 à 539	380 €
540 à 609	405 €
610 à 679	430 €
680 à 749	460 €
750 à 819	495 €
820 à 889	535 €
890 à 959	580 €
960 à 1029	630 €
1030 à 1099	675 €
1100 à 1169	720 €
1170 à 1239	755 €
1240 et plus	785 €

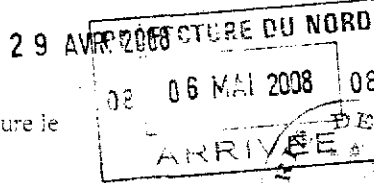
Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** l'application de la nouvelle grille de tarifs
- ◆ **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention avec la société Chèque Lire, partenaire de la C.A.F de Lille, indispensable à la mise en œuvre du dispositif Chéquier Loisirs et Chéquier Vacances
- ◆ **AUTORISER** le Maire ou son représentant à faire recette auprès du Trésorier Municipal de ce nouveau mode de paiement et modifier les arrêtés de régie concernés.

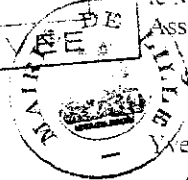
ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le

Réception en Préfecture le



Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme



Yves DURAND

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/281

OBJET

Commune Associée de Lomme -
Appels à projets 2008 « Politique
de la Ville » du Conseil Régional.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Commune de Lomme a adopté le 7 février 2007 (2007/02) le nouveau cadre de la Politique de la Ville : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), en collaboration avec la Ville de Lille, qui l'a adopté lors du Conseil Municipal du 12 février 2007.

Le Conseil Régional a réaffirmé sa volonté de soutenir les initiatives locales des territoires inscrits dans l'ancienne géographie prioritaire de la Politique de la Ville, dont ceux de Lomme.

Par ailleurs, le comité interministériel des villes du 9 mars 2006 prévoyait, parmi un panel de mesures, que dans les six départements où ont été désignés les Préfets délégués à l'égalité des chances, 20 % des crédits de la Politique de la Ville soient consacrés à un programme d'actions culturelles favorisant l'ouverture et la diversité culturelle des zones urbaines sensibles dans la durée.

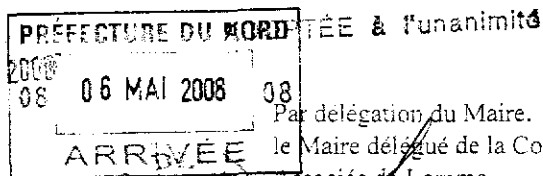
Les projets soutenus doivent contribuer à l'ouverture des zones urbaines sensibles, favoriser la diversité culturelle et s'inscrire dans la durée. Parallèlement à une politique de démocratisation de la culture, portée par les équipements culturels et d'éducation artistique et culturelle, ont été pris en considération des projets artistiques intégrant une dimension forte de cohésion sociale par la mise en avant des principes républicains qui fondent notre modèle social.

La commune de Lomme souhaite déposer plusieurs dossiers correspondant à ces différents appels à projets, tels que figurant au tableau joint à la présente délibération.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **APPROUVER** les demandes de financement des projets dans le cadre du C.U.C.S et de l'appel à projets Région, incluant une participation financière de la Ville
- ♦ **AUTORISER** le Maire ou son représentant à transmettre l'ensemble des projets et à signer les documents contractuels avec les financeurs.

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le
- 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
 le Maire délégué de la Commune
 Associée de Lomme,



Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/282

OBJET

Commune Associée de Lomme -
Indemnité de conseil au receveur du
budget annexe des pompes funèbres.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les activités du service extérieur des pompes funèbres sont retracées dans un budget annexe (plan comptable M4) soumis à la règle de l'équilibre financier.

Une indemnité de conseil et d'assistance, dont les modalités d'octroi sont prévues par le décret n° 82/979 du 19 novembre 1982, peut être allouée au Trésorier Municipal pour les prestations fournies en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

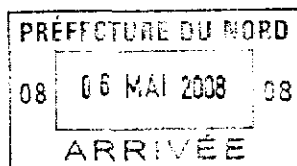
- ♦ **ACCORDER** le bénéfice de cette indemnité à Monsieur Georges JOURJON, Receveur du budget annexe des Pompes funèbres de la commune de Lomme.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/283

OBJET

Commune Associée de Lomme -
Marché de travaux d'entretien -
Ecole Voltaire-Sévigné.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement de travaux dans les établissements communaux, un projet de travaux dans l'école Voltaire Sévigné est en cours, portant sur une partie de la couverture, certaines menuiseries extérieures et les peintures extérieures.

Constatant la nette recrudescence des vols de zinc sur les couvertures accessibles, des dispositifs entravant l'accès aux plans de toiture ont été mis en place. Toutefois, lors des travaux de rénovation, il est nécessaire de modifier le mode de construction. Ainsi, le projet de rénovation des couvertures porte sur le local préau, la salle polyvalente et le local « majorettes ». Le local préau sera traité en bac sec, tandis que les deux autres locaux seront traités en étanchéité par membrane, afin de respecter les normes en vigueur.

Concernant les menuiseries extérieures, le projet concerne le remplacement des ensembles du bâtiment Voltaire, les façades arrière et latérales, le local « Rased » (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté), et le bâtiment SEVIGNE sur les façades arrière. Les menuiseries seront de type PVC à faible émissivité et isolation thermique renforcée.

Enfin, les travaux de peintures extérieures concernent l'ensemble de l'établissement.

Il est précisé que les travaux de couverture et de menuiseries permettront de diminuer les cibles de consommation de l'établissement, et donc de diminuer les coûts de fonctionnement de l'établissement.

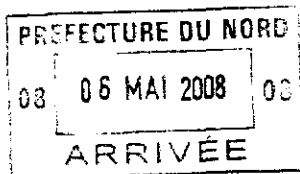
Ainsi, il apparaît nécessaire de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert, suivant le formalisme d'un marché de travaux, décomposé en trois lots :

- Lot 1 : Couverture
- Lot 2 : Menuiseries PVC
- Lot 3 : Peintures Extérieures

Le montant global du marché de travaux est estimé à 352 000 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la passation d'un marché sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux



.....

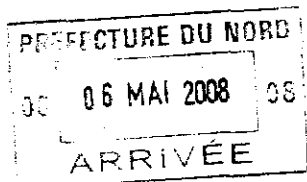
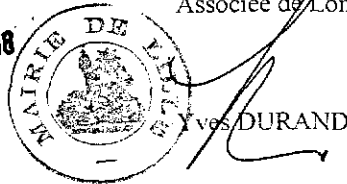
- ◆ **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux correspondant
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur la ligne budgétaire 20-2313-19817

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 06 MAI 2008



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/284

OBJET

Commune Associée de Lomme -
Avenant n° 2 au marché de maintenance
des installations de systèmes de contrôle
d'accès et de surveillance électronique.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les délibérations n° 2003/16 du Conseil Communal du 23 janvier 2003 et n° 03/24 du Conseil Municipal du 3 février 2003 ont autorisé la passation d'un marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert, ayant pour objet les prestations de maintenance des installations de systèmes de contrôle d'accès et de surveillance électronique des bâtiments de la Commune associée de Lomme.

Ce marché (n° 31503 - 2004/14) a été notifié le 19 novembre 2004 à la Société PROTEC (sise à TOURCOING - 17 rue des Roses), pour une durée de 3 ans. Cette procédure arrivait donc à échéance le 18 novembre 2007 et nécessitait d'être renouvelée.

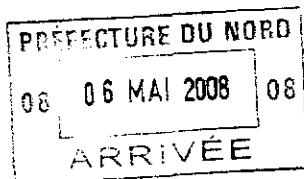
En tenant compte des modifications attendues quant au fonctionnement des dispositifs de télésurveillance dans la commune, il y a lieu de modifier les clauses du prochain marché de maintenance des installations de systèmes de contrôle d'accès et de surveillance électronique.

Considérant les délais de conception de ce dossier de consultation et les délais nécessaires de la procédure de consultation, les délibérations n° 2007/87 du Conseil Communal du 4 octobre 2007 et n° 07/922 du Conseil Municipal du 8 octobre 2007 ont autorisé la passation d'un avenant n° 1 permettant de prolonger la durée du marché existant jusqu'au 24 avril 2008, soit 5/12° d'année.

Les montants du marché initial étaient estimés à 20.000 € HT par année au minimum, avec un maximum de 80.000 € HT. Il avait donc été proposé de considérer la prolongation sur le même principe des 5/12°. Les montants de l'avenant n° 1 ont donc été estimés à 8.333,34 € HT, avec un maximum de 33.333,34 € HT. Ce qui représentait une augmentation de 13,89 % par rapport aux montants minimum et maximum du marché initial.

Or, aujourd'hui, un nouveau dispositif de protection des bâtiments est commercialisé. Ce système par zonage sera plus performant que le système en boucle actuellement en place au sein des bâtiments lommeois, permettant une meilleure protection de nos installations. Cette technique a d'ailleurs été intégrée dans l'appel d'offres ouvert lancé le 20 février dernier.

Aussi, en attendant la validation des candidatures, l'ouverture et l'analyse des offres, il y a lieu de prolonger à nouveau le marché, et ce jusqu'au 19 juin 2008, soit 2/12°.



Les montants de cet avenant n° 2 sont donc estimés à 3.333.33 € HT au minimum, avec un maximum de 13.333.33 € HT, ce qui représente une augmentation de 5,55 % par rapport aux montants minimum et maximum du marché initial.

En cumulant le pourcentage d'augmentation de l'avenant n° 1 (soit 13,89 %) et le pourcentage d'augmentation de l'avenant n° 2 (soit 5,55 %), le pourcentage global de l'augmentation est de 19,44 % par rapport aux montants du marché initial.

Aussi, conformément à la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, « tout projet d'avenant à un marché de travaux, de fournitures ou de services ou à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5 %, est soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres ou à la commission visée à l'article 43. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis. »

L'avis de la Commission d'Appel d'Offres a été sollicité.

Suivant ces modalités, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

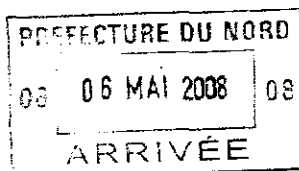
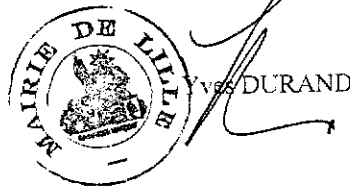
- ◆ **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer cet avenant
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les lignes budgétaires 020-2313-29416 et 020-611-3127.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/285

OBJET

Commune Associée de Lomme -
Subventions pour ravalement
de façades.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du Conseil Communal de Lomme en date des 6 mai 2003 et 23 janvier 2006 et du Conseil Municipal de Lille des 12 mai 2003 et 6 février 2006, la Commune a fixé les conditions d'attribution de subvention pour travaux de ravalement de façades afin d'améliorer le cadre de vie de tous les lommois en terme de qualité du paysage urbain.

Ces travaux concernent l'aspect général des façades avant, arrière ou pignon c'est-à-dire :

- le nettoyage des façades en maçonnerie de briques peintes ou non, enduits ciment ou à la chaux, crépis, pierres, béton ; la remise en état des joints et des éléments de maçonnerie dégradés, la réfection des enduits.

Selon la nature du support, il peut être effectué :

- par « sablage » hydropneumatique avec emploi de sable silicieux ou de fines de verrerie ;
 - par projection d'eau froide ou chaude complétée par nettoyage mécanique (brossage-ponçage-raclage) ; dans ce cas une attention particulière sera portée aux moulurations en pierres et aux éléments décoratifs type briques vernissées ;
 - par procédé chimique : solutions alcalines, addition de tensioactifs et de solvants.
 - le brossage à sec des façades, plus communément appelé « dépoussiérage » ne saurait être admis au titre de la mise en état de propreté ; le nettoyage par jet de sable sec est interdit ;
 - est également proscrit l'écroûtage d'enduits qui met à jour de la brique de mauvaise qualité grossièrement appareillée, se dégradant facilement et provoquant des désordres dans la construction.
- la mise en peinture de façades en briques ou enduit
 - la pose de briquettes ou de plaquettes en terre cuite sur les façades en béton ou cimentée ; elles sont déconseillées sur les façades en briques pour lesquelles le sablage-rejointoiement sera préconisé.

Il a été décidé :

- le versement d'une subvention de 9,15 € par m² de surface traitée limitée à 20 % du montant H. T. des travaux.
- d'accorder une aide supplémentaire aux ravalements groupés d'au moins deux immeubles contigus et qui appartiennent à des propriétaires différents, portant ainsi l'aide à 11,43 € par m² de surface traitée, limitée à 25 % du montant H.T. de plafonner le montant de la subvention à 760 €.
- d'exonérer ces travaux des droits de voirie.

Pour obtenir le versement de cette subvention, le pétitionnaire devra déposer un dossier de demande de subvention au Service Urbanisme, accompagné de la demande de déclaration de travaux pour ravalement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DONNER** un avis favorable au versement de la subvention pour les demandes ci-dessous :

Monsieur André LANCERY

Domicilié : 28, rue Gutenberg

Pour des travaux : 28, rue Gutenberg

Montant hors taxe des travaux : 7 173,27 €

Montant de la subvention 9,15 € x 45,96 m² = 420,53 €

Monsieur Romain RYCKEBUSCH

Domicilié : 48, rue de la Liberté

Pour des travaux : 48, rue de la Liberté

Montant hors taxe des travaux : 6 724,25 €

Montant de la subvention 9,15 € x 68,61 m² = 627,78 €

Monsieur Marc AVENEL

Domicilié : 5, rue Condorcet

Pour des travaux : 5, rue Condorcet

Montant hors taxe des travaux : 6 097,83 €

Montant de la subvention 9,15 € x 66,80 m² = 611,22 €

Monsieur Didier VAN MULLEN

Domicilié : 74, rue Winston Churchill

Pour des travaux : 74, rue Winston Churchill

Montant hors taxe des travaux : 3 820,00 €

Montant de la subvention 9,15 € x 53,00 m² = 484,95 €

.....

Monsieur Raymond MASSON

Domicilié : 35, rue Eugène Descamps

Pour des travaux : 35, rue Eugène Descamps

Montant hors taxe des travaux : 5 208,00 €

Montant de la subvention $11,43 \text{ €} \times 48,00 \text{ m}^2 =$ 548,64 € - Ravalement Groupé

Madame Maryline MEURISSE

Domiciliée : 33, rue Eugène Descamps

Pour des travaux : 33, rue Eugène Descamps

Montant hors taxe des travaux : 3 485,00 €

Montant de la subvention $11,43 \text{ €} \times 36,00 \text{ m}^2 =$ 411,48 € - Ravalement Groupé

Madame Murielle VERECKE

Domiciliée : 12, rue Lydie Dereuse

Pour des travaux : 12, rue Lydie Dereuse

Montant hors taxe des travaux : 3 882,69 €

Montant de la subvention $9,15 \text{ €} \times 46,70 \text{ m}^2 =$ 427,31 €

Monsieur Eric LESSART

Domicilié : 45, rue du Paradis

Pour des travaux : 45, rue du Paradis

Montant hors taxe des travaux : 3 317,54 €

Montant de la subvention $9,15 \text{ €} \times 67,50 \text{ m}^2 =$ 617,63 €

- ♦ IMPUTER la dépense correspondante sur la section Investissement - chapitre 204 - article 2042 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé » - fonction 824 - enveloppe 26853.

ADOPTÉE à l'unanimité

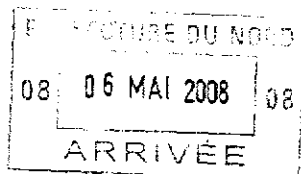
Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme



Yves DURAND



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/286

OBJET

Commune Associée de Lomme -
Subventions pour l'installation de
systèmes de récupération d'eau pluviale.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2006/123 du Conseil Communal de Lomme en date du 14 décembre 2006 et n° 06/1113 du Conseil Municipal de Lille du 18 décembre 2006, la Commune a fixé les conditions d'attribution d'une subvention pour l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale aux particuliers.

La commune de Lomme, en cohérence avec les politiques menées dans le cadre de l'association avec la Ville de Lille, souhaite poursuivre sa démarche sur la récupération d'eau pluviale et apporter un soutien financier à tous les Lommois qui désirent installer un équipement de récupération d'eau pluviale afin de la réutiliser.

Il a été décidé d'accorder une subvention de 80 € par m³ d'installation, plafonnée à la limite du coût réel de l'installation et limitée aux installations jusqu'à 5 m³.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DONNER** un avis favorable au versement de la subvention pour la demande ci-dessous :

Monsieur DECLUNDER Michel
domicilié 62, rue Henri Ghesquière à Lomme
Montant hors taxe des travaux : 1934 €
Montant de la subvention 80 € x 4 m³ = 320 €

- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur la section Investissement - chapitre 204 - article 2042 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé » - fonction 830 - enveloppe 26854.

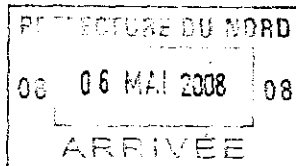
ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/287

OBJET

Commune Associée de Lomme -
Subventions pour installations solaires.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs.

Par délibérations du Conseil Communal de Lomme n° 2005/43 du 19 mai 2005 et n° 2006/16 du 23 janvier 2006 et du Conseil Municipal de Lille n° 05/418 du 23 mai 2005 et n° 06/88 du 6 février 2006, la Commune a fixé les conditions d'attribution de subvention pour l'installation de chauffe-eau solaire individuel ou photovoltaïque aux particuliers et aux organismes.

Cette politique a été mise en place en concertation avec la Ville de Lille dans une volonté commune de maîtrise des énergies dans la ville.

Cette aide est attribuée aux installations répondant aux critères retenus par l'ADEME et si la mise en œuvre est effectuée par un installateur professionnel signataire de la charte qualisol.

Il a été décidé d'accorder une subvention de 100 € TTC/m² pour l'installation de panneaux solaires, plafonnée à 10.000 € par opération et 1.20 € TTC par KW crête installé pour le solaire photovoltaïque, plafonnée à 3.000 € par opération soit environ 2,5 kWc.

Pour obtenir le versement de cette subvention, le pétitionnaire devra déposer un dossier de demande de subvention au Service Environnement, accompagné de la demande de déclaration de travaux pour la pose d'une installation solaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **DONNER** un avis favorable au versement de la subvention pour les demandes ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude GUICHARD
Domicilié : 844, avenue de Dunkerque
Pour des travaux : 844, avenue de Dunkerque
Montant hors taxe des travaux : 9.067 €
Nature des travaux : pose de capteurs solaires de 6,384 m² pour chauffe-eau solaire individuel
Montant de la subvention : 638,40 €

Monsieur Patrick POTIE
Domicilié : 934, avenue de Dunkerque
Pour des travaux : 934, avenue de Dunkerque
Montant hors taxe des travaux : 2.7014,22 €
Nature de l'installation : génératrice voltaïque d'une capacité de 2,94 kW
Montant de la subvention : 3.000 €

.....

Monsieur Didier BARON
Domicilié : 409, avenue de Dunkerque
Pour des travaux au : 409, avenue de Dunkerque
Montant hors taxe des travaux : 7.089,60 €
Nature de l'installation : 2 capteurs solaires de 2,20 m²
Montant de la subvention : 440 €

- ♦ **IMPUTER** la dépense sur la section Investissement - chapitre 204 - article 2042 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé » - fonction 830 - enveloppe 26854.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **- 6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme



[Signature]
Yves DURAND



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/288

OBJET

**Commune Associée de Lomme - Avenant
au contrat de maintenance n° M02B59V008 :
cession des actifs de la Société HORANET,
Services & Diffusion, titulaire du contrat pour
le système de pointage périscolaire, à la Société
OEM TERMINALS & SMART OBJECTS**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par jugement du Tribunal de Commerce de La Roche sur Yon (Vendée) en date du 14 janvier 2008, la cession des actifs de la Société HORANET Services & Diffusion, sise Allée du Puits 6 ZI route de Niort à Fontenay le Comte Cédex (85200), a été actée au profit de la Société Anonyme OEM TERMINALS & SMART OBJECTS.

Tous les clients et contrats sont cédés à la SA OEM TERMINALS & SMART OBJECTS.

Aussi, le contrat global AMS n° M02B59V008 du 31 décembre 2005 avec la Commune associée de Lomme pour le dossier « Lomme Puce », ayant pour objet la maintenance des matériels et le suivi des logiciels ainsi que l'avenant M06659V008 au contrat initial du 12 septembre 2007 ayant pour objet la maintenance de nouveaux matériels, sont cédés à la Société Anonyme OEM TERMINALS & SMART OBJECTS.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

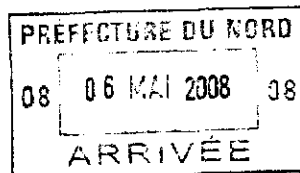
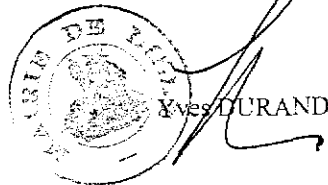
- ♦ **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/289

OBJET

Commune Associée de Lomme -
Préfiguration d'une régie de quartier
à Lomme

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les données socio-économiques du territoire, l'absence d'implantation de structures d'insertion agissant dans la proximité des habitants et le potentiel de développement lié notamment à la création d'Euratechnologie ont conduit la commune de Lomme à engager la réflexion pour la création d'une régie de quartier.

Un groupe projet, composé d'élus et de techniciens de la commune, d'habitants, de représentants des comités de quartier, des bailleurs et d'acteurs associatifs présents sur le territoire de la commune, du Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi, de l'Union Régionale de l'Insertion par l'Activité Economique et auquel a participé MOS'ART - Association de Préfiguration de la Régie de Quartier de Fives à Lille qui a une expérience en la matière - s'est organisé afin de travailler le projet et d'en vérifier l'intérêt avec et pour les habitants.

Pour faire suite aux hypothèses émises par le groupe projet visant à conforter l'idée d'implantation de la régie sur le territoire du Marais (qui concentre 40 % des demandeurs d'emploi de la Ville) avec une action rayonnant sur l'ensemble de la ville; une première identification des besoins par les associations et les habitants en matière de services de proximité a été menée par Mos'art à l'aide d'un stagiaire de l'IAE (entre mai et août 2007). Les fruits de ce travail confirment l'intérêt d'envisager la création de la régie de quartier.

Le projet que pourrait adopter la future structure ne se limite pas au volet insertion des personnes en difficulté mais participera de la réponse au besoin d'un nouveau projet d'animation local permettant de combiner la mise en œuvre d'actions de gestion urbaine de proximité, la réponse à des besoins de services non satisfaits et/ou émergents tout en favorisant l'emploi de proximité et en renforçant le lien social sur la commune.

En complémentarité de l'enquête réalisée, la Ville et le CCAS de Lomme ont travaillé un premier état des lieux des marchés qui pourraient être confiés à la future régie de quartier en cohérence avec les besoins exprimés par les habitants (chantier propreté publique et environnement, services aux personnes âgées), ces pistes concrètes permettent de confirmer la base d'un projet économique pour la future régie et de poursuivre l'étude de faisabilité.

Pour mener à bien la déclinaison du projet et la réalisation des différentes étapes allant de la préfiguration de la régie jusque sa création, l'Association Mos'art doit renforcer son équipe d'un chargé de mission qui aura en charge le dossier sous la responsabilité de la directrice. La mission fixée sur une durée de 9 mois à compter de janvier 2008 aura pour objectif à terme de pérenniser l'emploi dans la nouvelle structure créée.

Le budget nécessaire à la réalisation de cette opération s'élève à 36.840 €.

.../...

La Commune de Lomme est sollicitée pour 50 % de cette somme soit 18.420 €. L'autre moitié est financée par la Ville de Lille dans le cadre de la délégation Economie Sociale et Solidaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :


- ◆ **AUTORISER** la signature par le Maire ou son représentant de la convention entre la Ville et Mos'art, association de la Régie de Quartier de Fives, sise 29 H rue Eugène Jacquet à Lille,
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 18.420 € à Mos'art, association de la Régie de Quartier de Fives,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 65 – article 6574 – fonction 524 de nos documents budgétaires.

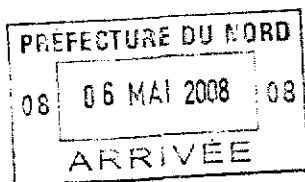
ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

 **DURAND**



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/290

OBJET

Exercice 2008 – Virements de crédits - Décision Modificative n° 2.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective.

Les différents mouvements de virements de crédits sont retracés dans les tableaux joints en annexe.

Par ailleurs, il y a lieu de passer les opérations comptables d'ordre consécutives à la prise en compte des virements de crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement, soit :

Section de fonctionnement

Virement à la section d'investissement

Chapitre 023 – article 023 – fonction 01 – enveloppe 12501 65 329,31

Section d'investissement

Virement de la section de fonctionnement

Chapitre 021 – article 021 – fonction 01 – enveloppe 12500 65 329,31

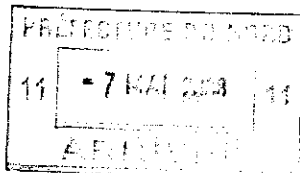
En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **APPROUVER** la *Décision Modificative n° 2.*

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 7 MAI 2008



Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
aux Finances.

Pierre de SAINTIGNON

EXERCICE 2008 - VILLE DE LILLE - ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES - DM2

RECAPITULATIF

Chapitre	Désignation	Montant
<u>Section de Fonctionnement</u>		
<u>Dépenses</u>		
011	Charges à caractère général	-272 818,43
012	Charges de personnel et frais assimilés	-18 725,27
014	Atténuations de produits	-26 524,38
65	Autres charges de gestion courante	193 949,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'étus	-6 939,23
67	Charges exceptionnelles	65 729,00
<u>Recettes</u>		
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	-3 000 000,00
73	Impôts et taxes	2 000 000,00
74	Dotations et participations	1 000 000,00
<u>Section d'Investissement</u>		
<u>Dépenses</u>		
20	Immobilisations incorporelles	7 376,00
204	Subventions équipement versées	-7 176,00
21	Immobilisations corporelles	85 243,14
23	Immobilisations en cours	-20 113,83

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2008

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	LIBELLE				
011	60632	33	Fournitures de petit équipement	21	2188	33	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 500,00
011	6068	020	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	012	64131	020	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	1 939,60
011	6068	30	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	800,00
011	6068	422	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	21	2188	422	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 000,00
011	6135	311	LOCATIONS MOBILIERES	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	4 000,00
011	6135	33	LOCATIONS MOBILIERES	21	2188	33	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 134,27
011	6228	311	DIVERS	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	12 200,00
011	6238	830	DIVERS	012	64131	020	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	7 270,00
011	6247	415	TRANSPORT COLLECTIF	012	64131	40	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	1 391,33
011	6288	020	AUTRES	21	2184	020	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	824,04

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2008

FRETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT
CHAP	ART	FONCT	CHAP	ART	FONCT	
011	6288	020	012	64131	90	8 756,00
011	6288	020	012	6488	020	1 000,00
011	6288	322	012	64131	322	7 000,00
011	6288	33	65	6574	30	40 000,00
011	6288	40	012	64131	40	22 000,00
011	6288	824	65	6574	824	230 000,00
012	64111	422	67	6714	422	45 000,00
012	64131	33	011	6288	33	5 000,00
012	64168	90	011	60636	020	30 000,00
014	748729	01	011	61551	020	743,22
014	748729	01	012	64131	311	11 917,80

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2008

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT
LIBELLE			LIBELLE			
IMPUTATION		IMPUTATION				
CHAP	ART	FONCT	CHAP	ART	FONCT	
014	748729	01	011	6262	020	497,16
DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE			FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			
014	748729	01	011	6068	020	218,56
DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE			AUTRES MATIERES ET FOURNITURES			
014	748729	01	011	60623	251	594,85
DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE			ALIMENTATION			
014	748729	01	011	6068	020	12 099,79
DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE			AUTRES MATIERES ET FOURNITURES			
014	748729	01	011	6355	020	224,00
DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE			TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES			
014	748729	01	67	6713	422	229,00
DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE			CHARGES EXCEPTIONNELLES SECOURS ET DOTS			
65	65731	03	011	6228	03	6 680,00
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A L'ETAT			DIVERS			
65	6574	30	67	6745	30	28 000,00
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE			SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE			
65	6574	512	011	6042	255	15 000,00
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE			ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER			
65	6574	824	21	2128	824	50 871,00
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE			AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			
65	6574	830	67	6745	041	500,00
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE			SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE			

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2008

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT
LIBELLE			LIBELLE			
CHAP	ART	FONCT	CHAP	ART	FONCT	
65	6745	30	65	6574	30	605 145,00
SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE			SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE			
656	6745	01	011	6182	020	6 939,23
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS. MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES			DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE			
67	6745	025	65	6574	524	3 000,00
SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE			SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE			
67	6748	422	65	6574	422	5 000,00
AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES			SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE			

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2008

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT
LIBELLE			LIBELLE			
CHAP	ART	FONCT	CHAP	ART	FONCT	
70	70323	01	73	7364	01	2 000 000,00
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL			PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX DANS LES CASINOS			
70	70323	01	74	7478	01	1 000 000,00
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL			PARTICIPATIONS - AUTRES ORGANISMES PUBLICS			

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2008

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	
204	2042	020	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	20	2031	820	FRAIS D'ETUDES	7 176,00
21	2188	020	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23	2313	212	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	5 000,00
21	2188	020	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23	2318	821	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	4 234,00
21	2108	212	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20	205	212	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES DROITS ETC.	200,00
23	2313	255	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2185	255	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES CHEPTEL	1 600,00
23	2313	322	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2161	312	OEUVRES ET OBJETS D'ART	6 656,60
23	2313	322	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2188	322	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 343,40
23	2313	411	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2121	412	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	6 330,00
23	2313	422	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2184	422	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	1 417,83

EXERCICE 2008 - MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET D'HELLEMMES - DM2

RECAPITULATIF

Chapitre	Désignation	Montant
<u>Section de Fonctionnement</u>		
<u>Dépenses</u>		
011	Charges à caractère général	-26 524,38
<u>Recettes</u>		
74	Dotations et participations	-26 524,38

MODIFICATIONS APORTEES AU BUDGET D'HELLEMMES - DM2

IMPUTATION		LIBELLE	MONTANT
CHAP	ART FONCT		
<u>DETTENSES</u>			
011	60623 021	ALIMENTATION	-470,05
011	60623 422	ALIMENTATION	-124,80
011	6064 022		-1 424,80
011	6068 020	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	-8 089,53
011	6068 20	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	-62,80
011	6068 422	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	-833,79
011	61551 12	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	-743,22
011	6232 020	FETES ET CEREMONIES	-127,75
011	6236 023	CATALOGUES ET IMPRIMES	-218,56
011	6262 020	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	-497,16
011	6288 020	AUTRES	-1 785,12
011	6288 33	AUTRES	-11 917,80
011	6288 422	AUTRES	-229,00
<u>RECETTES</u>			
74	748721 01	DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	-26 524,38

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/291

OBJET

Exercice 2008 - Programmes
d'équipement de la section d'Investissement -
Autorisations de programme et crédits
de paiement - Décision Modificative n° 2.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport a pour objet d'ajuster, au regard des prévisions opérationnelles l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes d'investissement.

Ces opérations concernent les projets à caractère pluriannuel et complètent donc la décision modificative n° 2.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 28 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

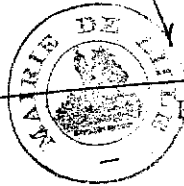
- ♦ ADOPTER ces dispositions.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

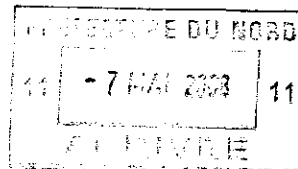
Affiché en Mairie le 9 AVR. 2008

Réception en Préfecture le - 7 MAI 2008

Par délégation du Maire,
 le Premier Adjoint délégué
 aux Finances,



Pierre de SAINTIGNON



IV - ANNEXES

IV

R2 1

R2 2

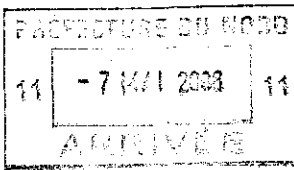
ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

82.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2008)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumuliées au 01/01/2008)	Montant des CP	
				Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2008	Restes à financer de l'exercice 2009
	Revision de l'exercice 2008		(1)	(2)	Restes à financer (exercices au titre de 2009)
Dépenses	394 195 844,00	394 195 844,00		46 820 805,22	347 375 038,78
BOURNEVILLES 2007 TOUT COMME DIVERS EQUIPEMENT TRAVAUX	15 796 340,00	15 796 340,00		5 500 000,00	10 296 340,00
BOUTEVILLES 2007 TRILITHIEMMES DIVERS EQUIPEMENT TRAVAUX	8 568 400,00	8 568 400,00		2 248 400,00	6 319 000,00
BAYENANCE 2007 L'ENFANCE	2 447 498,00	2 447 498,00		231 000,00	2 216 498,00
BAILLESSULT 2007 L'ENFANCE	3 966 038,00	3 966 038,00		1 750 000,00	2 216 038,00
BAILLESSULT 2007 L'ENFANCE	10 249 248,00	10 249 248,00		444 800,00	9 804 448,00
BAPAUME 2007 L'ENFANCE AGES PERSONNES HANDICAPEES	2 405 000,00	2 405 000,00		448 000,00	1 956 000,00
BAYENANCE 2007 L'ENFANCE	5 095 853,00	5 095 853,00		648 000,00	4 447 853,00
BAYE STICOL 2007 L'ENFANCE	23 755 300,00	23 755 300,00		1 213 000,00	22 542 300,00
BASTARDON 2007 L'ENFANCE	29 774 742,00	29 774 742,00		3 251 490,00	26 523 252,00
BAYE STICOL 2007 L'ENFANCE	11 126 459,00	11 126 459,00		3 372 000,00	7 754 459,00
BAYE STICOL 2007 L'ENFANCE	2 252 383,25	2 252 383,25		146 818,25	2 105 565,00
BAYE STICOL 2007 L'ENFANCE	19 809 384,00	19 809 384,00		995 694,00	18 813 690,00
BAYE STICOL 2007 L'ENFANCE	890 999,00	890 999,00		274 333,00	616 666,00
BAYE STICOL 2007 L'ENFANCE	1 958 320,00	1 958 320,00		354 750,00	1 603 570,00
BAYE STICOL 2007 L'ENFANCE	1 340 619,50	1 340 619,50		542 819,50	797 800,00
BAYE STICOL 2007 L'ENFANCE	15 537 148,00	15 537 148,00		131 634,27	15 405 513,73
BAYE STICOL 2007 L'ENFANCE	9 495 314,00	9 495 314,00		595 844,00	8 899 470,00
BAYE STICOL 2007 L'ENFANCE	4 591 961,00	4 591 961,00		300 000,00	4 291 961,00
BAYE STICOL 2007 L'ENFANCE	7 968 457,00	7 968 457,00		1 013 090,95	6 955 366,05
BAYE STICOL 2007 L'ENFANCE	11 450 000,00	11 450 000,00		2 146 780,00	9 303 220,00
BAYE STICOL 2007 L'ENFANCE	1 824 234,00	1 824 234,00		300 105,00	1 524 129,00



IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

IV -

B7 1

B2 2

82.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP		Total cumulé (toutes les délimitations y compris pour 2008)	Crédits de paiement antérieurs (réplisations cumulées au 01/01/2008)	Montant des CP	
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2008			Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2008	Restes à financer de l'exercice 2009
BOULEVARD 2007 1		839 000,00	839 000,00		63 000,00	876 000,00
DEVELOPPEMENT DURABLE						
AGE ET BORD 2007 1 FINANCIERE		7 592 978,78	7 592 978,78		573 978,78	7 019 000,00
FLUIDES						
ROE PUBLIC 2007 1 ECLAIRAGE PUBLIC		11 101 362,00	11 101 362,00		1 523 500,00	9 577 862,00
ROE PUBLIC 2007 1 ESPACES PUBLICS		11 114 137,00	11 114 137,00		780 000,00	10 334 137,00
ROE SERVICES 2007 2 ESPACES VERUS		11 700 765,00	11 700 765,00		1 365 836,00	10 334 029,00
ROE 2007 1 GRANDS PROJETS URBAINS		78 686 825,00	78 686 825,00		2 896 800,00	75 790 025,00
ROHABITAT 2007 2 HABITAT ROMAINE NA 2007 1 MAINTENANCE ET MOYENS		2 530 000,00	2 530 000,00		230 000,00	2 300 000,00
ROOPTIMIS 2007 1 MAIRISE		14 600 503,45	14 600 503,45		1 906 469,45	12 694 034,00
ROURBANISME 2007 2 ACQUISITIONS ET URBANISME		29 762 600,00	29 762 600,00		1 185 000,00	28 577 600,00
ROURBANISME 2007 2 ETAT CIVIL ET CIME URBES		2 090 181,00	2 090 181,00		418 681,00	1 671 500,00
ROURBANISME 2007 2 POLICE		21 978 200,00	21 978 200,00		7 811 554,00	11 196 646,00
ROURBANISME 2007 2 POLICE		1 863 500,00	1 863 500,00		609 500,00	1 254 000,00
ROURBANISME 2007 2 POLICE		1 514 340,00	1 514 340,00		383 000,00	1 130 740,00
ROURBANISME 2007 2 POLICE		9 117 664,02	9 117 664,02		963 114,02	8 154 550,00
ROURBANISME 2007 2 POLICE		63 229 980,00	63 229 980,00		11 989 532,00	51 240 448,00
ROURBANISME 2007 2 POLICE		6 150 044,00	6 150 044,00		3 880 265,00	2 269 779,00
ROURBANISME 2007 2 POLICE		859 341,00	859 341,00			859 341,00
ROURBANISME 2007 2 POLICE		162 880,00	162 880,00			162 880,00
ROURBANISME 2007 2 POLICE		619 771,00	619 771,00		65 625,00	554 146,00
ROURBANISME 2007 2 POLICE		100 000,00	100 000,00			100 000,00
ROURBANISME 2007 2 POLICE		2 637 789,00	2 637 789,00		550 000,00	2 087 789,00
ROURBANISME 2007 2 POLICE						

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP		Montant des CP			Restes à financer (exercices au (delà de 2009)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2008	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2008)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2008)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2008	
RAVENSCOL 2007 4 VIF-SCOLAIRE RECETTE		507 750,00	507 750,00		21 750,00	486 000,00
BOASM 2007 2 ARTS SPECTACLE ET MUS RECETTES		230 452,00	230 452,00			230 452,00
BOAVE 2007 2 ARTS VISUELS ET EXPO RECETTES		459 705,00	459 705,00		117 249,00	342 456,00
BCLLP 2007 2 LITTÉRATURE ET LEC PUBLICITEL		1 188 857,00	1 188 857,00		104 000,00	1 084 857,00
BCLPAT 2007 2 PATRIMOINE ET ARCHÉOLOGIE RECETTES		2 270 035,00	2 270 035,00		691 050,00	1 578 985,00
BFAUMHIF 2007 2 FINANCES ADMINISTRATIF RECETTES		18 139 000,00	18 139 000,00		5 498 000,00	12 641 000,00
BUCOMIVERS 2007 2 HOMME DIVERS EQUIPEX RECETTES		7 500,00	7 500,00		7 500,00	
BOESPVIRIS 2007 1 ESPACES VERTS RECETTES		467 871,00	467 871,00		773 000,00	194 871,00
BOGPM 2007 2 GRANDS PROJETS URBAINS RECETTES		28 024 300,00	28 024 300,00		648 093,00	27 376 207,00
BOUABHAT 2007 1 HABITAT RECETTES		870 000,00	870 000,00		80 000,00	790 000,00
BOURBANISM 2007 1 ACQUISITIONS ET URBANISML RECETTES		17 685,00	17 685,00			17 685,00
BOVECLIM 1 2007 1 ETAT CIVIL CRIME PRES RECETTES		200 000,00	200 000,00			200 000,00
BOVTRME DIAT 2007 1 POLICE REGLEMENTATION MEDIATION RECETTES		317 000,00	317 000,00		53 000,00	264 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des revirements.

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/292

OBJET

Organisation de congrès et colloques
à Lille – Attribution de subventions
exceptionnelles

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est sollicitée par diverses structures pour l'octroi de subventions en soutien financier à l'organisation de congrès ou de colloques ayant lieu sur le territoire de la Ville lorsque ces manifestations contribuent à valoriser son rayonnement.

Cette valorisation s'apprécie notamment au regard des actions que les organisateurs mettent en œuvre. Divers organismes sollicitent donc les services de la Ville pour une participation financière aux frais d'organisation de ces journées.

Le tableau joint en annexe récapitule la spécificité des demandes d'octroi de ces subventions exceptionnelles.

Il convient d'ajouter que le paiement effectif des subventions exceptionnelles se fait au regard :

- de la réalisation effective de l'action dans les termes annoncés par la structure ;
- du budget réel de l'opération ;
- de la présentation des documents justifiant de la mise en valeur de la Ville.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 5 000 € au profit de l'association Journalisme et Citoyenneté
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes et précisées en annexe au chapitre 67 – article 67 45 – fonction 025 – enveloppe 802 du budget primitif 2008 ;

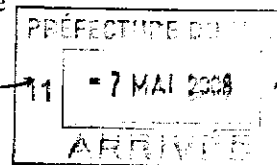
Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le - 7 MAI 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
aux Finances

Pierre de SAINTIGNON



Annexe

Attribution de subventions exceptionnelles à diverses structures pour l'organisation de colloques ou de congrès sur le territoire de la ville de Lille

Organisme	Manifestation	Lieu	Date	Public concerné	Budget prévisionnel	Subvention proposée	Valorisation de la Ville de Lille
Journalisme et Citoyenneté 4 villa des écoles 92 240 Malakoff SIREN 429996160 www.assisesdujournalisme.com	<p>Les 2èmes Assises internationales du journalisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un partenariat notamment avec l'ESJ Lille, le club de la presse Nord-Pas-de-Calais et les principaux médias de la région. - A ce jour, les Assises constituent le premier lieu de rencontre national des 37 000 journalistes professionnels pour échanger sur l'exercice de leur profession ou sur leur relation avec le public. - Ateliers de formation pour les professionnels - Débats ouverts au public, notamment les étudiants les après-midi - Soirée citoyenne ouverte au public - Remise du prix des Assises au meilleur ouvrage consacré au journalisme et aux médias 	Palais du Nouveau Siècle à Lille	21, 22 et 23 mai	300 personnes par jour de manifestation : Journalistes, politiques, universitaires, etc. et tout citoyen intéressé	191 000 €	5 000 € Par ailleurs la Ville mettra gracieusement du matériel à disposition de l'association	<p>Annonces dans différents supports de Presse, dont les médias du Nord-Pas-de-Calais qui participent activement à cette manifestation.</p> <p>Valorisation médiatique et touristique de la Ville.</p> <p>Mention de la participation financière municipale dans les supports de communication et notamment le site Internet de l'association.</p>

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/293

OBJET

Centre Cornette - Incendie
du 7 novembre 2005 -
Indemnités d'assurance.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le 7 novembre 2005, un incendie a détruit, lors des émeutes urbaines, le Centre Cornette situé rue Eugène Jacquet.

Des expertises ont été effectuées pour évaluer les dommages et l'assureur de la Ville propose une indemnité d'un montant total de 116.860 € se décomposant comme suit :

Indemnité immédiate :	80.427 €
Indemnité différée après reconstruction :	36.433 €

Vu l'avis favorable des Services Techniques et en accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

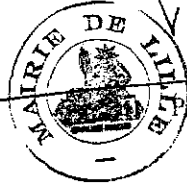
♦ **ACCEPTER** ces indemnités

ADOPTÉE à l'unanimité

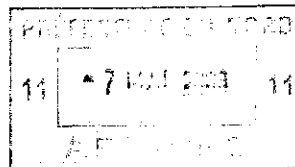
Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le - 7 MAI 2008

Par délégué du Maire,
le Premier Adjoint délégué
aux Assurances,



Pierre de SAINTIGNON



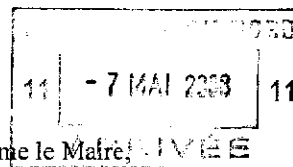
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/402

OBJET

**70^{èmes} Assises des Compagnons du Devoir
organisées à la CCI du Grand Lille**

Rapport de Madame le Maire, **LIVÉE**

Mesdames, Messieurs,

Les 70^{èmes} Assises des Compagnons du Devoir se dérouleront à Lille les 13 et 14 juin 2008.

L'association Ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France, sise 118 rue de Babylone à Villeneuve d'Ascq et créée en 1941, a poursuivi les objectifs d'une formation séculaire et itinérante, en élargissant les métiers concernés et en augmentant les pays d'accueil (45).

3 000 compagnons sont ainsi formés en immersion professionnelle durant 5 à 7 ans, sur des métiers de l'artisanat et de l'industrie.

La Délégation Régionale organisatrice des assises suit 100 compagnons sur 85 sites d'accueil et forme 200 apprentis en CFA, et reçoit également 350 en formation continue.

Les assises nationales de Lille attendent 500 participants et seront notamment dédiées à l'implication de l'association sur les programmes d'éco-conception. En effet, le Centre de Villeneuve d'Ascq sera le pôle national de formation pour cette activité.

Son lancement officiel aura d'ailleurs lieu le 13 juin. Ce projet intitulé Villavenir se caractérisera par la présence de 6 maisons où l'ensemble des corps de métiers pour se former in situ, à l'éco-conception.

Outre l'assemblée générale et les ateliers de travail, une table ronde dédiée à l'éco-conception sera organisée à la CCI du Grand Lille.

Le coût global de cette manifestation est estimé à 98 860 €. Le Conseil Régional la soutient à hauteur de 12 000 €, le Conseil Général du Nord à hauteur de 9 164 €, la Ville de Villeneuve d'Ascq pour 2 000 €, la Chambre de Métiers pour 5 000 €, la CCI Grand Lille pour 7 750 € (apport en nature pour les salles) et le solde par des recettes propres et sponsors. La ville de Lille est sollicitée à hauteur de 5 000 €.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir:

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € soit 1 500 € pour la délégation Commerce, 2 000 € pour la délégation Economie et 1 500 € pour la délégation Développement Durable à l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France

.../...

- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Action Economique - Subventions à diverses associations » - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90 - Enveloppe 17013

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

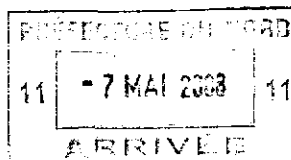
Réception en Préfecture le **7 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué à
l'Economie,

de



Pierre de SAINTIGNON



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

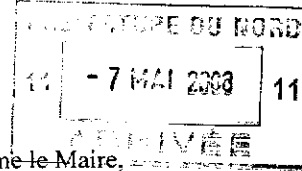
N° 08/294

OBJET

**Maison Régionale de l'Environnement
et des Solidarités – Avenant à la
convention d'attribution des subventions
pour l'exercice 2008.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,



Par délibération n° 08/48 du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention de partenariat, d'une durée de 3 ans, entre la Ville et la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités. A cette convention cadre est annexée une convention annuelle d'objectifs et d'attribution de subventions précisant les éléments budgétaires pour l'année 2008.

La Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités joue un rôle d'interface et de relais de l'actualité et des projets de développement durable auprès de la Ville et de ses associations, illustré en 2007 par :

- ⇒ Relais d'information vers le réseau MRES et les Points Environnements Conseils (PEC) de la Métropole Lilloise, participation aux instances de concertation liées à l'Agenda 21, suivi du projet de Pôle Habitat Durable ;
- ⇒ Organisation du Forum Régional des Outils Pédagogiques
- ⇒ Contribution à l'organisation de 7 événements : semaine du Développement Durable, semaine de la Mobilité, salon du Livre, salon de l'Habitat, semaine de la réduction à la source des déchets, tournées de stand PEC et MRES, etc.
- ⇒ Veille documentaire sur des thèmes d'actualités : éco-quartiers, achats responsables, récupération d'eau de pluie, etc.

La Ville souhaite poursuivre son soutien à la MRES pour la reconduction des actions liées au développement durable en 2008 et citées précédemment, autour de trois orientations majeures :

- ⇒ Contribuer au repérage d'acteurs et d'associations en particulier, susceptibles de s'impliquer, d'apporter une contribution à la dynamique « Agenda 21 de la Ville »,
- ⇒ Œuvrer à la qualification de publics relais (animateurs, coordinateurs, ...) intervenant dans les quartiers de Lille pour une meilleure prise en compte des préoccupations de développement durable.
- ⇒ Encourager les actions visant les jeunes publics (jeunes adultes) et les publics en difficulté.

A cet effet, la MRES entreprendra notamment :

- une cartographie des acteurs du Développement Durable (réalisation de fiches descriptives),
- une base de données des associations et des acteurs mobilisés dans les projets de Développement Durable.
- un appui à la coordination de la semaine du Développement Durable.
- un soutien au Robin des Bio pour la diffusion de produits bio,
- le relais d'informations vers le réseau MRES, les stands Points Environnement Conseil et la Ville de Lille,

.../...

- la contribution à la sensibilisation au Développement Durable des chefs de projet Politique de la Ville,
- la réactivation des contacts avec le Centre Régional d'Information Jeunesse,
- la contribution à la sensibilisation des locataires de la Résidence Sud à l'issue de la réhabilitation,
- la présence de stands Espace Info Energie et Point Environnement Conseil lors des accueils d'étudiants et de nouveaux habitants,
- la tournée de l'exposition Yann Arthus Bertrand dans 3 bibliothèques de quartier,
- la présentation aux élus du bilan et des perspectives des actions conduites par la MRES et ses adhérents dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Social de Lille Sud,
- le compte-rendu bi-annuel de la mise en œuvre de la Convention avec la Ville, etc.

Par ailleurs, la Ville et la MRES travailleront conjointement sur la réécriture de l'avenant Développement Durable en convention d'objectifs pour l'année 2009.

Les conditions et le contenu des actions de la subvention sont décrits dans l'avenant à la convention annuelle ci-jointe.

La délégation Développement Durable souhaite apporter une subvention à hauteur de 14.145 € pour soutenir ces actions.

Cette subvention sera intégrée par avenant à la convention d'objectifs existante entre la Ville et l'Association.

Le montant global des subventions attribuées à la MRES s'élève à 199.145 €.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention 2008, à intervenir entre la Ville et la MRES
- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 14.145 € à la MRES selon les conditions reprises dans l'avenant à la convention joint
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 65, article 6574, fonction 823, enveloppe 15601 « Agenda 21 Animation et appui - Subventions aux Associations »

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

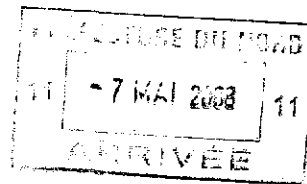
Réception en Préfecture le

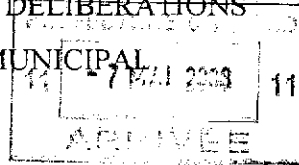
7 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la MRES,



Eric QUIQUET



Séance du 28 avril 2008
N° 08/295

OBJET

Extension de l'I.A.E. – Aménagement de l'aile Nord de l'ancien Hospice Général de Lille - Avenant de prolongation de délais sur les marchés de travaux.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 04/420 du 17 mai 2004, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de l'appel d'offres portant sur les travaux de restauration et d'aménagement de l'aile Nord de l'ancien Hospice Général de Lille en vue de l'extension de l'I.A.E.

La période de préparation pour l'ensemble des marchés de travaux était fixée à deux mois à partir de l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux. Cette période s'est déroulée du 4 décembre 2006 au 3 février 2007. La période globale de réalisation des travaux était fixée contractuellement à 13 mois, couvrant la période du 4 février 2007 au 3 mars 2008.

Courant juillet 2007, lors des travaux de dépose de la charpente et de la couverture, des dégradations très importantes de la partie du bâtiment dénommée «arraché» ont été constatées par l'entreprise en charge des travaux. En effet, les murs découverts ont montré l'existence de conduits verticaux dont l'origine est indéterminée (la construction de l'Hospice Général remonte au début du 18^{ème} siècle).

Tant en regard des risques potentiels pour les ouvriers que de la remise en cause des modalités d'intervention, il a été décidé, en accord avec l'ensemble des intervenants, de suspendre cet ensemble de travaux afin d'étudier les solutions appropriées de restauration de cette partie du bâtiment. Il a été décidé tant en raison des considérations techniques de planning qu'en raison des incidences financières sur le projet de procéder à la démolition et à la reconstruction à l'identique des deux façades de cette partie de l'arraché.

Afin de prendre en compte ces aléas, une partie du chantier a été arrêtée durant les recherches en solutions techniques. Ces études et les délais de notification des marchés complémentaires permettant la démolition et la reconstruction à l'identique des façades de l'arraché portent la date de fin de chantier au 1^{er} août 2008.

Aussi, en accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

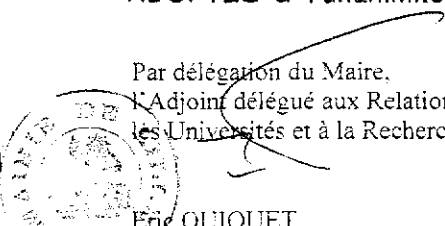
- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant avec chaque entreprise titulaire d'un marché de travaux portant sur les travaux d'aménagement de l'aile Nord de l'ancien Hospice Général de Lille, ne présentant aucune incidence financière mais prolongeant la durée des marchés jusqu'au 1^{er} août 2008.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en préfecture le 7 MAI 2008

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué aux Relations avec
les Universités et à la Recherche.



Eric QUIQUET

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/296

OBJET

Subvention au M.A.I.S -22èmes
Journées Nationales de Formation,
de Formation

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La délégation « Relations avec les Universités et Recherche » est sollicitée par le Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale (M.A.I.S) afin de soutenir les 22èmes Journées Nationales de Formation qui auront lieu à Lille (Faculté de Médecine) les 17, 18 et 19 juin prochains sur le thème de « l'accompagnement au risque de la violence ».

Le M.A.I.S a été créé en 1987 et a pour objet de promouvoir la réflexion, la recherche et la réalisation de projets concernant l'accompagnement social et professionnel.

Cette manifestation mobilise près de 20 étudiants et enseignants (domaine médico-social, Faculté de Médecine de Lille). Elle doit permettre à près de 350 intervenants sociaux venant des différentes régions françaises, d'échanger plus précisément sur 4 axes : violence sociétale, violence des institutions, violence dans les relations interpersonnelles, violence retournée par l'individu sur lui-même.

Ce projet s'appuie sur un budget prévisionnel de 100.000 € et a déjà reçu le soutien du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais. La Ville est sollicitée dans ce cadre à hauteur de 1.000 €.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.000 € au M.A.I.S;
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne intitulée « recherches – subventions à diverses associations » – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 90 - Enveloppe 20598

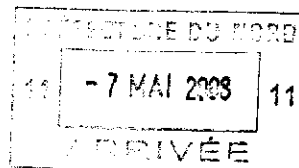
ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008
 7 MAI 2008
 Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
 l'Adjoint délégué aux Relations
 avec les Universités et à la Recherche.



Eric QUIQUET



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/297

OBJET

Subvention à l'Université de Lille 2 -
Spring Meeting of Young
Economists 2008.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La délégation « Relations avec les Universités et Recherche » est sollicitée par l'Université de Lille 2 (Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales) afin de soutenir le Spring Meeting of Young Economists (SMYE).

Le SMYE a été créé en 1996 à Essen. Il s'agit d'un événement annuel mobilisant des étudiants et enseignants chercheurs en économie. C'est un lieu de rencontre et d'échange sur les travaux en cours dans tous les domaines de l'économie (micro-économie, macro-économie, économie du travail, histoire de l'économie, politiques économiques...).

Après Amsterdam (1999), Oxford (2000) ou Séville (2006), Lille a été choisi cette année pour accueillir cette conférence scientifique mobilisant près de 200 chercheurs européens.

Les chercheurs du laboratoire EQUIPPE (Economie Quantitative, Interaction, Politiques Publiques et Econométrie) ont en charge l'organisation de cet événement qui se déroulera dans les locaux de l'Université de Lille 2.

Ce projet s'appuie sur un budget prévisionnel de 26.000 € et la Ville est sollicitée dans ce cadre à hauteur de 1.000 €.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.000 € à l'Université de Lille 2;
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne intitulée « recherches - subventions à diverses associations » - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90 - Enveloppe 20598

ADOPTÉE à l'unanimité

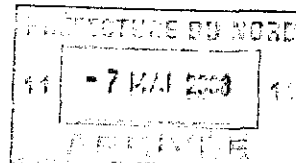
Affiché en Mairie le

29 AVR. 2008

Réception en préfecture le

7 MAI 2008

Par délégation du Maire,

l'Adjoint délégué aux Relations avec
les Universités et à la Recherche.

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/298

OBJET

Seconde phase de réhabilitation
de l'ancien Hospice Général -
Subventions complémentaires et
nouveau plan de financement

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 02/967 et n° 04/420, le Conseil Municipal a autorisé la seconde phase de réhabilitation de l'ancien Hospice Général et le lancement de l'appel d'offres portant sur les travaux de restauration et d'aménagement de l'aile Nord en vue de l'extension de l'Institut d'Administration des Entreprises.

Les résultats de la procédure de marché et les difficultés récentes rencontrées sur une partie du bâtiment dénommée « arraché » ont fait évoluer le plan de financement à hauteur de 7 000 000 € (contre 5 278 000 € à l'origine).

Ce projet mobilise plusieurs partenaires (Etat, Région, Feder) et la Ville en assure la maîtrise d'ouvrage par le biais d'une convention de délégation signée en 2005 avec l'Etat.

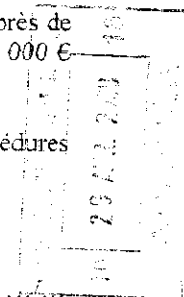
Des conventions de partenariat ont également été signées courant 2005 avec chacun des partenaires.

Le plan de financement d'origine a été établi, comme suit, sur la base des conventions signées :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de rénovation :	3 840 196,22€	Participations sollicitées :	
Honoraires divers :	560 468,86€	Etat :	1 720 000 €
Diagnostic divers :	12 378,40€	Région :	2 220 000 €
		Etat (Feder) :	470 000 €
		Ville de Lille :	868 000 €
Total HT =	4 413 043,48 €		
TVA 19,6% =	864 956,52 €		
Total TTC =	5 278 000,00 €	Total =	5 278 000 €

La Ville de Lille a formulé une demande de financement complémentaire auprès de chacun des partenaires sur la base des clefs de répartition définies en 2005 (soit 724 000 € supplémentaires pour la Région, 560 000 € pour l'Etat et 155 000 € pour le Feder).

Des accords de principe ont été formulés par l'Etat et la Région. Les procédures d'instruction des demandes sont en cours.



Les premiers travaux ont été engagés en février 2007 et doivent se terminer avant la fin de l'année 2008.

Le nouveau plan de financement se décline comme suit :

Dépenses		Recettes	
		<u>Participations sollicitées</u>	
Travaux de rénovation Y compris provisions pour révision de prix et aléas, se déclinant comme suit :	5 207 500,81	Etat	2 280 000,00
		Région	2 944 000,00
		Etat (FEDER)	625 000,00
		Ville de Lille	1 151 000,00
Honoraires divers	620 000,00		
Diagnostics divers	25 342,00		
Total HT	5 852 842,81		
TVA	1 147 157,19		
TOTAL TTC	7 000 000,00	TOTAL	7 000 000,00

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **APPROUVER** ce nouveau plan de financement et le montant de la participation de la Ville de Lille;
- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire à signer les projets d'avenants aux conventions établies avec chacun des partenaires de l'opération dans ce cadre

ADOPTÉE à l'unanimité

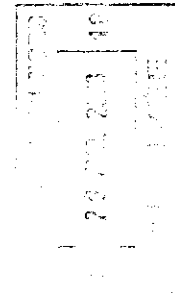
Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en préfecture le 29 AVR. 2008



Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Relations avec
les Universités et à la Recherche,

Eric QUIQUET



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/299

OBJET

Politique de la Ville - Programmation
Nos Quartiers d'Été 2008 - Subventions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Depuis dix neuf ans, l'opération "Nos Quartiers d'Été", menée conjointement par l'Etat et le Conseil Régional, remporte un franc succès.

En effet, ce dispositif permet aux associations œuvrant sur les territoires de la Politique de la Ville de s'inscrire dans une démarche participative favorisant la reconnaissance de leur savoir-faire en matière d'animation de la vie d'un quartier, d'une ville et même d'une région.

Les projets portés par les associations consistent en l'organisation estivale - du 5 juillet au 31 août- d'événements festifs tels qu'une manifestation sportive ou culturelle; une fête ou encore un repas de quartier....Ainsi, dans chaque quartier Politique de la Ville, des collectifs d'animation ont travaillé à une programmation qui se déroulera tout au long des deux mois d'été au bénéfice des publics lillois qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances.

Le quartier des Bois Blancs articulera ses animations autour de trois grands objectifs :

- L'ouverture du partenariat vers l'extérieur du quartier : les habitants du quartier de Lille-Sud participeront à la journée du 30 juillet autour de la découverte d'activités nautiques et de pleine nature et à la fête de clôture du 29 août.
- La mobilisation de nouveaux partenaires du quartier sur des activités autour de l'eau qui proposeront des animations et des sorties en pénichette.
- L'organisation d'activités tout l'été sur deux secteurs ciblés : les Aviateurs et la résidence de la Roseraie où des animations sportives et culturelles seront proposées en pied d'immeuble.

De plus, des ateliers artistiques seront proposés aux jeunes pendant tout l'été ainsi qu'un bal le 13 juillet.

Le quartier du Faubourg de Béthune organisera des quinzaines thématiques autour du sport, des cultures urbaines et du cirque en juillet qui seront, chacune, clôturées par un temps festif. Un après midi festif sur le secteur de la Baltique, des jardins de lecture et un bal le 12 juillet viendront compléter ces animations. Enfin, tout au long du mois d'août, des sorties culturelles seront proposées aux habitants .

.....

Le quartier de Fives proposera un rallye découverte du secteur du petit Maroc, la découverte du cirque à travers des ateliers d'initiation, des ateliers culturels et des animations sportives. Des temps festifs ponctueront l'été, notamment le 7 juillet où la place de Geyter accueillera des animations autour du carnaval brésilien, le 10 juillet autour d'un village associatif, le 13 juillet pour un grand bal en plein air.

Enfin, une journée d'animation sera proposée aux habitants des résidences Courbet et Ravel autour d'ateliers culturels et sportifs.

Le quartier de Lille-Sud proposera deux journées d'animation en direction des jeunes enfants et de leurs parents auxquelles seront invitées les familles des Bois-Blancs, des animations culturelles autour d'ateliers de découverte et de pratique artistique, d'ateliers d'écriture et d'un spectacle itinérant.

Le quartier de Moulins organisera des temps d'animation sur les secteurs de Belfort (la table de Moulins le 31 juillet), Filature le 5 juillet (repas et animations musicales), Strasbourg le 31 juillet (kermesse repas et concert) et sur la place du Carnaval (pique nique et animations pour les enfants). Début juillet, un temps festif organisé au jardin des 18 Ponts permettra d'informer les habitants sur l'ensemble des activités proposées tout l'été.

Enfin, des ateliers de construction de cerfs volant seront proposés aux enfants ne fréquentant pas les centres de loisirs.

Le quartier de Wazemmes articulera sa programmation autour de deux objectifs :

- Proposer des ateliers culturels et des temps festifs dans trois secteurs : Flandres, Meuniers/Justice et Magenta Fombelle/Mexico animés par des collectifs associatifs
- et construire un lien entre le centre culturel municipal de la maison Folie et les ateliers culturels proposés ailleurs dans le quartier afin de favoriser les échanges des publics.

Ce programme d'actions arrêté par la Ville de Lille sera présenté pour instruction au Conseil Régional et à l'Etat, partenaires financiers de la Ville dans le cadre de ce dispositif.

Il est le fruit d'une instruction menée conjointement par les services Politique de la Ville et Jeunesse-Animation qui en assurent la coordination et le cofinancement.

La participation de la Ville s'élève donc à 33.764 € et mobilise les crédits des délégations "Animation-Jeunesse" et " Politique de la Ville" à hauteur respective de 10.000 € et de 23.764 €.

La sollicitation financière faite à l'Etat et à la Région s'élève à 128.479,34 €

Le coût total du programme représente 308.916,80 €.

.....

Les subventions attribuées aux associations Animation du Petit Maroc et les Francas du Nord seront intégrées ultérieurement par voie d'avenants aux conventions initiales par la Direction Enfance, service Pilote.

Les subventions allouées aux associations La Secu et Eolie Songe seront intégrées ultérieurement par voie d'avenants aux conventions initiales par la Direction Culture, service Pilote.

Les subventions allouées aux Centres Sociaux et Maisons de Quartier seront intégrées ultérieurement par voie d'avenants aux conventions initiales par la Direction Jeunesse-Animation, service Pilote.

En conséquence, afin de permettre la mise en œuvre des actions retenues dans le cadre du dispositif " Nos Quartiers d'Été " au titre de l'année 2008, il est demandé au Conseil Municipal, en accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 21 avril 2008, de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** le programme d'actions élaboré dans le cadre du dispositif " Nos Quartiers d'Été " au titre de l'année 2008, étant précisé que chaque opération a fait l'objet d'un dossier particulier qui peut être consulté dans les services relevant de la Direction Jeunesse-Animation, Cultures Urbaines, Intégration.
- ◆ **ALLOUER** à chaque association ou structure maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant dans les tableaux joints en annexe,
- ◆ **SOLLICITER** le concours financier de l'Etat, de la Région ou de tout autre partenaire susceptible d'apporter son soutien dans le cadre du dispositif " Nos quartiers d'Été",
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 – article 6574 – fonction 824, enveloppe 13881 de nos documents budgétaires.

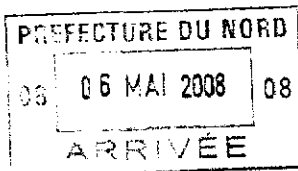
ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **6 MAI 2008**

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville.


Walid HANNA
[Signature]



Quartier	Intitulé de l'action	Description de l'action	Maître d'ouvrage	Coût de l'opération	Sollicitations Ville	Préposition Etat / Région	Autres financements
BOIS BLANCS	Les vendredis de la bonneterie	Une animation hebdomadaire en juillet sera proposée aux habitants de la résidence de la Bonneterie.	Maison de quartier Bois Blancs	740,00 €		740,00 €	
	La fête du 13 juillet	Organisation d'un bal de plein air au le parvis de la Maison de quartier.	Maison de quartier Bois Blancs	2 000,00 €			
	Fête de l'ébène	29 août : Organisation d'une fête de célébration sur le terrain des vélos qui proposera un village des pédales, un village sportif et un village créatif.	Maison de quartier Bois Blancs	1 980,00 €		3 180,00 €	
	Participation à la fête de l'ébène de NOU	Organisation d'un transport collectif pour les personnes souhaitant assister à la fête de l'ébène de NOU.	Maison de quartier Bois Blancs	600,00 €			
	Un été au bord de l'eau	Activités estivales et de pleine nature est organisée avec l'ensemble des associations intervenant sur le quartier. Cette journée est proposée aux habitants des quartiers des Bois Blancs et de Lille Sud.	Maison de quartier Bois Blancs	6 190,00 €		6 190,00 €	
	Les Avissonnés	Organisation d'une journée festive à dominante sportive au pied de la résidence des Avissonnés. Des activités seront proposées pour les enfants et les adultes.	Maison de quartier Bois Blancs	650,00 €	650,00 €		
	Animations nautiques	Proposés aux enfants de 6 à 12 ans fréquemment la maison de quartier en partenariat avec l'association Avoût vent.	Maison de quartier Bois Blancs	2 300,00 €	2 300,00 €		
	Les Olympiades des Bois Blancs	Des animations sportives sont proposées aux jeunes du quartier de Lille sud.	Maison de quartier Bois Blancs	1 660,00 €		1 660,00 €	1 660,00 €
	Le C.A.R.B. - Ateliers urbains	7 activités sportives originales seront proposées aux enfants (voile, canoë, équitation, hockey sur glace).	Maison de quartier Bois Blancs	5 900,00 €	2 200,00 €	1 700,00 €	
	Sorties Club nous	Mise en place d'ateliers artistiques en direction des enfants et des adultes (arts visuels, urbanisme, recyclage, compost, jogging en partenariat avec le CAFIB et le Club).	Maison de quartier Bois Blancs	494,00 €		494,00 €	
Reunion de parents de famille	5 soirées avec la pénicilline remisée par des jeunes et accueillies par des habitants du quartier seront proposées (et de 3 soirées au poste Muzik et 2 à Wambresholme).	Maison de quartier Bois Blancs	970,00 €			970 (FHD)	
Bellessoirée	Organisation d'une soirée à Bellewardo pour les familles.	Maison de quartier Bois Blancs	2 180,00 €	2 180,00 €			
TOTAL			35 690,00 €	7 360,00 €	13 960,00 €	2 770,00 €	

Quartier	Institution de l'action	Descriptif de l'action	Motif d'ouvrage	Coût de l'opération	Sollicitation Ville	Proposition Etat / Région	autres financeurs
FAUBOURG DE BETHUNE	Coincidence jardin des cochonnettes	Après août festive sur le terrain de la Bibliothèque avec l'association des jardins familiaux.		1 200,00 €			
	Semaine Culture	Ateliers autour des cultures urbaines du 7 au 11 juillet (graf, hip hop, slam, mini concerts)		3 000,00 €			
	Fête populaire du 12 juillet	Samedi 12 juillet : bal populaire et feu d'artifice.		3 000,00 €			
	Fête du sport	Mercredi 15 juillet : animations sportives et rallye autour des jeux coopératifs sur l'ensemble du quartier.		4 500,00 €			
	Semaine du sport	du 15 au 18 juillet : sensibilisation et stages sportifs (tennis de table, judo, rugby, sports de glisse, capoeira...)		2 000,00 €			
	Jardin de lecture	Des temps de lecture à voix haute seront proposés une fois par semaine en juillet aux abords du centre de la petite enfance en partenariat avec la Médiathèque du quartier.		1 200,00 €			
	Semaine jeu et étiquette	du 21 au 26 juillet : des ateliers autour du jeu, des jeux anciens et jeux du monde (renouveau de mobilier, des jeux autour des rencontres internationales du jeu à 4 avin). Le projet est réalisé en partenariat avec le réseau du haut du monde.		2 500,00 €			
	Fête du Vendredi 26 juillet	Ce temps festif sera organisé autour d'un spectacle de cirque professionnel et la restitution des ateliers de cirque.		2 200,00 €			
	Sorties et animations culturelles	Une fois par semaine en août des sorties culturelles seront proposées afin de découvrir des lieux d'exposition de la Métropole et de participer aux ateliers qu'ils proposent (Journées des sciences, site archéologique de villeneuve d'Ascq, Palais des Beaux Arts, Musée d'art moderne...)		1 200,00 €			
	Mois de l'été	Un groupe de jeunes sera formé à la fabrication d'un film valorisant toutes les animations proposées sur le quartier et la participation des habitants à ces événements. L'organisation d'un transport collectif pour les personnes souhaitant assister à la fête de clôture de l'été 27 août.		3 500,00 €			
TOTAL				26 200,00 €	5 000,00 €	11 000,00 €	1 300,00 €

Quartier	Intitulé de l'action	Description de l'action	Maître d'ouvrage	Coût de l'opération	Sollicitation Ville	Préparation Etat / Région	Autres financeurs
	FIVES Circus	Des animations et des temps forts autour du cirque seront proposés tout l'été en direction des jeunes, des familles et des personnes âgées. Du 5 juillet au 5 août, des ateliers artistiques visent à perfectionner un abécédaire sur des arrangements scéniques proposés à des personnes suivant des cours de formation linguistique dans différentes structures du quartier.	Centre social Mesaque	14 000,00 €	1 000,00 €	6 515,00 €	4 300,00 €
	Escrime		Caducéus d'Empirentes	5 000,00 €	840,00 €	1 120,00 €	880,00 €
	Journées festives et découverte du petit maroc	24 juillet : découverte de quartier à travers 4 animations autour de développement durable, d'activités culturelles, d'animations sportives et d'une exposition sur l'histoire de la lutte contre le racisme en France. L'association porte également le projet de Montgolfier qui vise à accompagner un groupe de jeunes filles à la réalisation d'un film vidéo retraçant les animations proposées dans le cadre de NOÛE aux habitants du quartier de Fives.	Animation du Petit Maroc	9 053,17 €	850,00 €	8 150,00 €	
	Mes vacances à Fives	Réalisation par un groupe de jeunes d'un film documentaire présentant l'ensemble des animations du quartier. Ce film sera réalisé en partenariat avec l'association X 2000		6 000,00 €		0,00 €	3 400,00 €
	FESTIVITES Village ASSOCIALES	10 juillet : organisation d'un village associatif mobilisant 17 associations fivoises qui animent des activités permettant aux habitants de mieux se connaître.	Centre Social Roger Salzeugu	4 120,00 €		1 070,00 €	1 900,00 €
	Concert en plein air	13 juillet : organisation d'un concert gratuit en plein air.		41 475,00 €			9 622,00 €
	Sports et handicaps	17 juillet : découverte et initiation à des sports proposés par des personnes handicapées.		2 650,00 €			1 400,00 €
	Journée festive à Coubet Ravel	Organisation d'une journée d'activités culturelles et sportives au profit des résidents Coubets et Ravel (MAD, coms, DD, jour de soirée...).		4 300,00 €		1 100,00 €	2 500,00 €
	Ateliers artistiques et Ateliers d'arts visés limités de tombes artistiques au profit de l'association Fives Cail			98 407,00 €	2 250,00 €	2 270,00 €	19 222,00 €
	Fest A Fives	Mise en place d'ateliers d'arts plastiques pour des enfants qui permettent de créer sur site l'histoire de l'histoire de Fives. 7 juillet : une journée d'animation place de Coubet Ravel. 8 juillet : une journée de Fives avec défilés, ateliers, jeux, fabrication de costumes et initiation à la danse et à la capoeira.	L.A. SRCU Brazil Afro Park	4 530,00 € 1 670,00 €	750,00 € 400,00 €	1 300,00 € 940,00 €	1 200,00 € 300,00 €
	TOTAL			92 824,17 €	6 050,00 €	20 775,00 €	25 991,00 €

Quartier	Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Maire d'ouvrage	Coût de l'opération	Sollicitation Ville	Proportions Etat / Région	autres financements
	Festivité	Deux journées proposées pour la jeunesse autour du thème de la psychomotricité : 10 juillet : animations et spectacle, 11 juillet : animations, repas et cinéma en plein air. Les familles du quartier des bois blancs sont invitées à ces deux journées.	Centre social Anabaïssou	16 800,00 €	700,00 €	14 810,00 €	
	Actions culturelles de proximité	Mise en place d'ateliers d'écriture intergénérationnels et spectacle-hommage au NOÛ au LOÛ.	Belle Sauge	18 128,00 €	1 288,00 €	11 000,00 €	
	La rue en mouvement Jazz et le spectacle descendent dans la rue	L'association propose une semaine d'ateliers artistiques et la réalisation des réalisations autour d'un spectacle le 26/07/08 le 28/08 ainsi que l'accompagnement d'un groupe de jeunes à la réalisation d'un film vidéo valorisant les projets mis en œuvre dans le cadre de NOÛ en partenariat avec l'association Monfréville.	Les Braxas du Nord	15 470,17 €	750,00 €	14 720,17 €	600,00 €
	TOTAL			50 498,17 €	2 738,00 €	40 538,17 €	600,00 €

Quartier	Intitulé de l'action	Description de l'action	Maître d'ouvrage	Coût de l'opération	Sollicitations Ville	Proportion Etat / Région	autres Ressources	
MOULINS	Les Cultures de Moulines	Pendant tout l'été des ateliers culturels seront proposés aux enfants (jardinage autour de l'équilibre alimentaire), aux jeunes (percussion, danse), aux parents (animations en ateliers parents-d'adultes) et dans une optique de la biologie des élèves : réalisation par un groupe de jeunes d'un film vidéo valorisant les animations proposées dans le cadre de NQJ et la participation des habitants en partenariat avec l'association monodésolun.	Maison de quartier les moulines	3 588,00 €		2 450,00 €	188,00 €	
		4 683,17 €			4 500,00 €	183,17 €		
		4 000,00 €			2 300,00 €			
		550,00 €			800,00 €			
			Les parents du quartier proposent une demi-journée par semaine des animations autour des jeux gratuits sous les arbres en partenariat avec les médiateurs de lecture proposés par la Médiathèque du quartier.		1 820,00 €		1 060,00 €	170,00 €
			Après Com en juillet au jardin des 18 points : concerts et ateliers de proximité ; ateliers de concert et atelier d'écriture afin d'informer les habitants sur les temps forts de l'été proposés dans le cadre de NQJ.		14 673,17 €	2 040,00 €	10 740,00 €	553,17 €
			Total					
		3 jours Festival ensemble	Le 11 juillet : Fête unique carnavalesque et animations (jeux gonflables, initiation à la danse, danses urbaines...), place du Carnaval. Le 11 juillet : Le boulevard en fête : Vermeer, repas et concert au pied de la résidence Marcel Bertrand.	Centre Social Marcel Bertrand	3 694,00 €	1 847,00 €	1 847,00 €	
					4 914,00 €	1 857,00 €	1 857,00 €	1 700,00 €
					8 608,00 €	3 704,00 €	3 704,00 €	1 700,00 €
	Au fil de l'été	Journée festive le 5 juillet : animations tout public, repas et animations musicales afin de louer NQJ et le quartier de Moulines. Moulines quartier dans le vent : En partenariat avec Les Aïeux, 48 ateliers de construction et de pliage de cerfs volants seront proposés tout l'été aux enfants âgés de 6 à 12 ans en fréquentant pas les structures de proximité.	FIL A FIL	1 250,00 €		1 000,00 €	750,00 €	
				1 500,00 €		1 500,00 €		
				2 750,00 €	0,00 €	2 500,00 €	250,00 €	
				30 223,17 €	3 744,00 €	16 940,00 €	2 003,17 €	

Quartier	Intitulé de l'action	Description de l'action	Maître d'ouvrage	Coût de l'opération	Sollicitation Ville	Propriétaire Fier / Région	autres Financiers
Miroires en fête		9 juillet : le bal des strazanos et des stands d'information autour des droits de l'homme seront organisés au jardin des strazanos de l'Art - Association de nos 1900 à travers une expo d'artiles, un concert et la lecture de textes autour de l'égalité et la fraternité	Maison de quartier	5 700,00 €	3 000,00 €	4 453,17 €	2 550,00 €
		4 150,00 €					
		3 700,00 €					
		4 531,57 €					
		Titul		18 100,57 €			
Afrique à Wazemmes		Stages culturels du 21 au 25 juillet (graf, aban, danse et percussions Sabar) pour des jeunes et des adultes. Valorisation des productions à la maison Fière, au Zéna Théâtre et lors de la fête organisée sur le secteur de la rue de Mexico	CHU Lerenga	9 150,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
				1 332,00 €			
				2 331,00 €	1 332,00 €	0,00 €	
				3 663,00 €			
Ateliers d'initiation		Du 7 juillet au 18 août des ateliers d'initiation à la coquille seront proposés aux jeunes.	ASP CAROLERA Wazemmes	3 574,00 €		7 000,00 €	174,00 €
		14 août : atelier atelier solidaire animations, création d'ateliers, lecture en plein air et jeux guidés.	Centre social Marcel Bertrand	12 802,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 550,00 €
Miroir dans la rue		Du 24 au 26 juillet : organisation d'ateliers et d'un temps festif pour les habitants des rues de Mexico et l'Elcumbret	Ridules	5 390,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	
		Stages culturels (rythmes du magreb et fabrication d'un roman plume)					
Un Dimanche au bord de chez vous		5 juillet : vide greco, animations théâtrales, stands d'information des associations de Wazemmes proposant des activités dans le cadre de NOJ et barbecue le midi.	Les amis de Wazemmes	7 450,00 €		1 700,00 €	
	TOTAL			53 140,57 €	6 832,00 €	14 753,17 €	7 284,00 €
Caraval Du Ase		5 juillet : organisation d'un carnaval mobilisant l'ensemble des quartiers, lillois et regroupant des groupes de musique et de danse célébrant la diversité culturelle lilloise.	BEJU	28 343,72 €		8 300,00 €	7 000,00 €
	TOTAL GENERAL			308 916,80 €	33 764,00 €	128 479,34 €	46 946,17 €

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/300

OBJET

Subvention à l'Association Sportive
du Vieux-Lille.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville a décidé d'intensifier son action dans les quatre quartiers qui ne relèvent pas de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, à savoir : Vieux-Lille, Centre, Saint-Maurice et Vauban.

L'Association Sportive AS Vieux-Lille, dont le siège social se situe 10 rue Ramadier, développe ses activités sur le site sportif Churchill rue Ramadier.

Le projet consiste à proposer deux séjours sportifs (tournoi de football) organisés à l'occasion de l'euro 2008. Un premier groupe constitué de 14 jeunes de 18 ans (accompagnés de trois encadrants de l'AS Vieux-Lille) partira du 9 au 11 mai à Thonon les Bains et un second groupe composé de 10 jeunes de 10/12 ans (encadrés par trois entraîneurs de l'Association Sportive du Vieux-Lille) partira du 27 au 29 juin à Saint Suplice en Suisse. Les jeunes mobilisés résident sur le secteur Churchill Ramadier et Pont-Neuf.

Le coût total du projet s'élève à 8.000 € et le concours financier de la Ville est sollicité à hauteur de 2.000 €.

Un avenant à la convention existante sera présenté concomitamment par la Direction des Sports, service pilote.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

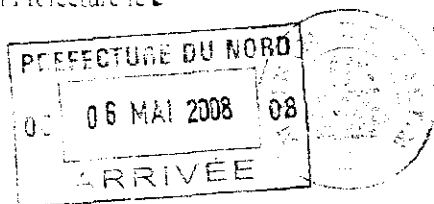
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 2.000 € à l'Association Sportive du Vieux-Lille
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 824, enveloppe 30372 de nos documents budgétaires.

29 AVR. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Wahid HANNA

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/301

OBJET

Subvention à l'association
PERISCOP.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville a décidé d'intensifier son action dans les quatre quartiers qui ne relèvent pas de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, à savoir : Vieux-Lille, Centre, Saint-Maurice et Vauban.

L'école Pasteur, qui est située dans le quartier du Centre, propose un voyage de classe en Toscane.

Le coût de ce voyage ne peut être supporté intégralement par toutes les familles et il est donc proposé d'apporter une aide à cette association de parents d'élèves, PERISCOP, afin de couvrir la moitié des frais pour les familles les plus en difficulté.

Une subvention de 1.000 € est donc sollicitée auprès de la Ville.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.000 € à l'association PERISCOP
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 65, article 6574, fonction 824, enveloppe 30372 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

29 AVR. 2008

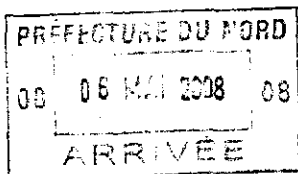
Affiché en Mairie le

Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville.



Handwritten signature and the name 'Wend HANNA' over a horizontal line.



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

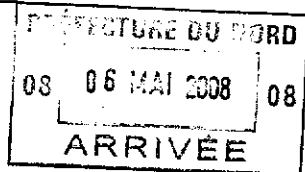
N° 08/302

OBJET

Politique de la Ville -
Adultes relais.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,



Le 14 décembre 1999, le Comité interministériel des villes a décidé le lancement, à partir de 2000, d'un programme de création sur 3 ans de 10 000 adultes relais.

Ce dispositif a été reconduit en 2004 puis en 2007 pour 3 années supplémentaires.

Les missions confiées à ces adultes relais visent globalement à améliorer, dans les quartiers relevant de la Politique de la Ville, les rapports sociaux dans les espaces publics ou entre les habitants et les services publics.

Les employeurs sont principalement des associations ayant une activité dans ces quartiers et les équipements de proximité.

Ces structures ont donc déposé un projet auprès de l'Etat qui, une fois agréé, a permis la mobilisation d'une aide triennale renouvelable correspondant à la prise en charge, à hauteur de 80 %, du coût d'un poste à temps plein payé sur la base du SMIC chargé.

Parce que ce programme "adultes relais" vient renforcer les initiatives déjà prises sur son territoire, la Ville de Lille a sollicité les acteurs locaux pour initier des projets répondant aux besoins repérés.

Il a donc été proposé dans cette perspective :

- une aide en ingénierie par l'intermédiaire de la direction de la Politique de la Ville et par l'intermédiaire de l'équipe "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" de la Mission Locale de Lille,
- une aide forfaitaire annuelle par poste selon les objectifs confiés et les cofinancements mobilisés.

L'ensemble de ces aides a fait l'objet de conventions d'objectifs et de partenariat régissant, notamment, les modalités d'intervention des adultes relais créés à l'initiative des associations.

L'Etat a fait connaître à la Ville son intention de prolonger de trois années les conventions accordant un adulte relais aux associations suivantes :

- l'association Perspectives située dans le quartier du Faubourg de Béthune pour son poste de médiatrice scolaire
- l'association Centre Social Projet située dans le quartier du Faubourg de Béthune pour son poste de médiateur jeunesse

.../...

L'Etat a également fait connaître son accord pour une prolongation de deux années des conventions attribuant 4 postes d'adultes relais à l'association Grandir Ensemble avec le centre social Lazare Garreau.

En conséquence et pour permettre la poursuite des actions engagées depuis 6 ans dans les quartiers, la Ville souhaite maintenir, pour la durée de validité des conventions, son concours au financement de ces 6 postes. Le montant annuel total est de 36.587,76 € soit 6.097,96 € par poste et par an comme le stipule l'annexe financière jointe à la délibération.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :


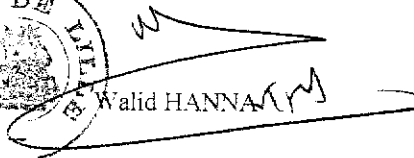
- ♦ **AUTORISER** le concours financier de la Ville à la reconduction des 6 postes d'adultes relais pour la durée de validité des conventions conformément à l'annexe financière jointe soit le versement d'une somme de 6.097,96 € pour le poste de l'association Perspectives, d'une somme de 6.097,96 € pour le poste de l'association Centre Social Projet et d'une somme de 24.391,84 € pour les 4 postes de l'association Grandir Ensemble avec le Centre Social Lazare Garreau.
- ♦ **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de partenariat pour l'ensemble de ces aides, conformément à la répartition figurant en annexe,
- ♦ **IMPUTER** les dépenses au Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 824 - Enveloppe 19680 « Adultes relais – subventions à divers organismes » de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville.



Walid HANNAN

Conseil Municipal du 28 Avril 2008

Politique de la Ville			
Poursuite du dispositif Adultes-Relais			
Structures concernées	nombre d'adulte(s) relais	Aide au(x) poste(s) par année	
Association Perspectives	1	6 097,96 €	
Projet - Centre Social Maison de quartier Faubourg de Béthune	1	6 097,96 €	
Grandir ensemble avec le centre social Lazare Garreau	4	24 391,84 €	
TOTAL	6	36 587,76 €	

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 28 avril 2008
N° 08/303

OBJET

Crédits décentralisés - Aides financières
en faveur d'actions dans les quartiers.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Conseils de Quartier disposent de crédits leur permettant de favoriser la vie associative de leur quartier.

Les Conseils de Quartier de Lille-Sud et Lille Centre se sont réunis récemment aux fins d'attribuer des subventions aux associations. L'ensemble des actions présentées, dans le récapitulatif ci-joint, a fait l'objet de débats en Conseil de Quartier qui a donné un avis favorable au versement de ces subventions.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions ont été conclues entre la Ville et les associations subventionnées à plus de 23.000 €.

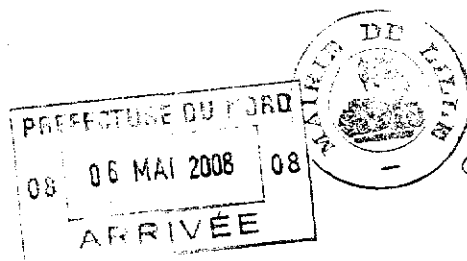
En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement des subventions aux associations reprises dans le tableau ci-joint
- ♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 6798 pour 2 000 € et au chapitre 67, article 6745, fonction 422, enveloppe 16886 pour 650 €, de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à la Coordination des
Quartiers

AIDES FINANCIERES

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
	<u>Journée culturelle</u> Découverte de la culture mahoraise : artisanat, langue, environnement, gastronomie, musique, danses et chants traditionnels, ... pratiquée par les habitants de l'île de Mayotte.	1 385€	ASSOCIATION DES MAHORAIS DE LA METROPOLE LILLOISE 230 RUE DU FAUBOURG DES POSTES 59000 LILLE	400 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Envel. 16 886
SUD	<u>Naissances sous la lumière</u> En installant des panneaux solaires photovoltaïques, électrification du centre de santé à DOUNET (Guinée Conakry) pour permettre la conservation des vaccins, faciliter les accouchements la nuit, ...	34 750€	ASSOCIATION ACTIONS BAGGIO TS BOULEVARD D ' ALSACE 59000 LILLE	250€	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Envel. 16 886
CENTRE	<u>Exposition Femmes dans la cité à corps et à eris</u> Pour la journée internationale des Droits de la Femme (8 mars) mettre l'accent sur des œuvres de plasticiennes qui ont très peu l'occasion de s'exprimer et qui peuvent elles aussi attirer l'attention sur les parcours souvent difficiles des femmes.	2 570 €	LA MAISON DES FEMMES 51 RUE DE DOUAI 59000 LILLE	2 000 €	Chap 65 article 6574 fonction 422 enveloppes 6798

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/304

OBJET

Crédits décentralisés – Fonds
d'Initiatives Habitants en faveur
d'actions dans les quartiers.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames. Messieurs.

Les Conseils de Quartier disposent de crédits leur permettant de favoriser la mise en œuvre rapide d'initiatives en provenance d'habitants ou d'associations des quartiers, au titre du Fonds Initiatives Habitants.

Les objectifs de ce fonds sont de :

- Favoriser la prise d'initiatives de groupes d'habitants pour une aide financière simple et rapide
- Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser et à monter des projets
- Renforcer les échanges entre les associations et les habitants.

Après avis des commissions compétentes, les actions proposées dans le récapitulatif ci-joint, ont fait l'objet d'une présentation aux Conseils de Quartier de Vauban Esquermes et Lille Centre qui se sont réunis récemment et ont émis des avis favorables.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions ont été conclues entre la Ville et les associations subventionnées à plus de 23.000 €.

La subvention sollicitée par la Maison de Quartier de Vauban Esquermes fera l'objet d'un avenant pris par le service pilote.

Chaque projet de subvention fait l'objet d'une fiche technique de renseignements.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement des subventions aux associations reprises dans le tableau ci-joint
- ♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 67, article 6748, fonction 422 de nos documents budgétaires

Affiché en Mairie le

28

AVR.

2008

Réception en Prefecture le

-6

MAI

2008.

PREFECTURE DU NORD
ADOPTÉE à l'unanimité

06 MAI 2008

Par délégation du Maire

ARRIVÉE

l'Adjoint délégué à la Coordination des
Quartiers

Walid HANNA

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE	<u>Nuits document (A.I.)</u> » -2 Intéresser le grand public à l'Amérique latine. Ouverture à d'autres cultures au sein du quartier les 16 et 17 mai.	1 150 €	COLORÉS LATINO AMERICANOS 89 RUE D'ARTOIS 59 000 LILLE	750 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18226
	<u>Fêtes de la musique</u> Offrir aux artistes du quartier un podium de qualité lors d'un événement de la Métropole Lilloise. Animation familiale et grand public. 50 artistes et 1000 personnes attendues.	990 €	ASSOCIATION CARTE VERMEIL 35 RUE MATTEOTTI 59 000 LILLE	500 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18226
	<u>A la recherche de Lille perdue</u> Faire découvrir le patrimoine lillois de manière ludique et originale par le biais d'une course d'orientation	15 944.72 €	ASSOCIATION RALLYE MCC IAE FORMATION MCC 104 AVENUE DU PEUPLE BELGE 59000 LILLE	760 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18226

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS (I)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE	<p><u>Bal grec « La Grèce des années 20 »</u> Faire découvrir la culture hellénique aux habitants du quartier de Lille Centre par l'organisation d'un bal grec où de nombreuses traditions, des initiations aux danses folkloriques, des dégustations de produits grecs et un spectacle de marionnettes grecques traditionnel seront organisés.</p>	1 962 €	ASSOCIATION « TO STEKI MAS » POUR FAVORISER L'AMITE FRANCO GRECQUE 31 AVENUE KENNEDY 59000 LILLE	762 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18226
	<p><u>Miroirs</u> L'exposition doit permettre à l'équipe enseignante et aux élèves de travailler dans divers domaines artistiques notamment sur le thème de l'illustration</p>	1 460 €	PERISCOP 246 RUE DE SOLFERINO 59000 LILLE	760 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18226
	<p><u>La croisière s'amuse</u> Permettre à 50 personnes de réaliser la traversée Calais-Douvre sur le Sea France avec repas dansant l'après-midi</p>	2 590 €	COMITE D'ENTRAIDE SAINT SAUVEUR 6 PLACE SIMON VOILLANT 59000 LILLE	750 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18226

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS (2)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
	2008, l'esprit d'assise Saison culturelle autour de l'exposition de reproduction photographiques grandeur nature des scènes peintes par GIOTTO. Autour de cette exposition, différents événements : conférences, concerts.	30 700 €	SOLID'ART SAINT MAURICE 19 PARVIS SAINT MAURICE 59000 LILLE	700 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18226
CENTRE	Festival printemps de la Vieille Bourse Organisation du Festival Printemps de la Vieille Bourse. Faire découvrir en plein cœur de Lille, un festival de jazz (et par extension, de musique actuelle) et d'art de rue -- 29 et 30 mars 2008.	26 184 €	ASSOCIATION PRINTEMPS DE LA VIEILLE BOURSE 104 AVENUE DU PEUPLE BELGE 59000 LILLE	700 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18226
	Hommage à la Toscane Suite au voyage des enfants de CM2 de l'école Pasteur en Toscane, cette exposition montrera aux habitants du quartier et surtout aux parents d'élèves concernés, ce qui a été fait durant cette semaine de découverte du 14 au 19 mai 2008	1 000 €	ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PASTEUR 246 RUE DE SOLFERINO 59000 LILLE	750 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18226

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS (3)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
VAUBAN-ESQUERMES	<p><u>Action de Solidarité</u> Comme chaque année, cette association organise le 2 février une journée de solidarité au profit de la Jeunesse en Plein Air pour que chaque enfant puisse partir en vacances et aussi pour aider certains jeunes à participer au camp d'été. Cette action prendra notamment la forme d'un jeu de l'oie sur le quartier et la création d'une BD sur le thème de la solidarité.</p>	500 €	ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE 121 RUE DE CANTIELEU 59 000 LILLE	200 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18227
	<p><u>Atelier peinture de la Maison de Quartier</u> Permettre l'achat de papiers spéciaux, de peintures diverses (acrylique, pastel, huile, pigments,...) pour l'initiation aux techniques diverses des débutants qui fréquentent l'atelier peinture de la Maison de Quartier le mardi. Les travaux réalisés seront présentés lors d'une exposition.</p>	500 €	MAISON DE QUARTIER VAUBAN-ESQUERMES 77 RUE ROLAND 59 000 LILLE	300 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18227

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/305

OBJET

Diverses associations sportives --
Attribution de subventions exceptionnelles
et d'organisation.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée, sous forme de subventions, par les associations sportives lilloises suivantes à l'occasion de manifestations :

Lille Omni Sport Fivois – Section Lutte

Le 5 avril 2008, le Lille Omni Sport Fivois a organisé le 4^{ème} Open International de lutte seniors/juniors, salle Defaucompret.

L'originalité de ce tournoi est l'ouverture à la compétition individuelle et par équipe.

Il convient d'ajouter que l'élargissement des tranches d'âge et la modification du règlement ont permis une participation plus importante des clubs, comités départementaux et régionaux et de la Fédération de lutte.

Compte tenu de l'impact de cette manifestation auprès de la population lilloise et notamment du quartier de Fives, il est proposé le versement d'une subvention de 1.500 € au Club Lille Omni Sport Fivois – Lutte (Coût de la manifestation estimé à 33.375 €).

Panther's Club Lille

Le Panther's Club Lille souhaite développer la pratique du Muay Thaï en direction des jeunes et notamment des filles du quartier du Faubourg de Béthune.

Outre le fait de favoriser le rayonnement de cette discipline sportive, cette démarche vise à répondre à une demande forte des jeunes du quartier et à permettre aux filles de rencontrer d'autres personnes et de rompre ainsi leur isolement.

Afin d'encourager et de pérenniser cette initiative, il est proposé le versement d'une aide au démarrage de cette activité d'un montant de 750 €.

Boxing Club Lille Fives.

Le 26 avril 2008, le Boxing Club de Lille Fives organise le 1^{er} Open de Boxe Anglaise, salle Defaucompret durant lequel de nombreux clubs régionaux et nationaux seront présents.

A cette occasion, Monsieur AFFIF-DJELTI de Rouen, Champion d'Europe et Champion du Monde de Boxe effectuera un match d'exhibition.

.../...

Compte tenu du haut-niveau de cette compétition, il est proposé le versement d'une subvention de 750 € au Boxing Club Lille Fives (Coût de la manifestation estimée à 7.140 €).

Iris club de Lille.

L'Iris Club de Lille a sollicité, le 29 mars 2008, le concours de la Ville afin d'organiser, à la demande du Comité des Flandres de Rugby, les finales du Championnat de France de rugby de jeunes joueurs niveau cadets.

Cette compétition aura lieu les 31 mai et 1^{er} juin 2008, week-end durant lequel l'Iris Club accueillera 6 équipes de jeunes joueurs.

Il est important d'ajouter qu'il s'agit d'une compétition (de haut-niveau) qui rassemblera les 26 comités régionaux ainsi que 4 comités des Dom Tom avec la participation des clubs TOP 14 et PROD 2.

Compte tenu de l'impact de cet événement auprès de la population du quartier de Fives et afin de permettre au club de réserver aux équipes un accueil de qualité, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions reprises ci-dessus,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits :
 - au chapitre 65 – article 6574 - fonction 415 - enveloppe 20485 pour l'association Lille Omnisport Fivois et le Boxing Club de Lille Fives
 - au chapitre 67 – fonction 415 – article 6745 – enveloppe 22099 pour le Panther's Club Lille.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **13 MAI 2008**



Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,


Michelle DEMESSINE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/306

OBJET

Complexe Sportif Jean Bouin – Rénovation
du terrain en gazon synthétique, avenue
Louise Michel - Quartier de Moulins –
Marché de travaux.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le complexe sportif Jean Bouin, implanté avenue Louise Michel dans le quartier de Moulins regroupe :

- une halle de sports dédiée principalement à la pratique de l'athlétisme,
- une salle de sports de type C,
- un plateau d'entraînement de football,
- un club house,
- et un terrain de football synthétique.

Ce dernier, implanté dans le quartier de Moulins, est un des équipements sportifs les plus utilisés de la Ville. Ouvert tous les jours de la semaine de 8 heures à 21 h 45, soit un total hebdomadaire de 112 heures, il accueille les scolaires lillois, le lycée Baggio, l'E.P.I.L, les sapeurs pompiers et diverses associations sportives dont l'U.S Moulins Carrel, ce qui représente une fréquentation journalière d'environ 1 000 personnes.

Ce terrain de football synthétique de type « sablé » a été aménagé en 1991 et a fait l'objet d'une rénovation en 2002 afin, notamment, de garantir la sécurité des utilisateurs.

A ce jour, compte tenu de son usage intensif et au regard de son taux d'usure, il apparaît nécessaire de réaliser une réfection lourde par le remplacement complet du revêtement d'origine dont la durée de vie était estimée à 12 ans par le fabricant.

Le coût de l'opération, d'une durée d'environ 3 mois, est estimé à 520.000 € TTC. Les travaux feront l'objet d'un lot unique.

Au regard de l'utilisation de ces installations par les élèves du Lycée Baggio et à terme du futur collège de Moulins, des financements du Conseil Régional et du Conseil Général sont envisageables.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à lancer la consultation de travaux et à signer le marché à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres.
- ♦ **SOLLICITER** les aides financières auprès du Conseil Régional et du Conseil Général et les admettre en recettes.

.../...

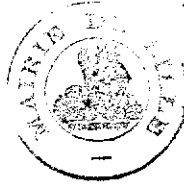
- ♦ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 23 - article 2312 - fonction 412 - enveloppe 30659 intitulée « Terrains Synthétiques - Aménagements grosses réparations ».

ADOPTÉE à l'unanimité

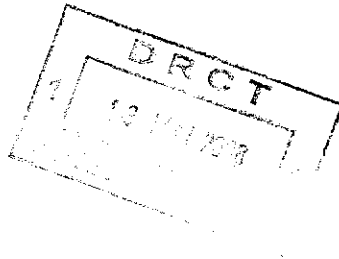
Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **13 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,




Michèle DEMESSINE



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/307

OBJET

Régénération estivale des terrains de sport en herbe de la Ville de Lille et des communes associées de Lomme et d'Hellemmes – Année 2008 à 2011 – Marché de fournitures et de services.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille et les communes associées de Lomme et d'Hellemmes disposent de terrains de football en herbe qui exigent chaque année, à la période estivale, de gros travaux de régénération du fait de leur utilisation intensive. Ces prestations consistent notamment dans un décompactage profond, en l'apport de sable, de regarnissage, d'apport d'engrais...

Afin de permettre la réalisation de ces prestations pour les quatre années à venir, un appel d'offres va être lancé qui comprendra 3 lots à savoir :

Lot 1 : pour la Ville de Lille

- le Stade du Grand Séminaire, rue Saint-Luc,
- le Stade Ballet, rue du Long Pot,
- le Stade du Mont de Terre, allée des Peupliers,
- le Stade Youri Gagarine, rue des Bois-Blancs.
- le Stade du Complexe Maryse Bastié, rue Paul Ramadier,
- le Stade Driss Berkani, rue de l'Arbrisseau.

Lot 2 : pour la commune de Lomme

- le Stade des Ormes, rue de Lompret,
- le Stade Van Den Eeden, rue Deberdt.

Lot 3 : pour la commune d'Hellemmes

- le Stade Arthur Cornette, rue Ferdinand Buisson

Le coût global de ces prestations est estimé, pour les 4 ans, à 356.000 € H.T soit 425.776 € T.T.C., à raison de :

- 218.000 € H.T soit 260.728 € T.C.C pour Lille,
- 98.000 € H.T soit 117.208 € T.T.C pour Lomme
- 40.000 € H.T soit 47.840 € T.T.C pour Hellemmes.

...

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le Maire ou son représentant à lancer la consultation de travaux et à signer les marchés à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres.
- ♦ **IMPUTER** le montant des dépenses sur les crédits affectés à cet effet et inscrits dans les budgets respectifs des 3 communes.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 29 AVR. 2008

Affiché en Mairie le 13 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport,




Michèle DEMESSINE



Séance du 28 avril 2008
N° 08/308

OBJET

Forum « Un habitat écologique » - Demande de subvention au Conseil Régional du Nord/Pas de Calais dans le cadre du Fond Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement (FRAMEE).

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs.

La Ville de Lille soutient les propriétaires privés pour l'appropriation et la mise en œuvre des nouvelles techniques et méthodes de construction et de réhabilitation qui concilient la préservation de l'environnement à la maîtrise des charges. C'est dans cette optique qu'a été organisé, pour la première fois en 2006, le Forum Eau - Energie. Plus de 700 visiteurs ont participé à ce forum. Le succès de cette édition a encouragé l'organisation d'un second Forum en élargissant le contenu aux éco-matériaux.

La fréquentation et le succès renouvelé de cet événement montrent qu'il répond à une attente forte du public mais qu'il doit évoluer afin d'améliorer la mobilisation et le passage à l'acte des particuliers. Le Forum doit s'adresser également à d'autres publics tels que les acteurs économiques, les artisans et corps de métiers du bâtiment, pour contribuer à rapprocher l'offre et la demande dans ce domaine.

L'investissement doit porter sur la communication et l'élaboration d'une scénographie pédagogique et le Forum doit élargir le nombre et la diversité des exposants et des intervenants. C'est ce changement de dimension qui motive la sollicitation du FRAMEE afin de promouvoir efficacement la haute qualité environnementale dans l'habitat neuf et ancien auprès du grand public.

La tenue récurrente de l'événement permet de donner des repères stables pour le grand public, ce qui améliore la communication et la mobilisation.

La Ville prévoit un budget de 43.460 € pour l'organisation du Forum et souhaite solliciter le Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais en tant que partenaire de ce projet à hauteur de 20.000 €

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la Ville à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais pour l'organisation du Forum
- ♦ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, la subvention au chapitre 74, article 7472, fonction 830 « Forum Un habitat écologique ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 28 AVRIL 2008

Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008



Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Développement
Durable et à l'Agenda 21,

Danielle POLIAUTRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/309

OBJET

Ecoles primaires Cornette et
Descartes-Montesquieu -Transfert
gratuit par Lille Métropole Communauté
Urbaine au profit de la Ville.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames. Messieurs.

L'article L 5215-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'à l'expiration d'un délai de dix ans à dater de la mise en service des établissements scolaires du premier degré situés dans les Zones d'Aménagement Concerté, les Communautés Urbaines existant à la date de promulgation de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 peuvent transférer gratuitement la propriété et l'entretien de ces locaux scolaires aux communes sur le territoire desquelles ils sont situés.

La Communauté Urbaine de Lille a donc décidé, par délibération du Conseil de Communauté n° 07 C 0788 du 20 décembre 2007, de transférer gratuitement à la Ville les établissements scolaires du premier degré Arthur Cornette et Descartes-Montesquieu situés respectivement rue Eugène Jacquet dans la ZAC EURALILLE et rue Louis Blanc dans la ZAC du Jardin de Fives.

Ces établissements avec logements de fonction sont repris au cadastre section TZ n° 12 pour une surface de 2 754 m² et section BP n°s 320, 308, 298, 297, 295 pour une surface totale de 1 269 m²; ils ont été évalués par France Domaine à 3.140.000 € et 790.000 €.

Conformément à la délibération n° 07 C 0788 du 20 décembre 2007 du Conseil de Communauté de LMCU, les transferts de propriété n'emportent pas les transferts des emprunts résiduels.

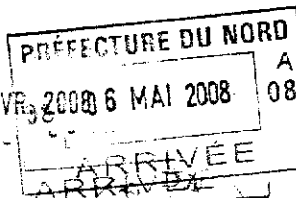
En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 23 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **DECIDER** le transfert à titre gratuit au profit de la Ville des établissements scolaires susdésignés.
- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les actes administratifs à intervenir.

Affiché en Mairie le

Réception en Préfecture le

- 6 MAI 2008



ADOPTÉE à l'unanimité

08

Par délégation du Maire,

l'Adjoint délégué à l'Action
Foncière,

Alain Cacheux
Alain CACHEUX

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/310

OBJET :

**Grand Projet Urbain – Site associé
de reconstruction "Frémy-Courbet" -
Vente de parcelles communales à
Pierres & Territoires de France.**

(Délibération modificative liée à la découverte
de la nature des remblais présents sur le site).

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames. Messieurs,

Par délibération n° 06/253 du 22 mai 2006, le Conseil Municipal a fixé les modalités d'intervention de la Ville de Lille dans le Grand Projet Urbain issu de la loi d'orientation et de programmation pour la Ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003.

Parmi les opérations financées par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain et reprises dans la convention financière inter partenariale du 4 août 2006, figure le site associé "Frémy-Courbet".

Par délibération modificative n° 08/55 du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal avait redéfini les modalités de cession des terrains communaux situés à l'angle des rues Frémy et Amiral Courbet au profit de Pierres & Territoires de France (section CN n° 303, 304, 305, 306, 309, 319, et 321 – parcelles équivalentes aux lots 2 et 3 du site, soit une superficie totale de 6 193 m²).

Le montant de la cession avait été fixé à 318 900 € (sur la base de l'estimation domaniale entérinée lors de la signature de la convention financière et tenant compte de la cession à l'euro symbolique du lot 2 au profit de la Foncière Logement).

La cession n'a toujours pas été réalisée à ce jour.

Dans le cadre du Grand Projet Urbain, la Ville s'était engagée à céder des terrains déconstruits et vierges de toute pollution (soit correspondant à des déblais à mettre en décharge de classe 3).

Le diagnostic environnemental réalisé sur ce site en 2004 par les services de la Ville, avait mis en évidence la présence de remblais sur une partie des terrains (lots 2 et 3). Dans le cadre d'une étude de sol complémentaire approfondie réalisée en 2007 par Pierres & Territoires de France (à la demande de la Foncière Logement), il s'est avéré que les remblais présents au droit du site, contiennent des matériaux qui nécessitent un traitement en décharge de classe 2.

La Collectivité se doit donc de prendre à sa charge l'impact financier lié à la mise en décharge de classe 2. Cet impact financier est estimé à 180 000 € TTC maximum (sur la base 30 € HT.t de surcoût, entre une mise en décharge de classe 3 et une mise en décharge de classe 2).

.../...

Les travaux de dépollution correspondant notamment aux remblais à mettre en décharge de classe 2, qui incombent normalement à la Commune seront assurés par Pierres & Territoires de France et leur coût estimé à 180 000 € TTC sera déduit du prix de vente. Le montant définitif de ce surcoût sera déterminé après la réalisation des terrassements et l'analyse des terres enlevées sur les terrains concernés. Un bureau de contrôle sera missionné par la Ville afin de vérifier le tri des terres enlevées sur site.

La cession se réalisera donc au prix de 318 900 € minoré du montant du coût de la dépollution (montant estimatif maximum de 180 000 € TTC). Le paiement du prix de cette cession sera réalisé en deux étapes : 138 900 € seront payés à la Ville le jour de la signature de l'acte de cession ; les sommes restantes seront déterminées et versées à la Ville à l'issue de l'analyse des terres enlevées.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 23 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** dans les conditions reprises ci-dessus, la cession avec cahier des charges à Pierres & Territoires de France des parcelles communales cadastrées section CN n° 303, 304, 305, 306, 309, 319, et 321, au prix de 318 900 € minoré du montant du coût de la dépollution (montant estimatif maximum de 180 000 € TTC),
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Grands Projets Urbains et à l'Action Foncière à signer l'acte à intervenir,
- ◆ **ENCAISSER** la recette et son imputation au chapitre 77, article 775, fonction 01 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Vente d'immeubles et de terrains".

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Marie le 29 AVR. 2008

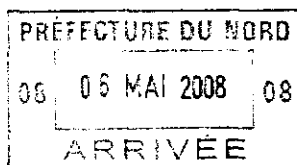
Réception en Préfecture le

05 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,



Alain Cacheux
Alain CACHEUX



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/311

OBJET :

Subventions destinées aux associations
en matière de lutte contre les exclusions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville souhaite, comme chaque année, apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent aux plus démunis un abri, un repas, un accueil ou des soins médicaux dans le cadre de la Campagne Pauvreté - Précarité.

En outre, la Ville souhaite également soutenir les associations qui mettent en œuvre, tout au long de l'année, des actions de développement de lien social qui s'inscrivent en complémentarité des actions relevant de la Campagne Pauvreté – Précarité et ont pour objectif l'insertion des plus démunis en luttant contre l'isolement social.

C'est pourquoi l'aide financière de la Ville a été sollicitée, au titre de l'année 2008, sous forme de subvention par les associations suivantes pour la mise en place d'actions en direction des plus démunis :

➤ Armée du Salut		
	- <u>Action</u> : « Conseil de Vie Sociale »	13 500 €
	- <u>Action</u> : « FERON VRAU 2 »	12 500 €
➤ FARE		
	- <u>Action</u> : « Accueil de Jour »	4 500 €
➤ ACCUEIL ET REINSERTION SOCIALE		
	- <u>Action</u> : « SOS Violences Conjugales »	2 500 €
➤ CMAO		
	- <u>action</u> : « Coordination de la Veille Sociale »	3 500 €
➤ CAPHARNAUM		
	- <u>Action</u> : « Accueil Urgence Insertion »	4 600 €
	- <u>Action</u> : « Accès à la culture, aux loisirs, aux vacances »	1 500 €
➤ MAGDALA		
	- <u>Action</u> : « Accueil de Jour »	1 500 €
➤ SAINT VINCENT DE PAUL		
	- <u>Action</u> : « Accueil de Jour Frédéric Ozanam »	1 150 €

➤ SOS VOYAGEURS	- <u>Action</u> : « Aide en Gare »	1 750 €
➤ BANQUE ALIMENTAIRE	- <u>Action</u> : « Aide Alimentaire »	5 500 €
➤ ENTRAIDE EGLISE REFORMEE	- <u>Action</u> : « Aide Alimentaire »	1 175 €
➤ LA CROIX ROUGE	- <u>Action</u> : « Pôle Urgence »	2 850 €
➤ PETITS FRERES DES PAUVRES	- <u>Action</u> : « Lutte contre les Exclusions »	900 €
➤ OSLO	- <u>Action</u> : « SARL »	4 500 €
➤ POINT SERVICES AUX PARTICULIERS	- <u>Action</u> : « Médiation Accompagnement des Habitants »	3 800 €
➤ LA CLE	- <u>Action</u> : « Lutte contre l'Illettrisme »	4 500 €
➤ SAFFIA	- <u>Action</u> : « Accueil et accompagnement social, Juridique et professionnel »	2 000 €
➤ CENTRE SOCIAL DU CENTRE – LA Busette	- <u>Action</u> : «Pratiques d'ateliers et d'insertions sociales»	2 500 €
➤ SOLIDARITE INFORMATIQUE	- <u>Action</u> : «Aide à l'Insertion par l'outil informatique»	1 000 €
➤ LA ESPERANZA	- <u>Action</u> : « Lutte contre les Exclusions »	1 000 €
➤ ARELI	- <u>Action</u> : «Sauvegarde mémoire Foyer Fives»	1 000 €
➤ ASTREE	- <u>Action</u> : «Accompagnement de personnes en grandes difficultés »	2 850 €

...

➤ SECOURS POPULAIRE		
	- <u>Action</u> : « Insertion Sociale »	4 000 €
➤ COMITE ANIMATION BOIS BLANCS		
	- <u>Action</u> : « Ateliers Artistique / Vivre ensemble avec Djemb'b »	2 000 €
➤ MAISON DE QUARTIER DES BOIS BLANCS- Rosette de Mey		
	- <u>Action</u> : « Espace Famille »	1 000 €
➤ AIDES		
	- <u>Action</u> : « Soutien et Accompagnement des familles victimes du SIDA »	1 000 €
➤ MAISON DE QUARTIER WAZEMMES		
	- <u>Action</u> : « Vacances Familiales »	2 000 €
➤ CENTRE SOCIAL MOSAÏQUE		
	- <u>Action</u> : « Vacances Familiales »	1 500 €
➤ GRANDIR ENSEMBLE CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU		
	- <u>Action</u> : « Vacances Familiales »	2 000 €
➤ FACE		
	- <u>Action</u> : « Face à l'emploi »	6 000 €

Les subventions attribuées à la Maison de Quartier des Bois-Blancs, à la Maison de Quartier de Wazemmes, au Centre Social du Centre « la Busette », au Centre Social Mosaïque, au Centre Social Lazare Garreau seront formalisées par avenants aux conventions initiales pris par la Direction Jeunesse - Animation, service pilote.

La subvention accordée à La Esperanza aux Particuliers sera formalisée par avenant à la convention initiale pris par la Direction Politique de la Ville, service pilote.

La subvention allouée à L'Accueil et Réinsertion Sociale sera formalisée par avenant à la convention initiale pris par la Direction CLSPD, service pilote.

La subvention accordée au Comité des Bois-Blancs sera formalisée par avenant à la convention initiale pris par la Direction Culture, service pilote.

Il s'agit de la deuxième programmation pour l'année 2008 dont le détail des projets est repris dans le tableau ci-joint.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions proposées aux associations précitées.

.....

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée à la Lutte contre les Exclusions et au RMI à signer les conventions et avenants entre la Ville et les associations précitées, ci-annexés
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes pour un montant total de 100 075 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 – fonction 524 - enveloppe 13646 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Lutte
contre les Exclusions et au RMI,



Marie-Christine STANIEC
Marie-Christine STANIEC

Enveloppe 13646 « Actions de développement de Lien Social »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
ARMEE DU SALUT 48 rue de Valenciennes Lille	L'association a pour objet de combattre toutes les formes d'exclusions. Elle intervient principalement sur la problématique de l'hébergement.	Le Conseil de Vie Sociale contribue à la bilatéralisation des échanges et crée appuis mutuels entre les habitants.	362 134 Euros	CTAT ; Département ; CNASEA ; Ville de Lille	46 000 Euros	31 000 Euros	29 000 Euros	15 500 Euros	13 500 Euros	
ARMEE DU SALUT 48 rue de Valenciennes Lille	L'association a pour objet de combattre toutes les formes d'exclusions. Elle intervient principalement sur la problématique de l'hébergement.	L'unité FERON VRAU 2 est un lieu d'hébergement avec une capacité d'accueil de 15 places. Accueil des publics hébergés en extrême urgence, mise en place d'un dispositif pour permettre la construction d'un diagnostic précis de la situation de l'homme seul à la rue.	275 775 Euros	DDAS ; CNASEA ; Ville de Lille CLSPD	25 000 Euros	25 000 Euros	25 000 Euros	12 500 Euros	12 500 Euros	
FAKE 8 rue Trauchoud Lille	L'association a pour objet l'accueil, l'écoute, l'insertion de toutes les familles et personnes en difficultés. A cet effet, elle met à disposition de ces familles et personnes un ensemble d'installations matérielles, de services et de moyens.	L'accueil de jour est un lieu d'accueil en journée afin de proposer une alternative à l'errance ; d'agir pour le rétablissement et la préservation de l'intégrité physique et psychique ; de donner la possibilité à ces personnes d'être écouté et accompagné.	644 295 Euros	DDASS ; CG Ville de Lille	10 000 Euros	10 000 Euros	9 000 Euros	4 500 Euros	4 500 Euros	
Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) 96 rue Brûlé Maison Lille	Accueil d'urgence de femmes seules avec ou sans enfants ou grandes difficultés. Accompagnement et maintien dans le logement de personnes en difficultés sociales et toutes autres actions qui seraient nécessaires aux besoins repérés.	S.O.S Violence conjugales/familiales Ecoute BRUNETHAUT est une Structure spécifique d'écoute, d'accueil et d'accompagnement de femmes victimes de violences conjugales	133 037 Euros	Etat DDASS Département Ville de Lille	8 600 Euros	6 600 Euros	5 000 Euros	2 500 Euros	2 500 Euros	

Enveloppe 13645 « Actions de développement de Lien Social »

43

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
CMAO 45 rue Lavoisier Lambertville	La mission de la CMAO consiste à répondre aux demandes d'information des usagers et des acteurs sociaux et sanitaires sur le territoire, de recenser les prestations existantes et d'orienter les publics vers une réponse adaptée à leur besoins.	Coordination de la veille sociale avec le 115, le SAMU social et le travail de la rue		DDASS, Conseil régional, Conseil général, Ville de Lille	10 000 Euros	8 000 Euros	7 500 Euros	4 000 Euros	3 500 Euros	
CAPHARNAÛM 4 rue Mirabeau Lille	L'association propose aux personnes sans domicile un lieu d'accueil, d'écoute et de restauration. L'hébergement est mixte pour adultes.	L'action « accueil, urgence, insertion » permet aux personnes une prise en charge progressive de leur avenir et une réinsertion dans la société.	750 551 Euros	DDASS ; Conseil général, Ville de Lille	10 598 Euros	10 598 Euros	10 600 Euros	6 000 Euros	4 600 Euros	
CAPHARNAÛM 4 rue Mirabeau Lille	L'association propose aux personnes sans domicile un lieu d'accueil, d'écoute et de restauration. L'hébergement est mixte pour adultes.	L'action « Accès à la culture, aux loisirs, aux vacances, facteurs de lien social » permet aux personnes hébergées de vivre des temps forts, Week-End.	750 551 Euros	Etat ; Département ; Ville de Lille	3 050 Euros	3 050 euros	3 000 euros	1 500 Euros	1 500 Euros	
MAGDALA 29 rue des Sarrauzins Lille	L'association a pour but d'organiser, de développer des activités sociales, culturelles, avec et pour des personnes démunies.	L'accueil de jour offre aux personnes à la rue ou habitant les quartiers forts isolées, un lieu de convivialité, d'écoute mais aussi d'orientation.	50 000 Euros	DDASS ; Ville de Lille	6 000 Euros	3 200 Euros	3 000 Euros	1 500 Euros	1 500 Euros	
St Vincent de Paul 13 rue Minirel Roubaix	L'association a pour objet de réaliser ou de soutenir toutes les initiatives en faveur de l'aide et de l'action sociale, de la fraternité, de la prévoyance et toutes autres œuvres de bienfaisance.	L'accueil de Jour Frédéric Ozanam accompagne les familles en difficultés, accueille les personnes sans domicile fixe et celle en attente de cartes de séjour.	220 800 Euros	DDASS ; CG ; CAF ; Ville de Lille	15 000 Euros	2 500 Euros	2 300 Euros	1 150 Euros	1 150 Euros	
SOS Voyageur Quai N°2 Gare Lille Flandre Lille	L'association a pour but de venir en aide aux personnes en difficultés financières et/ou psychologiques. Elle leur fournit une aide financière et matérielle et les dirige vers les centres d'accueil en collaboration avec les services sociaux.	L'action « accueil, écoute et aide d'urgence continue à venir en aide à toutes les personnes en voie d'exclusion, aide des voyageurs en difficulté.	51 650 Euros	DDASS, Conseil général, SNCF, Ville de Lille	4 000 Euros	3 800 Euros	3 000 Euros	1 250 Euros	1 750 Euros	

Enveloppe 13646 « Actions de développement de Lien Social »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
Banque Alimentaire Port de Lille BP 94 Lille	Lutte contre la faim par la lutte contre le gaspillage	Lutter contre la faim par la lutte contre le gaspillage, favoriser l'accès à une nourriture équilibrée, suivre et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.		DDASS : Conseil général Ville de Lille, Dunkerque et Valenciennes	15 100 Euros	11 000 Euros	10 000 Euros	4 500 Euros	5 500 Euros	
Entr'aide de l'Eglise Réformée de Lille 15 rue Jeanne D'Arc Lille	Soutien des personnes en difficulté par des petits déjeuners, repas.	L'action d'aide alimentaire permet d'aider les personnes dans une situation de détresse par une aide matérielle et une présence.	20 000 Euros	CMASEA Ville de Lille	3 000 Euros	2 500 Euros	2 375 Euros	1 200 Euros	1 175 Euros	
Croix Rouge 10-12 place Guy de Chaupietre Lille	Prévenir et apaiser les souffrances humaines quelles que soient leur forme et la façon dont elles s'expriment et de lutter contre toute forme d'exclusion.	Le « rôle d'urgence » procure dans l'urgence une aide alimentaire et vestimentaire. Ecoute, orientation vers les structures ou associations les mieux adaptées.	16 275 Euros	Ville de Lille	8 000 Euros	6 000 Euros	5 700 Euros	2 850 Euros	2 850 Euros	
Les petits frères des pauvres 24 rue Jean Moulin Lille	Rompre l'isolement et améliorer la qualité de vie des personnes âgées de plus de 50 ans qui souffrent de solitudes et de précarité.	L'accompagnement de personnes en situation de précarité a pour objectif d'accueillir de personnes âgées de plus de 50 ans	73 280 Euros	DDASS, Ville de Lille	5 000 Euros	2 000 Euros	1 900 Euros	1 000 Euros	900 Euros	
OSLO 84 rue Pierre Legrand BP 35 Lille	Insertion par le logement des personnes en difficultés, accompagnement individualisé à l'accès et au maintien dans le logement, offre de logement adaptés et actions collectives d'éducation populaire liées au logement.	Le service d'accueil et de réinsertion par le logement permet l'accompagnement d'un public en logement tremplin ayant pour objectif, le relogement autonome dans le parc privé ou public après stabilisation du projet socioprofessionnelle.		DDASS CG Ville de Lille	12 000 Euros	10 000 Euros	9 500 Euros	5 000 Euros	4 500 Euros	

Enveloppe 13646 « Actions de développement de Lien Social »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
Point Services Aux Particuliers 20/1 rue de Tournai Lille	L'activité de l'association est la tenue de permanences pour accueillir gratuitement et sans rendez-vous les familles les plus en difficultés des quartiers de Faubourg de Béthune, Lille Sud et les alentours	L'action « médiation / accompagnement des habitants » permet l'accès aux droits, la prévention des risques liés à la gestion budgétaire et l'accompagnement social des familles en difficultés.	116 350 Euros	Etat Fonds Européens Ville de Lille	10 000 Euros	4 000 Euros	3 800 Euros	0 Euro	3 800 Euros	
LA CLE 28/30 rue Ernest Decomynek Lille	L'association a pour objectif de participer à la lutte contre les exclusions par une formation à la maîtrise des savoirs de base. Elle propose des cours individuels et gratuits	La « formation de base » permet de lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme. Cela permet également la prévention et la lutte contre l'échec et l'abandon scolaire.	93 748 Euros	Etat, CNAISEA Conseil Général, Ville de Lille	12 000 Euros	9 000 Euros	9 000 Euros	4 500 Euros	4 500 Euros	
SAFFIA 11 rue de Chateaubain Lille	Solidarité aux femmes et familles d'ici et d'ailleurs, pour participer à l'amélioration du statut et à l'intégration des femmes, en particulier les femmes immigrées.	« l'accueil et l'accompagnement social, éducatif, juridique et professionnel » permet de participer à l'amélioration du statut des femmes particulièrement immigrées et/ou issues de l'immigration, aider ces femmes à être plus constructives en apprenant les codes de la vie sociale... L'action « pratique d'ateliers artistiques et insertion sociale » propose un accompagnement social individuel adapté à la situation de l'individu, réduit la souffrance psychique des personnes, développe la pratique régulière d'activités artistiques permettant d'améliorer l'estime de soi...	267 187 Euros	Etat ; ACSE ; Région ; Département ; Ville de Lille	6 500 Euros	4 500 Euros	4 000 Euros	2 000 Euros	2 000 Euros	145
Centre Social du Centre « la Busette » 1 rue Georges Lefèvre Lille	L'association met à disposition de tous et de toutes (enfants, jeunes, adolescents et adultes) des activités culturelles, sociales, sportives et de loisirs	L'action « pratique d'ateliers artistiques et insertion sociale » propose un accompagnement social individuel adapté à la situation de l'individu, réduit la souffrance psychique des personnes, développe la pratique régulière d'activités artistiques permettant d'améliorer l'estime de soi...	60 183 Euros	Département Ville de Lille	10 000 Euros	0 Euro	2 500 Euros	0 Euro	2 500 Euros	
SOLIDARITE INFORMATIQUE 52 rue du Metz Lille	L'association a pour but d'aider à l'insertion toutes personnes de milieux défavorisés en facilitant l'informatique. Offrir un ordinateur avec les matériels appropriés en fin de formation.	L'action propose une formation adaptée et un accompagnement individualisé. Le but est de faciliter l'insertion par l'accès à la formation et la maîtrise de nouvelle technologie.	6 700 Euros	Conseil régional Département, Ville de Lille	1 000 Euros	1 000 Euros	1 000 Euros	0 Euro	1 000 Euros	

Enveloppe 13646 « Actions de développement de Lien Social »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Acompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
LA ESPERANZA 2 rue Adolphe Max Lille	L'association a pour but d'accompagner, de mettre en lien, d'animer et de représenter les jeunes et leur famille, afin de favoriser leur insertion sociale, professionnelle et culturelle.	L'action « insertion et lutte contre les exclusions dans le quartier du vieux-lille » a pour objectif de permettre l'accès aux droits pour le jeune et familles du quartier et de lutter contre l'isolement.	76 775 Euros	CNASEA Conseil Général Ville de Lille	5 000 Euros	2 000 Euros	2 000 Euros	1 000 Euros	1 000 Euros	
ARFIA 207 Bd de la liberté BP 1059 Lille	L'association a pour but d'améliorer les conditions de vie et/ou d'insertion sociale de personnes démunies. Répondre aux besoins de logement et lutter contre les discriminations.	L'action « sauvegarder la mémoire du foyer de Fives » a pour but d'effectuer un travail de mémoire sur le foyer de travailleur Migrants de Fives avant sa disparition. Valoriser un parcours migratoire, des choix vécus ou subis de lieu de vie.	20 765 Euros	ACSE DRAC REGION Ville de Lille	4 000 Euros	0 Euro	1 000 Euros	0 Euro	1 000 Euros	
ASTREE 55 rue du Luxembourg Lille	L'association a pour but l'accompagnement de personnes en situation de fragilité sociale ou personnelle par des bénévoles formés à l'écoute et à l'accompagnement.	L'action « accompagnement de personnes en grande difficulté » consiste à lutter contre l'isolement, à restaurer et développer le lien social.	43 095 Euros	Conseil Général Ville de Lille	5 000 Euros	3 000 Euros	2 850 Euros	0 Euro	2 850 Euros	
Secours Populaire 18/20 rue Cabanis Lille	Soutenir les personnes en difficultés sur le plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique.	L'action « insertion sociale, Insertion culturelle » permet de lutter contre l'isolement en particulier des personnes en difficultés, développe des moments et lieux de rencontres au-delà de l'aide d'urgence, facilite l'accès à la culture.	82 000 Euros	Conseil Général Ville de Lille	9 000 Euros	9 000 Euros	8 000 Euros	4 000 Euros	4 000 Euros	
Comité Animation Bois Blancs 244 rue des Bois Blancs Lille	Le CABB a pour objectif d'animer le quartier des Bois Blancs en prenant en compte toute la population du quartier. Les activités traditionnelles sont les braderies, le carnaval, les fêtes populaire...	Les « ateliers artistiques » ont pour but de favoriser l'expression des habitants sur le plan artistique et de contribuer à des loisirs culturels. L'objectif principal est donc de créer du lien social en proposant des rencontres artistiques.	4 000 Euros	Ville de Lille Ville de Lomme	3 000 Euros	2 000 Euros	2 000 Euros	0 Euro	2 000 Euros	

Enveloppe 13646 « Actions de développement de Lien Social »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention 2007	Proposition 2008	Accompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
Maison de quartier des Bois Blancs Centre Social Rosette de Mey 60 rue du général Anne de la Bourdonnaye Lille	Promouvoir des activités sociales, culturelles, sportives et de loisirs concernant toutes les catégories d'âges et accessibles à l'ensemble de la population.	« L'espace famille », véritable lieu de parole et d'échange, permet aux habitants du quartier de trouver une réponse à leur difficultés quotidiennes. Il permet également d'accompagner des parents dans leurs fonctions éducatives.	52 885 Euros	Etat ; Département ; Ville de Lille ; CAF	2 000 Euros	3 000 Euros	2 000 Euros	1 000 Euros	
AIDES 109 rue du Malincl Lille	Lutte contre le SIDA, Aide aux malades, à la recherche, information sur le Syndrome Immuno-Déficience Acquis et les prépathes vitales.	Accompagnement social en complément des dispositifs existants : Attribuer un logement de transition pour les personnes malades en vue d'un logement durable, soutenir les malades, permettre aux personnes de créer du lien social.	128 410 Euros	DDASS ; Conseil régional ; Ville de Lille ; CAF	3 000 Euros	2 000 Euros	1 000 Euros	1 000 Euros	
Maison de quartier Wazemmes 36 rue d'Lylau Passage de Pégnilié Lille	Promouvoir des activités sociales, éducatives, culturelles, sportives en direction de la population du quartier de Wazemmes, travaillant contre les exclusions et les discriminations.	Les vacances familiales ont pour objectif de permettre aux familles qui n'ont pas les moyens de pouvoir partir en vacances, fédérer un groupe de famille autour d'un projet commun, mettre en place des actions collectives pour réaliser de l'autofinancement, lutter contre l'isolement et créer du lien social.	46 140 Euros	Département Ville de Lille ; CAF	4 000 Euros	4 000 Euros	2 000 Euros	2 000 Euros	
Centre Social Musatique 30 rue du Cabanis Lille	Ludique, Promouvoir, Soutenir, Favoriser, Coordonner toute action relative au développement et au maintien des activités du centre social MUSATIQUE de l'ives.	L'action « vacances familiales » a pour but d'honorer le droit aux vacances pour tous.	29 300 Euros	Etat, Département, Ville de Lille	3 000 Euros	3 000 Euros	1 500 Euros	1 500 Euros	
Grandir Ensemble avec le Centre Social Lazarre Garreau 45 rue Lazare Garreau Lille	Développer la participation des habitants tant au niveau du quartier que de la vie du Centre Social. Valorisation du quartier et de ses habitants à l'extérieur et à l'intérieur.	L'action « vacances familiales » a pour objectif de renforcer une dynamique de prévention et d'intégration, donner l'accès aux vacances et au repos pour le plus grand nombre.	75 587 Euros	Département ; CRAM ; Ville de Lille ; CAF	30 000 Euros	4 000 Euros	2 000 Euros	2 000 Euros	

Enveloppe 13646 « Actions de développement de Lien Social »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2007	Proposition 2008	Accompte 2008	Reste à verser	Avis de la commission
FACE 20/1 rue de Tournai Lille	L'association a pour but de regrouper les entreprises locales souhaitant agir contre les exclusions en partenariat avec les collectivités locales et à favoriser la mise en œuvre et le développement d'actions contre les exclusions, notamment dans les domaines de l'accès à l'emploi, du développement économique et de la prévention.	L'action « FACE à L'EMPLOI » a pour objectif la formation des prescripteurs aux réalités de l'entreprise, une double action Prévention et Emploi en vue de proposer une offre de service et des solutions adaptées à chacune des personnes et la recherche d'actions innovantes en permanence.	8 800 Euros	Ville de Lille	8 000 Euros	4 000 Euros	6 000 Euros	0 Euro	6 000 Euros	

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/312

OBJET

Carnaval DO AXE – Subvention
à l'association BEIJU.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association BEIJU, sise 3 rue du Long Pot, organise le 5 juillet prochain le désormais traditionnel Carnaval DO AXE.

Ce carnaval d'été est un carnaval qui, à partir d'un travail effectué tout au long de l'année, rassemble les différentes pratiques culturelles amateurs présentes sur Lille et sa Métropole. Il fédère des groupes de percussions de rue, de danse, des circassiens, en privilégiant l'organisation, dans les quartiers lillois et les communes associées, de répétitions publiques dénommées « Ensaïos » ouvertes à tous, associations et particuliers.

Cette manifestation participative véhicule des valeurs de mixité sociale et culturelle et réunit, au sein d'un cortège, des groupes de carnavales antillais, de l'Océan Indien, des groupes sud-américains, du Maghreb et d'autres cultures du monde.

Cette année, le carnaval DO AXE ouvrira le programme de Lille Plage, au barnum des Postes, en organisant autour d'un pique-nique regroupant les participants, la présentation au public des différents groupes musicaux. A l'issue, le cortège se rendra sur la place de la République où il se terminera par un concert final.

Afin de soutenir la réalisation de cette manifestation et en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 6.000 € à l'Association BEIJU sur un budget global de 37.711 €
- ♦ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 024, enveloppe 25715, sous l'intitulé : Service des fêtes. Subventions à diverses associations.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Fêtes.

Jacques RICHIR

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/313

OBJET

Balades de l'Eté - Modalités
d'organisation et de tarification 2008.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Les Balades de l'Eté consistent à organiser 80 sorties (8 par quartier) pour un public familial. Pour cette année, une sortie de plus par quartier est prise en charge.

Elles se déroulent pendant les mois de juillet et août pour des destinations diverses (mer, parcs de loisirs, visites culturelles). En 2007, elles ont permis à 2916 Lillois et Lilloises de participer à ce dispositif (cf. Bilan 2007).

Les Mairies de quartier sont chargées de l'organisation de cette opération.

Une participation des usagers aux frais d'organisation est envisagée et sera acquittée auprès des régies de recettes des Mairies de quartier.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **ADMETTRE** le montant des contributions afférentes à chaque sortie « Balades de l'Eté » soit 2 € par personne (gratuité pour les enfants de moins de 2 ans),

Un arrêté sera pris ultérieurement pour déterminer, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, les tarifs des sorties.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVRIL 2008

Réception en préfecture le 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,

l'Adjoint Délégué à l'Animation.

Jacques RICHIR



151
Balades de l'Été

QUARTIER	IMPUTATION	INTITULE
Bois- Blancs	Chapitre 011. Article 6068, Fonction 422. Enveloppe 8967	Animation Urbaine
Centre	Chapitre 011. Article 6288, Fonction 90, Enveloppe 6644	Autres prestations de services
Faubourg de Béthune	Chapitre 011. Article 6068, Fonction 422, Enveloppe 9434	Animation Urbaine – Autres fournitures
Fives	Chapitre 011. , Article 60623, Fonction 422. Enveloppe 20499	Animation Urbaine – Les balades de l'été
Lille- Sud	Chapitre 011, Article 60623, Fonction 020, Enveloppe 11940	Alimentation
Moulins	Chapitre 011, Article 6257, Fonction 422, Enveloppe 22161	Dépenses - Réceptions
Saint Maurice Pellevoisin	Chapitre 011, Article 60623, Fonction 024, Enveloppe 18338	Alimentation
Vauban	Chapitre 011, Article 6252, Fonction 024, Enveloppe 4616	Fêtes et Cérémonies
Vieux -Lille	Chapitre 011 – Article 6257 - Fonction 024 Enveloppe 21800	Frais réception - repas- conseil de quartier - réunion"
Wazemmes	Chapitre 011, Article 60623, Fonction 024, Enveloppe 9414	Administration Générale Alimentation



ML

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/314

OBJET

Frais d'enlèvement de dépôts sauvages -
Demandes de remise gracieuse -
Bonne foi présumée.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs.

Plusieurs particuliers et sociétés ont sollicité de Madame le Maire une remise gracieuse pour les frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame pour

Les motifs invoqués sont indiqués dans le tableau repris ci-après. Après examen de leur dossier, il s'avère que leur bonne foi peut être retenue.

N° du T.R.	N°et date du constat	Lieu du dépôt	Motif invoqué
20823/03	8339 du 14/10/03	Rue de Pas	Cession de l'établissement le 16/07/04
22019/03	8485 du 04/11/03	Rue de Pas	Cession de l'établissement le 16/07/04
24832/03	8805 du 16/12/03	Rue de Pas	Cession de l'établissement le 16/07/04
27750/06	15055 du 14/11/06	Rue de Bouvines	Personne respectueuse des règles du tri sélectif. Sac poubelle vraisemblablement déplacé par un tiers
16855/07	200771711850D du 12/07/07	Angle rues Lepelletier et du Curé St Etienne	Nouveau personnel de la société chargée de la gestion des déchets, non informé des règles de tri
17982/07	200772710644D du 26/07/07	Rue de Puébla	Particulier non doté en récipients de collecte normalisés pour le tri sélectif
17979/07	200772714580D du 26/07/07	Rue Rubens	Personne respectueuse des règles du tri sélectif. Sac poubelle vraisemblablement déplacé par un tiers
18710/07	200786102927D du 02/08/07	Rue Fontaine Del Saulx	Boîte aux lettres vandalisée. La personne n'a pu être sensibilisée.
18795/07	20078383028D du 02/08/07	Place de Strasbourg	Particulier qui avait emménagé une quinzaine de jours avant la date du constat, non informé des règles du tri sélectif
18653/07	200781014625D du 09/08/07	Boulevard Bigo Danel	Particulier qui partait en vacances. A sorti son sac, la veille, un mauvais jour de collecte
18628/07	20078168223C du 14/08/07	Rue Boucher de Perthes	Particulier qui déclare avoir été absent plusieurs semaines avant la date du constat
18634/07	200781681139C du 14/08/07	Rue de Solferino	Sensibilisation insuffisante

18873/07	200782853743C du 25/08/07	Rue des Postes	Personne respectueuse des règles du tri sélectif. Sac poubelle vraisemblablement déplacé par un tiers
18876/07	20078289371C du 25/08/07	Boulevard Victor Hugo	Particulier non doté en récipients de collecte normalisés pour le tri sélectif
19611/07	200791313815D du 13/09/07	Rue de Flandre	Personne respectueuse des règles du tri sélectif. Sac poubelle vraisemblablement déplacé par un tiers
20367/07	2007919142251D du 14/09/07	Rue du Sec Arembault	Sensibilisation insuffisante
20421/07	2007101105055D du 25/09/07	Rue Esquermoise	Sensibilisation insuffisante
20356/07	2007926121251D du 25/09/07	Rue Faidherbe	Personne âgée qui s'est trompée de jour de collecte
22492/07	200710581646C du 25/09/07	Avenue du Peuple Belge	Autre personne qui a sorti les déchets et s'est trompée de jour de collecte.
22497/07	20071058044C du 25/09/07	Place de Gand	Nouveau locataire qui ignorait les règles du tri sélectif
22489/07	2007104113449D du 3/10/07	Rue des Ponts de Comines	Personne non dotée en récipients de collecte normalisés pour le tri sélectif à la date du constat
22501/07	20071057622D du 04/10/07	Rue des Chats Bossus	Sensibilisation insuffisante
22643/07	2007101272935D du 09/10/07	Rue Fontaine Del Saulx	Personne absente lors de la sensibilisation par Plastic Omnium
22635/07	2007101010233/07 du 10/10/07	Rue du Sec Arembault	Personne qui s'est trompée de jour de collecte. S'est engagée à être plus vigilante
22637/07	2007101264818D du 09/10/07	Rue Boucher de Perthes	Personne absente lors de la sensibilisation par Plastic Omnium
22633/07	2007101111122D du 11/10/07	Rue des Chats Bossus	Sensibilisation insuffisante
22640/07	2007101274323C du 11/10/07	Rue Laplace	Société présumée à l'origine du dépôt ne gère pas d'établissement rue Laplace
23000/07	20071011112435D du 11/10/07	Rue des Chats Bossus	Sensibilisation insuffisante

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la Ville à accorder la remise gracieuse totale des créances figurant ci-dessus et charger l'élu délégué de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 Avr. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Propreté.

Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008



Jacques RICHIR

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/315

OBJET

Plan Propreté 2008 -
Lancement de marchés.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques années, la Municipalité a entrepris des efforts importants en matière de propreté :

- 2001 : intensification de la fréquence du lavage
- 2002 : mise en place de la verbalisation
- 2003 : campagne de sensibilisation
- 2004 : mise en place d'opérations ciblées de nettoyage approfondi
- 2005 : achat de deux aspirateurs autotractés thermiques
- 2006 : enlèvement des tags

En 2007, la première phase du Plan Propreté a été lancée autour de 3 axes majeurs : un renforcement des moyens, une amélioration de l'organisation et une mobilisation des habitants.

Ainsi 1 500 corbeilles ont été installées sur le territoire, 52 distributeurs de sacs pour déjections canines à titre de test. La Brigade Propreté a été renforcée pour sensibiliser mais aussi sanctionner les auteurs d'incivilité. La Ville a également investi dans de nouveaux équipements, les gluttons, aspirateurs de trottoirs, afin d'améliorer la maintenance des axes à forte fréquentation.

Afin de poursuivre les actions engagées mais également d'assurer la réalisation de prestations ponctuelles nécessitant des moyens complémentaires (comme la Braderie), plusieurs marchés doivent être lancés par appel d'offres ouvert.

En premier lieu, il convient d'envisager, par un marché à bons de commande, sans montant minimum et maximum, la location de matériels de voirie et la fourniture et pose d'un outil de ramassage des déjections canines à disposition du public. Ce marché sera composé de 5 lots. Pour les lots 1 à 4, les marchés auront une durée d'un an renouvelable chaque année pour une durée totale de 3 ans maximum. L'estimation des lots 1 à 4 s'élève à 47.660 € HT pour 3 ans, chacun de ces lots étant sans minimum ni maximum.

- Lot 1 : location de bennes à ordures ménagères 14 m³
- Lot 2 : location de balayeuses aspiratrices sur châssis routier 6 m³
- Lot 3 : location de laveuses de voirie de 4 500 litres minimum
- Lot 4 : location de fourgons double cabine benne bâchée 3.5 tonnes

Imputation : chapitre 011 – article 6135 – fonction : 813 – enveloppe : 29093

Pour le lot 5, la durée du marché sera d'un an renouvelable chaque année pour une durée totale de 4 ans maximum.

- Lot 5 : fourniture et pose d'outils de ramassage des déjections canines à disposition du public

..... *R*

Estimation :

Montant minimum : 20.000 € HT pour les 4 ans

Montant maximum : 89.600 € HT pour les 4 ans

Imputation : chapitre 011 – article 61521 – fonction : 813 – enveloppe : 30780

L'acquisition prochaine de véhicules (bennes tasseuses, balayeuses aspiratrices, ...) nécessite de passer un marché pour peindre ces derniers dans le respect de la charte graphique. Ce marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum aura une durée d'un an et sera renouvelable chaque année pour une durée totale de 3 ans maximum.

Estimation : 60.000 € HT pour les 3 ans

Imputation : chapitre : 011 – article : 61551 – fonction : 813 – enveloppe : 28849

Enfin, la Ville souhaite continuer à user de sa commande publique comme levier en faveur de la cohésion sociale grâce à un marché de prestations d'insertion et de qualification ayant pour support le nettoyage des espaces publics de la Ville de Lille. Les prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi seront effectuées dans le cadre de travaux d'utilité sociale qui ont pour objet le ramassage de déchets de petite dimension jetés sur la voie publique sur certains axes à forte fréquentation de la ville de Lille (en complément des interventions des équipes municipales). Cet appel d'offres sera d'une durée de 3 ans.

Estimation : 350.000 € H.T. pour les 3 ans

Imputation : chapitre : 011 – article : 611 – fonction : 813 – enveloppe : 28847

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à lancer les marchés repris ci-dessus et à signer ces derniers, après décision de la Commission d'Appel d'Offres.
- ♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes aux imputations susmentionnées de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

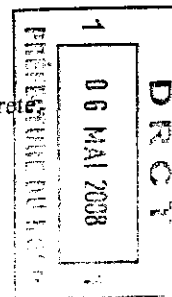
Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Propreté



Jacques RACHIR



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/316

OBJET

Services Propreté de la Ville de Lille et
des communes associées de Lomme et
d'Hellemmes – Lancement d'un marché
de fourniture de sel de déneigement.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Une des missions des services Propreté de la Ville de Lille et des communes associées de Lomme et d'Hellemmes consiste à assurer la sécurité des usagers sur la voie publique par temps de gel ou d'enneigement.

Les conditions météorologiques d'hiver impliquent, pour ces services, de disposer d'une réserve suffisante de sel de déneigement.

Un marché à bons de commande, sans montant minimum et maximum, sur appel d'offres ouvert, d'une durée d'un an renouvelable chaque année pour une durée totale de quatre ans maximum, estimé à 100.335 € H.T pour les quatre années, permettra de satisfaire ce besoin.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à lancer le marché repris ci-dessus et à signer ce dernier, après décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses :
 - au chapitre 011 – article 60633 – fonction 813 – enveloppe 483 pour les Villes de Lille et d'Hellemmes
 - au chapitre 3101 – article 60633 – fonction 822 – enveloppe 6449 pour la Ville de Lomme

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVRIL 2008

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Propreté,

Jacques RICHIR

Séance du 28 avril 2008
N° 08/416

OBJET

Achat de locaux modulaires pour la
propreté publique au Chemin de
Bargues - Appel d'offres.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a mis en place une politique forte sur le thème de la propreté publique en 2007. Pour ce faire, elle a procédé à de nombreux recrutements en mars 2007. Afin de loger ces agents, 200 m² de locaux modulaires ont été loués pour une durée d'environ 1 an et demi dans l'attente d'aménagement de nouveaux locaux au sein du CTM.

De nombreuses difficultés techniques, notamment dues à la présence de catiches ne permettant pas les aménagements initialement envisagés et la nécessité d'étudier de manière globale les aménagements du CTM, conduisent à prolonger l'utilisation des locaux modulaires.

Compte tenu de ces nouveaux éléments, une consultation a été lancée en vue de l'acquisition d'environ 250 m² de locaux modulaires. Ces locaux, à usage de vestiaires et bureaux dans un premier temps, assureront de bonnes conditions de travail aux agents de la propreté publique. Leur modularité permettra de les réutiliser successivement pour les services présents au CTM durant les différentes phases de rénovation, s'étalant sur plusieurs années. Cette solution présente donc un avantage économique à moyen terme pour Ville comparativement à de la location.

Le coût de l'opération est estimé à 240.000 € TTC pour 250 m², représentant environ 4 ans de location.

Aussi, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir après avis de la Commission d'Appel d'Offres
- ♦ **AJUSTER** le montant de l'autorisation de programme globale QMAINTEN
- ♦ **IMPUTER** la dépense au Chapitre 21 – Article 2135 – Fonction 813 – Enveloppe 30783

ADOPTÉE à l'unanimité

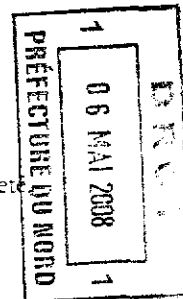
Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Propreté

Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008



Jacques RICHIR



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/317

OBJET

Soutien à la Fondation « Music Fund » -
Formation de techniciens-réparateurs et
accordeurs de pianos à Naplouse.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Fondation Music Fund, née d'une synergie entre une organisation non gouvernementale, Oxfam Solidarité, et l'ensemble de musique Ictus (en résidence à l'Opéra de Lille), offre un soutien matériel aux jeunes musiciens et aux écoles de musique situés dans des pays en voie de développement ou dans des zones de conflit.

Music Fund organise ainsi des collectes d'instruments de musique, veille à leur restauration et à leur distribution.

Depuis fin 2002, Ictus envoie des solistes de son ensemble dans des écoles de musique de villes palestiniennes, dont Naplouse, et en Israël. C'est dans cette optique que s'est déroulée, de janvier à mai 2006, en partenariat avec la Ville de Lille et l'Opéra de Lille, une mission de musiciennes diplômées du Centre de formation des musiciens intervenants de l'Université de Lille III.

Music Fund ayant, depuis plusieurs années, procédé à des dons d'instruments de musique en Cisjordanie, il s'avère aujourd'hui nécessaire de former des équipes locales capables d'assurer l'entretien, voire la fabrication, d'instruments.

La Ville de Lille propose d'appuyer la mission d'un expert lillois en vue de former à Naplouse, durant une année, des techniciens réparateurs et des accordeurs de pianos, formation dont le coût global est évalué à 26.370 €.

Ce projet impliquera à Naplouse des partenaires locaux :

- l'association « Nablus the Culture »
- le « National Centre for Music »
- le Département de Musique de l'Université An Najah, jumelée avec l'Université de Lille.

Cette action contribuera à renforcer l'action de solidarité et d'échanges développée avec nos partenaires palestiniens. Elle s'inscrit dans l'accord-cadre du 30 mai 2002 signé entre la Ville de Lille et la Ville partenaire palestinienne de Naplouse dont le paragraphe 5 prévoit la mise en place d'un partenariat sur le thème de l'enseignement artistique.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 13.000 € à la Fondation Music Fund.

.....

- ♦ IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041, enveloppe 30793 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **- 6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la
Coopération Décentralisée,



Marie-Pierre BRESSON

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/318

OBJET :

Subvention à la Fédération Internationale
Musique Espérance pour l'organisation
d'un concert de «l'Orchestre pour la Paix».

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

«L'Orchestre pour la Paix», parrainé par le pianiste de renommée internationale Miguel Angel ESTRELLA, ambassadeur permanent de l'Argentine auprès de l'UNESCO, rassemble 50 jeunes musiciens professionnels issus d'une quinzaine de pays (en majorité du Proche et du Moyen-Orient). Ces musiciens appartiennent, dans leurs pays respectifs, à des formations orchestrales de renom.

L'orchestre, placé depuis avril 2007 sous le Haut Patronage de l'UNESCO, s'ouvre à tous les registres, des musiques traditionnelles juives et orientales à la création contemporaine.

Cette formation comportant, notamment, des musiciens israéliens et palestiniens, la Ville de Lille, dans le cadre de ses relations de jumelage avec les villes de Naplouse et de Safed, a décidé d'accueillir l'Orchestre de la Paix à l'occasion d'une tournée d'une dizaine de jours en France. L'orchestre se produira à l'Hôtel de Ville le 25 mai prochain.

L'action de l'Orchestre pour la Paix illustre la volonté municipale d'encourager toutes les initiatives susceptibles de participer à la construction de la paix et à la transmission d'un message de tolérance.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il est proposé d'apporter une aide financière de 10.000 € à la Fédération Internationale Musique Espérance, à laquelle adhère l'Orchestre pour la Paix. le coût de chaque représentation de «l'Orchestre pour la Paix» s'élevant à 20.000 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 10.000 € à la Fédération Internationale Musique Espérance
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041, enveloppe 30793 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la
Coopération Décentralisée,
Marie-Pierre BRESSON

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008 .
N° 08/319

OBJET

Subvention à l'Association Help Doctors.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association humanitaire de solidarité internationale H.E.L.P. (Urgences humanitaires et programmes à long terme), dont le siège est à Lille, présidée par le Dr Régis Garrigue, médecin urgentiste au SAMU de Lille, a pour objectif de soigner toutes les catégories de populations affectées dans des zones d'urgence, de crises et d'exclusion, où qu'elles se situent dans le monde.

L'Association suscite ainsi l'engagement volontaire et bénévole des médecins et d'autres professionnels de la santé ainsi que des professionnels d'autres disciplines nécessaires à ses actions.

Elle mobilise, en faveur des populations éprouvées, tous les moyens humains et matériels à sa disposition dans le but de leur apporter des secours en soins d'urgence dans les délais les plus brefs.

H.E.L.P., dans le cadre du partenariat entre la Ville de Lille et la Ville palestinienne de Naplouse, a d'ores et déjà mené à bien un projet de réhabilitation du Dispensaire de la vieille ville de Naplouse. Ce centre médical est destiné aux femmes, enfants et personnes âgées de ce quartier marginalisé de la Ville de Naplouse.

L'accès aux soins et aux médicaments pour cette frange de la population la plus démunie de la vieille ville a ainsi pu être relancé, le dispensaire répondant aujourd'hui aux besoins précis d'une population accédant peu aux structures de santé nationale.

Cette action, dont le budget global s'élève à 48.840 €, s'inscrit dans le cadre du volet 2 de l'accord-cadre arrêté entre les Municipalités de Lille et de Naplouse, le 30 mai 2002.

Il est proposé de soutenir cette association lilloise à hauteur de 15.000 € afin de développer, d'une part, des partenariats entre les professionnels de santé de Lille et de Naplouse et, d'autre part, de permettre la mise en place d'un réseau international de compétences médicales et scientifiques en mesure de répondre aux besoins sanitaires de la ville partenaire palestinienne.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 15.000 € à l'Association Help Doctors.

- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041, enveloppe 30793 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la
Coopération Décentralisée,



Marie-Pierre BRESSON

Séance du 28 avril 2008

N° 08/320

OBJET

Cotisation au Réseau de Coopération
Décentralisée pour la Palestine (RCDP).

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Au sein de Cités-Unies France (CUF), le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) réunit, conseille, forme et représente les collectivités locales françaises dans le domaine de la coopération décentralisée avec la Palestine.

L'expertise du RCDP repose sur l'équipe de Cités Unies France à Paris et un bureau permanent à Ramallah. C'est donc une association à forte identité institutionnelle à laquelle n'adhèrent que des collectivités territoriales françaises.

Le RCDP est par ailleurs le correspondant français du réseau des Collectivités Européennes pour la Paix au Proche-Orient (COEPP), interlocuteur des institutions européennes.

Le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine en France a vocation à informer et sensibiliser les populations sur la situation du Proche-Orient et accompagner toute initiative en faveur du dialogue et d'une paix juste dans cette région.

Les collectivités locales membres du Réseau se réunissent régulièrement (Assemblée Générale, Bureau, groupes de travail) et sont appelées à diffuser les contenus des actions et des échanges avec leurs partenaires palestiniens auprès de leurs concitoyens.

La Ville de Lille, jumelée avec Naplouse, est adhérente au RCDP depuis sa création.

Le RCDP prévoit d'importants événements pour l'année 2008 : l'organisation d'une mission d'élus français dans les Territoires Palestiniens (notamment dans les villages), la promotion de diverses initiatives des collectivités locales en direction de la Palestine ainsi que l'organisation de réunions thématiques d'approfondissement des différents thèmes traités lors des Assises franco-palestiniennes de la coopération décentralisée.

Il coordonnera par ailleurs la participation française à la IIIe Conférence des Collectivités Européennes pour la Paix au Proche-Orient qui aura lieu, cette année, à Venise.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement de la cotisation de 7.500 € au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine

.../...

- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6281, fonction 048, enveloppe 30726 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **- 6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Coopération
Décentralisée,



Marie-Pierre BRESSON

Séance du 28 avril 2008
N° 08/321

OBJET

Subvention à l'association
Cap Solidarités.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association Cap Solidarités, anciennement Cap Humanitaire, est née en 1998 de la rencontre de partenaires issus d'horizons variés : insertion, humanitaire, santé, coopération...

Elle rassemble aujourd'hui une soixantaine de structures adhérentes et a pour mission d'être une plate-forme de services aux acteurs non professionnels de la solidarité internationale afin de qualifier les projets et professionnaliser les méthodes de leurs porteurs. Elle agit ainsi dans les domaines suivants :

- Accompagnement de projets individualisés : sensibilisation aux principes de la solidarité internationale, mise en réseau des acteurs pour une meilleure cohérence des actions et des échanges d'expériences, information sur le monde associatif, le volontariat et le bénévolat, appui à la gestion associative.
- Appui logistique individualisé : aide à la recherche de matériel adapté aux besoins des projets, partenariat avec le Secours Populaire Français pour le stockage et l'envoi à destination.
- Actions d'éducation au développement à la demande des acteurs ou en réponse à un besoin identifié : organisation de conférences, formations, interventions en milieu scolaire et universitaire : volonté de développer les formations pour un public de plus en plus diversifié.

Les bénéficiaires sont en majorité des associations mais aussi des particuliers ainsi que des structures à vocation sociale (maisons de quartier, centres sociaux, associations de réinsertion professionnelle).

Depuis 2007, Cap Solidarités est un opérateur d'appui du programme d'appui aux Organisations de Solidarités Issues des Migrations (OSIM). A ce titre, Cap Solidarités accompagne des OSIM dans la mise en place, le suivi et l'évaluation de leurs projets.

Les objectifs de l'association pour 2008 sont les suivants :

- la professionnalisation de l'appui au montage de projet par la formalisation de l'accompagnement par le biais notamment d'un livret d'accueil
- la modélisation de l'activité « sensibilisation-formation ». Réalisation d'une offre complète de formations et de sa promotion
- l'amélioration de la représentation de l'association vers l'extérieur : amélioration du nouveau site Internet et refonte du bulletin bimensuel « Gardons le Cap ».

Ces actions entrant dans le champ des activités soutenues dans le cadre de la solidarité internationale, la Ville de Lille souhaite apporter son soutien financier à l'association Cap Solidarités à hauteur de 30.000 €, sur un budget total de 80.482 €, afin de lui permettre de mener à bien ses missions.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** l'Adjointe déléguée à la Solidarité Internationale à signer la convention ci-jointe
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 30.000 € à l'association Cap Solidarités
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 524, enveloppe 17860 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **- 6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Solidarité
Internationale,



Marie-Pierre BRESSON

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/322

OBJET

Autorisation de signer les marchés
engagés selon une procédure formalisée
ainsi que les avenants.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs.

Les marchés formalisés (appels d'offres, marchés négociés, marchés complémentaires) et avenants, repris au titre du tableau annexé au présent document, ont fait l'objet d'une décision ou d'un avis en Commission d'Appel d'Offres.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise la signature de ces différents marchés et avenants.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Achats, voire le cas échéant le mandataire de la Ville, à signer les marchés identifiés sur le tableau ci-joint.

ADOPTÉE à l'unanimité

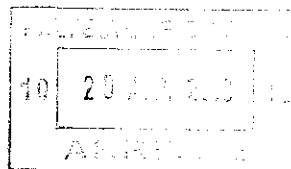
Réception en Préfecture le 29 AVR. 2008

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Achats



Martine FILLEUL



OBJET DETAILLE DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	LOTS / DEFINITION DU BESOIN	DUREE / DELAI D'EXECUTION	ATTRIBUTION COMMISSION D'APPELS D'OFFRES	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANTS
Programmation "Goutte à gouttes" - Fête des rives de la Haute Deûle du 30 mai au 1 ^{er} juin 2008.	Marché négocié Art. 35-II-8 ^o du CMP	Animation scénique par le déplacement sur eau et sur terre de banc de sardines	Le 31 mai et 01 juin 2008	24 Avril 2008	Association Aérosulpture 29 rue Georges Saint Martin 13007 Marseille	3 692,50 € TTC
		Présentation du spectacle « les chevaux » (formation atypique de 6 cuivres, une guitare électrique, une batterie et 20 coquillages utilisés comme instruments)	31 mai 2008		Association ZN Production 42 rue Saint Just Bât A 94200 Ivry sur Seine	3 403,43 € TTC
Programmation du concert du 1 ^{er} mai 2008 au théâtre Sébastopol à Lille.	Marché négocié Art. 35-II-8 ^o du CMP	Organisation d'un concert sur entrée gratuite de « Dave »	1 mai 2008	24 Avril 2008	Véronie Production 58 rue Brûle Maison 59000 Lille	21 161,58 € TTC
10 ^{ème} Anniversaire du Fautoury des Musiques.	Marché négocié Art. 35-II-8 ^o du CMP	Résidence et concert de Corey HARRIS en direction d'un public d'adolescents et d'adultes de la Ville de Lille et de ses communes associées	20 au 25 mai 2008	24 Avril 2008	Music factory Production BP 94158 30204 Bagnols/Seze	10 910 € (excl. TVA)
		Projet « Repas en noir et blanc » de la compagnie La Licorne	20 au 23 mai 2008		Théâtre Le Prato 6 allée de la Filature 59000 Lille	9 591,71 € TTC
Maison Folies de Lille-Moulins - Programmation avril à mai 2008	Marché négocié Art. 35-II-8 ^o du CMP	Projet « initiation au clown »	Avril 2008	24 Avril 2008		
		Projet « le loup et les sept chevreaux » et « chair de ma chair » de Ilka SCHONBEIN	27 et 28 mai 2008			
		Projet « Riffi à Moulins »	D'Avril à Octobre 2008			
Maison Folies de Lille-Moulins - Programmation avril à mai 2008	Marché négocié Art. 35-II-8 ^o du CMP	Projet « les 24 heures de Moulins »	10 et 11 mai 2008	24 Avril 2008	Association Compagnie du Tire Laine 125 rue du Marché 59000 Lille	15 300 € TTC
		Projet « bienvenue à Moulins »	7 juin 2008			

20 MAI 2008
ARRIVÉE

OBJET DETAILLE DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	LOTS / DEFINITION DU BESOIN	DUREE / DELAI D'EXECUTION	ATTRIBUTION COMMISSION D'APPELS D'OFFRES	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANTS
Contrat de maintenance du Parc des Licences Oracle	Marché négocié Art. 35-II-8° du CMP	Contrat de maintenance du Parc des Licences Oracle Attestation sur l'honneur de la société confirmant être la seule titulaire direct en France des droits de commercialisation des produits/logiciels édités par Oracle Corporation.	3 ans	24 Avril 2008	Oracle France 15 Boulevard Charles De Gaulle 92715 Colombes Cedex	Mini : 30 000 € HT Maxi : 150 000 € HT (Pour la durée du marché)
Marché complémentaire de travaux - Réhabilitation de l'école Viola Voltaire	Marché négocié Art. 35-II-5°-b du CMP	lot n°1 : travaux de démolition, gros œuvre et désamiantage En cours d'exécution des travaux, le nettoyage de la charpente a montré la présence d'un champignon parasitaire : le mérule, alors que celui-ci n'avait pu être diagnostiqué dès les études préalables aux travaux. Face à ce constat, des travaux supplémentaires nécessaires ont dû être commandés auprès de la Société LOUBERT, titulaire du lot 1 : travaux de démolition, gros œuvre et désamiantage.		24 Avril 2008	SARL LOUBERT 110 rue Jacquard 59160 I.omme	66 484,49 € TTC (montant représentant 14,75% du montant du marché initial)
Entretien des espaces verts sur le territoire de Lille et la commune d'Hellemmes Lots 1,2,3,4,6	Marché Négocié Art 35-4-1° Du CMP	Lot n° 1 : Entretien des espaces verts d'accompagnement routier de la ville de Lille	43 MOIS	24 Avril 2008	Société SOTRAVEER BP 38 - Le Zand Pur Houck 59670 WINEZEELE	Mini : 50 000 € HT/an Maxi : 200 000 € HT / an
		Lot n°2 : Entretien des espaces verts d'accompagnement de grand collectif de la ville de Lille			Société FRANCE ENVIRONNEMENT BP 37 ZA Les Marlières 59710 AVELIN	Mini : 200 000 € HT/an Maxi : 800 000 € HT / an
		Lot n°3 : Entretien des espaces verts d'accompagnement de petit collectif de la ville de Lille			ISS Espaces verts 28, rue du Triez 59290 WASQUEHAL	Mini : 50 000 € HT/an Maxi : 200 000 € HT / an
		Lot n° 4 : Entretien des parcs et jardins de la Ville de Lille			ISS Espaces verts 28, rue du Triez 59290 WASQUEHAL	Mini : 200 000 € HT / an Maxi : 800 000 € HT / an
		Lot N°6 : Entretien spécifiques des cimetières Illiois			Société FRANCE ENVIRONNEMENT BP 37 ZA Les Marlières 59710 AVELIN	Mini : 80 000 € HT / an Maxi : 320 000 € HT / an

OBJET DETAILLE DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	LOTS / DEFINITION DU BESOIN	DUREE / DELAI D'EXECUTION	ATTRIBUTION COMMISSION D'APPELS D'OFFRES	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANTS
Aménagement du square des Mères à Lille Lot n°2 Construction d'un abri pour les jeux de boules	Marché négocié Art 35-II-3° Du CMP	Lot n°2 Construction d'un abri pour les jeux de boules	2 mois	24 Avril 2008	Société MAG Route Blanche Maison BP 85 59270 BAILLEUL	30 570 € HT
Marché complémentaire au lot n°1 : entretien des vitres et des locaux de l'hôtel de ville / Marché n°41043	Marché négocié Art. 35-II-5° du CMP	Lot n°1 : Nettoyage des locaux de l'hôtel de ville Prolongation du marché initiale d'une durée de 4 mois afin d'éviter toute cessation d'activités du service public. En effet, la constitution du dossier de consultation des entreprises a été complexe à rédiger du fait de l'introduction de nouvelles normes en matière de développement durable et difficulté de recenser de manière transversale toutes les surfaces à entretenir (Lille et les communes associées).	4 mois	24 Avril 2008	EUROLIMPE 12 rue des Noëls 92230 Genevilliers	120 000 € TTC (montant représentant 11,11 % du montant du marché initial)
Marché complémentaire pour la prolongation de la location des locaux modulaires pour la propreté publique	Marché négocié Art. 35-II-5° du CMP	Motif du marché complémentaire repris à l'annexe n°1	6 mois	24 Avril 2008	Société LOXAM 42 Avenue de la Perrière 59325 LORIENT CEDEX	16 437,92 € TTC (montant représentant 41,43 % du montant du marché initial)

OBJET DETAILLE DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	LOTS / DEFINITION DU BESOIN	DUREE / DELAI D'EXECUTION	ATTRIBUTION COMMISSION D'APPELS D'OFFRES	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANTS
<p>Gardiennage & maintenance des équipements de surveillance du site Fives Cail Babcock.</p> <p>Motif des marchés complémentaires</p> <p>A chacun des lots repris à l'annexe n°2</p>	<p>Marché négocié</p> <p>Art. 35-II-5° du CMP</p>	<p>Lot 1 : Gardiennage</p>	<p>2 mois</p>	<p>24 avril 2008</p>	<p>société Compagnie Nouvelle Sécurité</p>	<p>43 000 € TTC (montant représentant 14,82 % du montant du marché initial)</p>
		<p>Lot 2 : Surveillance électronique et maintenance des installations de surveillance</p>			<p>Haute technologie Sécurité</p>	<p>7 200 € TTC (montant représentant 13,34 % du montant du marché initial)</p>

ANNEXE N°1

Marché complémentaire pour la prolongation de la location des locaux modulaires pour la propreté publique

Dans le cadre de la politique de mise en place de la propreté publique qui a conduit au recrutement de 80 agents en 2007, un marché de location de locaux modulaires avait été conclu avec la société LOXAM pour une durée de dix mois, notifié le 12 mars 2007, pour un montant de 39 668,68 € TTC afin d'accueillir ces nouveaux agents. Cette phase transitoire devait permettre de lancer un projet d'aménagement de locaux administratifs, vestiaires et sanitaires.

Des difficultés techniques mises en évidence lors des études préliminaires (une série de sondages complémentaires réalisés sur l'ensemble du Centre Technique Municipal ont révélé plusieurs points faibles, notamment sous la zone pressentie pour l'aménagement des vestiaires et bureaux pour la Direction de la Propreté Publique) et une volonté d'envisager la restructuration du Centre Technique Municipal de manière plus globale et cohérente, ont retardé l'aménagement définitif des locaux nécessaires au fonctionnement quotidien du service de la Propreté Publique.

Aujourd'hui des études sont menées pour l'aménagement global du site. Néanmoins il est nécessaire de structurer le site de la propreté publique, dans l'attente de l'aménagement définitif. A cet effet un appel d'offre pour l'acquisition de locaux modulaires a été lancé. Ces nouveaux locaux ne seront disponibles qu'à partir de juillet 2008.

Pour assurer la continuité du service public, le présent marché complémentaire a pour objectif de prolonger de six mois la location des locaux modulaires actuellement installés, soit jusqu'en juillet 2008.

Le montant du marché complémentaire s'élève à 16 437,92 € TTC, représentant une hausse de 41,43% par rapport au montant initial du marché. Ce montant a été établi sur la base des prix du bordereau de prix unitaires du marché initial.

Compte tenu de l'importance des opérations de montage et de démontage des locaux modulaires comparativement à la durée de location supplémentaire, si les prestations étaient confiées à une autre société, ces prestations représenteraient un surcoût de l'ordre de 28 500 € TTC (soit le paiement de 12 000 € supplémentaires pour la Ville).

ANNEXE n°2

Gardiennage & maintenance des équipements de surveillance du site Fives Cail Babcock .

La Ville de Lille gère le site de Fives Cail Babcock, boulevard de l'usine à Lille depuis le 1er janvier 2003, par convention entre la Ville de Lille et la société Fives-Lille, propriétaire du site. Cette convention a été prise afin d'assurer la jouissance du site à la Ville de Lille, le temps que celle-ci ou Lille Métropole Communauté Urbaine achète le site. Afin de profiter pleinement de la jouissance et assurer le maintien du site en l'état, le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 02/1111 du 16 décembre 2002, le lancement d'un appel d'offres ouvert portant sur le gardiennage du site FCB. Ce marché n° 30604 a été organisé en 2 lots, un pour le gardiennage attribué à la société CNS situé à Marquette, l'autre pour la télésurveillance attribué à la société HTS situé à Calais. Les deux lots portaient sur une durée de 4 ans et sont arrivés à échéance le 8 Avril 2008.

Lille Métropole Communauté Urbaine vient de se porter acquéreur du site depuis le 1er Avril 2008. Toutefois, compte tenu de l'usage important du site fait par la Ville (stockage divers, montage de manifestations,...) et devant la difficulté matérielle pour LMCU de prendre en gestion actuellement le site, celle-ci a autorisé la Ville à continuer de jour du site et a demandé de prendre toutes les dispositions nécessaires dans l'attente de la rédaction d'une convention à intervenir dès la mise en place de la nouvelle équipe communautaire à partir du 18 avril 2008.

Il est donc impératif pour la Ville aujourd'hui de maintenir les activités de gardiennage et de télésurveillance du site, une consultation est en cours et un nouveau marché pourra être notifié fin mai. Dans l'attente de cette notification, il est nécessaire de maintenir les prestations et il est donc proposé à la CAO de passer un marché complémentaire pour chaque lot selon l'article 35 II 5, a qui dispose qu'un marché peut être négocié sans publicité ni mise en concurrence « *pour des prestations qui ne figurent pas dans le marché initial mais qui sont devenues nécessaires à la suite d'une circonstance imprévue et qui ne peuvent être attribués qu'à l'opérateur économique initial pour des raisons techniques et économiques* ».

Ces prestations supplémentaires non prévues dans le marché initial ont été rendues nécessaires par les nombreuses négociations entre Lille Métropole Communauté urbaine et la Société qui se sont traduites par de nombreuses visites en dehors des horaires prévues et des modifications sur les installations de télésurveillance.

Montant des marchés complémentaires proposés :

Pour le lot 1 : Avec la société Compagnie Nouvelle Sécurité (CNS) à Marquette pour un montant de 43 000 euros T.T.C.

Pour le lot 2 : Avec la société Haute Technologie Sécurité (HTS) à Calais pour un montant de 7 200 euros T.T.C.

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/323

OBJET

**Parc Automobile - Remplacement
des véhicules de transport -
Marché sur appel d'offres ouvert.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget, le Service du Parc Automobile ainsi que la commune associée d'Hellemmes envisagent de remplacer des véhicules de transport.

Il convient, par conséquent, de lancer une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert afin de désigner les futurs prestataires.

L'estimation totale de cette opération est de 480.000 € TTC.

Le marché sera composé de différents lots :

Lot	Définition
1	4 fourgons double cabine benne bâchée (une tranche ferme et deux tranches conditionnelles)
2	3 véhicules maître chien police municipale
3	1 fourgon frigorifique
4	1 camion fourrière
5	2 motos (une tranche ferme et une tranche conditionnelle)
6	5 scooters (une tranche ferme et quatre tranches conditionnelles)

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

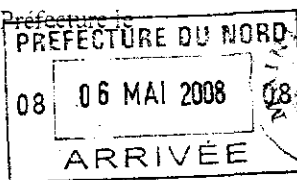
- ♦ **AUTORISER** le lancement d'un avis d'appel public à la concurrence visant à souscrire les marchés pour le remplacement des véhicules vétustes.
- ♦ **AUTORISER** l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer les pièces du marché après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Achats,

Réception en Préfecture le



Martine FILLEUL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/324

OBJET

Subvention à l'association
Krysalide Diffusion.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

L'association Krysalide Diffusion a pour but la promotion et la diffusion de cinématographies internationales indépendantes et tente de faire connaître à un large public, à travers des ateliers, des publications, des expositions, des projections cinématographiques, la richesse et l'originalité d'un langage dont ils sont souvent tenus à l'écart.

L'association organise également, depuis 4 ans, le Festival International du Film Indépendant de Lille Métropole qui se déroulera, cette année, du 23 au 29 juin.

Cet événement donnera l'occasion aux Lillois de découvrir des films de grande créativité artistique rarement diffusés en France. L'association mène une action d'éducation à l'image et par l'image auprès de tous les publics. Krysalide Diffusion espère susciter chez les spectateurs, dès le plus jeune âge, une certaine curiosité, développer leur esprit critique, les ouvrir à des cultures, des histoires et des réalités proches ou très éloignées.

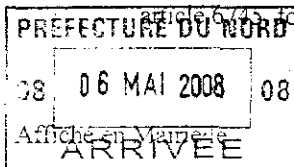
Le Festival proposera 65 films en provenance d'une vingtaine de pays. Il rendra hommage au cinéaste Michel Deville, proposera une rétrospective sur le cinéaste québécois Robert Morin, un panorama sur le cinéma cubain, un éclairage sur le ciné junior pour marquer l'Année Polaire Internationale afin de leur permettre de mieux comprendre le devenir de la planète, une compétition de films du monde qui présentera des films de fiction en provenance du Chili, des Etats Unis, du Canada, de l'Allemagne, de l'Iran et du Japon.

Cet accent porté sur l'international permettra au Festival et à la Ville de Lille de développer et renforcer des partenariats avec les structures consulaires de la Métropole.

En cohérence avec sa politique de soutien aux projets d'ouverture culturelle, de sensibilisation et d'éducation au développement, ainsi que l'appui aux initiatives locales, la Ville de Lille souhaite apporter un soutien financier de 1.500€ à ce projet, dont le budget total s'élève à 96.280 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.500 € à Krysalide Diffusion
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6725, fonction 041, enveloppe 30729 de nos documents budgétaires:



Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux
Relations Internationales.

Martine FILLEUL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/325

OBJET

Subvention au Foyer socio éducatif
du lycée Pasteur.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des ateliers d'art dramatique en langue étrangère qu'organise le lycée Pasteur, un groupe de lycéens a participé, en avril 2007, à des ateliers de théâtre organisés par la Ville d'Erfurt, l'une de nos villes jumelles allemandes.

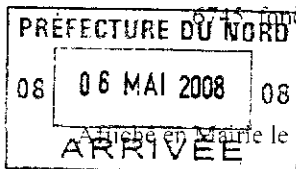
Cette expérience réussie s'est prolongée par un travail avec des partenaires turinois. En effet, dans le cadre du travail mené depuis 2006 par l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres du Nord/Pas-de-Calais sur la thématique « Enseigner le théâtre en Europe », le lycée Pasteur a été amené à travailler, par le biais du théâtre « le Grand Bleu », avec une équipe turinoise de théâtre pour la jeunesse.

L'atelier du lycée Pasteur est dès lors invité à participer à l'édition 2008 du festival de théâtre turinois « Langues en scène ». lequel coïncidera cette année avec les célébrations du 50^{ème} anniversaire du jumelage entre Lille et Turin. La programmation de ce festival consiste en la présentation de spectacles dans différentes langues avec, en fin de parcours, la production d'un spectacle plurilingue.

En cohérence avec sa politique de soutien aux projets de sensibilisation à l'apprentissage linguistique, à l'ouverture culturelle, aux partenariats européens, la Ville de Lille souhaite apporter un soutien financier de 644 € à ce projet dont le budget total s'élève 4.204 €. Les frais d'hébergement seront couverts par le Centre culturel français de Turin. La Ville de Turin offrira deux repas.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 644 € au Foyer socio éducatif du lycée Pasteur.
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6715, fraction 041, enveloppe 30729 de nos documents budgétaires.



Réception en Préfecture le

29 AVR. 2008

- 6 MAI 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux
Relations Internationales.

Martine FILLEUL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/326

OBJET

**Subvention à l'Association Corporative
des Etudiants en Médecine de Lille, pour
le compte de la Fédération Internationale
des Associations d'Etudiants en Médecine.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association corporative des étudiants en médecine de Lille de la Faculté Henri Warembourg, en collaboration avec l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France, organisera, à Lille du 24 au 27 avril prochains, l'édition 2008 des journées de formation de la Fédération Internationale des Associations d'Etudiants en Médecine. Ces journées de formation sont organisées chaque année dans des pays différents.

Fondée en 1951 à Copenhague, reconnue comme ONG d'utilité internationale, la Fédération Internationale des Associations d'Etudiants en Médecine est un partenaire actif d'organisations telles que l'UNESCO et l'OMS.

Elle fédère les associations nationales d'étudiants en médecine de 9 pays, dont la France.

La Fédération s'attache au développement de projets humanitaires éducatifs et de programmes d'échanges (programme SCOPE pour les stages cliniques, programme SCORE pour les stages de recherche).

31 étudiants lillois ont ainsi effectué un stage à l'étranger ces 4 dernières années et 42 étudiants étrangers ont été accueillis à Lille. 27 étudiants étrangers sont attendus à Lille de mars à novembre 2008, tandis que 22 étudiants lillois partiront au Mexique, à Taiwan, en Grèce, en Norvège, au Pérou, en République Tchèque, en Lettonie, en Tunisie et au Brésil de juillet à septembre, cette même année.

80 étudiants de France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Allemagne, Espagne, Portugal, Turquie, République Tchèque, Ukraine participeront, cette année, au congrès de Lille.

Durant 4 jours, les étudiants réfléchiront à la manière de concilier recherche et solidarité internationale, et amélioreront leurs connaissances de l'organisation des études médicales dans les pays représentés.

L'Association se propose de valoriser la ville de Lille, ses infrastructures, sa Faculté de médecine et d'encourager la mobilité étudiante vers Lille et celle des Lillois à l'étranger.

L'événement doit également contribuer à l'amélioration des rapports entre étudiants, renforcer les liens entre associations d'étudiants en médecine d'Europe et illustrer la dimension internationale de la ville de Lille.

En cohérence avec sa politique de soutien aux projets de sensibilisation et d'éducation au développement, aux problématiques Nord-Sud et dans le cadre de sa politique d'appui aux initiatives locales, la Ville de Lille souhaite apporter son soutien financier à ce projet par l'octroi d'une subvention de 500 € sur un budget total de 8.450 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 500 € à l'Association Corporative des Etudiants en Médecine de Lille.
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041, enveloppe 30729 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

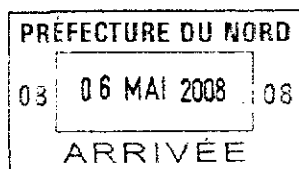
Réception en Préfecture le 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations
Internationales,



Martine Filleul

Martine FILLEUL



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/327

OBJET

**Grand Projet Urbain - Quartier de Wazemmes -
Résidentialisation et requalification des espaces
publics de la résidence sociale Magenta Fombelle -
Lancement de la consultation de travaux.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 06/197 du 20 mars 2006, le Conseil Municipal a accepté que la Ville se joigne en groupement de commande avec le groupe CMH afin de désigner un concepteur unique sur l'opération d'aménagement de la résidence Magenta Fombelle.

Ce projet doit permettre de :

- Requalifier et privatiser le cœur de la résidence
- Réhabiliter et retourner les halls d'entrée de la résidence
- Requalifier les espaces publics et le square existant de l'îlot
- Créer de nouveaux espaces publics (voies, placettes)
- Réutiliser les parkings en sous-sol et réaménager ceux en surface
- Créer de nouveaux équipements publics et en particulier un centre de la petite enfance et un terrain multisports.

Afin de réaliser les études sur cette requalification urbaine, le groupement dont l'architecte mandataire est le cabinet SCHEUER NAUDIN, a été déclaré titulaire du marché de maîtrise d'œuvre en date du 23 février 2007.

Il convient désormais de lancer la consultation portant sur les travaux de réhabilitation de l'îlot. Les marchés de travaux ont été organisés afin que les membres du groupement de commande, la Ville de Lille et le groupe CMH, lancent, chacun pour ce qui le concerne, la consultation selon leurs compétences respectives.

Pour la Ville, le marché sera organisé de la façon suivante :

Lot	Désignation
1	Eclairage public – Mobiliers urbains – VRD étendu
2	Serrurerie – Grille et Pare-ballons
3	Plantations
4	Jeux et aménagements du terrain multisports

Le montant total du marché de travaux est estimé à 560.000 € HT, soit 681.720 € TTC. Le coût d'opération est donc fixé à 720.000 € TTC, y compris honoraires de maîtrise d'œuvre.

.....

Aussi, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 23 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à lancer la consultation pour les travaux d'aménagement des espaces publics de l'îlot Magenta Fombelle qui donnera lieu au lancement de marchés publics
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres
- ◆ **AJUSTER** le coût d'opération à 720.000 € TTC
- ◆ **AJUSTER** le montant global de l'autorisation de programme QGPU
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire à solliciter auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine les recettes afférentes à cette opération et les inscrire au budget correspondant
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au Chapitre 23 – Article 2312 – Fonction 823 - Enveloppe 27131 de nos documents budgétaires

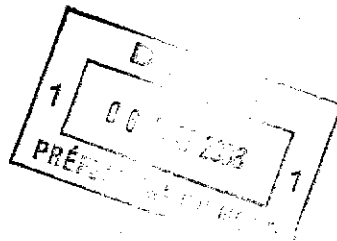
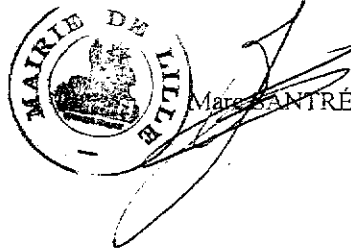
ADOPTÉE à l'unanimité

29 AVR. 2008

Affiché en Mairie le

Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la
Gestion de la Voirie,



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/329

OBJET

Subventions aux associations
culturelles

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs.

La Ville de Lille accorde son soutien à des associations culturelles s'inscrivant dans le cadre de sa politique artistique et culturelle.

Les conventions financières et avenants ci-joints sont établis afin de permettre l'attribution des subventions reprises dans le tableau ci-après.

Association	Budget Prévisionnel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputation budgétaire
Danse				
Les Caryatides 71 rue Jenner 59000 Lille	Action : 141 933 €	La compagnie Les Caryatides, créée par le chorégraphe Cyril Viallon, est soutenue pour son projet de création développé en 2008. Le spectacle, intitulé "Monstre-moi !", sera proposé en deux versions pour tout public et le jeune public. Il abordera la notion de handicap et donnera lieu à une collaboration avec un auteur, à l'origine d'un texte écrit en étroite relation avec l'histoire personnelle de l'un des interprètes.	Subvention totale 2008 : 8 000 € Acompte voté au cm de janvier 2008 : 5 000 € Solde de subvention proposé : 3 000 €	Chap 65 art 6574 fct 30 env 30777
Danse à Lille 5 rue du Général Chanzy BP 30453 59058 Roubaix Cedex 1	871 327 €	Danse à Lille/Centre de Développement Chorégraphique est soutenu pour son travail de développement et de promotion de la danse contemporaine à Lille. L'association a programmé, du 25 au 29 mars 2008, une nouvelle édition du festival "Les Repérages", au sein duquel se sont produites quinze jeunes compagnies internationales à la maison Folie de Wazemmes et à Roubaix. Danse à Lille propose également un spectacle de la Cie Illico au Palais des Beaux Arts en avril 2008, ainsi qu'un parcours chorégraphique le 17 mai dans le cadre de la Nuit des Musées.	Subvention totale 2008 : 15 000 € Acompte voté au cm de janvier 2008 : 10 000 € Solde de subvention proposé : 5 000 €	Chap 65 art 6574 fct 30 env 30777
Compagnie Thomas Duchatelet 38 rue de Jemmapes 59000 Lille	202 042 €	La compagnie du chorégraphe Thomas Duchatelet est soutenue pour différents projets développés en 2008 : un événement chorégraphique organisé à l'occasion de ses dix ans en janvier 2008 et le projet de création "Oculus", en coproduction avec la Maison de l'Art et de la Culture de Sallaumines et avec le soutien du Centre Chorégraphique National de Roubaix ; la création est prévue du 20 au 23 novembre 2008.	4 000 €	Chap 65 art 6574 fct 30 env 30777

Association	Budget Prévisionnel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputation budgétaire
Compagnie du Huit Renversé 20 rue Louise Michel 59260 Hellemmes	Action : 43 000 €	La compagnie du Huit Renversé développe en 2008 le projet de création chorégraphique "Bordures, A Város Peremén", inspirée d'un texte du poète hongrois Attila Jozsef. La création fera l'objet de plusieurs résidences sur les territoires de Pécs et de Komlo, pays miniers hongrois. Pécs sera par ailleurs Capitale européenne de la Culture en 2010. Le parcours de création se poursuit à la maison Folie de Moulins en octobre 2008, pour une première présentation à Hellemmes en novembre.	1 800 €	Chap 65 art 6574 fct 30 env 30777
Théâtre				
Théâtre de la Licorne 16 rue Colson 59000 Lille Une convention financière triennale est établie avec le Théâtre de la Licorne en application de la délibération n° 06/343 du 22 mai 2006	763 582 €	La compagnie est soutenue pour ses différents projets de création et de diffusion : - "Sous-sols", créé en décembre 2007 au Channel, Scène nationale de Calais, mis en scène par Claire Dancoisne d'après des textes de Gorki, Dante ou Michaux et présenté au Prato en mai 2008, - "Je ne dormirai pas cette nuit, mais je t'embrasse" et "Baïade dans un monde en noir et blanc", créés en mai 2008 au sein des maisons Folie de Wazemmes et de Moulins. Le Théâtre de la Licorne poursuit par ailleurs la diffusion nationale et internationale du spectacle "Le Bestiaire forain", joué devant plus de 95 000 spectateurs en Europe et en Ukraine depuis sa création en 2001, ainsi que les tournées de "Chère famille" et "Lysistrata".	Subvention totale 2008 : 40 000 € Acompte voté au cm de décembre 2007 : 20 000 € Solde de subvention proposé : 20 000 €	Chap 65 art 6574 fct 30 env 30777
De Commerce et d'Industrie Compagnie théâtrale 5/4 square des Madelonnettes 59000 Lille	Action : 272 334 €	La compagnie De Commerce et d'Industrie est soutenue pour un projet de récréation du spectacle "Les acteurs de bonne foi" de Marivaux, auquel sera adjointe la pièce "L'épreuve", du même auteur. Les spectacles, mis en scène par Jean-Claude Giraudon, intégreront la musique instrumentale et chantée et feront l'objet d'un travail de sensibilisation en direction des publics collégiens et lycéens, comme le pratique habituellement la compagnie.	1 200 €	Chap 65 art 6574 fct 30 env 30777
Transdisciplinaire				
Compagnie Eolie Songe 41 rue Lazare Garreau 59000 Lille Une convention financière triennale est établie avec l'association Eolie Songe en application de la délibération n° 06/343 du 22 mai 2006	Action : 129 303 €	La compagnie Eolie Songe est soutenue pour son travail d'action culturelle développé sur le quartier de Lille-Sud depuis cinq ans. La compagnie mène différents projets en partenariat avec les structures culturelles, sociales et les lieux de proximité du quartier : l'école de musique, la bibliothèque, la Peña Los Flamencos, Filbertville, les écoles, le collège Louise Michel, les centres sociaux de l'Arbrisseau et Lazare Garreau, la maison de retraite La Maisonnée ou les cafés. Elle propose ainsi toute l'année des ateliers d'écriture et de pratiques artistiques, des lectures musicales, des spectacles lyriques et de chanson française. La compagnie programme par ailleurs en juillet un festival des bistrots dans quatre cafés du quartier, au sein duquel sont diffusés des spectacles professionnels et une restitution de l'atelier de pratique théâtrale amateur ouvert toute l'année.	Subvention totale 2008 : 20 000 € Acompte voté au cm de décembre 2007 : 10 000 € Solde de subvention proposé : 10 000 €	Chap 65 art 6574 fct 30 env 30777

Association	Budget Prévisionnel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputation budgétaire
<p>Editions de l'Anonyme 196 rue Barthélémy Delespaul 59000 Lille</p>	<p>Action : 186 200 €</p>	<p>Les Editions de l'Anonyme sont soutenues pour le projet transdisciplinaire de la Cie des Sangs Cailloux intitulé "Blind Movies" (recherche iconographique, écriture de textes, musique, art vidéo), en résidence de création à Nicéphore Cité, plate-forme de ressources et d'échange en image et son et aux Abattoirs, Centre National des Arts de la Rue à Chalon-sur-Saône. L'association produit par ailleurs la réalisation du court-métrage "La salle d'attente", de Sophie Boulanger, comédienne et metteur en scène. Ces créations seront diffusées lors de la saison 2008-2009.</p>	<p>4 000 €</p>	<p>Chap 65 art 6574 fct 30 env 30777</p>
Musique				
<p>Compagnie du Tire-Laine 50 rue de Thumesnil 59000 Lille</p> <p>Une convention financière triennale est établie avec la Compagnie du Tire-Laine en application de la délibération n° 06/148 du 20 mars 2006</p>	<p>722 200 €</p>	<p>La compagnie du Tire-Laine est soutenue pour le développement de son projet artistique et culturel, ciblé sur la création et la diffusion autour des musiques du monde et du conte. Composée d'une cinquantaine de musiciens et conteurs, la compagnie propose désormais un rendez-vous artistique ouvert à tous un jeudi par mois au sein de ses locaux du quartier de Moulins. Le Tire-Laine poursuit ses ateliers de pratique du théâtre et du chant ouverts aux adultes amateurs et restitués à la maison Folie de Wazemmes lors de trois soirées en juin 2008. En partenariat avec la maison Folie de Moulins, elle propose également "Du Riffi à Moulins", le premier Barbarie-Karaoké programmé dans les cafés du quartier de mars à octobre 2008. Le partenariat avec la maison Folie se poursuivra lors des manifestations de "Un mai d'enfer", événement culturel moulinois avec musique, marionnettes, théâtre d'objets ou clown, proposé également par le théâtre du Prato du 11 mai au 7 juin 2008.</p>	<p>Subvention totale 2008 : 32 000 €</p> <p>Acompte voté au cm de janvier 2008 : 20 000 €</p> <p>Solde de subvention proposé : 12 000 €</p>	<p>Chap 65, art 6574, fct 30, env 30777</p>
<p>Maison de Quartier de Fives-Centre Social Roger Salengro Rue Massenet 59000 Lille</p>		<p>La Maison de Quartier de Fives - Centre Social Roger Salengro est soutenue pour l'organisation du festival Festi' Fives pour la 7^{ème} année consécutive. Dans ce cadre, un concert de musiques actuelles sera programmé le dimanche 13 juillet 2008, place De Geyter à Fives, avec les artistes régionaux et internationaux Pink Nicotine, La Panika et un orchestre de musique orientale marocain.</p> <p>Le projet inclut dans son organisation des habitants du quartier de toutes générations et est mené en partenariat avec l'association RIF et l'Union des Commerçants et Artisans de Fives.</p>	<p>13 000 €</p>	<p>Chap 67, art 6745, fct 422, env 27642</p>

.../...

Association	Budget Prévisionnel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputation budgétaire
Festivals				
Latitudes Contemporaines 58 rue Brûle Maison 59000 Lille Une convention financière triennale est établie avec Latitudes Contemporaines en application de la délibération n° 06/37 du 6 février 2006	Action : 214 050 €	L'association programmera une nouvelle édition du Festival "Latitudes Contemporaines" du 12 au 22 juin 2008, à la maison Folie de Wazemmes, à l'Antre-2, au Fresnoy-Studio National des Arts Contemporains à Tourcoing, au Garage à Roubaix et au Vivat à Armentières. Les chorégraphes invités lors de cette sixième édition : Michel Schweizer, Steven Cohen, Gilles Jobin, Simone Aughterlony, Marco Berrettini, Benoît Lachambre, Willi Dorner, Ivo Dimchev et Claudia Dias, sont originaires de différents pays : France, Suisse, Portugal, Bulgarie, Autriche, Canada, Afrique du Sud. L'association travaille en amont du festival sur la sensibilisation des publics scolaires et non initiés à la danse. Elle propose également différents dispositifs favorisant la rencontre entre créateurs, publics et professionnels, parmi lesquels un colloque, des instants critiques ou le journal du festival, intitulé "Intersections".	Subvention totale 2008 : 70 000 € Acompte voté en décembre 2007 : 35 000 € Solde de subvention proposé : 35 000 €	Chap 65 art 6574 fct 30 env 30777
Culture et Flonflons Flandres 32/2 rue de l'hôpital St Roch 59000 Lille Une convention financière triennale est établie avec Culture et Flonflons Flandres en application de la délibération n° 06/1007 du 18 décembre 2006	Action : 406 690 €	L'association est soutenue pour l'organisation du Carnaval de Wazemmes en mars 2008 et pour la 10 ^{ème} édition du festival "Wazemmes l'accordéon", programmée du 6 au 18 mai 2008. Le festival proposera la création « Pays de malheur ! » des artistes lillois Farid Ounchiouene et Martine Delannoy, un Sabar sénégalais, différents artistes et formations musicales parmi lesquels le Richard Galliano Tangaria Quartet, la Cie Lubat, Arthur H., Jacques Bonnaffé et Loïc Lantoine. Le festival sera aussi l'occasion de découvrir le Wazlax Balorkest lors d'un grand bal, ainsi que la création pour fanfare et harmonie « Ch'carnaval ». Il sera clôturé par un Village de l'accordéon le dimanche 18 mai 2008 avec différents concerts de formations régionales et de l'orchestre catalan La Troba Kung Fu.	Subvention totale 2008 : 156 000 € Acompte voté au cm de décembre 2007 : 129 000 € Solde de subvention proposé : 27 000 €	Chap 65 art 6574 fct 311 env 21814 Et Chap 65 art 6574 fct 30 env 30777

Association	Budget Prévisionnel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputation budgétaire
Bazar 22 place Alexandre Dumas 59000 Lille Une convention financière annuelle est établie avec Bazar et présentée à cette séance du Conseil Municipal.	Action : 138 000 €	L'association programme du 10 au 26 octobre 2008 au Tri Postal le festival "Les Voix Magnétiques". Dédiée aux voix chantées, contées et parlées, la programmation du festival sera proposée en partenariat avec de nombreux artistes et structures culturelles parmi lesquels le Crime, la maison Folie de Moulins, le Conservatoire, l'Opéra ou Domaine Musiques. Des ateliers de pratique autour de la voix seront proposés au public, amateur et professionnel. Une exposition et des concerts seront programmés en partenariat avec le festival belge Happy New Ears. "Les Voix Magnétiques" s'inscrivent dans un projet d'action de deux ans qui prévoit de multiples collaborations avec le monde artistique, les partenaires professionnels et le public amateur, sur la recherche et l'expérimentation, l'histoire et la géographie des voix, etc. développées au sein d'un réseau européen du son (Happy New Ears à Kortrijk, In Situ à Maastricht et Singulur à Berlin).	Subvention totale 2008 : 40 000 € Acompte voté en janvier 2008 : 10 000 € Solde de subvention proposé : 30 000 €	Chap 65 art 6574 fct 30 env 30777
Métalu – A Chahuter 4 rue Jules Ferry 59120 Loos Une convention financière annuelle est établie avec Métalu – A Chahuter en application de la délibération n° 08/91 du 28 janvier 2008	726 039 €	Métalu – A Chahuter est soutenu pour la 7ème édition du festival "Les 400 Clous", programmé les 14 et 15 juin 2008 au Jardin Vauban de Lille. Le festival développera sa programmation au sein d'un univers dédié aux arts de la rue avec installations et décors originaux, avec des spectacles et des créations autour du cirque, du théâtre, de la marionnette et de la musique. L'ensemble de la programmation est gratuit et accessible à tout public. L'association développe également depuis plusieurs années un Pôle mutualisé des arts actuels qui propose à un collectif d'artistes plasticiens, vidéastes, comédiens, musiciens et de techniciens un accompagnement administratif, logistique, de production de la création et de diffusion aux niveaux régional, national et international. L'association travaille par ailleurs sur l'organisation d'événements culturels et festifs.	Subvention totale 2008 : 143 000 € Acompte voté en janvier 2008 : 126 000 € Solde de subvention proposé : 17 000 €	Chap 67 art 6745 fct 024 env 27449 et Chap 65 art 6574 fct 30 env 30777
Maqâm 162 rue des Postes 59000 Lille		L'association, qui intervient sur la promotion des musiques et danses du Maghreb et du Moyen-Orient, propose des cours ouverts aux enfants et aux adultes ainsi que des stages et des conférences. Une subvention est attribuée à Maqâm pour sa programmation musicale à Lille, qui comprend la 2 ^{ème} édition de son festival de musique judéo-arabe en novembre 2008, avec plusieurs concerts, des conférences, des projections de films et la venue d'artistes français et internationaux parmi lesquels le chantre israélien Lior Elmalich.	6 000 €	Chap 65 art 6574 fct 30 env 30777

Association	Budget Prévisionnel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputation budgétaire
Colores Latino Americanos 89 rue d'Artois 59000 Lille	27 747 €	L'association organisera la 8 ^{ème} édition des "Journées Colores" du 15 au 29 novembre 2008. En partenariat avec l'Univers, l'Aéronef, la maison Folie de Wazemmes, la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités et le Méliès. Une programmation cinématographique, musicale, d'expositions et de conférences sera proposée sur le thème "Años/Années 60" en Amérique Latine.	1 600 €	Chap 65 art 6574 fet 30 env 30777
Les Amis des Jardins Ouverts et néanmoins clôturés 13 rue Montaigne 59000 Lille	18 000 €	L'association réédite son festival des JONC – festival des gens, programmation culturelle dans les Jardins communautaires de Lille et d'Hellemmes, leurs abords et dans les maisons Folie lilloises. De mars à septembre, le festival propose des expositions, la découverte du patrimoine lillois et des animations culturelles lors de manifestations telles que "Les fenêtres qui parlent" ou le Festival international de la soupe à Moulins. Fives, Wazemmes et Hellemmes.	2 000 €	Chap 65 art 6574 fet 30 env 30777
Clef de Soleil 14 rue Georges Lampin 59263 Houplin- Ancoisne Une convention financière annuelle est établie avec Clef de Soleil et présentée à cette séance du Conseil Municipal	79 415 €	L'association est soutenue pour la 7 ^{ème} édition du festival "Lille Clef de soleil", qui propose cette année un focus sur le compositeur Franz Liszt, ainsi qu'une programmation d'œuvres du répertoire et de créateurs contemporains, du dimanche 29 juin au jeudi 28 août 2008. Sous la direction artistique de Denis Simandy, se produiront des artistes internationaux : le Quatuor Talich, le Fine Arts Quartet ou la violoncelliste Sonia Wieder-Atherton, au Conservatoire de Lille, à la Salle des Fêtes de Fives, la Halle aux Sucres et la cathédrale Notre Dame de la Treille. Le festival débute par une journée de concerts chez l'habitant dans le quartier de St Maurice Pellevoisin et un concert de gala au Couvent des Dominicains, et se poursuit tout l'été avec une programmation hebdomadaire le jeudi soir.	Subvention totale 2008 : 25 000 € Acompte voté au cm de janvier 2008 : 17 000 € Solde de subvention proposé : 8 000 €	Chap 67 art 6745 fet 422 env 27642
Attacafa 24 rue de la Barre 59000 Lille Une convention financière triennale est établie avec Attacafa en application de la délibération n° 06/348 du 22 mai 2006	483 500 €	Attacafa est soutenu pour l'ensemble des projets menés chaque année autour des cultures du monde sur le territoire lillois (interventions artistiques en milieu scolaire, en crèche, dans les centres sociaux, les bibliothèques, dans ses locaux, à l'Opéra, etc), et plus particulièrement le festival de la Louche d'Or, avec une programmation de concerts, d'expositions et de spectacle vivant le 1 ^{er} mai 2008. Le festival se déroulera sur les quartiers de Wazemmes et Moulins, dans les maisons Folie et les lieux fréquentés quotidiennement par les habitants. Conventionné par la Communauté Européenne au titre du programme Culture 2007 pour un projet de promotion du dialogue interculturel et de la mobilité des artistes au niveau européen. Attacafa développera également lors du festival un échange avec les villes de Bologne et de Barcelone, qui sera décliné lors de plusieurs événements en 2008 et 2009.	Subvention totale 2008 : 90 000 € Acompte voté au cm de décembre 2007 : 45 000 € Solde de subvention proposé : 45 000 €	Chap 65 art 6574 fet 30 env 30777

Association	Budget Prévisionnel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputation budgétaire
Lieux de création et de diffusion				
Biplan – Vol de Nuit 19 rue Colbert 59000 Lille Une convention financière triennale est établie avec le Biplan – Vol de Nuit en application de la délibération n° 06/864 du 13 novembre 2006	265 032 €	Salle de diffusion incontournable de Lille et de la métropole, le Biplan fêtera ses dix ans en avril 2008. Le projet artistique et culturel du Biplan est centré sur le l'accompagnement des carrières artistiques et le développement des publics. Le Biplan propose chaque semaine une dizaine de concerts et pièces de théâtre, ainsi que des rendez-vous thématiques mensuels et gratuits laissant place aux artistes en devenir et aux rencontres entre artistes et public, tels que "Bœuf au Biplan", "Jam session" en partenariat avec la section jazz du Conservatoire de Lille, "L'impro à la carte". "Les premières planches" ou "Les amis du dimanche" avec Wellouëj et la compagnie Dire Lire. Deux nouveaux rendez-vous sont programmés cette saison : "El Biplano Latino" en partenariat avec les associations Brasil Afro Funk et Colores Latino Americanos, ainsi que des ateliers de pratique théâtrale pour tous publics.	Subvention totale 2008 : 25 000 € Acompte voté au cm de décembre 2007 : 12 500 € Solde de subvention proposé : 12 500 €	Chap 65 art 6574 fet 30 env 30777
La Malterie 42 rue Kuhlmann 59000 Lille Une convention financière triennale est établie avec la Malterie en application de la délibération n° 06/343 du 22 mai 2006	349 312 €	La Malterie a pour objet de favoriser l'émergence et la concrétisation de projets de création transdisciplinaires, et de soutenir l'expérimentation de pratiques artistiques sous toutes leurs formes. L'association propose aux artistes la mutualisation des moyens présents au sein du lieu afin de favoriser le développement de carrières et la professionnalisation, à travers la création, la diffusion, l'information et la formation. Les objectifs de la Malterie pour 2008 sont l'amélioration de l'accueil des compagnies et des plasticiens dans des conditions professionnelles, l'accroissement de la visibilité des artistes en résidence et l'adaptation des modalités de résidence.	Subvention totale 2008 : 55 000 € Acompte voté au cm de décembre 2007 : 27 500 € Solde de subvention proposé : 27 500 €	Chap 65 art 6574 fet 30 env 30777
Conférences				
Université du Temps Libre 9-11 rue Auguste Angellier 59046 Lille Cedex	176 339 €	L'association propose une programmation de conférences ouvertes à tout public sur des sujets divers (arts, sciences, histoire, littérature, etc), sur les territoires de Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq. L'Université du Temps Libre programme 80 conférences à Lille de septembre à mai, dans les locaux de l'Université de Lille 2. Elle propose également des ateliers de pratique musicale en partenariat avec le Conservatoire de Lille, de langues étrangères, de philosophie, de musicologie et de cinéma.	1 500 €	Chap 65 art 6574 fet 30 env 30777

.../...

Association	Budget Prévisionnel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputation budgétaire
Société des amis des musées de Lille 18 rue de Valmy 59000 Lille	48 146 €	Les Amis des Musées de Lille développent un programme d'activités culturelles qui comprend des conférences au Palais des Beaux-Arts et dans les maisons de retraite, sur la découverte des musées régionaux et nationaux, les grands mouvements picturaux ou la sculpture. L'association propose également des visites des trois musées lillois que sont le Palais des Beaux Arts, le Musée d'Histoire Naturelle et l'Hospice Comtesse, des visites des musées régionaux, d'expositions à Paris et à l'étranger.	5 000 €	Chap 65 art 6574 fct 30 env 30777
Arts plastiques				
Berkem Label 66 rue du Pré Catelan 59110 La Madeleine	68 000 €	La manifestation intitulée "Les Fenêtres qui parlent", organisée par l'association Berkem Label avec le collectif Reso Asso Metro, s'est déroulée du 14 mars au 6 avril 2008. Cette année, ce sont six quartiers lillois qui ont participé à ce projet, soit un quartier de plus que lors de l'édition 2007. Les habitants ont ainsi accueilli à leurs fenêtres les œuvres de 450 artistes. La Ville de Lille souhaite compléter la subvention votée en janvier 2008 à hauteur de 3 000 € afin d'atteindre le montant de subvention attribué en 2007 et pour soutenir les actions menées pour la première fois en 2008 dans le quartier de Saint Maurice Pellevoisin.	3 000 €	Chap 65 art 6574 fct 312 env 27302

Afin de permettre à ces associations de mener à bien leurs projets, il est demandé au Conseil Municipal, en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement des subventions énumérées dans le tableau ci-dessus,
- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture à signer les conventions et avenants aux conventions financières joints à la présente délibération,
- ♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts :
 - au chapitre 65, article 6574, fonction 30, enveloppe 30777,
 - au chapitre 65, article 6574, fonction 311, enveloppe 21814,
 - au chapitre 67, article 6745, fonction 430, enveloppe 27642,
 - au chapitre 67, article 6745, fonction 024, enveloppe 27449,
 - au chapitre 65, article 6574, fonction 312, enveloppe 27302.

29 AVR. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le

Réception en Préfecture le

6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture.

Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/330

OBJET

Subventions aux organismes culturels
et contribution à l'Opéra de Lille

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames. Messieurs,

La Ville de Lille accorde son soutien depuis plusieurs années aux organismes culturels structurants s'inscrivant dans le cadre de sa politique culturelle et développant des projets autour de la musique, du théâtre ou de la danse. Les projets de ces structures développés en 2008 et le soutien attribué par la Ville sont repris dans le tableau ci-dessous.

Une convention financière triennale est établie avec l'Orchestre National de Lille, le Grand Bleu, le Prato, le Théâtre de la Découverte et l'Association de promotion et d'animation du Jardin Vauban en application des délibérations n° 06/864 du 13 novembre 2006 et 06/335 du 22 mai 2006. Une convention financière d'une durée de deux ans est établie avec l'Aéronef Spectacles sans gravité en application de la délibération n° 06/335 du 22 mai 2006. Les avenants à ces conventions financières et la convention financière triennale établie avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Opéra de Lille sont joints à la présente délibération afin de permettre l'attribution des subventions reprises dans le tableau ci-après.

Organisme	Budget Prévision -nel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputa- -tion budgétai -re
Orchestre National de Lille 30 place Mendès France 59000 Lille	11 795 030€	L'Orchestre National de Lille développe son projet artistique et culturel autour de la diffusion du répertoire, la création contemporaine, la promotion des jeunes talents et les actions jeune public. Il invite à Lille de grands interprètes, des chefs d'orchestre et des formations de renommée internationale autour d'une programmation proposant tous les répertoires musicaux. L'Orchestre place par ailleurs ses missions pédagogiques et éducatives au cœur de son projet artistique et développe un travail de sensibilisation culturelle à l'attention de tous les publics. Il se produit en Nord/Pas-de-Calais, en France et dans une trentaine de pays dans le monde.	Subvention totale 2008 : 673 500 € Acompte voté au cm de décembre 2007 : 336 750 € Solde de subvention proposé : 336 750 €	Chap 65, art 6574, fonction 311, env 13633
Aéronef - Spectacles sans gravité 168, Centre commercial av. Willy Brandt 59777 Euralille		L'Aéronef développe ses actions de diffusion, de soutien à la création et de médiation culturelle autour d'un projet artistique dédié aux musiques actuelles : électro, rock, hip hop, jazz, musiques improvisées, reggae, chanson, etc. Il propose une programmation dans sa salle de spectacles et hors les murs, au Chalet des Bois-Blancs, à la Halle de Glisse et à la maison Folie de Wazemmes. L'Aéronef mène également un dispositif de développement des compétences scéniques des artistes régionaux, un travail d'accompagnement de la jeune création avec les Pépinières et de développement de tous les publics.	Subvention totale 2008 : 414 434 € Acompte voté au cm de décembre 2007 : 207 217 € Solde de subvention proposé : 207 217 €	Chap 65, art 6574, fonction 311, 13931 et 15269

Organisme	Budget Prévision -nel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputa- tion budgétai -re
Opéra de Lille Etablissement Public de Coopération Culturelle 2, rue des Bons Enfants 59000 Lille	10 614 788 €	Dans le cadre de sa saison 2007-2008, l'Opéra de Lille propose plusieurs opéras tels que "Rigoletto" de Verdi ou "Thésée" de Jean-Baptiste Lully, des spectacles de danse de chorégraphes internationaux comme Carolyn Carlson ou Christian Rizzo, accueilli en résidence, des concerts du répertoire classique et contemporain, les concerts du mercredi (musique de chambre, récitals lyriques, musiques du monde) et les "Happy Days", manifestations en accès libre organisées le samedi autour d'une thématique. L'Opéra poursuit également l'accueil en résidence des formations musicales Le Concert d'Astrée et L'Ensemble Ictus. L'apport de la Ville à l'Opéra pour l'exercice 2008 se décompose en une contribution à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de 3 200 000 € et une subvention de 750 000 €.	Contribution totale 2008 : 3 200 000 € Subvention totale 2008 : 750 000 € Acompte voté au cm de décembre 2007 : 1 535 858,25 € Contribution et solde de subvention proposés : 2 414 141,75 €	Chap 65, art 65737, fonction 311, env 30796 et Chap 65 art 6558 fonction 311 Env 30797
SARL Le Grand Bleu 36, avenue Marx Dormoy 59000 Lille	1 701 576 €	Le Grand Bleu, Etablissement National de Production et de Diffusion Artistique/Lille Région Nord/Pas-de-Calais, poursuit sa mission autour de la création, la diffusion et l'accueil de spectacles de théâtre, de danse, de cirque et de marionnettes à destination du jeune public. Le Grand Bleu place au centre de sa démarche le soutien aux compagnies et aux artistes associés, qui sont actuellement Les Blouses Bleues, les Caryatides, la Cie Faso Danse Théâtre, Zapoï et le metteur en scène italien Antonio Viganò du Teatro La Ribalta. Le Grand Bleu propose par ailleurs des ateliers de pratique artistique en et hors milieu scolaire, des actions de sensibilisation à destination du jeune public et des stages de danse hip hop ouverts aux adolescents.	Subvention totale 2008 : 227 834 € Acompte voté au cm de décembre 2007 : 113 917 € Subvention proposée: 84 986 €	Chap 65, art 6574, fonction 313, env 15268
Le Prato, Théâtre international de quartier 6, allée de la Filature 59000 Lille	1 199 406 €	Le Prato, Scène conventionnée pour les Arts du Burlesque, est soutenu pour le développement de son projet artistique et culturel autour des arts du cirque, du clown, de la comédie, à travers la création, la diffusion, la sensibilisation et la formation. Le Prato développe par ailleurs son action au sein du quartier de Moulins en partenariat avec les structures culturelles et artistiques comme la maison Folie de Moulins ou la Compagnie du Tire-Laine. Il participe à l'événement culturel moulinois "Un Mai d'enfer", programmé en mai et juin 2008 et clôturé le 7 juin par la manifestation "Bienvenue à Moulins", proposée par l'ensemble des structures culturelles et sociales du quartier.	Subvention totale 2008 : 150 000 € Acompte voté au cm de décembre 2007 : 75 000 € Solde de subvention proposé : 75 000 €	Chap 65, art 6574, fonction 313, env 15266
Théâtre de la Découverte 28, rue Alphonse Mercier 59000 Lille	585 890 €	Le Théâtre de la Découverte à la Verrière est soutenu pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel dans le cadre de sa convention d'objectifs 2006-2008. Lors de la saison 2007-2008, le théâtre accueille les spectacles de compagnies professionnelles originaires de Lille et de la région telles que Les Blouses Bleues, La Fabrique, le Théâtre de l'Aventure, BVZK, Franche Connexion, Balles en C ou le collectif d'acteurs du Théâtre du Nord ainsi que les créations du Théâtre de la Découverte, avec notamment "(Mon) Copperfield", adapté de Charles Dickens et mis en scène par Dominique Sarrazin. Il propose par ailleurs des ateliers de formation à destination des scolaires et des associations.	Subvention totale 2008 : 61 591 € Acompte voté au cm de décembre 2007 : 30 795,50 € Solde de subvention proposé : 30 795,50 €	Chap 65, art 6574, fonction 313, env 15267

Organisme	Budget Prévisionnel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputation budgétaire
Association pour la promotion et l'Animation du Jardin Vauban 1 av. Léon Jouhaux 59000 Lille	131 000 €	L'association pour la promotion et l'animation du Jardin Vauban programme la 18 ^{ème} saison du Théâtre "Le P'tit Jacques", installé sur le site du Chalet aux Chèvres, au Jardin Vauban. Le Théâtre de marionnettes est ouvert au public de mi-avril à mi-octobre. Il accueille les enfants et les familles dans une structure de plein air les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés et tous les jours pendant les congés scolaires.	Subvention totale 2008 : 34 301 € Acompte voté au cm de décembre 2007 : 17 150,50 € Solde de subvention proposé : 17 150,50 €	Chap 65, art 6574, fonction 313, env 13636

Afin de permettre à ces organismes de mener à bien leurs projets en 2008, il est demandé au Conseil Municipal, en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, de bien vouloir :

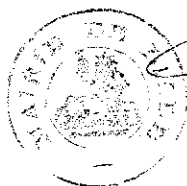
- ♦ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou son représentant des avenants aux conventions ci-annexés,
- ♦ **AUTORISER** le versement des subventions aux organismes précités ainsi que la contribution à l'Opéra de Lille,
- ♦ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au Budget 2008, dont les imputations budgétaires sont reprises dans le tableau ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,



Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/331

OBJET

Projets Cultures Urbaines - Subventions
de la Ville à diverses associations.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs.

Le soutien financier de la Ville a été sollicité par plusieurs associations dans le cadre de la politique culturelle pour le développement des cultures urbaines au titre de l'année 2008. Il s'agit de :

Associations, Activités Générales et Nature du Projet	Budget Prévisionnel 2008	Subvention proposée délégation Cultures Urbaines
- Association MODUS OPERENDI 98, rue de Wazemmes 59000 Lille Tremplin Musiques et ateliers d'initiation L'association Modus Operendi, dont l'objet est le développement des pratiques amateurs, a pour projet d'organiser un Tremplin autour des Musiques Actuelles (Rap, Reggae, Metal, Electro) le week end du 5 et 6 juillet 2008 à la maison Folie de Moulins. Ce moment sera ponctué par des concerts et des ateliers d'initiation DJ et MAO	9 000 €	4.000 €
- Association Le Style Divin 27/11 rue Jean Jaurès 59000 Lille L'association a pour ambition de promouvoir la culture urbaine sous toutes ses formes dans le Nord/Pas-de-Calais. Le projet de l'association est de travailler à la réalisation de compilations Rap vendues nationalement et dont les artistes sont en majeure partie issus de Lille et du Nord/Pas-de-Calais. « Le Style Divin » produit, par ses propres moyens, des compilations depuis 1998.	14 680€	8.000€

<p>- Association FREE WORLD 37, chemin des Margueritois 59000 Lille</p> <p>Realisation d'un documentaire sur la culture Hip Hop "entre Lille et New York"</p> <p>L'objectif de l'association FREE WORLD est de créer une passerelle culturelle entre les villes de Lille et de New York et de tenter de comprendre pourquoi le hip hop est une culture qui parle à autant de gens des deux cotés de l'Atlantique. New York est le véritable carrefour mondial des cultures; de plus, l'association sera sur place pendant l'anniversaire du Rock Steady Crew, un des premiers groupes de breakdance qui a popularisé les Battles. Cet événement permet de rencontrer toutes les figures de la culture Hip Hop, anciennes et actuelles.</p> <p>L'idée est de témoigner, à l'occasion d'un support film, d'une aventure humaine inédite faite d'échanges, de découvertes et rencontres et d'en laisser une trace pour la partager avec les habitants des différents quartiers de Lille. Le film pourra ainsi être diffusé au sein des réseaux associatifs, des réseaux de salles, via Internet ou des chaînes de télévision.</p>	32 183 €	12.000 €
<p>- Association ART MATURE 24, rue des Archives 59000 Lille</p> <p>Projet : Création d'un Home Studio dans le quartier du Vieux-Lille et organisation de stages d'initiation autour de la MAO et du Djing.</p> <p>Le projet de l'association est de créer un studio de maquettage dans le quartier du Vieux-Lille. En effet, hébergée par la Maison de quartier Godeine Petit, « l'Art Mature » souhaite répondre à une demande de plus en plus grandissante dans ce quartier. Par l'expérience de ses membres, l'association veut développer un pôle hip hop au sein du Vieux-Lille.</p>	15 000€	7 000€
<p>- Association FIN 2 BOMBE 155, rue da Wazemmes 59000 Lille</p> <p>Projet « french Graffiti Old Timers »</p> <p>Fin2Bombe est un collectif de Graffeurs lillois.</p> <p>L'association souhaite organiser une jam de graffiti aux abords de la Gare Lille Flandres et du Tri Postal puis faire une exposition avec les artistes qui ont fait l'histoire du graffiti de son arrivée en France (1983) à nos jours.</p>	8 430 €	3.000 €

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement des subventions à chacune des associations selon la répartition proposée ci-dessus :

.....

- ♦ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 30. enveloppe 27642;

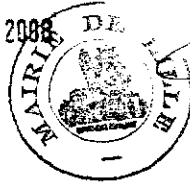
ADOPTÉE à l'unanimité


Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Réception en Préfecture le

- 6 MAI 2008




Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/332

OBJET

Bibliothèque municipale –
Renouvellement de l'adhésion
de la Ville à QuestionPoint
pour l'année 2008.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis janvier 2006, la Bibliothèque municipale offre un nouveau service de réponses à distance disponibles par l'intermédiaire de son site web. Par cet outil, le public a la possibilité de poser des questions à la Bibliothèque qui s'organise, avec l'aide d'un réseau de bibliothèques partenaires, pour apporter une réponse ou des références en quelques jours.

Pour gérer ce service au point de vue informatique, la Bibliothèque municipale a adhéré au groupe de référence QuestionPoint par délibération n° 05/1026 du 12 décembre 2005.

Pour renouveler son adhésion à QuestionPoint, la Bibliothèque municipale doit s'acquitter de la cotisation de 897 € TTC au titre de l'année 2008.


En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **RENOUVELER** l'adhésion de la Ville au groupe de références QuestionPoint
- ◆ **AUTORISER** le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 897 € TTC
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 011- article 6281 – fonction 321 – enveloppe 9185 (cotisation municipale) de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,
Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/333

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle -
Conservation préventive des collections
ethnographiques et industrielles -
Sollicitation de subvention auprès de
la DRAC- Admission en recettes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La campagne de conservation préventive entreprise sur les collections d'ethnographie et les collections de l'ancien musée industriel se poursuit. Cette opération a fait l'objet d'un marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert : marché 50314, notifié en février 2006 et conclu pour une durée de 4 ans.

Afin d'optimiser le nombre de pièces traitées, une subvention est sollicitée, au taux maximum, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Le budget prévisionnel ci-après a été établi :

DEPENSES		RECETTES	
Archéophotographie	5 597.28 €	Ville de Lille	39 911.34 €
Instruments scientifiques	13 873.60 €	DRAC	28 671.94 €
Armes	12 438.40 €		
Tapas, tissus, fibres végétales	11 960.00 €		
Collection textiles	9 644.40 €		
Maquettes en bois polychrome	12 916.80 €		
Matériaux organiques	2 152.80 €		
Total	68 583.28 €	Total	68 583.28 €

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture à solliciter une subvention au taux maximum auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- ◆ **ADMETTRE** la subvention en recettes
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au chapitre 23, article 2316, fonction 322, enveloppe 12789 de nos documents budgétaires.

Affiché en Mairie le

29 AVR. 2008


ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le

- 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,

l'Adjointe déléguée à la Culture,



 Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 28 avril 2008
N° 08/334

OBJET

Conventions entre la Ville et l'association
Lille 2006-2008 portant sur la mise à
disposition d'espaces du Tri Postal à titre
précaire, la gestion du parc de matériel de
l'association et l'utilisation d'aménagements
intérieurs lui appartenant.Rapport de Madame Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'association Lille 2006-2008 a besoin d'espaces sécurisés pour stocker une partie de ses archives et du matériel. Des locaux du Tri Postal, adaptés à cet usage, pourraient lui être mis à disposition à titre de précaire.

La Ville ou des associations qu'elle soutient auraient la possibilité, dans ce cas, de disposer dudit matériel pour l'organisation d'événements culturels dans l'enceinte du Tri Postal, selon des modalités très précises.

Par ailleurs, les aménagements intérieurs ainsi qu'un réseau électrique, vidéo et son qui ont été installés sur les plateaux du Tri Postal pour accueillir l'exposition « Passage du Temps - une sélection de la collection François Pinault Foundation », sont restés en place à l'issue de l'exposition ; ils pourraient être utilisés par la Ville et des associations tiers, selon certaines conditions jusqu'au 14 mars 2009. En contrepartie de ces utilisations, la Ville participera à la maintenance et au renouvellement de ces matériels.

Afin de formaliser les relations entre la Ville et l'association Lille 2006-2008 sur ces trois points, il convient donc d'établir les conventions :

- de mise à disposition de locaux du Tri Postal à titre précaire,
- de gestion du matériel de l'Association Lille 2006-2008 stocké au Tri Postal,
- d'utilisation des aménagements intérieurs et du réseau électrique, vidéo et son.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions ci-annexées

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 3 AVR. 2008

Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/335

OBJET

Arts Visuels – Atelier Photo –
Sensibilisation à la photo dans
les quartiers lillois.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2001, la Ville de Lille soutient l'Association Atelier Photo pour l'organisation du Festival "Les Transphotographiques".

Parallèlement au Festival, l'association développe des activités en direction des quartiers lillois. Une équipe d'intervenants photographiques a ainsi mis en place des ateliers de prise de vue et de sensibilisation à l'image, notamment dans plusieurs établissements scolaires, en collaboration avec l'Académie de Lille et le Centre Régional de Documentation Pédagogique.

Les premiers ateliers se sont déroulés à Fives, lieu d'implantation de l'association. D'autres ateliers sont en cours de développement à Wazemmes et Lille-Sud. La Ville a souhaité soutenir et permettre le développement de ces ateliers de sensibilisation par une subvention, à hauteur de 50.000 €.

Pour les actions en cours, on peut noter des programmes d'interventions, de sensibilisation à l'image, de rencontres, de visites des expositions, notamment les expositions présentées à la Maison de la Photographie.

A Fives, les structures concernées sont:

- le Collège Boris Vian
- la Maison de Quartier de Fives
- la Bibliothèque de Fives
- l'association Culture et Liberté Nord

A Wazemmes, les structures concernées sont :

- le Centre de jour des 4 Chemins – Accueil psychiatrique de jour – Action de sensibilisation auprès des patients
- la Maison de Quartier de Wazemmes
- l'Association Lari

A Lille-Sud, la structure concernée est le Centre Social de l'Arbrisseau

L'association mène également des actions de sensibilisation auprès des :

- écoles primaires de Lille, collèges et lycées
- établissements psychiatriques de Lille et l'Agglomération
- résidences et structures de personnes âgées et handicapées
- Centres d'aide par le travail, centres de formation, centres de rééducation, foyers et instituts médicaux éducatifs.

et souhaite continuer à développer d'autres partenariats dans l'ensemble des quartiers lillois.

Par ailleurs, dans le cadre du festival 2008 des Transphotographiques, l'association sollicite la Ville pour pouvoir utiliser la cour de l'Hospice Comtesse et y accueillir des soirées privées avec les partenaires du festival. Un deuxième avenant à la convention vient donc préciser les conditions de mise à disposition de la cour ainsi que l'organisation de ces soirées dans le respect du lieu patrimonial de l'Hospice.

Enfin, l'association souhaite modifier son intitulé lors d'un prochain Conseil d'Administration. L'Atelier Photo deviendra la Maison de la Photographie. L'Association fournira, à la Ville, tous les documents nécessaires validant ce changement d'intitulé.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** l'attribution d'une subvention de 50.000 € à l'Association Atelier Photo (renommée ensuite Maison de la Photographie) ;
- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention validée par délibération 08/95 du 28 janvier 2008 ;
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 65 – fonction 6574 – article 312 – enveloppe 21813

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,



Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/336

OBJET

Arts Visuels -Achat de photographies
de Mamz'I Ka.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille mène depuis de nombreuses années une politique d'acquisition d'œuvres plastiques d'artistes contemporains, de Lille et de la région, qui viennent compléter le fonds d'œuvres dont la Ville s'est rendue propriétaire.

C'est à ce titre qu'elle propose l'acquisition de 6 reproductions photographiques de la série Waz Style réalisées par la photographe Mamz'I Ka.

La sensibilité de Mamz'I Ka s'est nourrie de sa nature nomade. Son attirance pour la dynamique du paysage urbain s'est façonnée, au gré de ses voyages, d'une gamme d'horizons variant de la Pologne socialiste des années 80 à la Flandre actuelle en constante réhabilitation.

A l'issue de ses études en communication visuelle et après quelques expériences en agence, elle choisit de se consacrer exclusivement à la photographie.

C'est de façon instinctive qu'elle se retrouve dans les valeurs du mouvement Hip Hop, dans sa beauté et sa subversion. Portraitiste de la ville capturant les mutations urbaines, c'est à l'occasion d'une série de photos de façades qu'elle prend conscience de l'omniprésence du graff dans son travail. Photographe du bitume, elle travaille à collecter les fresques graffiti, pour mieux les révéler.

La série de photos retenue par la Ville montre des façades de briques rouges du quartier de Wazemmes, présentant le graffiti du Nord dans son contexte urbain :

- Burn'in town - graffiti : Isher
- Dunky Man - graffiti : Dany Boy
- Nature Future - graffiti : Remed et Jiem
- House of Waz Lane - graffiti : Bibop et Baze
- Smoke on the Frontage - graffiti : Zebi et Supo
- Welcome to Waz Land - graffiti : Zebi

Les 6 photographies sont des épreuves numériques, impression jet d'encre, sur papier 180 g couleur, de dimensions 100 cm x 150 cm, au prix de 100 € pièce.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ DECIDER l'achat des 6 photographies de la photographe Mamz'I Ka pour un montant de 655,85 €.

.....

- ♦ **AUTORISER** le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture à signer le contrat de cession de droits relatifs à l'acquisition des six photographies
- ♦ **IMPUTER** les dépenses afférentes sur le chapitre 21 - fonction - 312 - article 2161 - enveloppe 1181

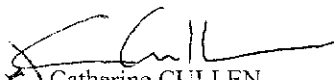
ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
l'adjointe déléguée à la Culture,




Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/337

OBJET

Projet artistique avec le Centre
Oscar Lambret – Convention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Lors de la restructuration de ses bâtiments et de son espace d'accueil, le Centre Oscar Lambret a prévu la création d'une galerie destinée à recevoir l'exposition d'œuvres photographiques ou picturales d'artistes contemporains.

L'objet de cette galerie est de permettre aux patients, au personnel ou aux visiteurs qui fréquentent le centre pour des raisons professionnelles ou de santé de découvrir des œuvres et le monde artistique.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'ouverture menée par le centre hospitalier en direction du nombreux public qu'il accueille chaque jour.

La Ville et le Centre Oscar Lambret s'associent pour organiser une exposition dans la galerie. Après plusieurs réunions avec le Centre Oscar Lambret, il a été convenu de lancer un projet participatif avec un artiste lillois et des enfants en traitement.

La particularité de ce projet a amené la Ville et le Centre Oscar Lambret à choisir l'artiste Carine Abraham qui accepte de travailler en milieu hospitalier. Artiste plasticienne utilisant les codes graphiques dans son travail, des arabesques, des collages.... ses œuvres s'inscrivent dans un registre ludique et onirique, parfois même aux allures surréalistes.

Le projet se déroule en plusieurs étapes. La première étape consiste à amener les enfants à créer leur propre univers par le biais d'un « livret d'expression » réalisée par l'artiste. Dix séances de travail avec les enfants sont organisées. La Ville prend en charge le travail de création et d'impression du livret ainsi que l'intervention auprès des enfants à hauteur de 2.903,35 € TTC ; ce travail d'intervention avec les enfants devant aboutir à une exposition dans le Hall du Centre Hospitalier. Le contenu de l'exposition dépendra du travail que Carine Abraham aura réalisé avec les enfants lors des ateliers. Les coûts de réalisation seront partagés entre la Ville et le Centre Oscar Lambret qui, pour cela, fera appel à du mécénat privé.

Afin d'organiser au mieux ces expositions, il a été convenu de mettre en place un partenariat avec la Ville.

Une convention de partenariat définit les modalités de la collaboration avec le Centre Oscar Lambret et les participations financières.

.....

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

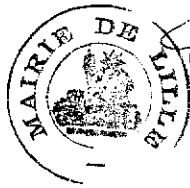
- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de partenariat ci annexée
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 6288 – fonction 312 – enveloppe 12603


ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,




Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/338

OBJET

Palais des Beaux-Arts – Ajustement
du budget de l'exposition « Les Caprices
de Goya».

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/1010 du 12 novembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé l'organisation de l'exposition « Les Caprices de Goya » du 24 avril au 28 juillet 2008, avec un budget de 119.500€.

Par délibérations n° 07/1155, 07/1156 et 07/1157 du 17 décembre 2007 et n° 08/102 du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature de conventions de mécénat relatives à cette opération avec respectivement Grant Thornton pour 30.000 €, la Poste pour 15.000 €, la Caisse des Dépôts et Consignations pour 5.000 € et la société Dubus pour un montant de 15.000€.

Les recettes de mécénat dépassent ainsi de 25.000 € l'objectif initial de 40.000 €. Il est proposé que le budget de l'exposition soit augmenté d'autant en répartissant l'augmentation des dépenses pour 15.000 € sur la ligne du catalogue conformément au souhait du mécène (Dubus) et pour 10.000 € sur la ligne personnel intérimaire pour financer le recours à du personnel spécialisé pour le montage de l'exposition. Le budget prévisionnel de l'exposition passe ainsi à 144.500 € (budget en annexe).

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

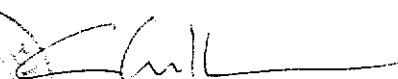
- ♦ **AUTORISER** l'augmentation du budget de cette opération
- ♦ **IMPUTER** les dépenses au chapitre 011 – article 623.3 – fonction 322 – enveloppe 30526 et au chapitre 012 – article 64 131 – enveloppe 30527.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008


Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/339

OBJET

Palais des Beaux-Arts – Conventions
liant la Ville de Lille et les Villes de
Dunkerque, Grasse et Arras relatives
à des dépôts d'œuvres.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille met en dépôt des œuvres d'art faisant partie des collections du Palais des Beaux-Arts dans les institutions suivantes :

- au Musée des Beaux-Arts de Dunkerque, une œuvre de Constant Dutilleux, « Le port de Dunkerque à marée basse », numéro d'inventaire P. 1886 ;
- au Musée de Grasse, une œuvre française du XVIII^e siècle, « Préparatifs pour la toilette d'un bébé », numéro d'inventaire P. 1962

Par ailleurs, la Ville d'Arras confie, à titre de dépôt, à la Ville, pour le Palais des Beaux-Arts, un coin monétaire de Robert d'Artois du XIV^eme siècle provenant des collections du Musée des Beaux-Arts d'Arras. Il s'agit d'un instrument destiné à la frappe des monnaies qui complète harmonieusement les collections du musée, le Palais des Beaux-Arts ne possédant pas d'autre coin monétaire.

L'objet des conventions jointes vise à régulariser administrativement ces dépôts pour une durée de trois ans.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer ces conventions.

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture.




Catherine CULLEN

Séance du 28 avril 2008
N° 08/340

OBJET

Palais des Beaux-Arts – Convention
liant la Ville et le Flunch Lille Etoile.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Flunch Lille Etoile souhaite proposer au Palais des Beaux-Arts une opération de partenariat visant à promouvoir les activités du musée.

Le Flunch participera à la promotion du Palais des Beaux-Arts par un affichage permanent des supports de communication du musée dans son restaurant. Il proposera à sa clientèle un menu « Beaux-Arts » incluant une entrée au musée. Les entrées seront achetées au préalable par le Flunch au tarif réduit accordé aux professionnels du tourisme.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **ACCEPTER** cette opération de partenariat
- ♦ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture de la convention ci-annexée.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,




Catherine CULLEN

Séance du 28 avril 2008.
N° 08/341

OBJET

Palais des Beaux-Arts – Extension
des avantages offerts aux détenteurs
du Pass Senior non imposables.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 06/583 du 3 juillet 2006, la Ville de Lille a mis en place le dispositif Pass Senior afin de renforcer l'accès des retraités aux équipements culturels et sportifs lillois.

Actuellement, sur présentation du Pass Senior, le Palais des Beaux-Arts applique le tarif réduit de 3,50 € pour l'entrée individuelle aux collections permanentes. La Ville de Lille souhaite étoffer cette offre et proposer aux détenteurs du Pass Senior non imposables sur le revenu une offre culturelle plus adaptée et variée selon les conditions suivantes:

- droits d'entrée : accès gratuit aux collections permanentes et aux expositions temporaires
- visites guidées : une visite guidée gratuite sur une thématique ou sur l'exposition temporaire du moment, un mercredi par mois, pour les détenteurs du Pass Senior non imposables et les petits enfants qui les accompagnent (sur réservation et dans la limite de 30 personnes par visite).

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture à appliquer l'offre proposée ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité


Affiché en Mairie le 29 AVRIL 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Réception en Préfecture le

- 6 MAI 2008




Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/342

OBJET

Bibliothèque municipale – Exposition
NORD’ – Sollicitation de subventions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque municipale organise une exposition *Nord’* en partenariat avec la Société Littéraire du Nord qui sera présentée à la Médiathèque Jean Lévy de décembre 2008 à février 2009.

Le budget prévisionnel de cette exposition s’élève à 20.800 € et se décompose comme suit :

DEPENSES	RECETTES
	Ville de Lille : 15.400 €
Achat de documents : 2.800 €	CNL : 1.400 €
Scénographie : 10.000 €	Région : 1.000 €
Communication : 3.000 €	Drac : 1.000 €
Assurances : 2.000 €	Département 59 : 500 €
Matériel : 3.000 €	Département 62 : 500 €
	Communauté francophone de Belgique : 1.000 €
Total : 20.800 €	Total : 20.800 €

Un dossier de subventions sera également déposé au Centre National du Livre (CNL) pour l’acquisition d’œuvres littéraires régionales ; ce budget correspond à 50 % des 2.800 € engagés pour ces acquisitions.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Nord/Pas-de-Calais, du Département du Nord, du Département du Pas-de-Calais et de la Communauté francophone de Belgique
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter le CNL pour l’acquisition d’œuvres littéraires régionales
- ◆ **ADMETTRE** en recettes les subventions obtenues
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits :
 - au chapitre 011 - article 6065 – fonction 321 – enveloppe 30557 (achats de livres)

- au chapitre 011 - article 6288 – fonction 321 – enveloppe 60 (autres services extérieurs)
- au chapitre 011 - article 6236 – fonction 321 – enveloppe 4339 (impression)
- au chapitre 011 - article 616 – fonction 321 – enveloppe 2884 (assurances)
- au chapitre 011 - article 6068 – fonction 321 – enveloppe 57 (autres fournitures)
- au chapitre 21 - article 2188 – fonction 321 – enveloppe 1322 (matériel)

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Bibliothèques
et à la Lecture Publique,




Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/343

OBJET

Bibliothèque municipale – Exposition
photographique Hervé Robillard.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque Municipale de Lille organise une exposition photographique constituée d'une sélection de pièces tirées des collections patrimoniales de la Ville et d'œuvres du photographe Hervé Robillard, intitulée "Confrontations : carte blanche à Hervé Robillard", qui aura lieu du 30 mai au 19 juillet 2008.

Carte blanche est laissée au photographe pour choisir parmi les collections de la Bibliothèque Municipale de Lille des pièces qui trouvent résonance avec son propre travail.

Cette exposition, dont l'accès sera libre et gratuit, sera présentée dans le hall et accessible aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

A l'occasion de cette exposition, une série de cartes postales sera éditée en plaquette par la Bibliothèque Municipale avec le concours du photographe Hervé Robillard. Elle sera commercialisée à un prix public de 5 €. La Bibliothèque prévoit une rémunération forfaitaire pour les droits d'auteurs du photographe qui sera définie ultérieurement en fonction du nombre d'œuvres et du tirage.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** l'exposition photographique dans les conditions détaillées ci-dessus,
- ◆ **ADMETTRE** en recettes le produit de la vente des cartes
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits :
 - au chapitre 011 - article 6068 – fonction 321 – enveloppe 57 (autres fournitures)
 - au chapitre 011 - article 6288 – fonction 321 – enveloppe 60 (autres services extérieurs)
 - au chapitre 011 - article 6236 – fonction 321 – enveloppe 4339 (impressions)
 - au chapitre 011 - article 616 – fonction 321 – enveloppe 2884 (assurances)

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Bibliothèques
et à la Lecture Publique.



Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/344

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle – Don de
Monsieur et Madame André Ochin.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Monsieur et Madame Ochin, domiciliés à Marcq en Baroeul, 21 boulevard Clémenceau, souhaitent faire don à la Ville de Lille de 25.000 €.

L'emploi de ce don est réservé, selon le souhait des donateurs, à l'acquisition, réalisée par le Musée d'Histoire Naturelle, d'une œuvre d'art ethnographique extra européenne africaine ou océanienne destinée à intégrer, de façon cohérente, les collections actuelles de ce Musée. Cette œuvre ne pourra jamais quitter ni Lille, ni le Musée d'Histoire Naturelle, sous aucun prétexte, hors celui d'un prêt temporaire et devra être conservée dans les meilleures conditions possibles sous peine d'être restituée aux donateurs ou à leurs ayants droit.


En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ ACCEPTER ce don et les conditions liées à cette acceptation,
- ◆ ADMETTRE en recettes, en temps opportun, le montant de ce don,
- ◆ IMPUTER la dépense sur les crédits ouverts au chapitre 21, article 2161, fonction 322 - enveloppe 7261 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,
Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/345

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie -
Projet « Pays vert, Pays noir » - Exposition
« Pays'âges » du 16 décembre 2007 au
3 août 2008 - Vente de catalogues – Modifications
liées à la gestion du stock.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du Projet « Pays vert, Pays noir », le Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie présente une exposition intitulée « Pays'âges » jusqu'au 3 août 2008. Les conditions d'accueil de l'exposition ont été adoptées par le Conseil Municipal du 25 juin 2007.

Par délibération du 12 novembre 2007, le Conseil Municipal a adopté le principe de vente et de gratuité du catalogue de l'exposition dans les conditions suivantes :

- 3 000 exemplaires payants
- 1 000 exemplaires gratuits

Le prix du catalogue a été fixé à 10 € pièce.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** des modifications liées à la gestion du stock des catalogues dans les conditions suivantes :
 - 2500 exemplaires payants
 - 1500 exemplaires gratuits

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,



Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/346

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie -
Projet « Pays vert, Pays noir » - Opération
Itinéraires (2006-2008) - Convention de
mise à disposition d'outils culturels à la
Ville de Bernissart (Belgique).

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Projet « Pays vert, Pays noir » et plus particulièrement de l'opération « Itinéraires », le Conseil Municipal du 13 novembre 2006 a adopté la convention de mise à disposition d'outils culturels à des organismes ou collectivités situés dans l'eurorégion.

Cette convention détermine les conditions d'utilisation et d'exploitation de ce dispositif composé d'une exposition « Le Charbon, une roche pas comme les autres », une exposition de vues aériennes du bassin minier, des malles pédagogiques permettant l'organisation d'ateliers sur les thèmes du charbon, de l'énergie et du paysage.

Il est proposé de passer une convention avec la Ville de Bernissart en Belgique, qui fait partie du bassin minier transfrontalier afin de définir les conditions d'accueil et d'accès du dispositif, la Ville souhaitant le présenter au public en juin, juillet et août 2008.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture à signer la convention de mise à disposition d'outils culturels avec la Ville de Bernissart ci-jointe.

Affiché en Mairie le

29 AVR. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le

6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture.




Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/347

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle et de
Géologie - Exposition « Pays'âges » -
Gestion du lieu de restauration légère.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Projet « Pays vert, Pays noir », le Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie présentent l'exposition « Pays'âges » ouverte au public jusqu'au 3 août 2008.

Les conditions d'ouverture de l'exposition ont été adoptées par le Conseil Municipal du 15 juin 2007 ainsi que le principe de proposer au public un lieu de restauration légère au sein de l'exposition, par délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 2007.

La Ville a ainsi autorisé, par contrat d'occupation du domaine public, la Société Pousse et Nature, située rue des Fusillés à Villeneuve d'Ascq, à proposer une offre de boisson et de biscuiterie issue de l'agriculture biologique. Toutefois, cette dernière a fait part de son souhait de mettre fin à cet accord dans la mesure où elle n'a pas obtenu les résultats financiers escomptés, après une occupation discontinuée de 27 jours.

Au vu de ces résultats, la Ville a pris acte de la résiliation de la convention à l'initiative de la Société Pousse et Nature. Une redevance liée à l'occupation du lieu avait été fixée à 2.700 €, représentant la valeur locative du lieu pour une période d'occupation égale à 162 jours. La redevance de 450 €, due au titre de la période d'occupation précitée, ne sera pas réclamée à la Société.

Compte tenu de la demande du public et de l'intérêt de maintenir une telle activité de promotion de ces produits issus de l'agriculture biologique, le Musée, suivant l'avis du commissaire de l'exposition, propose de mettre en œuvre ses propres moyens pour poursuivre cette offre jusqu'au 3 août 2008 dans les conditions suivantes :

Vente en régie « Boutique » prévue par arrêté n° 2539 du 26 août 1983 sous forme de tickets de 1 € l'unité pour :

- 1 boisson bio (jus de fruit, café, thé, tisane)
- 1 lot de 2 biscuits bio

L'exposition est entièrement consacrée à l'exploitation industrielle des énergies et les mutations de paysages qui en découlent. Elle trouve un prolongement logique dans cette offre qui met en exergue des pratiques de production agricole visant notamment à prendre en compte les caractéristiques et les évolutions industrielle, climatique et géologique d'une région donnée.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** de renoncer au recouvrement de la redevance de 450 € pour la période d'occupation effectuée ;

.../...

- ♦ **DECIDER** le maintien de l'offre de restauration légère durant la durée résiduelle de l'exposition «Pays'âges» ;
- ♦ **AUTORISER** la vente des produits aux tarifs indiqués dans la présente délibération

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Réception en Préfecture le **29 AVR. 2008**



Catherine CULLEN



Séance du 28 avril 2008
N° 08/348

OBJET

Maison Folie de Moulins – Signature
de la convention de partenariat avec la
SACEM - Sollicitation de subventions -
Admission en recettes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Maison Folie de Moulins peut solliciter des subventions auprès de différents organismes au titre de sa programmation 2008 :

- 50.000 € auprès de la D.R.A.C. Nord/Pas-de-Calais dans le cadre du programme d'intégration républicaine et concernant le projet "Bienvenue à Moulins". Ce projet, identifié par la maison Folie de Moulins, consiste à réaliser une programmation avec l'ensemble des structures culturelles et sociales du quartier
- 20.000 € auprès du Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais dans le cadre du programme Cultures et Territoires et concernant le projet "Bienvenue à Moulins".
- 40.000 € auprès de la Caisse d'Epargne concernant le projet "Bienvenue à Moulins".
- 5.000 € auprès de la Caisse des Dépôts concernant le projet Gainsbourg. Ce projet, identifié par la Maison Folie de Moulins, se compose d'une exposition intitulée "Le poinçonneur des Lilas a 50 ans" et d'une création musicale en collaboration avec le jeune public et autour du premier album de Serge Gainsbourg, "Du chant à la une".
- 5.000 € HT auprès de la SACEM dans le cadre de concerts, création musicale et activités de répétitions organisés à la maison Folie de Moulins pour l'année 2008.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture à signer la convention de partenariat avec la SACEM.
- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture à solliciter les participations financières auprès la D.R.A.C. Nord/Pas-de-Calais, le Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais, la Caisse d'Epargne, la Caisse des Dépôts et la SACEM.
- ♦ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, le montant des participations financières.

ADOPTÉE à l'unanimité

29 AVR. 2008

Affiché en Mairie le

Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,



Catherine CULLEN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/349

OBJET

Construction d'un centre social intégrant
une école de musique dans le quartier de
Saint-Maurice Pellevoisin - Autorisation de
signature des marchés de travaux –
Ajustement de l'autorisation de programme

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 97/575 du 13 octobre 1997, le Conseil Municipal approuvait la construction d'une nouvelle Maison de quartier et d'une salle polyvalente dans le quartier de Saint-Maurice Pellevoisin.

Par délibération n° 00/197 du 9 octobre 2000, le Conseil Municipal a scindé le projet en deux opérations : d'une part, la Maison de quartier, 113 rue Saint Gabriel et d'autre part, la salle polyvalente à l'entrée du parc Saint-Gabriel au 74, rue Saint-Gabriel.

Par délibération n° 07/253 du 2 avril 2007, le coût d'opération pour la construction de la Maison de quartier a été revu à hauteur de 3 300 000 €, toutes dépenses confondues.

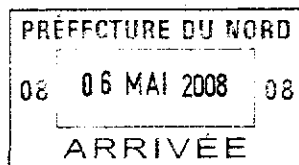
Par délibération n° 07/1246 du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal autorisait Madame le Maire ou son représentant à lancer la consultation de travaux.

L'appel d'offres ouvert, organisé en 9 lots, a été lancé début décembre 2007 et les offres ont été reçues début février 2008. Six lots ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 mars 2008, et trois lots ont du être déclarés infructueux.

L'analyse des offres a fait apparaître une augmentation du coût travaux qui nécessite de revoir le coût d'opération à hauteur de 4 100 000 €, toutes dépenses confondues.

Celle-ci se justifie par les éléments suivants :

- L'augmentation du coût de la construction pour un montant d'environ 300 000 € TTC, pour la période comprise entre mai 2006 et février 2008 ; l'augmentation des indices de la construction étant supérieure à 6 % par an sachant que celle-ci ne couvre pas toutes les augmentations du coût des entreprises
- Les travaux de reprise en sous-œuvre indispensables sur les constructions mitoyennes au futur projet afin de préserver les existants (église, maison du vicaire, habitation privée et école Saint-Denis) ; ces travaux ayant été sous-estimés par la Maîtrise d'œuvre pour un montant de l'ordre de 250 000 € TTC
- Une provision sur les aléas susceptibles d'être rencontrés et sur les révisions de prix à venir jusqu'à la réception des travaux. Ce montant est estimé à 250 000 € TTC.



.....

Dans le cadre de la relance des lots infructueux, il est proposé un nouvel allotissement favorisant la mise en concurrence. Le marché sera organisé de la façon suivante :

Lot	Désignation
1	Gros œuvre - Carrelage - Faïences
2	Charpente - Couverture - Etanchéité - Bardage (à relancer)
3a	Menuiseries extérieures alu (à relancer)
3b	Serrurerie - Fermeture (à relancer)
4	Doublage - Cloisons - Faux plafonds
5	Peinture - Revêtements de sols
6	Menuiseries bois
7	Électricité
8	Chauffage - Plomberie - VMC
9	Ascenseur (à relancer)

Le montant global des travaux recalé est estimé à 2 947 324,42 € HT, soit 3 525 000 € TTC.

La durée des travaux est prévue pour 16 mois.

Aussi, en accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à lancer la consultation de travaux sur les lots déclarés infructueux à l'issue de la première consultation et à signer les marchés à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres.
- ♦ **AJUSTER** le coût d'opération à hauteur de 4 100 000 €
- ♦ **AJUSTER** le montant de l'autorisation de programme globale AJEUNESS
- ♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Chapitre 23 - Article 2313 - Fonction 422 - Enveloppe 12278 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

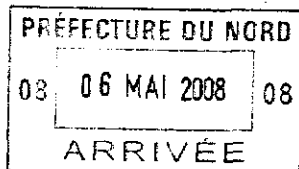
Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centres Sociaux,

Réception en Préfecture le **6 MAI 2008**



Marc BODIOT



VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/350

OBJET

Centres sociaux et Maisons de quartier –
Avenants aux contrats d'objectifs.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En application de la convention du 15 janvier 2003 qu'elle a signée avec le Département du Nord et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, la Ville, en conformité avec la délibération n° 03/519 du 30 juin 2003, a conclu des contrats d'objectifs pluriannuels avec les Centres sociaux et Maisons de quartier.

Il convient, afin d'en permettre le versement, d'intégrer par voie d'avenants les subventions proposées par la délégation Politique de la Ville, dans le cadre de la programmation « Nos Quartiers d'Eté », au vote du Conseil Municipal lors de cette même séance.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué aux Centres sociaux et Maisons de quartier, des avenants aux contrats d'objectifs ci-annexés.

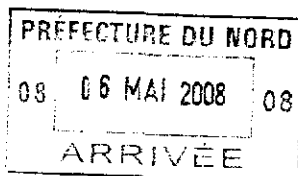
ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en préfecture le 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centre Sociaux
et Maisons de quartier,

Marc BODIOT



ANNEXE FINANCIERE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION - ANNEE 2008

Fonction/Secteur	Imputation budgétaire	Montant prévisionnel 2008	Versements effectués		Observations
			Montant	CM/N° délib	
Marcel Bertrand					
Animation globale	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 Enveloppe 13638 - Initiale "Animation - Subventions aux Equipements de Proximité Maisons de Quartier"	80 535,00 €	72 481,50 €	CM du 17/12/07 CM du 28/01/08	
Petite-Enfance					
Libé. garderie (30 places)		115 758,00 €	115 758,00 €		
CLSH maternel St Esprit (24 places)		23 664,00 €	23 664,00 €		
Accompagnement à l'entrée en scolarisation		1 555,00 €	1 555,00 €		
Coordination du Centre de la Petite Enfance : un poste à mi-temps de coordination et un poste à temps plein d'agent d'accueil		25 840,00 €	25 840,00 €	CM du 17/12/07 CM du 28/01/08	
Accueil périscolaire St Esprit (24 places)		8 976,00 €	8 976,00 €		
CLSH maternel (40 places) - Centre de la Petite Enfance		25 056,00 €	25 056,00 €		
CLSH maternel Rue des Mouniers (16 places)		11 008,00 €	11 008,00 €		
Total		217 855,00 €	217 855,00 €		0,00 €
Enfance					
Ateliers spécifiques - Atelier parents-enfants - 15 places		7 688,00 €	5 381,60 €		
Ateliers spécifiques - Atelier lecture périscolaire - 20 places		10 200,00 €	7 175,00 €		
Ateliers spécifiques - Ateliers lecture périscolaire - 25 places		8 200,00 €	5 740,00 €		
CLSH 6-16 ans - Création de 14 places - Mearcelis		4 283,00 €	2 998,10 €		
CLSH 6-16 ans - Création de 14 places - PVS		4 896,00 €	3 427,20 €		
CLSH 6-16 ans - Création de 14 places - GVS		4 856,00 €	3 427,20 €		
Périscolaire 6-16 ans - Création de 14 places		6 425,00 €	4 497,50 €		
CLSH 6-16 ans - VS et mercredis et samedis		88 612,00 €	62 028,40 €		
Vacances enfants		1 676,00 €	1 173,20 €		
Vacances familiales		1 000,00 €	2 800,00 €		
Total		140 925,00 €	98 648,20 €		0,00 €
Femmesse					
Femmesse 17-25 ans - Appel à projets 2008		26 000,00 €	23 400,00 €	CM du 28/01/08	
Total		26 000,00 €	23 400,00 €		0,00 €
Adoles et pour tous					
Mise en place d'une "Bataclia"		500,00 €	500,00 €	CM du 28/01/08	
Missions Complémentaires					
Total		0,00 €	0,00 €		0,00 €
Actions Spécifiques					
Libé-garderie Poulis - Place d'hygiène		3 500,00 €	3 500,00 €		
Espace Femmesse		25 000,00 €	25 000,00 €		
Ateliers d'ouverture - approche culturelle, citoyenne à partir d'acquis linguistiques		4 500,00 €	4 500,00 €		
3 jours festifs enfance		3 074,00 €	3 074,00 €	CM du 28 avril 2008	
Total		495 890,00 €	439 884,70 €		0,00 €

ANNEXE FINANCIERE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION - ANNEE 2008

Mosaïque	Fonction/Secteur	Imputation budgétaire	Montant prévisionnel 2008	Versements effectués		Observations
				Montant	CM/n° débit	
Animation globale		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Enveloppe 13638 - Intitulé "Animation - Subventions aux Equipements de Proximité Maisons de Quartier"	89 414,00 €	80 472,60 €	CM du 17/12/07 CM du 28/01/08	
Petite-Enfance		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 9984 - Intitulé "Contrat Enfance - Subventions"	77 173,00 €	77 173,00 €		
			44 374,00 €	44 374,00 €		
			5 328,00 €	5 328,00 €	CM du 17/12/07 CM du 28/01/08	
			16 184,00 €	16 184,00 €		
			15 653,00 €	15 653,00 €		
			8 050,00 €	8 050,00 €	CM du 28/01/08	
			166 762,00 €	166 762,00 €		0,00 €
Enfance		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Enveloppe 23850 - Intitulé "Centraux temps libre"	3 588,00 €	2 511,60 €		
			3 780,00 €	2 646,00 €		
			3 000,00 €	2 100,00 €		
			1 538,00 €	1 076,60 €	CM du 17/12/07 CM du 28/01/08	
			20 438,00 €	20 606,60 €		
			5 000,00 €	3 500,00 €		
			2 000,00 €	1 400,00 €		
			5 000,00 €	3 500,00 €		
				3 344,00 €		0,00 €
				18 000,00 €		0,00 €
	18 000,00 €		0,00 €			
Jeunesse		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Enveloppe 766	18 000,00 €	16 200,00 €	CM du 28/01/08	
				16 200,00 €		
Adoles et pour tous		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 523 - Enveloppe 2558 - Intitulé "Actions de lien social adulte"	1 500,00 €	1 500,00 €		
Vacances Familiales		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 523 - Enveloppe 1056 - Intitulé "Actions destinées à la famille"	1 850,00 €	1 850,00 €	CM du 28/01/08	
			3 350,00 €	3 350,00 €		0,00 €
Missions Complémentaires						
Actions Spécifiques						
Vacances pour tous : un projet		Après-ensuite et retrouver une bonne santé pour sortir de l'isolement	3 810,00 €	3 810,00 €		
			6 200,00 €	6 200,00 €	CM du 28/01/08	
			5 000,00 €	5 000,00 €		
			3 500,00 €	3 500,00 €		
Jeunes en action		Initiatives Enfants	1 000,00 €			
Fives/Circus			19 570,00 €	18 570,00 €		
			350 380,00 €	372 635,40 €		
			1 000,00 €	1 000,00 €	CM du 28 avril 2008	
			0,00 €	0,00 €		
			0,00 €	0,00 €		

Council meeting of the 28 April 2008

Fait à Lille en deux originaux, le
La Ville de Lille L'Association

ANNEXE FINANCIERE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION - ANNEE 2008

Fonction/Secteur	Imputation budgétaire	Montant prévisionnel 2008	Versements effectués		Nouveaux versements	Observations
			Montant	CM/No adib		
Moulines						
Animations globales	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 Enveloppe 13618 - Initialé "Animation - Subventions aux Equipements de Proximité Maisons de Quartier"	73 000,00 €	65 700,00 €	CM du 17/12/07		
Petite Enfance						
Livell culturel par de livre		25 993,00 €	25 949,00 €			
Ludothèque		25 949,00 €	45 504,00 €	CM du 17/12/07		
CLSH maternel (40 places)		45 504,00 €	2 497,00 €	CM du 28/01/08		
Camps d'été		2 497,00 €	6 912,00 €			
Accueil périscolaire (20 places)		6 912,00 €	106 853,00 €		0,00 €	
Total		106 853,00 €				
Enfance						
CSH 6-16 ans - VS et mercredi et samedi	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Enveloppe 23653 - Initialé "Action enfance 6/12 ans"	17 582,00 €	12 307,40 €			
CLSH 6-16 ans - VS et mercredi et samedi		16 666,09 €	11 666,20 €	CM du 17/12/07		
Vacances enfants	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Enveloppe 23853 - Initialé "Action enfance 6/12 ans"	3 500,00 €	2 450,00 €	CM du 28/01/08		
Vacances familiales		4 000,00 €	2 800,00 €			
Total		47 748,09 €	29 223,60 €		0,00 €	
Jeunesse						
Jeunes 17-25 ans - Appel à projets 2008	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Enveloppe 766	18 000,00 €	16 200,00 €	CM du 28/01/08		
Total		18 000,00 €	16 200,00 €		0,00 €	
Adultes et pour tous						
Total		0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Missions Complémentaires						
Total		0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Actions Spécifiques						
DA - SAP 2007		1 500,00 €	1 500,00 €			
Espace Jeunesse Clémentine		15 000,00 €	15 000,00 €			
Animation et amélioration des espaces de proximité Belfort et Porte de Valenciennes		4 000,00 €	4 000,00 €	CM du 28/01/08		
Santé Moulines (Ateliers de prévention et d'accompagnement des jeunes)		3 500,00 €	3 500,00 €			
Les ententes de Moulines		2 042,00 €	2 042,00 €			
Total		26 042,00 €	24 042,00 €		2 040,00 €	CM du 28 avril 2008
TOTAL		265 643,00 €	241 978,60 €		2 040,00 €	

ANNEXE FINANCIERE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION - ANNEE 2008

FIVES	Fonction/Secteur	Imputation budgétaire	Montant prévisionnel 2008	Versements effectués		Nouveaux versements	Observations
				Montant	CM/AP ⁿ débit		
Animation globale		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422	83 300,00 €	74 970,00 €	CM du 17/12/07		
		Enveloppe 13638 - Initiale "Animation - Subventions aux Equipements de Proximité Maisons de Quartier"			CM du 28/01/08		
	Total		83 300,00 €	74 970,00 €		0,00 €	
Petite Enfance		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64	9 240,00 €	9 240,00 €	CM du 17/12/07		
		Enveloppe 9984 - Initiale "Contrat Enfance - Subvention"		9 240,00 €	CM du 28/01/08		0,00 €
	Total		9 240,00 €	9 240,00 €			
Enfance		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Enveloppe 23850 - Initiale "Contrat temps libre"	3 835,00 €	2 684,50 €			
		Ateliers spécifiques - Atelier NHC - Mercredi - 20 places		4 494,00 €			
		Ateliers spécifiques - Ateliers culturels péri-scolaires - Mercredi - 60 places					
		Ateliers spécifiques - Ateliers sportifs en direction des filles - 10 places		2 217,00 €	1 551,00 €	CM du 17/12/07	
Jeunesse		CJ.S116-16 ans - VS et mercredis et samedis	74 756,00 €	52 329,20 €	CM du 28/01/08		
		Vacances enfants	785,00 €	549,50 €			
		Vacances familiales	4 000,00 €	2 800,00 €			
		Total	92 013,00 €	62 499,10 €		0,00 €	
Jeunesse 17-25 ans - Appel à projets 2008		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Enveloppe 766	18 000,00 €	16 200,00 €	CM du 28/01/08		
		Total	18 000,00 €	16 200,00 €		0,00 €	
Adoles et jeune tous		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 523 - Enveloppe 1056 - Initiale "Actions destinées à la famille"	900,00 €	900,00 €	CM du 28/01/08		
		Total	900,00 €	900,00 €		0,00 €	
Animations collectives familiales							
		Total					
Ateliers Complémentaires							
		Total					
Actions Spécifiques		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 824 - Enveloppe 13881 - Initiale "Politique de la Ville - Subventions à divers organismes"	7 000,00 €	7 000,00 €	CM du 28/01/08		
		Chapitre 67 - Article 6745 - Fonction 30 - Enveloppe 27642	7 000,00 €	7 000,00 €			
	Total		14 000,00 €	14 000,00 €			
FESTIVITES Village associatif		Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 824 - Enveloppe 13881 - Initiale "Politique de la Ville - Subventions à divers organismes"	2 250,00 €	2 250,00 €			
		Total	2 250,00 €	2 250,00 €		2 250,00 €	CM du 28 avril 2008
Sports et loisirs			21 250,00 €	19 000,00 €		2 250,00 €	
		Total	224 703,00 €	184 719,10 €		2 250,00 €	

ANNEXE FINANCIERE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION - ANNEE 2008

Fonction/Secteur	Imputation budgétaire	Montant prévisionnel 2008	Versements effectués		Nouveaux versements	Observations
			Montant	CLAF de 2007		
Wazemmes						
Animation globale	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 Enveloppe 13638 - Initialisé "Animation - Subventions aux Equipements de Proximité Médiens de Quartier"	129 081,00 €	116 172,90 €	CM du 17/12/07 CM du 28/01/08		
Petite Enfance						
Crèche 11 places - Inité-généric 9 places - Aide au fonctionnement		70 483,00 €	70 483,00 €			
Atelier de parentalité		8 318,00 €	8 318,00 €			
CLAF initialisé (24 places)		20 406,00 €	20 406,00 €			
Fonctionnement		5 056,00 €	5 056,00 €	CM du 17/12/07 CM du 28/01/08		
Mise en place sur le Quartier d'un projet transversal d'éveil autour de la culture		16 000,00 €	16 000,00 €			
Accueil de l'enfant porteur de handicap - Renfort de personnel		2 800,00 €	2 800,00 €			
Total		233 153,00 €	223 153,00 €		0,00 €	
Enfance						
Ateliers spécifiques - Atelier danse - Eje - 12 places		4 018,00 €	2 812,60 €			
Ateliers spécifiques - Atelier lecture parents-enfants - Jeud - 12 places		4 100,00 €	2 870,00 €			
Ateliers spécifiques - Atelier jeux de l'esprit apérid - Jeud - 12 places		5 125,00 €	3 587,50 €			
Vacances enfants (Séjours à la mer en juillet - 12 places)		1 538,00 €	1 076,60 €	CM du 17/12/07 CM du 28/01/08		
Vacances enfants (Séjours à la mer) - 10 places		2 338,00 €	1 650,60 €			
Ateliers spécifiques - Atelier environnement, stylisme et arts plastiques		21 779,00 €	15 245,30 €			
Vacances familiales (Séjours en famille) - PVS 17 places		2 900,00 €	1 409,30 €			
Vacances familiales (Séjours en famille) - PVS 12 places		5 125,00 €	3 587,50 €			
CLAF de 10 ans - VS, hercules et famille		46 004,00 €	32 202,80 €			
Vacances enfants		4 800,00 €	3 150,00 €			
Vacances familiales (Séjours culturelles pour 12 familles)		6 985,00 €	4 830,00 €			
Les petits reporters - Journal réalisé par les enfants		2 024,00 €	1 745,80 €			
Total		106 841,00 €	74 165,00 €		0,00 €	
Jeunesse						
Jeunesse 17-25 ans - Appel à projets 2008		14 000,00 €	12 600,00 €	CM du 28/01/08		
Total		14 000,00 €	12 600,00 €		0,00 €	
Adolescents et jeunes						
Vacances familiales		2 000,00 €	2 000,00 €			
Familles et parentalité		2 800,00 €	2 800,00 €	CM du 28/01/08		
Total		4 800,00 €	4 800,00 €		0,00 €	
Missions Complémentaires						
Total		0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Actions Spécifiques						
Regards croisés pour une jeunesse pagée		6 000,00 €	6 000,00 €			
Pour une nouvelle citoyenneté sur le territoire de Wazemmes		7 000,00 €	7 000,00 €	CM du 28/01/08		
Point relais sur le secteur Familiales (Lieu passerelle)		3 500,00 €	3 500,00 €			
Histoires en fête		3 000,00 €	3 000,00 €			
Total		19 500,00 €	16 500,00 €		3 000,00 €	CM du 28 avril 2008
Total		397 375,00 €	347 900,90 €		3 000,00 €	

Conseil municipal du 28 avril 2008

La Ville de Lille
L'association

ANNEXE FINANCIERE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION - ANNEE 2008

Fonction/Secteur	Impression budgétaire	Montant		Atteinte versé		Nouveaux versements	Observations
		2008	2007	Montant	N° délib		
Reste à payer							
Fonction 000 - Animation globale	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Prestations 1438 - Titulaire - Subventions aux Equipements de Prestation Sociale de Qualité	111 372,00 €	100 189,90 €	CM du 17/12/07 CM du 28/01/08			
Petite Enfance							
Clicho - 20 places - Halls garderie 10 places		112 361,00 €	112 361,00 €				
Action sur le livre et le jeu		24 655,00 €	24 655,00 €				
Atelier de parenté "La Famille"		6 415,00 €	6 415,00 €				
C.L.S.H. (marché 40 places)		26 224,00 €	26 224,00 €	CM du 17/12/07 CM du 28/01/08			
Aide au fonctionnement		5 211,00 €	5 211,00 €				
Centre de la Petite Enfance - Poste d'agent d'accueil à temps plein		17 600,00 €	17 600,00 €				
Accueil de l'enfant porteur de handicap - Renfort de personnel		5 040,00 €	5 040,00 €	CM du 28/01/08			
Total		198 121,00 €	198 121,00 €			0,00 €	
Enfance							
Ateliers spécifiques - Ateliers découverte langues étrangères - Motricité - 10 places		1 222,00 €	855,40 €				
Ateliers spécifiques - Ateliers step périscolaire - Motricité - 10 places		1 851,00 €	1 295,70 €				
Ateliers spécifiques - Mini séjours - PVS - 20 places		1 806,90 €	1 264,20 €				
Ateliers spécifiques - Ateliers d'écriture - Mercédès - 12 places		1 215,00 €	850,50 €	CM du 17/12/07 CM du 28/01/08			
Vie sociale Familiales (Une soirée par mois - 20 places)		2 147,00 €	1 502,50 €				
C.L.S.H. 6-16 ans - 25 et mercredis et samedis		45 300,00 €	31 766,00 €				
Vie scolaire 6-16 ans		2 775,00 €	5 442,50 €				
Vie sociale parents		4 000,00 €	2 800,00 €				
Vie sociale Familiales		5 600,00 €	3 780,00 €				
Petit Familiales		1 500,00 €	1 050,00 €				
Atelier spécifique - Création d'un C.S.H. périscolaire		2 500,00 €	2 500,00 €				
Total		79 796,00 €	55 832,20 €			0,00 €	
Jeunesse							
Jeunesse 17-25 ans - Appel à projets 2008		19 000,00 €	17 100,00 €	CM du 28/01/08		0,00 €	
Total		19 000,00 €	17 100,00 €			0,00 €	
Adultes et pour tous							
Esprit famille		2 000,00 €	2 000,00 €	CM du 28/01/08			
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Prestations 1438 - Titulaire - Subventions aux Equipements de Prestation Sociale de Qualité		1 850,00 €	1 850,00 €				
Total		3 850,00 €	3 850,00 €			0,00 €	
Associations Compétences							
Total		0,00 €	0,00 €			0,00 €	
Actions Spécifiques							
Les deux livres mis en mots et en images par des enfants		2 850,00 €	2 850,00 €	CM du 28/01/08			
Femmes d'ici et d'ailleurs		3 000,00 €	3 000,00 €				
Les volontaires de la Région							
La fête du 11 juillet							
Fête de clôture							
Discussion à la table de culture de la MJC							
Un été au bord de l'eau							
Festivals							
Associations étrangères							
Les Olympiades des bas livres							
Le C.A.D. "Auteurs zébrés"							
Séances C.U.I. ou C.U.							
Présentation de parties de famille							
Biblioparc							
Total		5 850,00 €	5 850,00 €			7 360,00 €	CM du 28 avril 2008
TOTAL		13 270,00 €	13 079,90 €			7 360,00 €	
		4 15 308,00 €	380 978,00 €			7 360,00 €	

ANNEXE FINANCIERE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION - ANNEE 2008

Projet	Fonction/Secteur	Imputation budgétaire	Montant prévisionnel 2008	Montant	Acquis par versement	Nouveaux versements	Observations
					CM07/08	CM07/08	
Mission globale Politique de la Ville - Subventions à divers organismes	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions aux Equipements de l'Association des Amateurs de Musique de l'Association de la Ville de Lille"		143 333,30 €	130 981,50 €	CM du 17/12/07 CM du 28/01/08		
	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		31 304,00 €	25 840,00 €	CM du 17/12/07 CM du 28/01/08		
	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		46 232,00 €	46 232,00 €			
	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		33 650,00 €	33 650,00 €			
	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		3 000,00 €	3 000,00 €			
	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		139 276,00 €	139 276,00 €			
	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		2 000,00 €	1 400,00 €			
	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		1 137,00 €	807,00 €			
	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		833,00 €	785,00 €			
	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		2 560,00 €	1 794,00 €			
	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		1 800,00 €	72,00 €			
	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		1 518,00 €	1 076,00 €			
	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		1 476,00 €	1 011,20 €			
	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		1 440,00 €	1 118,00 €			
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		5 011,00 €	3 207,20 €				
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		18 298,00 €	17 287,00 €				
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		5 253,00 €	3 927,00 €				
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		7 725,00 €	472,00 €				
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		7 240,00 €	52 788,00 €				
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		3 000,00 €	2 660,00 €				
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		2 400,00 €	2 400,00 €				
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		2 400,00 €	2 400,00 €				
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		14 321,00 €	109 924,70 €				
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		20 000,00 €	18 000,00 €	CM du 28/01/08			
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		26 000,00 €	18 800,00 €				
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		3 600,00 €	2 600,00 €				
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		5 000,00 €	5 000,00 €	CM du 28/01/08			
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		5 000,00 €	5 000,00 €				
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		12 600,00 €	72 000,00 €				
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		4 000 €	0,00 €				
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		2 700,00 €	2 700,00 €				
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		2 000,00 €	7 200,00 €				
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		50 000,00 €	51 000,00 €	CM du 28/01/08			
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		8 000,00 €	8 000,00 €				
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		7 500,00 €	7 500,00 €				
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		7 000,00 €	7 000,00 €				
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		2 250,00 €	2 250,00 €				
Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 6538 - Intitulé "Animation - Subventions"		5 000,00 €	5 000,00 €				
TOTAL			60 276,00 €	481 852,00 €			

Part à Lille en deux exemplaires, R
La Ville de Lille
L'Association

ANNEXE FINANCIERE : LES FINANCEMENTS DE LA VILLE DE LILLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION - ANNEE 2008

Fonction/Secteur	Imputation budgétaire	Montant provisionnel 2008	Versements effectifs		Nouveaux versements	Observations
			Montant	CM/MP 66/68		
Animations générale	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 422 - Enveloppe 1304 - Intitulé "Animation - Subventions aux Equipements de l'Association Sportive de l'Estuaire"	53 000,00 €	55 100,00 €	CM de 177 207		
Club de Football		44 374,00 €	44 374,00 €			
Club de Tennis		17 320,00 €	17 320,00 €			
Escal d'activités au ballon		2 976,00 €	2 976,00 €			
Action inter-club aquatique	Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 64 - Enveloppe 994 - Intitulé "Central Enfants - Subventions"	17 320,00 €	17 320,00 €	CM de 177 207 CM de 2401 018		
Mise en place d'un projet éducatif transversal au 1er Quartier autour de l'écocitoyenneté		2 200,00 €	2 200,00 €			
Enfance		2 872,00 €	2 872,00 €			
Ateliers spécifiques - Ateliers étape - PVS 12 places		1 278,00 €	894,00 €			
Ateliers spécifiques - Ateliers ethnographique - Bénédict et Yveline		1 194,00 €	838,00 €			
Ateliers spécifiques - Ateliers dans polychaïnes - 10 places		1 692,00 €	1 117,00 €			
Ateliers spécifiques - Ateliers - PVS 10 places		1 438,00 €	1 006,00 €			
Ateliers spécifiques - Atelier Basket - Vendôme - 12 places		1 095,00 €	766,00 €			
Ateliers spécifiques - Atelier kayak 12 places		2 767,50 €	1 937,25 €			
Ateliers spécifiques - Atelier culture urbaine - PVS - 12 places		2 762,50 €	1 937,25 €			
Ateliers spécifiques - Atelier culture urbaine - GVS - 12 places		2 280,00 €	2 280,00 €			
Ateliers spécifiques - Atelier Acoustique 1st - Saurin - 6 places		10 353,00 €	7 337,10 €			
Ateliers spécifiques - Atelier mémoire et art en Sud - 50 places		1 342,00 €	939,00 €	CM de 177 207 CM de 2401 018		
Atelier spécifiques - Atelier l'union nature - PVS - 20 places		613,00 €	639,10 €			
Ateliers spécifiques - Atelier l'union nature - GVS - 20 places		1 301,00 €	806,70 €			
Mardi - 12 places		641,00 €	448,70 €			
Ateliers spécifiques - Jeunesse sportive en mouvement - Samedi - 12 places		2 115,00 €	1 494,50 €			
Ateliers spécifiques - Jeunesse sportive en mouvement PVS - 12 places		1 068,00 €	747,60 €			
Ateliers spécifiques - Jeunesse sportive en mouvement - 12 places		2 815,00 €	2 070,50 €			
Ateliers spécifiques - Jeunesse sportive en mouvement - 12 places - 10 ans - Celine de 24 places		4 100,00 €	2 870,00 €			
Ateliers spécifiques - Jeunesse sportive en mouvement - 12 places - 10 ans - Organisation des CSU pour les vacances scolaires (les mercredi et samedi de 16 à 18 ans)		2 832,00 €	2 039,00 €			
Ateliers spécifiques - Jeunesse sportive en mouvement - 12 places - 10 ans (PVS et mercredi et samedi)		1 603,00 €	2 801,40 €			
Vacances enfants		16 000,00 €	11 200,00 €			
Vacances enfants		10 027,00 €	7 178,50 €			
Le lire - Fred et plouf		16 500,00 €	14 850,00 €	CM de 2401 018		
Remarque		16 500,00 €	14 850,00 €			
Enveloppe 17 22 ans - Appel à projets 2008		16 500,00 €	14 850,00 €			
Adoles et pour les		500,00 €	500,00 €	CM de 177 207		
Spécialité de fin d'année		1 000,00 €	1 000,00 €	CM de 2401 018		
Actions Familial - Les ateliers thématiques		1 900,00 €	1 900,00 €			
Ateliers (compagnies)		2 000,00 €	2 000,00 €			
Ateliers Spécifiques		2 000,00 €	2 000,00 €			
Ateliers thématiques de la vie quotidienne		3 000,00 €	3 000,00 €	CM de 2401 018		
Ateliers Familial		2 000,00 €	2 000,00 €			
Ateliers Spécifiques		2 000,00 €	2 000,00 €			
Ateliers		18 214,00 €	18 214,00 €	CM de 2401 018		
TOTAL		279 868,10 €	244 706,90 €			

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/351

OBJET

Grand Projet Urbain - Construction du nouveau
centre social de l'Arbrisseau - Autorisation de
signature du marché de maîtrise d'œuvre.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames. Messieurs,

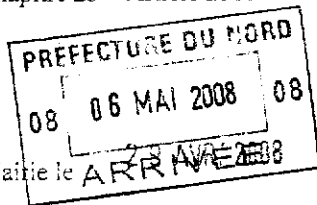
Par délibération n° 08/196 du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal, sur proposition du jury de concours, a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau centre social de l'Arbrisseau avec l'équipe dont l'architecte mandataire est le cabinet COLBOC & FRANZEN sur la base d'un montant de travaux estimé à 3.538.118 € HT, fixant ainsi le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre à 428.112,28 € HT.

Le projet, tel que défini, prévoit, en terme énergétique, une consommation globale de 78 kWh/m² et par an. Or, afin de favoriser les économies d'énergies et obtenir un affichage en classe A du Diagnostic Performance Energétique (D.P.E.), il est proposé de modifier le programme technique des travaux pour respecter le seuil maximal de consommation énergétique de 50 kWh/m² à l'année sur l'ensemble de l'équipement.

Ces modifications entraînent une augmentation du coût initial des travaux de l'ordre de 6 %. Le montant des travaux est donc revu à 3.750.405,08 € HT et la rémunération du maître d'œuvre est fixée à 453.799 € HT.

Aussi, en accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe dont l'architecte mandataire est le cabinet COLBOC & FRANZEN pour un montant de 453.799 € HT
- ♦ **AJUSTER** le montant de l'autorisation de programme globale « 08QGPU »
- ♦ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits ouverts à nos documents budgétaires au Chapitre 23 – Article 2313 – Fonction 422 – Enveloppe 27368



Affiché en Mairie le

Réception en préfecture le - 6 MAI 2008



ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centre Sociaux
et Maisons de quartier,


Marc BODIOT

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/352

OBJET

Versement d'une subvention au
Comité Départemental de la
Prévention Routière du Nord.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Comité du Nord de la Prévention a pour objectif d'étudier et de mettre en œuvre toutes mesures et d'encourager toutes initiatives propres à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière afin d'accroître par tous les moyens la sécurité des usagers. De manière à remplir cet objectif, le Comité Départemental de la Prévention Routière du Nord accomplit les missions suivantes :

- soutien logistique aux étudiants (opération capitaine de soirée)
- éducation routière à l'école
- mise à disposition dans les écoles et collèges de documentation relative à l'apprentissage de la prévention sur les routes
- sensibilisation aux problèmes de la route et du risque routier
- initiation à la conduite des cyclomoteurs
- sécurité des 2 roues
- campagne de sécurité
- stages de sensibilisation aux problèmes du risque routier à l'attention des conducteurs infractionnistes

Les actions menées par le Comité Départemental de la Prévention Routière du Nord répond aux objectifs du Contrat Local de Sécurité sur la sécurisation des trajets et abords des établissements mais aussi sur la sensibilisation à la sécurité routière.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 450 € au Comité Départemental de Prévention Routière du Nord
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 512, enveloppe 13621 « CLSPD Subventions »

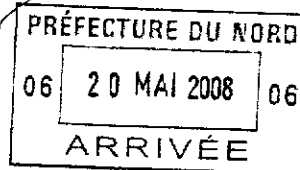
ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVE. 2008

Réception en Préfecture le 20 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au Conseil Local de
Sécurité et de Prévention de la
Délinquance

Roger VICOT



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/353

OBJET

Forum Français et Européen
Forum la Sécurité Urbaine -
Cotisation 2008.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Issu en 1992 du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, le Forum Français réunit plus de cent trente collectivités.

Représentatif des différentes sensibilités politiques et des diversités urbaines de la France, le Forum Français pour la Sécurité Urbaine se reconnaît dans les principes de la Charte « Démocratie et Sécurité » et, à partir de travaux de recherches, publications et colloques, œuvre pour :

- asseoir des politiques de sécurité sur le triptyque « prévention, répression et solidarité » mis en exergue pour le rapport des maires pour la sécurité de 1982, sous l'égide de Gilbert BONNEMAISON.
- inscrire la politique locale de sécurité dans la politique nationale et européenne,
- renforcer le rôle des collectivités territoriales et des élus locaux dans le partenariat relatif aux politiques de prévention de la délinquance et de la sécurité.

La Ville de Lille adhère au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (F.F.S.U.) depuis 1995 et verse à ce titre une cotisation au prorata du nombre de ses habitants.

Pour l'exercice 2008, le montant de la cotisation s'élève à 3.040 €.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **RENOUVELER** l'adhésion de la Ville de Lille au FFSU
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 011, article 6281, fonction 512, enveloppe 2955 « CLSPD Cotisation à la sécurité urbaine en Europe »

ADOPTÉE à l'unanimité

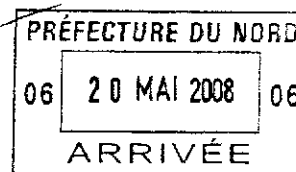
Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 20 MAI 2008



Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au Conseil Local de
Sécurité et de Prévention de la
Délinquance.

Roger VICOT



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/354

OBJET

Versement d'une subvention à
l'association Au Faubourg des Copains.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association Au Faubourg des Copains est un centre d'accueil périscolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles Aicard - Samain - Trulin qui a notamment pour objectif de permettre à l'enfant de se détendre après une journée de classe, d'assurer un climat sécurisant, créer une passerelle maternelle-primaire, favoriser les retrouvailles et encourager la socialisation, l'autonomie et la solidarité. Soucieux de faire prendre conscience aux enfants des dangers de la route, la structure souhaite développer une action sur la sécurité routière pour aider les enfants à devenir des citoyens de la route responsables en favorisant la construction de repères en y associant les parents.

Le projet de cette association répond aux objectifs du Contrat Local de Sécurité sur la sécurisation des trajets et abords des établissements mais aussi sur la sensibilisation à la sécurité routière.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

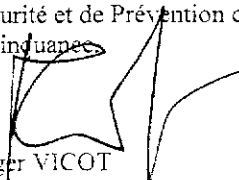
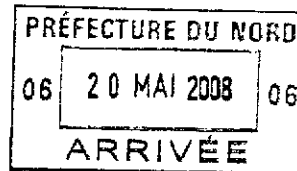
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.000 € à l'Association Au Faubourg des Copains,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 512, enveloppe 13621 « CLSPD Subventions »

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 20 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au Conseil Local de
Sécurité et de Prévention de la
Délinquance


Roger VICOT

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/355

OBJET

Travail d'Intérêt Général -
Réparation pénale -
Convention de partenariat.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'est dotée, par décision du Conseil Municipal du 22 octobre 1983, d'un Conseil Communal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, devenu Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Au regard des objectifs poursuivis par le CLSPD, la Ville s'est engagée à accueillir, au sein de ses services, des personnes devant effectuer un travail d'intérêt général ou une mesure de réparation pénale. Un « dispositif T.I.G » a donc été mis en place au sein du CLSPD afin de centraliser l'accueil de ces personnes par la Ville. Ce dernier travaille en étroite collaboration avec les services d'insertion et de probation de Lille (SPIP), les services de la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DDPJJ) et l'association des services spécialisés enfants et adolescents en difficulté (ADSSEAD)

Les modalités de fonctionnement du Travail d'Intérêt Général ou de la mesure de réparation pénale au sein des services municipaux sont précisées dans une convention de partenariat.

Par délibération n° 05/58 du 31 janvier 2005, le Conseil Municipal a autorisé la Ville à signer une convention avec le SPIP. De manière à améliorer le dispositif mis en place, il convient d'appliquer les mêmes modalités de fonctionnement avec chaque partenaire.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ABROGER** la délibération n° 05/58 du 31 janvier 2005 et la convention initiale avec le SPIP
- ◆ **RENOUVELER** l'engagement de la Ville d'accueil au sein de ses services des personnes devant effectuer un travail d'intérêt général ou une mesure de réparation pénale
- ◆ **AUTORISER** la signature par le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance des conventions se rapportant à cet engagement

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 20 MAI 2008



Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au Conseil Local de
Sécurité et de Prévention de la
Délinquance,

Roger VICOT

Séance du 28 avril 2008

N° 08/356

OBJET

Contrat d'actions de prévention -
Programme 2008 - 2^{ème} répartition -
Adoption.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs.

Par délibération n° 08/140 du 28 janvier 2008 et dans le cadre des dispositions réglementaires relatives au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et en articulation avec le Contrat Local de Sécurité et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville de Lille soutient les actions de prévention autour de diverses thématiques dont le soutien aux parents, l'éducation citoyenne, la jeunesse, le public sous main de justice ou sortant de prison, l'accompagnement des populations fragilisées, l'aide aux victimes - médiation - accès au droit.

Conçu avec la Ville par les acteurs locaux, l'ensemble des actions soutenues en 2008 s'inscrit dans le contrat d'actions de prévention de la délinquance et correspond à un engagement financier de la Ville d'un montant de 495.000 €.

La première répartition s'élevait à 406.953 €. Il convient d'y adjoindre une deuxième répartition relative à la subvention allouée au Club Léo Lagrange de la commune associée d'Hellemmes à hauteur de 24.200 €.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** la deuxième répartition du contrat d'actions de prévention 2008, joint en annexe.
- ◆ **ALLOUER** à l'association concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant sur le tableau récapitulatif joint en annexe
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à signer la convention ci-jointe
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574 fonction 512 enveloppe 5455 « CLSPD Contrat d'actions de prévention ».

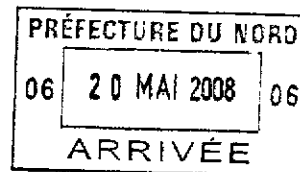
ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 20 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au Conseil Local de
Sécurité et de Prévention de la
Délinquance.

Roger VICOT



COMITE LILLOIS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
 PLAN D'ACTIONS DE PREVENTION - PERIODE 2006-2008

Thématique : Commune Associes d'HELLEMINES

Commune associée	R/N	Structures	Actions	Objectifs Qualitatifs	Objectifs Quantitatifs	Ville CLSPD	Etat	ACSE/FPD	Ville autres délégations	Etat Autres	FSE	ERE	Département	Région	CAF	Autres participations	Financements contrats aidés	Total	
Hellemines	01	Club L'au Lagrange	Projet CLSPD 2006	Promouvoir des activités de sports de loisirs et de culture visant à prévenir la délinquance. Favoriser le rapprochement des jeunes et des adultes. Responsabiliser les jeunes en les impliquant dans des projets les concernant	300 personnes	24 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	2 000,00			30 500,00
					TOTAL ACTIONS	24 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	30 500,00

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/357

OBJET

**Fourrière Municipale - Enlèvement
de véhicules automobiles -
Remboursement des frais.**

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs.

A la suite d'opérations d'enlèvements, plusieurs contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais de fourrière et de gardiennage ou l'annulation de la dette en cas de destruction en apportant des explications sur les circonstances particulières ayant conduit à l'infraction.

Certaines de ces demandes répondent aux critères retenus par l'administration municipale (malaise sur la voie publique, accident, panne subite et non prévisible, personne en instance d'accouchement, cas particulier de personne handicapée, cas de force majeure avec justificatif, personne étrangère).

bénéficiaire	infraction	circonstances	somme
Monsieur CATTOEN Philippe 30 place Beaulieu 59160 Lomme	Stationnement abusif de plus de 7 jours rue Jules Ferry à Hellemmes	Le véhicule avait été vendu et erreur de commune sur la carte grise (Lomme et non Lille)	Annulation du titre de recette 1444/06 199 €
Ent sportive Lille Louvière Pellevoisin 13 rue Fémy 59000 Lille	Véhicule brûlé mis en dépôt et non repris	L'intéressé n'était pas propriétaire du véhicule au moment des faits.	Annulation du titre de recette TR 27746/07 199 €
Madame SETTE Elisabeth 25/17 avenue de l'architecte Cordonnier 59000 Lille	Stationnement gênant en angle des rues Kellerman et Desaix à Lille	La contrevenante amenait un enfant en bas âge aux urgences de l'hôpital St Vincent	96.10 €
Madame RENOARD Isabelle 68 rue Pierre Legrand 59000 Lille	Stationnement sur trottoir rue Jules de Vicq à Lille	Véhicule volé et non déclaré mis en fourrière sur la main courante de la PN	193.90 €
Monsieur GIL Antoine 149/21 rue Gambetta 59000 Lille	Stationnement interdit jour de marché rue St Pierre St Paul	L'intéressé est abonné à cet emplacement pour le marché et y pose donc son véhicule	96.10 €
Madame WAGON Lucie 95/54 E Grande rue Charles de Gaulle 95250 Saintry sur Seine	Stationnement dans un lieu privé	L'intéressée n'est plus propriétaire du véhicule (cf jugement du Tribunal)	199 €

.....

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le remboursement des frais aux intéressés ou selon le cas l'annulation du titre de recette

ADOPTÉE à l'unanimité

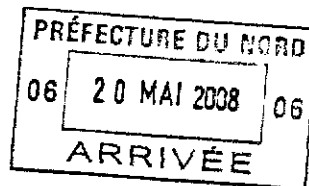
Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **20 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Police Municipale,



Roger VICOI



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/358

OBJET

Attribution de l'indemnité de conseil
à M. Georges JOURJON.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Selon les dispositions de l'article 2 du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 modifié, les collectivités territoriales peuvent, par délibération, attribuer une indemnité de conseil aux agents des services déconcentrés du Trésor et des services fiscaux au titre de l'aide technique qu'ils apportent.

Cette indemnité, créée en 1983, est allouée aux trésoriers principaux ayant en charge les services de la trésorerie municipale eu égard à la complexité et au volume des affaires traitées. Cette indemnité permet de rétribuer le trésorier principal pour ses prestations d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Cette indemnité est calculée en appliquant le taux maximum du tarif fixé à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années. Les dépenses des services annexes sont ajoutées à celles de la commune.

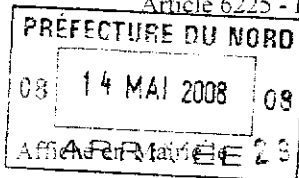
En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150, conformément à l'article 6 de l'arrêté du 12 juillet 1990 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil actualisé annuellement par le ministère de l'économie et des finances.

Cette indemnité s'applique pour le budget de Lille, Hellemmes et Lomme, et les budgets annexes (restaurant municipal et pompes funèbres de Lille - Hellemmes - Lomme).

A l'occasion de la nouvelle mandature, il est proposé d'allouer à M. Georges JOURJON, Trésorier Principal, l'indemnité de conseil au taux de 100 % dans les conditions définies ci-dessus.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

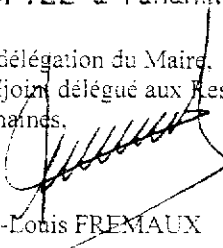
- ♦ **AUTORISER** le paiement de l'indemnité de conseil à M. Georges JOURJON dans les conditions définies ci-dessus;
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 011- Article 6225 - Fonction 020 - Enveloppe 244 de nos documents budgétaires.



Réception en Préfecture le



ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Ressources
Humaines,
Jean-Louis FREMAUX

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/359

OBJET

Aide à la Formation BAFA -
Précisions des modalités financières.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/695 du 8 octobre 2007, le Conseil Municipal a adopté la mise en place d'un dispositif d'aide à la formation BAFA qui a commencé à être mise en pratique par le départ en formation de plus de 30 agents.

Toutefois, à la demande de la Trésorerie, il convient de préciser les conditions financières de l'attribution de ces aides.

Le stagiaire bénéficiera, sur présentation d'une attestation de paiement et de présence fournie par l'organisme de formation de son choix, d'une aide plafonnée :

- pour la session de base de 300 €
- pour la session de perfectionnement, la Ville déduira du coût total de la formation les aides des Caisses d'Allocations Familiales du lieu de domiciliation des bénéficiaires et prendra le reste à charge selon une aide plafonnée de 260 €.

La durée du dispositif est de 2 ans (2008-2009) et pourra être reconduit en fonction des évaluations mise en œuvre par la Ville.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie 25 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la prise en charge financière, selon les modalités précitées, de la Formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs des agents d'animation qui auront réalisé la formation.

- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6714, fonction 422, enveloppe 30792.

PRÉFECTURE DU NORD

08 14 MAI 2008

ARRIVÉE

Affiché en Mairie le

29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 14 MAI 2008



ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué aux Ressources
Humaines.

Jean-Louis FREMAUX

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/360

OBJET

Avancement de grade – Ajustement
des ratios de promotion.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale prévoit que le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement d'un cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade et que ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire.

A cet effet, par délibération n° 07/498 du 25 juin 2007 ajustée par la délibération n° 07/1082 du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal a fixé pour chacun des grades concernés des ratios d'avancement de grade.

Il est proposé de procéder, au titre des Commissions Administratives Paritaires à venir, à un nouvel ajustement des ratios avec pour objectif une meilleure reconnaissance de l'effort de formation et de qualification et tout particulièrement les examens professionnels en catégorie C (100 %).

Cet ajustement doit permettre, par ailleurs, la poursuite de la progression du nombre global de promotions et d'avancements.

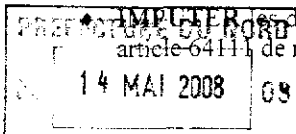
Les ratios concernés par ces mesures d'ajustement sont fixés en annexe.

Toutes les dispositions de la délibération du 25 juin 2007 qui n'ont pas été modifiées par la présente délibération continuent de s'appliquer.

Après avis du Comité Technique Paritaire et en accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **ADOPTER** les modalités d'ajustement du nombre maximum de fonctionnaires susceptibles d'être promus à un avancement de grade définies ci-dessus et en annexe.

Les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012 - article 64111 de nos documents budgétaires.



Affiché en Mairie le 23 AVR. 2008

Réception en Préfecture le

14 MAI 2008

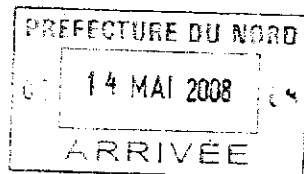


ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Ressources
Humaines.

Jean-Louis FREMAUX

GRADE	TAUX DE PROMOTION
FILIERE ADMINISTRATIVE	
Adjoint administratif 1ère classe (avec examen professionnel)	100%
FILIERE TECHNIQUE	
Adjoint tech 1ère cl (avec examen professionnel)	100%
FILIERE CULTURELLE	
Adjoint du patrimoine 1ère cl (avec examen professionnel)	100%
FILIERE ANIMATION	
Adjoint d'animation 1ère cl (avec examen professionnel)	100%



Séance du 28 avril 2008

N° 08/361

OBJET

**Conservatoire à Rayonnement Régional -
Programme européen ERASMUS -
Signature des accords inter institutionnels -
Mise en place des procédures de mobilités
d'enseignants, de personnels administratifs et
techniques et d'étudiants - Exonération des
frais d'inscription pour les étudiants
étrangers entrant au Conservatoire.**

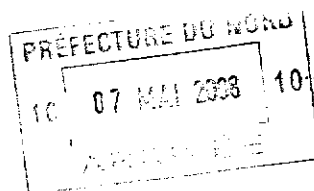
Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Avec un nouveau projet d'établissement depuis 2004, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lille vise une bonne articulation entre la formation qu'il dispense dès le premier niveau et l'enseignement supérieur. Désireux de placer la formation artistique supérieure au cœur de cette région, il a étoffé les cursus, initié une collaboration étroite avec l'université de Lille III (Musicologie) pour permettre aux étudiants communs de bénéficier d'équivalences et pour créer un cursus partagé visant à l'obtention d'une licence d'interprétation. La perspective est aussi la mise en œuvre du système européen ECTS. Avec l'aide de l'Etat, il a également mis en place un département de pédagogie pour la formation au Diplôme d'Etat de professeur de musique ainsi qu'un Plan Régional de Formation Continue à destination de tous les enseignants artistiques de la région Nord/Pas-de-Calais.

Au cœur d'une ville européenne, le Conservatoire a souhaité développer des liens avec des établissements voisins, en Belgique particulièrement et ouvrir davantage l'établissement à la dimension européenne. L'adhésion et la participation à l'Association Européenne des Conservatoires en constituent une étape. Dans un contexte actuel où les universités participent au programme européen ERASMUS ainsi que la plupart des établissements d'enseignement supérieur, le Conservatoire est convaincu que cette dimension internationale est un élément d'ouverture et de formation tant pour les étudiants que pour les enseignants, que l'appartenance à des réseaux est facteur d'enrichissement, de contacts et d'informations. Fort du développement en son sein de la part consacrée à l'enseignement supérieur, il a déposé un dossier de demande pour l'obtention d'une charte Erasmus en février 2007.

Il compte maintenant parmi les huit conservatoires français qui ont obtenu cette charte. Sous le code d'établissement 236139-1C-1-2007-1-FR-ERASMUS-EUC-1, il est autorisé à conclure des accords inter institutionnels, à engager des mobilités d'étudiants, d'enseignants et de personnels administratifs et techniques et à solliciter des demandes de subvention sous la forme d'allocations aux individus en mobilité dans ce cadre.



En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'Education et à l'Enseignement Artistiques à signer des accords inter institutionnels entre le Conservatoire de Lille et des conservatoires européens en vue de coopérations culturelles ;
- ♦ **APPROUVER** la mise en place de mobilités d'enseignants, de personnels administratifs et techniques et d'étudiants;
- ♦ **AUTORISER** la Ville à solliciter un financement pour des activités de mobilité Erasmus auprès de l'Agence Europe Education Formation France.
- ♦ **DECIDER** l'exonération des frais d'inscription pour les étudiants étrangers entrant conformément à l'engagement pris dans la charte Erasmus ;

ADOPTÉE à l'unanimité

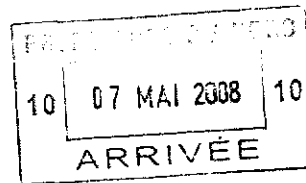
Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **- 7 MAI 2008**

Par délégation du Maire.
l'Adjointe déléguée à l'Education et
à l'Enseignement Artistiques,



Françoise ROUGERIE
Françoise ROUGERIE





ERASMUS CHARTRE UNIVERSITAIRE STANDARD

La Commission européenne délivre la présente Charte à:

2007 - 2013



CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LILLE

L'établissement s'engage à respecter les principes fondamentaux de la mobilité Erasmus:

- la mobilité ne peut s'effectuer que dans le cadre d'accords conclus au préalable entre les établissements d'enseignement supérieur;
- les étudiants Erasmus entrants sont exemptés du paiement des frais universitaires relatifs à l'inscription, aux cours, aux examens, à l'accès aux laboratoires et aux bibliothèques;
- les activités mentionnées dans le Contrat d'études, obligatoire, et menées avec succès par les étudiants font l'objet d'une pleine reconnaissance.

L'établissement s'engage aussi à:

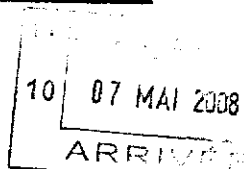
- assurer le plus haut niveau de qualité dans la mise en œuvre de la mobilité des étudiants et du personnel;
- assurer que les informations relatives au curriculum sont à jour, facilement accessibles et claires et que le système académique de transfert d'unités de cours capitalisables (ECTS ou comparables) garantit la transparence aux fins de la reconnaissance;
- assurer l'égalité de traitement qu'il soit académique ou qu'il concerne les services aux étudiants locaux et à ceux d'Erasmus;
- faciliter l'intégration des étudiants Erasmus entrants dans les activités de l'établissement;
- mettre en temps utile à disposition des étudiants Erasmus entrants et de leurs établissements d'origine la copie d'informations complètes et précises à la fin de la période de mobilité considérée;
- faciliter et reconnaître les activités d'enseignement et de formation Erasmus notamment celles impliquant les entreprises;
- promouvoir et assurer la visibilité des activités soutenues par le programme Erasmus;
- publier cette Charte et la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS) de l'établissement;
- respecter les objectifs de non-discrimination précisés dans le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Cette Charte habilite l'établissement à solliciter un financement pour des activités Erasmus auprès de la Commission européenne ou auprès de son agence nationale Erasmus.

Pour la Commission européenne
Bruxelles, août 2007

Michel RICHONNIER
Directeur, Education et formation tout au long de la vie
Education et Formation, Programmes et actions

La violation de la présente Charte peut entraîner son annulation par la Commission européenne.



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/362

OBJET

Conservatoire à Rayonnement Régional -
Création d'un tarif relatif à la mise en
place du cycle supérieur pour l'année
scolaire 2008/2009.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les élèves et étudiants du Conservatoire à Rayonnement Régional sont redevables à la Ville de droits d'inscription, de scolarité et de mise à disposition d'instruments pour suivre les différents enseignements proposés au sein de l'établissement d'enseignement artistique. Ces redevances ont fait l'objet d'une actualisation pour l'année scolaire 2008/2009 par délibération n° 08/113 du 28 janvier 2008.

En application des nouvelles dispositions du schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture, en particulier concernant l'enseignement supérieur (cf arrêté du 1^{er} février 2008), le conservatoire met en place, pour la scolarité 2008/2009, un nouveau cycle supérieur qui s'inscrit dans la continuité du cycle d'enseignement professionnel initial.

Il est proposé que le tarif du cycle supérieur soit fixé et indexé à la grille tarifaire suivant le barème et les montants suivants :

Catégorie	Quotient familial	Tarif
1	000-404	152,40 €
2	405-444	177,80 €
3	445-484	198,10 €
4	485-524	213,35 €
5	525-569	228,60 €
6	570-629	243,80 €
7	630-709	259,05 €
8	710-809	274,30 €
9	810-929	289,55 €
10	930 et plus	304,80 €

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** l'application de ces tarifs qui constituent des limites et seront repris par arrêté du Maire, conformément à la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008.

- ◆ **INSCRIRE** les redevances relevant de ce droit de scolarité à la fonction 311-
enveloppe 1738 - chapitre 70- article 70.62

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **7 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Education et
à l'Enseignement Artistiques,



Françoise Rougerie
Françoise ROUGERIE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/363

OBJET

Conservatoire à Rayonnement Régional -
Conventions de mise à disposition
d'instruments de musique.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conservatoire dispose d'un parc d'instruments de musique destinés à être prêtés aux élèves, aux étudiants, aux professeurs et à leurs classes dans le cadre de projets collectifs et aux élèves des classes à horaires aménagés des écoles primaires et aux fanfares urbaines ainsi qu'aux actions du Plan Musique de Lille.

Ces prêts se font sur la base d'un texte unique de convention qui a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'usage, il s'avère nécessaire de dissocier les trois cas rencontrés dans ces prêts et dont certaines dispositions sont différentes, à savoir :

- Prêt à l'usage des classes et de leurs professeurs
- Prêt pour les élèves des classes à horaires aménagés des écoles primaires et/ou fanfares urbaines et toutes les actions du Plan Musique
- Prêt pour l'ensemble des élèves en dehors des classes à horaires aménagés des écoles primaires

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **APPROUVER** les trois modèles de convention ci-joints qui seront mis en application à partir du 30 juin 2008.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le - 7 MAI 2008

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Education et
à l'Enseignement Artistiques.



F. Rougerie
Françoise ROUGERIE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/364

OBJET

Conservatoire à rayonnement régional –
Signature d'une convention et admission en
recettes d'un fonds de concours de Lille
Métropole Communauté Urbaine.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa compétence culturelle, Lille Métropole Communauté Urbaine a décidé le principe du versement d'un fonds de concours pour le soutien aux actions engagées par le Conservatoire à rayonnement régional par délibération du conseil communautaire, en date du 1^{er} février 2008.

A ce titre, une convention est établie afin de formaliser les engagements des partenaires.

La Ville de Lille s'engage à :

- accorder des droits équivalents à l'ensemble des étudiants issus de Lille Métropole et inscrits dans le 3^{ème} cycle à rayonnement intercommunal du Conservatoire à rayonnement régional notamment pour les frais d'inscription et les droits de scolarité.
- accueillir plus largement des élèves de l'ensemble de la métropole dans les disciplines "rares" quel que soit le cycle de leur scolarité.
- mettre en place des relations privilégiées avec les écoles de musique de la métropole et assurer la "mise en réseau" de l'enseignement musical.

Cette convention, établie pour l'année 2008, donnera lieu au versement d'un fonds de concours d'un montant total de 1.125.000 €.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention avec Lille Métropole Communauté Urbaine ci-jointe
- ♦ **ADMETTRE** en recettes le fonds de concours d'un montant de 1.125.000€ au Chapitre 74 – Article 7475 - Fonction 311 - Enveloppe 22315.

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 7 MAI 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Éducation et
à l'Enseignement Artistique,




Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/365

OBJET

**Lutte contre les Discriminations -
Commémoration de l'abolition de
l'esclavage - Subvention à l'association
Formation Assistance.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme d'une subvention par l'association Formation Assistance en fonction d'un projet particulier identifié au sein de ses activités propres dans le domaine de la lutte contre les discriminations. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Cellule Locale d'Animation et de Vigilance pour l'Intégration et contre les Discriminations (C.L.A.V.I.D.).

FORMATION ASSISTANCE

Cette association, dont le siège social est situé au 253/12, rue Pierre Legrand à Lille, a été déclarée à la Préfecture du Nord le 16 septembre 2002. Elle a pour objet l'encadrement pédagogique, l'assistance, l'éducation et la formation à la citoyenneté.

L'article 1er de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage en qualité de crime contre l'humanité déclare dans ses attendus : «La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique et l'esclavage perpétrés à partir du XVe siècle contre les populations africaines déportées en Europe, aux Amériques et dans l'océan Indien constituent un crime contre l'humanité».

L'adoption de cette loi fait suite au dépôt à l'Assemblée Nationale, le 22 décembre 1998, d'une proposition de loi de Madame Christiane Taubira, Députée de la Guyane. Elle prévoit que les programmes scolaires consacrent à cette histoire une place qui ne soit plus anecdotique et elle propose une journée nationale de commémoration.

Depuis lors, la France est à ce jour le seul Etat qui ait déclaré l'esclavage crime contre l'humanité. La notion de «crime contre l'humanité», adoptée à l'unanimité par les élus du peuple français, constitue un tournant radical. Cette notion, qui apparaît dans la Charte de Londres du 8 août 1945, a été adoptée au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale pour définir en termes philosophiques, politiques et juridiques le fait de détruire un groupe ou un peuple par une action organisée et volontaire. Le 10 mai est désormais une «Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions».

Depuis le 10 mai 2006, la Ville de Lille organise cette commémoration en partenariat avec les associations à l'Hôtel de Ville, ce qui permet à chaque Lillois de célébrer les apports des luttes des esclaves pour plus de justice, plus de liberté et plus de démocratie.

.../...

Pour cette troisième commémoration, le projet est présenté par l'association FORMATION ASSISTANCE. Le programme 2008 se décompose comme suit :

- Le mercredi 7 mai à 18 h 15, à la Maison de l'Education Permanente (MEP), 1 place George Lyon, conférence débat de Mme Christiane Taubira, Députée de la 1^{ère} circonscription de Guyane et rapporteur de la Proposition de loi du 21 mai 2001, sur le thème de "L'apport des minorités issues de l'esclavage à la construction Républicaine".
- Le 10 mai, après un temps de recueillement sur la Parvis des Droits de l'Homme de la place de la République, la commémoration se déroulera à 18 h 30 au grand carré de l'Hôtel de Ville; Elle sera suivie d'un concert "commenté" de Gwo Ka.¹ et de la présentation de l'exposition sur le Chevalier Saint George.
- Du 13 au 22 mai, l'exposition sur le Chevalier Saint George, dont la biographie illustre les problématiques de la conquête et de l'expression des libertés, sera visible à la Maison des Associations sise 72/74 rue Royale à Lille.
- Une autre exposition itinérante intitulée "Martin Luther King 40 ans après" sera également présentée dans les différentes structures de quartiers (Mairie, Bibliothèques, Maisons de quartier, Centres Sociaux).

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 8.770 €. La subvention proposée par la délégation à la Lutte contre les Discriminations est d'un montant de 3.770 €. Le Conseil Régional participe également au soutien de ce projet à hauteur de 5.000 €.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

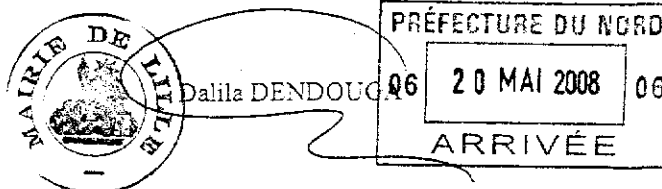
- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 3.770 € à l'association FORMATION ASSISTANCE
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 524, enveloppe 12405, intitulée « Intégration CLAVID ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en préfecture le **20 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
l'Adjointe Déléguée à la Lutte contre les discriminations



¹ L'origine du Gwo Ka remonte en Guadeloupe au temps de l'esclavage au début du XVIIIème siècle. Les recherches musicologiques permettent aujourd'hui de trouver les racines du Gwo Ka dans les percussions et dans les chants des pays de la côte ouest du continent africain (Golfe de Guinée, ancien royaume du Congo...). A partir des musiques et des danses extrêmement riches et diverses de leur pays d'origine, les esclaves avaient élaboré un outil de communication, un art nouveau (au même titre que le créole) : le Gwo Ka.

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/366

OBJET :

Convention d'occupation du domaine public avec la Société Total France.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté municipal n° 8634 du 24 juillet 2007, la Ville de Lille a autorisé un permis de construire au profit de la société Total France afin de restructurer son exploitation située au 365, boulevard Victor Hugo, dénommé Relais Lille Dorez.

En vue de la bonne exécution de ce permis de construire, une convention de mise à disposition de l'espace public communal est nécessaire. Celle-ci concerne une surface de 273 m² qui jouxte la parcelle MT025 dont le propriétaire est la société Total France.

A cette fin, la Ville doit conclure avec la société Total France une convention de mise à disposition dudit terrain support d'une partie du projet de réaménagement. Ladite convention portera sur la mise à disposition d'une parcelle de 283 m² située à l'angle du boulevard de Strasbourg, place Barthélemy Dorez et boulevard Victor Hugo.

La redevance d'occupation du domaine public versée par la Société Total France est fixée à hauteur de 10.000 € annuel (révisable en fonction de l'Indice des Prix à la Consommation - Insee).

Cette redevance sera versée à la Ville à compter de la date de signature de la convention.

Cet aménagement respectera scrupuleusement les remarques formulées par les services municipaux et communautaires au niveau du permis de construire.

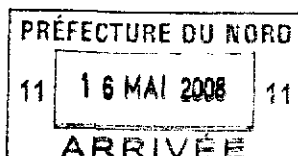
En application du permis de construire précité et en accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public ci-jointe et tous actes à intervenir pour son application

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 16 MAI 2008

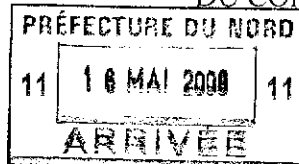


Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à l'Occupation
Commerciale du Domaine Public,

Jacques MUTEZ

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/367



OBJET

Subvention au Groupement des Acteurs
Economiques de Lille-Centre (G.A.E.L.) -
Opération commerciale.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs.

Le GAEL, sis à la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille, place du Théâtre à Lille, contribue à la notoriété et à la valorisation de l'image du centre-ville en augmentant la qualité du service et de la convivialité ainsi que le confort du client en centre ville. Il promeut et anime le centre ville autour de son activité commerciale, touristique et culturelle, assure avec les décideurs et auteurs locaux la bonne gestion du centre ville et fait participer les commerçants à des actions citoyennes. Il favorise également toutes autres actions permettant la dynamisation du commerce et du centre ville.

Dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007-2010, le GAEL souhaite mettre en place une opération d'animation et de promotion commerciale.

A l'occasion de Pâques, le GAEL organise une chasse aux œufs dans le centre de Lille, dans les vitrines des commerces adhérant au GAEL, destinée aux enfants de 6 à 10 ans. Une fois inscrits auprès de l'Office de Tourisme de Lille, les enfants se présenteront le samedi 22 mars entre 10 h et 14 h au Palais Rihour afin de recevoir le questionnaire de la chasse aux œufs. Chaque enfant devra trouver des indices en forme d'œufs de Pâques disposés dans les vitrines de 33 commerces participants. L'indice permettra aux enfants de se diriger vers 5 monuments de la Ville à propos desquels ils devront répondre à une question. Une question subsidiaire sera également posée afin de déterminer le gagnant. Les questionnaires une fois remplis seront déposés dans une urne chez le sponsor de l'opération « JouéClub » au Centre Commercial des Tanneurs entre 16 h et 17 h. A 17 h se déroulera la remise des lots et un goûter sera offert aux enfants.

Cette opération vise à dynamiser le commerce de centre ville et faire découvrir le tissu commercial lillois et le patrimoine de la Ville aux enfants.

Les partenaires de cette opération sont l'Office de Tourisme de Lille qui prendra en charge les inscriptions des participants et remettra à chaque enfant une confirmation d'inscription ; France Bleu Nord qui relaiera l'information sur les ondes du 17 au 21 mars et JouéClub qui accueillera la remise des lots.

Le coût total de l'opération est estimé à 981,63 € (budget en annexe). La sollicitation, dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007/2010, s'élève à 490 €. La Ville, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 219,43 €. Le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais à hauteur de 148,52 € et la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille à hauteur de 122,05 €.

.../...

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature par le Maire ou en cas d'empêchement le Conseiller délégué au Commerce de l'avenant n° 1 à la convention entre la Ville et le Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre (GAEL),
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 490 € au Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre de la manière suivante :
 - 219,43 € correspondant à la participation de la délégation Commerce ;
 - 148,52 € correspondant à la participation du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais ;
 - 122,05 € correspondant à la participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondant à la participation de la Région et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille pour un montant total de 270,57 € sur la ligne intitulée « PLA Commerce 2007-2010 – Subventions » (Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 94 – Enveloppe 28796) et à celles correspondant à la part de la Ville pour un montant de 219,43 € sur la ligne intitulée « Commerce - Subventions » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94 - Enveloppe 4846 de nos documents budgétaires pour le mandatement au Groupement des Acteurs Economiques de Lille centre,
- ◆ **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de la Région Nord/Pas-de-Calais sur la ligne intitulée « PLA Commerce Subvention Conseil Régional » (Chapitre 74 – Article 7472 – Fonction 94 – Enveloppe 28797) et de la CCI Grand Lille sur la ligne intitulée « PLA Commerce et artisanat – Subvention CCI Grand Lille » (Chapitre 74 – Article 7478 – Fonction 94 – Enveloppe 28798).

ADOPTÉE à l'unanimité

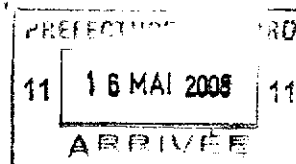
Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 16 MAI 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce,



Jacques MUTEZ



ANNEXE 1

**SUBVENTION SOLLICITEE 2008
BUDGET PREVISIONNEL**

Gael

Chasse aux œufs

DEPENSES		RECETTES	
Coûts internes :		Financements par les Commerçants	491,63 €
Communication (courriers ; affiches ; flyers...)	336,63 €	Subventions PLA 2007/2010	490 €
Coûts externes :			
6 lots de 6 œufs de Pâques (50 cm de hauteur) x 15 € HT	645 €		
TOTAL	981,63 €	TOTAL	981,63 €

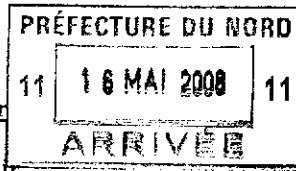
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/368

OBJET

Subvention à l'association Caulier Fives Animation - Animation et promotion des marchés de plein air.



Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Début 2008, l'association Caulier Fives Animation, sise au 91/21 rue Eugène Jacquet à Lille, souhaite réaliser une opération d'animation et de promotion commerciale, entrant dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007-2010.

A l'occasion de la Semaine nationale de la Fraich'Attitude (mois de mai 2008) qui fait la promotion sous toutes ses formes des produits frais, l'association Caulier Fives Animation organisera des dégustations de fruits et de légumes frais sur le marché de Fives, place Madeleine Caulier.

Le mardi et le jeudi de cette semaine nationale, les enfants des écoles du quartier seront invités à venir déguster, sur le marché de Fives, les produits frais des commerçants sédentaires et non sédentaires du secteur. Cette opération, qui a connu un grand succès en 2007, a pour objectifs d'inciter les personnes à consommer des produits frais et de saison et à faire découvrir le marché et la place Madeleine Caulier sous un aspect beaucoup plus ludique et récréatif notamment auprès des enfants du quartier.

Le coût total de l'opération est estimé à 1.700 € (budget en annexe). La sollicitation totale, dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007/2010, s'élève à 60 % du budget total, soit 1.020 € dont 510 € dans le cadre de l'axe animation et promotion des Marchés de plein air et 510 € dans le cadre de l'axe animation et promotion commerciale (sollicités dans le cadre d'une autre délibération présentée au Conseil Municipal du 28 janvier 2008 (n° 08/176) au titre de la délégation Commerce).

La Ville de Lille, au titre de la délégation Marchés de plein air, est sollicitée à hauteur de 245.09 €, le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais est sollicité à hauteur de 128.60 € et la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille est sollicitée à hauteur de 136.31 €.

En accord avec la Commission du l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la signature par le Maire ou, en cas d'empêchement, le Conseiller délégué aux Marchés de plein air de l'avenant n° 1 à la convention entre la Ville et l'association Caulier Fives Animation.

.....

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 510 € à Caulier Fives Animation de la manière suivante :
 - 245,09 € correspondant à la participation de la délégation Marchés de plein air,
 - 128,60 € correspondant à la participation du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais,
 - 136,31 € correspondant à la participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille

- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondant à la participation de la Région et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille pour un montant total de 264,91 € sur la ligne intitulée « PLA Marchés 2007-2010 - Subventions Partenaires » (Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94 - Enveloppe 30356) et à celles correspondant à la part de la Ville pour un montant de 245,09 € sur la ligne intitulée « Marchés - Subventions » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94 - Enveloppe 18258 » de nos documents budgétaires pour le mandatement à Caulier Fives Animation,

- ◆ **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de la Région Nord/Pas-de-Calais sur la ligne intitulée « PLA Marchés 2007-2010 Subvention Conseil Régional » (Chapitre 74 - Article 7472 - Fonction 94 - Enveloppe 30357) et de la CCI Grand Lille sur la ligne intitulée « PLA Marchés 2007-2010 - Subvention Chambre de Commerce et d'Industrie » (Chapitre 74 - Article 7478 - Fonction 94 - Enveloppe 30358).

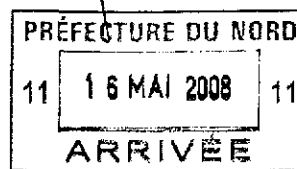
ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **16 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux
Marchés de Plein air,

Jacques MUTEZ



ANNEXE BUDGÉTAIRE

« Fraich'Attitude »

DÉPENSES		RECETTES	
Achats courants et frais de gestion (bons d'achats)	400	Participation de l'association	680
Animation	800	Subvention sollicitée dans le cadre du PLA axe Marchés de plein air	510
Publicité, communication	500	Subvention sollicitée dans le cadre du PLA axe animation et promotion commerciale (<i>Délibération 08/176 du CM du 28/01/08</i>)	510
TOTAL	1700	TOTAL	1700

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

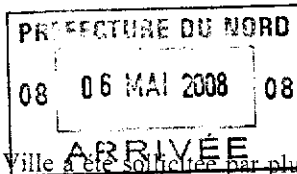
N° 08/369

OBJET

Projets Associatifs - Subventions aux associations - Aide au démarrage.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,



L'aide financière de la Ville a été sollicitée par plusieurs associations nouvellement créées. Dans le cadre de la délégation « Aide aux Projets Associatifs », il est proposé de participer à la mise en œuvre de ces projets associatifs sous la forme d'une aide au démarrage et d'autoriser le versement des subventions ci-dessous détaillées :

LA CUISINE DES MOUSSONS

Cette association, dont le siège social est situé à la Maison des Associations 72-74, rue Royale à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 5 novembre 2007 sous le numéro W595011182.

Elle a pour objet la promotion de la cuisine d'Extrême-Orient et du Sud-Est asiatique auprès du grand public, par le biais de manifestations culinaires et la création d'un site Internet. Par extension, l'association propose des rencontres, événements culinaires et des activités variées allant de conférences à thèmes, d'ateliers de dégustation, d'interventions dans les écoles, de participation à des salons, de concours culinaires, d'une initiation aux arts de la table en passant par des cours de cuisine dans ses locaux ou tout autre local mis à sa disposition par un tiers ainsi que la vente d'objets promotionnels au logo de l'association.

L'association organisera également des conférences et des stages culinaires en France et en Asie. Elle offrira un service traiteur de cuisine asiatique, la vente d'ustensiles de cuisine et objets spécifiques à la cuisine asiatique, des ouvrages de cuisine et de culture asiatique.

Elle a également pour vocation de favoriser les échanges intergénérationnels, interculturels et avec les autres cultures culinaires du monde ainsi que l'insertion socioprofessionnelle des personnes issues de l'immigration.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 7.490 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation aux Projets Associatifs est de 750€.

UN AUTRE ECRAN

Cette association, dont le siège social est situé au 41, rue Saint-Etienne à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 24 septembre 2007 sous le n° W 595007895.

.....

Elle a pour objet de contribuer à l'animation de la vie culturelle de la Maison Régionale Lesbiennes Gaiies Transsexuelles Bisexuelles, l'Egide, qui regroupe déjà 16 associations, par l'organisation d'un ciné-club régulier et la constitution d'un centre ressources.

Elle participera à la semaine culturelle de la Gay Pride, organisera des soirées-débats auprès d'un large public, mettra en place un festival de films gays et lesbiens qui se tiendra dans la région courant 2009 et créera en milieu carcéral un festival de films, en partenariat avec l'Observatoire International des Prisons.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 850 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation aux Projets Associatifs est de 750€.

AUJOURD'HUI BURUNDI

Cette association, dont le siège social est situé au 17, Parvis Saint-Maurice à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 27 septembre 2007 sous le n° W 595010933.

Elle a pour objet la mise en œuvre d'actions au profit du Burundi, divisé par une guerre interethnique, en phase de reconstruction : création de cases pour des veuves et des orphelins, animation de deux centres d'accueil pour les personnes handicapées, participation à la vie quotidienne d'une maison d'accueil pour des orphelins.

L'association a noué des contacts et partenariats avec d'autres associations burundaises de Lille et de la métropole lilloise.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 813 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation aux Projets Associatifs est de 750 €.

[ALT] R

Cette association, dont le siège social est situé au 8, rue Ovigneur à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 30 janvier 2007 sous le numéro W595009254.

Elle a pour objet la promotion des technologies et arts actuels associés à la musique électronique, par le biais d'événements culturels.

[ALT] R a déjà réalisé quelques soirées dans un lieu de spectacles lillois et des échanges d'artistes avec d'autres villes. Elle mettra en place un tremplin destiné à promouvoir les jeunes talents musicaux (dj's, artistes semi-professionnels ou amateurs) de l'électronique, par le biais d'un concours en présence du public.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 1.599,06 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation aux Projets Associatifs est de 750 €.

APPARAÎTRE

Cette association, dont le siège social est situé au 149, rue Solférino à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le n° W595011075.

.../...

Elle a pour objet la promotion des arts, de la culture et de la mode ainsi que la collaboration et les échanges entre artistes pluridisciplinaires au niveau international, particulièrement en Europe.

L'association organisera régulièrement des manifestations publiques à cet effet.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 5.395 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation aux Projets Associatifs est de 750 €.

LOCO-MOTIV :

Cette association, dont le siège social est situé au 52, rue de l'Arbrisseau à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 12 février 2007 sous le n° W 595009395.

Elle a pour objet la création et la promotion de spectacles vivants et d'événements culturels, sous quelque forme que ce soit, et dans quelque lieu que ce soit.

Elle souhaite favoriser les rencontres et les échanges autour de projets culturels variés et donc permettre l'accès de la culture au plus grand nombre.

Elle organisera ainsi des expositions mensuelles dans un restaurant, proposera des créations théâtrales avec la compagnie Folambulles et mettra en place à Moulins avec l'association La Belle Journée un atelier « théâtre et expression » avec des personnes présentant un handicap psychique

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 1.230 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation aux Projets Associatifs est de 750 €.

LE ROI ZIZO

Cette association, dont le siège social est situé au 62, rue Edouard-Delesalle à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 7 mars 2007 sous le n° W 595009593.

Elle a pour objet la création, la production, la diffusion et l'enseignement en ateliers des disciplines des arts du spectacle vivant ainsi que l'organisation d'événements autour du spectacle vivant, à destination de tout public.

L'association a développé un premier spectacle le « Mystic Bazar Opéra », joué à plusieurs reprises à Lille, notamment à la maison Folie de Moulins et au collège Madame de Staël. Des résidences de création et représentation dans les quartiers en collaboration avec les mairies de quartier sont prévues en 2008.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 7.220 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation aux Projets Associatifs est de 750 €.

...

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 750 € à chaque association précitée.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Subvention Soutien à la Vie Associative », chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 711 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en préfecture le **6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la
Vie Associative,



Evelyne LEDEZ

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/370

OBJET

Maison des Associations – Retrait d'un avenant portant sur deux lots de travaux.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 06/470 du 3 juillet 2006, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de l'opération portant sur la création de la Maison des Associations dans un immeuble sis 72-74 rue Royale à Lille.

Par délibération n° 06/950 du 18 décembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de travaux. Le marché n° 60820 a été notifié aux entreprises en date du 22 mars 2007.

Par délibération n° 07/1090 du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'avenant n° 1 au lot 1 : Gros œuvre étendu et l'avenant n° 1 au lot 5 : Peintures – revêtements de sols compte tenu des adaptations qui devaient être prises en compte pour finaliser l'opération d'aménagement de cet immeuble.

Sur ce bâtiment, les diagnostics préalables n'ont pu être réalisés de façon optimale en raison d'une mise à disposition tardive de l'ouvrage par son ancien propriétaire et de la nécessité d'implanter rapidement les services de la Maison des Associations dans ces nouveaux locaux en regard des précédentes conditions d'accueil (sécurité notamment).

Or, par courriers des 7 et 28 mars 2008, les services du contrôle de légalité ont rappelé l'arrêt du Conseil d'Etat n° 223446 du 30 juillet 2003 et l'arrêt de la Cour Administrative de Nice n° 98MA 0089 du 21 novembre 2000 précisant que des sujétions techniques imprévues ne pouvaient être prises en compte suite à une définition insuffisante de la consistance des travaux.

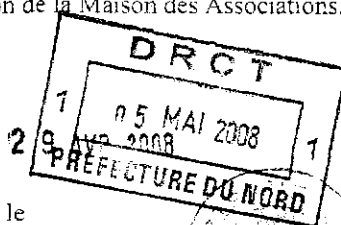
Pour ces raisons, il est proposé de retirer les avenants n° 1 sur les lots 1 et 5 du marché n° 60820.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le retrait des avenants n° 1 au lot 1 : Gros œuvre étendu du marché n° 60820 et au lot 5 : Peinture – revêtements de sols du marché n° 60820 portant sur la création de la Maison des Associations.

Affiché en Mairie le

Réception en préfecture le



ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la
Maison des Associations.

Evelyn LEDEZ
Evelyn LEDEZ

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/371

OBJET

Soirée festive en l'honneur des enseignants lillois - 27 juin 2008 – Gratuité pour les enseignants et participation aux frais de restauration des conjoints.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La traditionnelle soirée festive, organisée par la Municipalité en l'honneur des enseignants lillois, se déroulera cette année, le 27 juin, dans le Hall de l'Hôtel de Ville.

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal doit délibérer sur la gratuité pour les enseignants et sur la participation financière de leurs conjoints, à l'organisation de cette soirée.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

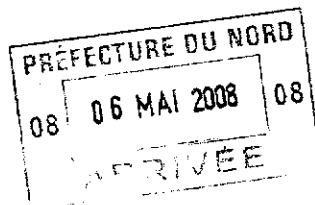
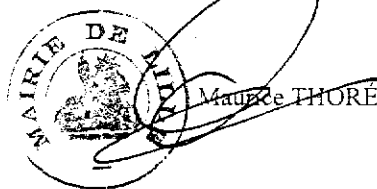
- ♦ **AUTORISER** la gratuité pour les enseignants des écoles publiques lilloises
- ♦ **ADOPTER** le tarif de 20 € pour les conjoints
- ♦ **ADMETTRE** en recettes la somme correspondante au Chapitre 70 - Article 7067 Fonction 213 - Enveloppe 30781 de nos documents budgétaires
- ♦ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au Chapitre 011 - Article 60623 - Fonction 213 - Enveloppe 24099 de nos documents budgétaires.

Affiché en Mairie le

29 AVR. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Ecoles,

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/372

OBJET

Versement de subventions à l'OCCE
du Nord - Avenant à la convention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 06/742 du 9 octobre 2006, le renouvellement de la convention passée avec l'association « Office central de coopération de l'Ecole du Nord » (OCCE du Nord). Cette délibération détermine les relations financières entre la Ville de Lille et l'OCCE du Nord.

Les Conseils de Quartier de Vauban-Esquermes et Lille-Sud se sont prononcés favorablement pour des aides à allouer à des coopératives OCCE, affiliées à l'OCCE du Nord. Ces aides sont détaillées dans le tableau ci-joint.

Il convient d'intégrer ces aides par avenant à la convention existante.

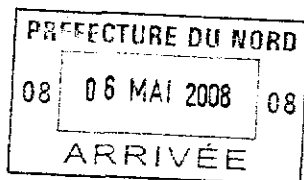
En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions reprises dans le tableau ci-joint,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 1414 pou 750 € et au chapitre 67, article 6745, fonction 255, enveloppe 26935 pour 1 522 €
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, le Conseiller délégué aux Ecoles, à signer l'avenant joint à la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
Le Conseiller délégué aux Ecoles,

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
VAUBAN-ESQUEMES	<p><u>Projet nature + inauguration de la cour</u> De janvier à juin 2008, l'école souhaite développer un projet autour du jardin en faisant découvrir un art éphémère et poétique : le Land Art. Inauguration du jardin ludique et imaginaire, de la nouvelle cours d'école ainsi que de l'exposition d'Arts Visuels en juin 2008.</p> <p><u>Défi lecture</u> C'est cette année encore, les élèves de CP participent au défi lecture. Les élèves échangent par le biais de correspondances scolaires des jeux de lecture sur une vingtaine d'albums mis en réseau. A l'issue de la rencontre finale le 17 juin, un livre sera offert à chacun.</p>	1500 €	OCCE N°1862 ECOLE MATERNELLE BICHAT 2 RUE BERANGER 59000 LILLE	550 €	Chap 65 Article 6574 Fonction 422 Enveloppe 1414
	<p><u>Sortie à CLAIRMARAIS</u> A partir de la visite en barque du marais audomarois, les élèves en étudieront la faune et la flore et compareront à celles de la mare, de la forêt, de la ferme, du zoo</p>	300 €	OCCE N°3178 ECOLE ELEMENTAIRE MME DE MAINTENON 20 BIS RUE DU PORT 59000 LILLE	200 €	Chap 65 Article 6574 Fonction 422 Enveloppe 1414
SUD	<p><u>Visite de Nausicaa</u> En visitant le centre de la mer, les élèves découvriront les différents milieux marins, les conditions de vie et classeront les espèces vivantes.</p>	2 433,50 €	OCCE n° 1 627 ECOLE MATERNELLE GUSTAVE NADAUD 1 BD EUGENE DUTHOIT 59000 LILLE	725 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 255 Envel. 26935
		987,80 €	OCCE n° 1 593 ECOLE ELEMENTAIRE TURGOT 86 RUE DU FAUBOURG DES POSTES 59000 LILLE	797 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 255 Envel. 26935

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/373

OBJET

Travaux de réhabilitation de l'école Viala
Voltaire, rue de Colmar à Lille - Marché
complémentaire au marché n° 700510 -
Lot 1 : Travaux de démolitions, gros œuvre
et désamiantage.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/102 du 12 février 2007, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la procédure de consultation pour les travaux d'aménagement de l'école Viala Voltaire. Cette école dispose actuellement d'un rez-de-chaussée avec quatre salles de classe et d'un étage sur lequel les quatre espaces d'éducation ont dû être désaffectés en raison de problèmes de sécurité.

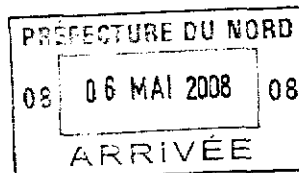
Par ailleurs, compte tenu de la vétusté des locaux du restaurant scolaire Desmoulins, actuellement situé au 256 bis boulevard Victor Hugo, des travaux devaient être entrepris sur ce bâtiment.

C'est pourquoi, l'ensemble des travaux à réaliser sur cette opération consiste, d'une part, après réhabilitation et mise en sécurité de l'école Viala Voltaire, à transférer les quatre salles de classe actuellement utilisées, vers le 1^{er} étage et, d'autre part, à transférer le restaurant scolaire Desmoulins au rez-de-chaussée de l'école Viala Voltaire.

Les travaux de gros oeuvre ont commencé et au cours du nettoyage de la charpente, il a été constaté la présence d'un champignon parasitaire : le mэрule. Les diagnostics préalablement établis n'avaient pas rendu possible la détection de ce champignon et de nombreuses attaques fongiques avec d'irréremédiables dégradations de la charpente ont été constatées.

Il convient de traiter la charpente en mettant à nu les éléments atteints par le parasite, procéder à l'enlèvement des pièces atteintes et éradiquer le champignon par un traitement anti fongique par injection. Dans un second temps, le remplacement des linteaux sera réalisé et les entrants de charpente seront consolidés par reconstitution en résine armée.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux urgents, il est proposé de passer un marché négocié conformément à l'article 35-II-5° qui précise que « peuvent être négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence, les marchés complémentaires de services ou de travaux qui consistent en des prestations qui ne figurent pas dans le marché initialement conclu mais qui sont devenus nécessaires, à la suite d'une circonstance imprévue, à l'exécution du service ou à la réalisation de l'ouvrage tel qu'il est décrit dans le marché initial, à condition que l'attribution soit faite à l'opérateur économique qui a exécuté ce service ou réalisé cet ouvrage ».



Il n'est pas possible de confier les travaux complémentaires de traitement et de consolidation de la charpente à un autre opérateur économique, en raison des problèmes de responsabilité qui en découleraient. En effet, l'entreprise LOUBERT doit réaliser, au titre de son marché, les travaux de renforcement des entrants de la charpente afin de supporter un plancher technique ; c'est pour cette raison que le traitement et le renforcement par de nouveaux éléments de charpente doivent être réalisés par la même entreprise.

Le montant de ce marché complémentaire au lot 1 : Démolitions, gros œuvre, désamiantage, s'élève à 55.589,04 € HT, soit 66.484,49 € TTC représentant une augmentation de 14,75 % du montant du marché initial qui est de 450.735,64 € TTC.

Aussi, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le marché complémentaire sur le lot 1 du marché n° 700510 pour traiter la charpente et conforter les entrées, après décision de la Commission d'Appel d'Offres
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23 – Article 2313 – Fonction 212 – Enveloppe 25364.

ADOPTÉE à l'unanimité

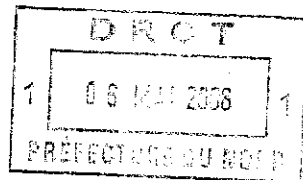
Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Ecoles,



Maurice THORÉ



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/374

OBJET

Mise en sécurité des coursives des écoles Pasteur, Michelet et Cabanis - Appel d'offres.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la modernisation et de la mise en sécurité des établissements scolaires, des travaux de réfection des coursives s'avèrent indispensables et doivent donner lieu à un appel d'offres réparti selon les 3 lots suivants :

Lot	Ecole	Quartier	Objet	Date prévisionnelle de démarrage des travaux	Durée prévisionnelle des travaux
Lot 1	Cabanis	Fives	Réfection des coursives	Toussaint 2008 Vacances scolaires 2009	15 jours 2 mois
Lot 2	Michelet	Centre	Réfection des coursives	Eté 2009	2 mois
Lot 3	Pasteur	Centre	Réfection des coursives	Eté 2008	2 mois

Le coût global de l'opération a été estimé à 410.000 € H.T.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** la réalisation de cette opération
- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation auprès des établissements
- ◆ **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les marchés à passer à la décision de la Commission d'Appel d'Offres
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 23 - article 2313 - fonction 212 Enveloppe 29331 sous réserve de l'inscription des crédits y afférents

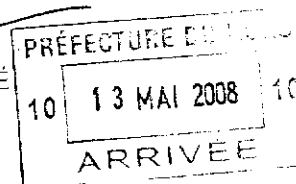
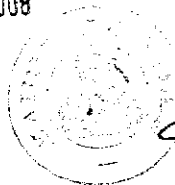
Affiché en Mairie le 29 AVRIL 2008

Réception en Préfecture le 13 MAI 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Ecoles,

Maurice THORÉ



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/375

OBJET

Réhabilitation des façades des Ecoles - Appel d'offres.

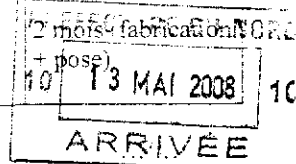
Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Un certain nombre d'écoles nécessite une réfection totale ou partielle de leurs façades (maçonnerie, béton, menuiseries, peintures).

Soucieuse de préserver au mieux son patrimoine, la Ville a décidé de retenir les priorités suivantes réalisables en 2008/2009 et devant donner lieu à un appel d'offres réparti en 6 lots correspondant pour chacun aux écoles reprises ci-après :

Lot	Ecole	Quartier	Objet	Date prévisionnelle de démarrage des travaux	Durée prévisionnelle des travaux
Lot 1	Les Dondaines	Saint-Maurice Pellevoisin	Travaux de menuiseries extérieures	Eté 2008	3 mois à lisser sur vacances scolaires
Lot 2	Victor Duruy	Moulins	Travaux de menuiserie	Toussaint 2008	2 mois (fabrication + pose)
Lot 3	Thierry Launay	Moulins	Travaux de peinture des châssis extérieurs	Octobre 2008	2 mois
Lot 4	Ampère/ Boucher de Perthes	Wazemmes	Remplacement des menuiseries du 1 ^{er} étage	Tranche ferme : école Ampère (vacances Toussaint et Noël 2008) Tranche conditionnelle école Boucher de Perthes (été 2009)	6 à 8 semaines
Lot 5	Béranger	Faubourg de Béthune	Remplacement des fenêtres extérieures et des portes	Vacances de pâques 2009	2 mois (fabrication + pose)
Lot 6	Jeanne Hachette	Faubourg de Béthune	Remplacement des menuiseries	Toussaint 2008	2 mois (fabrication + pose)



Le coût estimatif global de ces opérations est de 465.000 € H.T.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** la réalisation de cette opération
- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation auprès des établissements
- ◆ **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les marchés à passer suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante au Chapitre 23 - Article 2313 - Fonction 213 - Enveloppe 19882 sous réserve de l'inscription des crédits y afférents

ADOPTÉE à l'unanimité

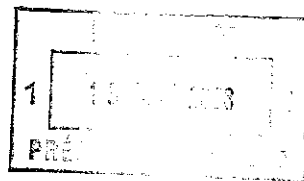
Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **13 MAI 2008**

Par délégation du Maire.
le Conseiller délégué aux Ecoles



(Signature)
Maurice THORÉ



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/376

OBJET

Réfection de la cour de l'école
Maria Montessori – Appel d'offres.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Un certain nombre de cours d'écoles plus ou moins dégradées nécessite une réfection totale ou partielle. Parmi elles, a été jugée prioritaire la cour Montessori (quartier des Bois-Blancs), dont l'opération, estimée à 110.000 € H.T. et réalisable dès septembre 2008 pour une durée de 6 semaines, nécessite un appel d'offres qui sera constitué de 2 lots :

- 1 lot pour la réfection de la cour par elle-même.
- 1 lot pour le jeu et le revêtement en sol souple qui y sera intégré.

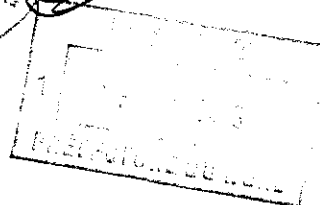
En conséquence, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** la réalisation de cette opération
- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation auprès des établissements
- ◆ **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les marchés à passer suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante au Chapitre 23 - Article 2312 – Fonction 213 – Enveloppe 15553 sous réserve de l'inscription des crédits y afférant

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVRIL 2008

Réception en Préfecture le 13 MAI 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Ecoles,
Madame THORÉ

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/377

OBJET

Réfection des toitures d'écoles -
Appel d'offres.

Rapport de Madame le Maire,

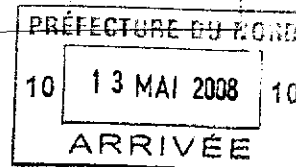
Mesdames, Messieurs.

Un certain nombre de toitures d'écoles se sont fortement dégradées et doivent donner lieu à réfection totale ou partielle.

Pour ce faire, la Ville a retenu les priorités suivantes réalisables en 2008/2009 et devant donner lieu à un appel d'offres réparti en 3 lots correspondant aux écoles ci-après :

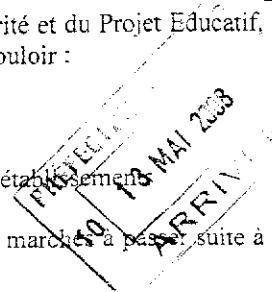
Lot	Ecole	Quartier	Objet	Date prévisionnelle des travaux	Durée prévisionnelle des travaux
Lot 1	Desbordes Valmore	Bois-Blancs	Réfection de la toiture	Tranche ferme : octobre 2008 et deux tranches conditionnelles	2 mois 2 mois 6 semaines
Lot 2	Gutenberg	Vieux-Lille	Réfection de la toiture	Eté 2009	4 mois étalée sur une période de 6 mois
Lot 3	La Fontaine Mme Roland	Saint-Maurice Pellevoisin	Réfection de la toiture	Dès notification du marché à phaser sur périodes de vacances 2008/2009	6 à 8 semaines

Le coût estimatif global de ces opérations s'élève à 470.000 € H.T.



En conséquence, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Éducatif, réunie le 22 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** la réalisation de cette opération
- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation auprès des établissements
- ◆ **AUTORISER** le Maire ou son représentants à signer les marchés à passer suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres




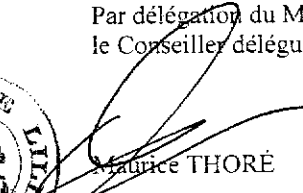
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante au Chapitre 23 - Article 2313 - Fonction 212 - Enveloppe 19885 sous réserve de l'inscription des crédits y afférant

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 13 MAI 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Ecoles,

 
Maurice THORÉ

PRÉFECTURE DU NORD
13 MAI 2008 10
ARRIVÉE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/378

OBJET

Fixation du montant du loyer des professeurs des écoles par rapport à la dotation de l'Etat.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Pour faire suite à la circulaire préfectorale du 20 décembre 2007, il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que la dotation unitaire de l'Etat due aux communes pour compenser les charges des logements des instituteurs a été fixée pour l'année 2007 à 2.671 €, soit au total 58.762 €.

A cet effet, il est rappelé que les logements situés dans les écoles sont réservés aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques lilloises ainsi qu'aux enseignants professeurs des écoles moyennant le paiement d'un loyer.

Dans ce dernier cas, le montant annuel du loyer sera donc basé sur celui de la dotation de l'Etat, soit 2.671 €.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **FIXER**, comme indiqué ci-dessus, le montant du loyer des professeurs des écoles.

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

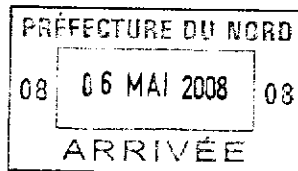
ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Ecoles,



Maurice THORÉ



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/379

OBJET

Procédure adaptée article 30 du Code des Marchés Publics - Marché de séjours multi-activités de loisirs été 2008 pour les services municipaux de Lille et ses communes associées.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Initialement le marché a été lancé sous forme d'un appel d'offres ouvert par délibération n° 08/75 du 28 janvier 2008, le lot n° 5 a été déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres du fait de l'absence de remise d'offre. La CAO a autorisé la relance de ce lot selon les dispositions de l'article 30 du Code des Marchés Publics.

En effet, le présent marché est un marché de services lequel sera passé selon les dispositions de l'article 30 du Code des Marchés Publics. Ce dernier dispose que les marchés et les accords-cadres qui ne sont pas mentionnés à l'article 29 peuvent être passés, quel que soit leur montant, selon une procédure adaptée, dans les conditions prévues par l'article 28.

Ce marché à bon de commande doit répondre aux besoins de la Ville et de ses communes associées en matière de séjours multi-activités de loisirs pour l'été 2008.

Ce marché sera lancé selon les dispositions l'article 30 du Code des Marchés Publics, lequel comprend 5 lots définis comme suit :

LOT	INTITULE DU LOT
Lot 1	Séjours multi activités de loisirs en bord de mer en France métropolitaine pour 12 adolescents.
Lot 2	Séjours multi activités de loisirs en bord de mer en France métropolitaine pour 24 enfants d'âges primaires.
Lot 3	Séjours multi activités de loisirs en moyenne ou haute montagne en France métropolitaine pour 12 adolescents.
Lot 4	Séjours multi activités de loisirs en moyenne ou haute montagne en France Métropolitaine pour 24 enfants d'âges primaires.
Lot 5	Séjour multi activités sur la Côte d'Opale au mois d'août pour 24 enfants d'âges primaires.

Le marché s'exécutera sous forme de bons de commande dont le montant global est estimé à 80.000 € H.T. annuel. Ce marché sera conclu pour une durée de un an non reconductible.

.....

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 22 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée aux Marchés, à lancer la procédure de consultation ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée aux Marchés, à signer le marché, suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses aux documents budgétaires des services concernés dans les trois collectivités.

ADOPTÉE à l'unanimité

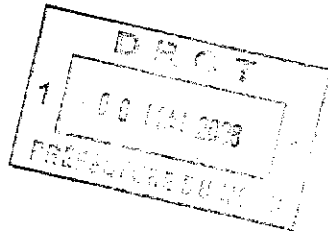
Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Politique
Périscolaire,



Véronique BACLE



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/380

OBJET

Plan pluriannuel de développement de
l'économie sociale et solidaire (PLDESS) -
Subvention à l'association ANIS.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs.

Par délibération n° 07/605 du 15 juin 2007, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire. L'objectif 1 Animer et coordonner le réseau lillois de l'économie sociale et solidaire Axe 1 Echanger autrement vise à promouvoir toutes formes d'échanges non marchands.

L'Association Nord-Internet Solidaire (ANIS), sise 139, rue des Arts à Roubaix, a pour objet de valoriser et promouvoir les usages citoyens et solidaires des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Elle propose en outre une veille et des temps d'échange entre acteurs associatifs et institutionnels sur les sujets de société liés aux TIC.

L'ANIS organise le 19 juin prochain, à Lille, les Rencontres Ouvertes du Multimedia et de l'Internet Citoyen et Solidaire (ROUMICS). Cette manifestation d'envergure transfrontalière, qui se déroulera à la Faculté de droit de Lille II, permettra des échanges et la présentation d'expériences intergénérationnelles innovantes par l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication. Ce type d'expérience représente un vecteur fort de la lutte contre la fracture numérique. La journée sera suivie de visites de sites présentant les expériences menées.

Afin de mettre en œuvre cette manifestation, dont le budget global s'élève à 8.680 €, l'ANIS sollicite une subvention de 2.000 €.

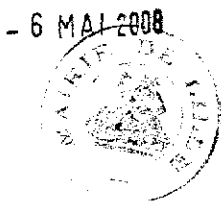
En accord avec les deux instances de pilotage du plan (Comité de pilotage et commission extra-municipale) et la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 2.000 € à ANIS, financée pour moitié par la Ville et pour moitié par la Région Nord/Pas-de-Calais.
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Economie Solidaire - Subventions à diverses associations » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90 - Enveloppe 18456 de nos documents budgétaires.
- ◆ **ADMETTRE** en recettes la subvention de 1.000 € obtenue de la Région sur la ligne intitulée « Economie Solidaire - Participation du Conseil Régional » Chapitre 74 - Article 7472 - Fonction 90 - Enveloppe 21931.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le



Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à l'Economie
Sociale et Solidaire.

Christiane BOUCHART

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/381

OBJET

Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Subvention à l'association EKICOM.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/605 du 15 juin 2007, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire. L'objectif 4 accroître la demande de biens et services solidaires et plus précisément le sous-objectif 4-1, visant à améliorer la visibilité de l'économie sociale et solidaire à Lille et développer la consommation de biens et services solidaires.

L'association Ekicom, sise 58, rue d'Hem à Villeneuve d'Ascq, créée en 2007, a pour objet d'assurer la promotion du commerce équitable et d'en diffuser les valeurs. A l'occasion de la quinzaine du commerce équitable qui se déroule du 25 avril au 11 mai 2008, la proposition d'Ekicom consiste en une opération de sensibilisation du grand public à la consommation responsable. L'objectif est de faire entrer le commerce équitable et biologique dans des lieux non dédiés, fréquentés par un public large, en allant à leur rencontre.

L'idée forte du projet consiste à aller au-delà de l'information grand public, en donnant la possibilité de tester un produit.

Il s'agit de sensibiliser le public en le rendant acteur de sa découverte. L'un des résultats attendus consiste également à rapprocher les commerçants traditionnels et les commerces dédiés au commerce équitable.

Déroulement de l'opération :

1/ Ekicom propose de s'associer avec les cafés et restaurants de Lille pour qu'ils proposent durant la quinzaine « Le Beuk Cola » boisson gazeuse fabriquée en Bretagne à base de sucre roux équitable du Costa Rica et une bière bio fabriquée dans une brasserie régionale à Villeneuve d'Ascq : la « Moulin d'Ascq ». Les cafés et restaurants partenaires auront à leur disposition des triptyques à placer sur les tables avec une face présentant le Beuk Cola, une face présentant la bière « Le Moulin d'Ascq » et une autre présentant le commerce équitable et biologique.

2/ Ekicom propose de s'associer avec les commerces de proximité de centre ville en leur proposant des sacs 100 % commerce équitable produits en Inde en toile de jute et plastique recyclé.

Pour ces 2 actions, les lieux ayant choisi ce concept seront identifiés par un rectangle de moquette de couleur posée sur le trottoir à l'entrée (avec une sous couche de plastique recyclé).

.../...

Pour ouvrir la quinzaine le 26 avril, une parade animée défilera dans les rues de Lille à l'occasion de laquelle seront distribués des flyers présentant le commerce équitable, l'action « Beuk Cola, Moulin d'Ascq & sac équitable ».

Un blog sera également créé dont l'adresse figurera sur tous les supports de communication associés à l'opération pour présenter l'économie sociale et solidaire, les partenaires de l'opération et le programme de toutes les actions menées par les entreprises ou associations lilloises de commerce équitable.

Afin de mettre en œuvre ce dispositif de promotion du commerce équitable, dont le coût s'élève à 5.000 €, il est proposé d'accorder une subvention de 3.333 € à Ekicom, financée à hauteur de 1.666,50 € par la Ville et 1.666,50 € par la Région Nord/Pas-de-Calais versés directement à la Ville dans le cadre du PLDESS.

En accord avec les deux instances de pilotage du plan (Comité de pilotage et commission extra-municipale) et la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 3.333 € à l'Association Ekicom
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Economie Solidaire - Subventions à diverses associations » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90 - Enveloppe 18456 de nos documents budgétaires,
- ♦ **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de la Région de 1.666,50 € sur la ligne intitulée « Economie Solidaire - Participation du Conseil Régional » Chapitre 74 - Article 7472 - Fonction 90 - Enveloppe 21931.

ADOPTÉE à l'unanimité

29 AVR. 2008

Affiché en Mairie le

Réception en Préfecture le **6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à l'Economie
Sociale et Solidaire,




Christiane BOUCHART

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/382

OBJET

Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Subvention à la Fédération universitaire et polytechnique de Lille.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/605 du 15 juin 2007, la Ville a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire. L'objectif 2, sous objectif 2.2 vise à développer et consolider les filières d'activité. l'objectif 3 sous objectif 3.3 vise, quant à lui, à encourager les formes d'entrepreneuriat collectif.

Dans le cadre du partenariat initié avec la Ville, les acteurs de l'économie sociale et solidaire et la DIESS pour favoriser la sensibilisation des étudiants des établissements de l'université catholique, la Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille (FUPL) sise 60, boulevard Vauban à Lille a dédié sa journée d'intégration en octobre dernier à l'entrepreneuriat social et solidaire. Face à l'intérêt manifesté par les étudiants, la Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille décide d'aller plus loin en participant à la réflexion concernant la création d'un nouveau concept de vente réunissant plusieurs univers d'écoproduits (alimentation, produits d'entretien, produits du corps, textile, habillement, ameublement/décoration, éco-construction, librairie, jardinerie..).

Les finalités de ce projet sont multiples et répondent aux attentes exprimées par les acteurs de l'économie sociale et solidaire :

- avoir une vitrine « éco produits » sur la Ville de Lille d'un modèle économique respectueux des principes de l'économie sociale et solidaire ,
- permettre aux entreprises, porteurs de projets, associations, issus de l'économie solidaire ou respectant ces principes de s'associer pour développer un projet dans ces domaines,
- créer des passerelles entre différents réseaux qui réfléchissent à la création d'éco-centres (Biocoop, acteurs du commerce équitable...),
- créer de la diversité commerciale à un moment où les écoproduits sont de plus en plus recherchés par les consommateurs.

Les étudiants impliqués pour la réalisation de ce travail d'expertise seront amenés à explorer les pistes de conditions de réalisation d'un tel projet en respect des valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Pour mener à bien ce projet, dont le budget total s'élève à 18.500 €, la FUPL sollicite une subvention de 8.000 €.

.../...

En accord avec les deux instances de pilotage du plan (Comité de pilotage et commission extra-municipale) et la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

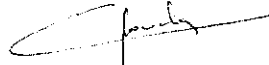
- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, la Conseillère déléguée à l'Economie Sociale et Solidaire de la convention entre la Ville et la FUPL.
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention à la Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille d'un montant de 8.000 € dans le cadre du PLDESS, financés pour moitié par la Ville et pour moitié par la Région Nord/Pas-de-Calais,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Economie Solidaire - Subventions à diverses associations » Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90 - Enveloppe 18456, de nos documents budgétaires,
- ◆ **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de la Région de 4.000 € sur la ligne intitulée « Economie Solidaire - Participation du Conseil Régional » Chapitre 74 - Article 7472 - Fonction 90 - Enveloppe 21931.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **- 6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à l'Economie
Sociale et Solidaire,



Christiane BOUCHART



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/384

OBJET

Subvention Ville d'art et d'histoire
à l'Office de Tourisme de Lille.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En juin 2004, la Ville de Lille a obtenu le label Villes et Pays d'art et d'histoire. A cette occasion, une convention a été passée entre la Ville et le Ministère de la Culture qui définit les objectifs en termes de valorisation et de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine. A ce titre, la Ville met en œuvre un programme de visites guidées complémentaires de celui de l'Office de Tourisme, couvrant l'ensemble du territoire de la ville et de ses deux communes associées et s'adressant aussi bien aux Lillois qu'aux touristes. Ces visites seront menées par les guides conférenciers de l'Office de Tourisme, agréés par le Ministère de la Culture pour exercer dans les Villes et Pays d'art et d'histoire.

Les relations et objectifs communs entre la Ville et l'Office de Tourisme sont définis par la convention cadre adoptée en Conseil Municipal le 22 mai 2006.

Sur la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2008, 231 visites sont programmées par la Direction du Patrimoine (service Ville d'art et d'histoire), permettant notamment l'ouverture du beffroi au public, une visite mensuelle et gratuite de découverte d'un quartier de Lille et le programme « une heure un site ». Ces visites seront animées par l'Office du Tourisme qui sollicite ainsi la Ville par l'octroi d'une subvention de 3.998 € pour la mise en œuvre de ces 130 visites.

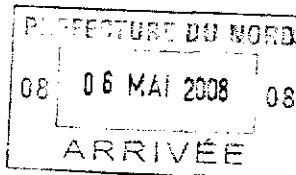
En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 3.998 € à l'Office de Tourisme de Lille
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au Chapitre 65, Article 6574, Fonction 324, Enveloppe 26973 (Ville d'art et d'histoire – subventions).

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine.

Dominique PLANCKE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/385

OBJET

Travaux de réfection du clocher de l'église
du Sacré Cœur - Avenant n° 1 au marché
n° 60210 portant sur les travaux de mise en
sécurité et avenant n° 1 au marché n° 701341
portant sur les travaux de restauration.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

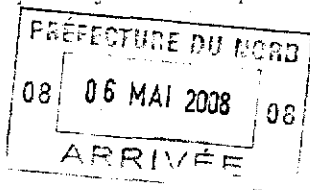
Par délibération n° 06/876 du 13 novembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé les travaux de mise en sécurité du clocher de l'église du Sacré Cœur. Le marché n° 60210 a été attribué à l'entreprise MCCM pour un montant de 605.975,53 € TTC.

Par délibération n° 07/425 du 21 mai 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un marché négocié portant sur les travaux de restauration du clocher de l'église du Sacré Cœur. Ce marché négocié a été conclu avec l'entreprise titulaire du marché de mise en sécurité en raison :

- des garanties en responsabilité sur l'exécution globale des travaux permettant l'acquisition de la garantie décennale,
- de l'économie financière à réaliser sur l'exécution des travaux de restauration bénéficiant des installations existantes sur le chantier de mise en sécurité, en particulier les coûts de montage et démontage des échafaudages, les coûts d'installation des bases de vie et les coûts d'installation des protections du chantier, applicables en une seule fois,
- des gains de temps, liés à l'exécution des deux chantiers en temps masqué, générant de fait une réduction du délai global du chantier et donc des économies liées aux révisions de prix applicables sur l'ensemble de l'opération.

Le marché n° 701341, portant sur les travaux de restauration, a été attribué à l'entreprise MCCM pour un montant de 271.085,96 € TTC.

La durée initiale du marché de mise en sécurité était fixée à 10 mois à partir du 15 mars 2007. Compte tenu des travaux de restauration, dont la durée est fixée à 12 mois et dont l'exécution est étroitement liée aux travaux de mise en sécurité, il convient de définir une nouvelle date de fin pour le chantier portant sur les travaux de mise en sécurité. Cette date doit tenir compte des périodes de congés des entreprises et des journées d'intempéries, mais également du démontage des échafaudages, de la base vie, de la palissade de chantier (ces installations étant prévues dans le cadre du marché de mise en sécurité mais utilisées dans le cadre des travaux de restauration) et de la remise en état des abords. La date de fin du chantier portant sur les travaux de mise en sécurité est de ce fait reportée au 22 mai 2008. De même, la date de fin du chantier de restauration est reportée au 22 mai 2008 afin de tenir compte des jours d'intempéries et des périodes de congés de l'entreprise.



Aussi, en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

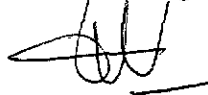
- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au marché n° 60210 portant sur les travaux de mise en sécurité du clocher de l'église du Sacré Cœur prolongeant la durée du marché jusqu'au 22 mai 2008
- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au marché n° 70341 portant sur les travaux de restauration du clocher de l'église du Sacré Cœur prolongeant la durée du marché jusqu'au 22 mai 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

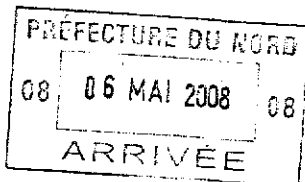
Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine,



Dominique PLANCKE



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/386

OBJET

Patrimoine – Cotisations –
Renouvellement d'adhésions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille adhère depuis plusieurs années à "l'Association pour la mise en valeur des espaces fortifiés de la région Nord/Pas-de-Calais". Cette association a pour but d'accompagner les villes dans leurs projets de préservation et de valorisation de leurs fortifications. Cette promotion du patrimoine fortifié est assurée par la mise en œuvre d'expositions itinérantes, d'actions en milieu scolaire et par l'organisation d'une Journée Régionale des Villes Fortifiées.

La Ville souhaite renouveler son adhésion à ladite association, sise au 98 rue des Stations à Lille. La cotisation pour ce renouvellement d'adhésion, au titre de l'année 2008, s'élève à 2.414,46 €.

Par ailleurs, la Ville adhère depuis plusieurs années à l'association "Beffrois et patrimoine" qui développe une coopération transfrontalière avec les gouvernements flamand et wallon pour valoriser les beffrois du Nord de la France depuis peu inscrits sur la prestigieuse liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco, rejoignant ainsi leurs voisins de Belgique classés depuis 1999.

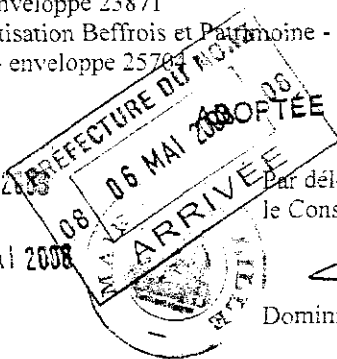
Afin de poursuivre cette mission et l'engagement de la Ville par rapport à cette nouvelle opportunité de valorisation de son patrimoine, il lui est proposé de signer la nouvelle convention établie pour l'année 2008 avec l'Association « Beffrois et patrimoine » d'une part et de verser, d'autre part, à ladite association la somme de 7.500 € correspondant pour l'année 2008 à l'adhésion de la Ville à l'association.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le renouvellement de l'adhésion de la Ville à "l'Association pour la mise en valeur des espaces fortifiés de la région Nord/Pas-de-Calais" pour un montant de 2.414,46 € et le renouvellement de l'adhésion à l'association "Beffrois et patrimoine". pour un montant de 7.500 €, au titre de l'année 2008.
- ♦ **IMPUTER** les sommes correspondantes sur les lignes budgétaires suivantes :
 - Adhésions et renouvellement d'adhésions – chapitre 011 – article 6281 – fonction 30 – enveloppe 23871
 - Adhésion et cotisation Beffrois et Patrimoine - chapitre 011 - article 6281 - fonction - 324 - enveloppe 25704

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

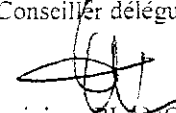
Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008



ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,

le Conseiller délégué au Patrimoine,


Dominique PLANCHE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/387

OBJET

Patrimoine – Attribution de subventions
au titre de l'année 2008 - 2^{ème} trimestre.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville souhaite aider les associations suivantes qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois. Elles mettent, en effet, en place des actions qui nécessitent un travail de longue haleine (visites, expositions, concerts, conférences...) et qui visent à faire connaître au plus grand nombre notre patrimoine commun.

Associations	Subvention proposée	Objectifs	Budget global
Amis de l'orgue de Saint-Martin d'Esquermes 10 place de l'Arbonnoise 59000 Lille	2.000€	Organisation d'un cycle gratuit d'auditions d'orgue pendant tout l'été 2008.	2.500€
Denier des Ecoles laïques de Lille 4 rue Frédéric Mottez 59000 Lille	7.500€	Fonctionnement de l'Ecomusée et visites autour de la "mémoire de l'histoire de l'Ecole".	16.900€
Institution du Bataillon des Canonniers Sédentaires de Lille 44 rue des Canonniers 59000 Lille	1.700€	Fonctionnement du musée de l'Institution du Bataillon des Canonniers Sédentaires de Lille.	67.550€
Jonckheere les Amis de l'Observatoire de Lille 1 impasse de l'Observatoire 59 000 Lille	400€	Préparation du centenaire de la lunette de l'Observatoire à travers une exposition.	704.20€
Musée Hospitalier Régional de Lille 23bis rue d'Emmerin 59 139 Noyelles les Seclin	3.500€	Fonctionnement des activités de l'association qui vise à sauvegarder et faire découvrir le patrimoine hospitalier.	23.910€
Promotion du Jardin Vauban Chalet des Chèvres Avenue Léon Jouhaux 59000 Lille	3.000€	Réalisation de la 18 ^{ème} saison du théâtre le Petit Jacques, avec en point d'orgue les Journées européennes du Patrimoine 2008.	86.000€
Société des Sciences Hospice Comtesse Rue de la Monnaie 59000 Lille	2.000€	Diffusion de connaissance en Beaux-Arts et Patrimoine et remise de distinctions aux personnalités régionales remarquables	3.000€

Amis de l'église Saint-Maurice 17 parvis Saint-Maurice 59000 Lille	21 000 €	Assurer l'ouverture au public des églises Saint-Etienne et Saint-Maurice (recrutement d'un gardien)	21 000 €
Université Populaire de Lille 99 rue Saint Sauveur 59000 Lille	5.340€	Assurer, dans le cadre de la laïcité, des conférences culturelles, historiques, scientifiques et patrimoniales.	34.430€

La subvention destinée à l'association pour la Promotion du Jardin Vauban sera reprise dans un avenant au contrat d'objectifs conclu avec la dite association. Cet avenant sera validé par une délibération devant intervenir ultérieurement.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement des subventions aux associations précitées, pour une somme globale de 46.440 €
- ♦ **IMPUTER** les sommes correspondantes sur les lignes budgétaires suivantes :
 - Aide aux projets culturels patrimoniaux – chapitre 65 – article 6574 – fonction 30 – enveloppe 3252
 - Subventions associations Amis des églises - chapitre 65 - article 6574 - fonction 025 - enveloppe 22536

Affiché en Mairie le

29 AVR. 2008

ADOPTÉE à l'unanimité

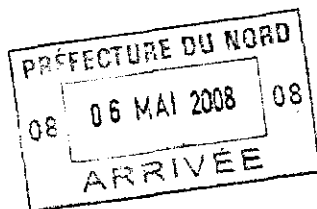
Réception en Préfecture le

6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine,



Dominique PLANCKE



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/388

OBJET

Service d'archéologie - Exposition
« Jeanne de Constantinople, comtesse
de Flandre et de Hainaut » -
Autorisation de lancer les procédures
de marchés publics sur appel d'offres
(annule et remplace la délibération
n° 08/99 du 28 janvier 2008).

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/99 du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de marchés pour la réalisation de l'exposition « Jeanne de Constantinople, comtesse De Flandre et de Hainaut ». Au vu d'un ajustement des besoins, il convient de modifier la répartition des lots du marché.

L'exposition consacrée à « Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut » sera présentée au Musée de l'Hospice Comtesse, du 18 octobre 2008 au 18 janvier 2009. Nicolas DESSAUX, Conservateur du Patrimoine, en sera le commissaire.

Cette exposition réunira plus d'une centaine d'œuvres du XIII^e siècle : manuscrits enluminés, sculptures, pièces d'orfèvrerie, et des objets de la vie quotidienne au Moyen Age. Le tombeau de Jeanne de Flandre, découvert dans les fouilles archéologiques de l'abbaye de Marquette menées avec le soutien de la Ville de Lille, sera présenté pour la première fois au public.

Pour la mise en œuvre de cette exposition, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé. Le marché est alloté de la manière suivante :

- Lot 1 : « aménagement muséographique de l'exposition »
- Lot 2 : « édition, impression et diffusion du catalogue de l'exposition »
- Lot 3 : « conditionnement et transport des œuvres »
- Lot 4 : « fourniture et mise en œuvre d'un dispositif de climatisation des vitrines de l'exposition »

Le coût global de cette opération s'élève à 240.000 € TTC.

Le présent marché est conclu pour une période de 8 mois à compter de la date de notification du marché pour les lots 1, 3 et 4 et pour une période de 18 mois à compter de la date de notification du marché pour le lot 2.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le lancement d'une procédure d'appel d'offres

.../...

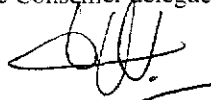
- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les différentes pièces du marché après décision de la Commission d'Appel d'Offres

ADOPTÉE à l'unanimité

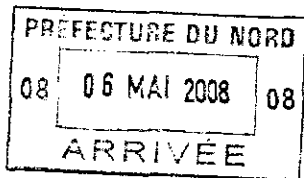
Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à l'Archéologie,



Dominique PLANCKE



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/389

OBJET

Agenda 21 Lillois - Renouvellement
de l'adhésion de la Ville à l'Association
Energie Cités.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames. Messieurs,

La gestion des ressources énergétiques est un enjeu essentiel compte tenu de l'accroissement des consommations d'énergie, de la pollution et des nuisances urbaines, des émissions de gaz à effet de serre, de la production croissante de déchets...

Des solutions techniques existent et les municipalités ont plus que jamais un rôle stratégique à jouer.

Pour les y aider, l'association Energie Cités apporte à ses membres des informations sur la mise en place de politiques énergétiques locales durables. Le réseau s'étend sur 27 pays européens et compte près de 1 000 municipalités entre 100 000 et 300 000 habitants.

Les objectifs majeurs de cette association, née en 1990 et domiciliée 2 chemin de Palente - 25 000 Besançon, sont les suivants :

- => renforcer le rôle, le pouvoir et les compétences des villes dans le domaine de l'efficacité énergétique
- => organiser le débat sur la politique et les propositions des institutions de l'Union Européenne dans le domaine de l'énergie, de l'environnement et de la politique urbaine
- => développer les initiatives des villes pour les échanges d'expériences, les transferts de savoir-faire et le montage de projets communs

Par délibération n° 02/368 du 13 mai 2002, la Ville de Lille a adhéré à cette association. Un renouvellement a été opéré à cinq reprises par les Conseils Municipaux du 12 mai 2003 (n° 03/395), du 17 mai 2004 (n° 04/369), du 23 mai 2005 (n° 05/288), du 22 mai 2006 (n° 06/310) et du 2 avril 2007 (n° 07/210).

Le bilan d'activités 2007 correspondant aux attentes de la Municipalité et, à l'occasion du renouvellement de l'adhésion, l'association propose de poursuivre son action engagée dans les domaines suivants :

- => réduire l'écart de performance énergétique entre les nouveaux Etats membres et pays candidats
- => faire reconnaître et fédérer les collectivités locales comme étant, par leur proximité aux citoyens, les principaux acteurs de la politique énergétique intelligente
- => renforcer les objectifs de l'UE dans tous les domaines liés à leur domaine d'activité
- => admettre que la politique énergétique de demain sera une politique partagée avec tous les acteurs de la société
- => intégrer le concept d'énergie intelligente dans l'ensemble des politiques sectorielles communautaires
- => généraliser et faire connaître les bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves

⇒ faire profiter la Ville du réseau pour communiquer et faire valoir les actions engagées et pour alimenter l'organisation d'événements.

En 2006, la Ville de Lille a acheté l'exposition Imagine réalisée par Energie Cités. Suite à la tournée de cette exposition en 2007, un appel à projets a été lancé. Les nombreuses contributions ont permis de consolider les directions prises par la politique énergétique de notre territoire, d'autres ont ouvert de nouvelles perspectives. L'action de la Ville est reconnue. En effet, la Ville de Lille a obtenu le 3^{ème} prix Display lors de la remise officielle des European Energy Awards à Riga le 26 octobre 2006.

En 2007, la Ville de Lille s'est investie avec 15 partenaires européens, membres de l'association, dans le montage du projet CYBER (Communicate Your Building Energy Ratios) qui a été accepté le 14 mars 2008. Il s'agit d'un financement européen pour l'affichage des performances énergétiques dans les écoles, accompagnée d'animations pédagogiques et d'événements, qui commencera dès la rentrée des classes 2008.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le renouvellement de cette adhésion dont le coût annuel, pour l'année 2008, s'élève à 2.000 € TTC
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6281, fonction 833, enveloppe 30401: ligne Adhésions aux associations,

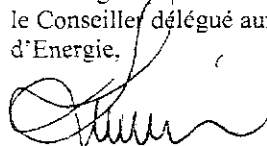
ADOPTÉE à l'unanimité

29 AVR. 2008

Affiché en Mairie le

Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Economies
d'Energie,


Philippe TOSTAIN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/390

OBJET

Mission de maîtrise d'œuvre - Accord cadre portant sur les travaux de restructuration du Centre Technique Municipal, rue de Bargues à Lille.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Technique Municipal, situé rue de Bargues à Lille, comporte des bâtiments accueillant à la fois des bureaux, des lieux de vie, des entrepôts, des lieux de stockage et de garage et des ateliers de production sur un terrain d'environ 1,78 ha.

Le C.T.M. a été agencé en 1960 par la création du bâtiment central, une deuxième tranche de travaux a été exécutée de 1970 à 1973 pour les hangars de la restauration scolaire et le service électrique le long de la voie ferrée, enfin le site a été aménagé pour y implanter le garage municipal et les bâtiments de la propreté publique en 1975.

Enclavé entre les voies du périphérique et la voie de chemin de fer, dans le quartier du Faubourg de Béthune, ce site accueille également une station de carburant, un terrain de stationnement pour les gens du voyage, les brigades canines de la Police Municipale et de la Police Nationale et la fourrière pour animaux errants.

Les bâtiments conçus en parpaings disposent d'une toiture en tôle de fibro-ciment dont la restauration est prévue par tranches à partir de 2009, le maître d'œuvre venant d'être désigné sur cette opération. Parallèlement, les aménagements intérieurs doivent être repensés compte tenu de leur destination et de l'évolution des métiers.

C'est en ce sens qu'un schéma directeur d'aménagement du site vient d'être lancé visant à répartir selon un concept programmatique les différents locaux par typologie.

Afin de mettre en œuvre ce réaménagement du site, il est proposé, conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics relatif aux procédures spécifiques de maîtrise d'œuvre et à l'article 76 relatif aux accords cadres et en application de la loi MOP et de son décret d'application n° 93-1268 du 29 novembre 1993 et de l'arrêté du 21 décembre 1993, de lancer une consultation pour les missions de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de restructuration du site du C.T.M..

Les différents éléments de mission confiés à l'équipe de maîtrise d'œuvre au titre de l'accord cadre seraient :

- 1) Dans un premier temps, le diagnostic technique selon le scénario d'intervention retenu, permettant de prioriser et de définir les différentes étapes d'études et de travaux. Le diagnostic portera notamment sur les possibilités d'économies en fluides, eau, éclairage, thermique et l'aménagement prioritaire du service de la propreté publique.

.../...

- 2) Dans un second temps, chaque phase fera l'objet des missions de base de maîtrise d'œuvre, en particulier les études d'avant projet, l'élaboration du projet, l'assistance à la passation des contrats de travaux, la direction de l'exécution des travaux et la réception pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Les appels d'offres de travaux prévus pour la réalisation des différentes phases de la restructuration du site s'inscriront dans le phasage financier global de l'opération.

L'accord cadre sera donc conclu pour un période maximale de huit ans et les marchés de travaux subséquents feront chacun l'objet d'une consultation spécifique en fonction de l'étape de restructuration dans lesquels ils s'inscrivent. La durée de l'accord cadre est fixée à huit ans compte tenu du montant des investissements à consentir sur le site amortissables sur une période supérieure à quatre ans.

Aussi, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement durable, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

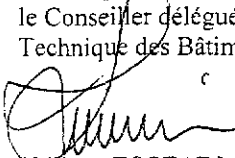
- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à lancer la consultation pour l'accord cadre de maîtrise d'œuvre afin de désigner une équipe pluridisciplinaire en charge des travaux de restructuration du site du Centre technique Municipal de Lille

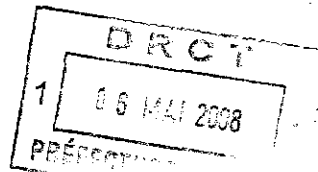
ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Gestion
Technique des Bâtiments Communaux,


Philippe TOSTAIN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/391

OBJET

Accord cadre portant sur les missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination de chantiers pour les communes de Lille, Hellemmes et Lomme.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme réalisent de nombreux chantiers qui requièrent, conformément à la réglementation, un pilotage, dès lors qu'au moins deux entreprises interviennent simultanément sur le même chantier.

Ces missions d'O.P.C. comprennent :

- l'organisation générale du chantier afin de respecter le planning de la construction,
- la définition de l'ordonnancement de l'opération par la définition d'un chemin critique,
- la coordination et le pilotage des travaux afin d'assurer la maîtrise économique du projet,
- la direction des réceptions et des levées de réserves en fin de chantier.

C'est en ce sens qu'il est proposé, conformément à l'article 76 du Code des Marchés Publics relatif aux accords cadres et en application de la loi MOP et de son décret d'application n° 93-1268 du 29 novembre 1993 et de l'arrêté du 21 décembre 1993, de lancer une consultation portant sur les missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination de chantiers.

La durée de l'accord cadre est fixée à 4 ans. Il sera retenu 4 opérateurs économiques pour l'attribution des marchés subséquents à l'accord cadre.

Aussi, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à lancer la consultation pour l'accord cadre portant sur les missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination pour les travaux des communes de Lille, Hellemmes et Lomme

ADOPTÉE à l'unanimité

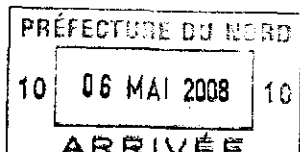
Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

- 6 MAI 2008

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,
Le Conseiller délégué à la Gestion
Technique des Bâtiments.

Philippe TOSTAIN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/392

OBJET

Soutien aux pratiques amateurs.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille accorde son soutien aux pratiques amateurs développées par les associations s'inscrivant dans le cadre de sa politique artistique et culturelle. Pour cela, elle attribue des subventions aux associations culturelles, reprises dans le tableau ci-après.

Association	Budget Prévisionnel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputation budgétaire
Le Madrigal de Lille 32 rue Casimir Delavigne 59000 Lille	16 100 €	Le Madrigal de Lille, ensemble vocal de 25 chanteurs amateurs, membre de la Fédération A Cœur Joie, développe son activité autour de l'excellence musicale. Le Madrigal s'est produit en concert les 2 février et 29 mars 2008 à l'église St Martin d'Esquermes, autour d'œuvres du XXème siècle de Benjamin Britten, Emil Cossetto, Samuel Barber ou Eric Whitacre et programme une prestation dans le cadre de la Fête de la Musique. Il travaille également sur de nouveaux répertoires tels que la chanson populaire et le tango argentin.	800 €	Chap 65 art 6574 fet 30 env 30777
Ensemble vocal Roland de Lassus 19 rue C. Delavigne 59000 Lille	608 €	L'association propose différents concerts dans les foyers-résidences et maisons de retraite. Elle se produit également lors de la Fête de la Musique, de la Sainte Cécile et d'un concert de chants de Noël dans le cadre de Choralille.	250 €	Chap 65. art 6574, fet 30, env 30777
Société chorale Club Orphéonique Fivois 10 rue du 14 juillet 59260 Hellemmes		Le Club orphéonique fivois, qui répète chaque semaine à la salle Alain Colas, dans le quartier de Fives, se produit lors d'une dizaine de concerts dans les maisons de retraite de Lille et Hellemmes et à l'occasion de la Sainte Cécile.	400 €	Chap 65 art 6574 fet 30 env 30777
Jeunesses Musicales de France Délégation Lille-Métropole 31 rue des Fossés 59000 Lille	56 130 €	L'association est soutenue pour sa programmation musicale à Lille, proposée cette année au Grand Bleu, au Palais des Beaux-Arts et au Conservatoire. Elle souhaite renforcer ses actions en direction des publics en difficulté d'insertion sociale, des seniors et du public périscolaire et propose désormais des ateliers de sensibilisation à destination du jeune public et des enseignants, en parallèle de sa programmation de concerts.	5 000 €	Chap 65 art 6574 fet 30 env 30777

Association	Budget Prévisionnel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputation budgétaire
Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire 51 rue de l'Amiral Mouchez 75013 Paris		Cette subvention est attribuée au FONJEP pour la participation au financement du poste d'Animateur de l'association Jeunesses Musicales de France Nord/Pas-de-Calais, sise rue des Fossés à Lille. Le contrat de financement de ce demi-poste a été approuvé par délibération n° 82/541 du 17 décembre 1982. Les Jeunesses Musicales de France ont pour mission l'organisation de concerts ou de spectacles scolaires et tous publics, d'actions spécifiques, de stages et de rencontres et, de façon générale, la recherche de tout moyen susceptible de contribuer au développement des pratiques musicales des jeunes artistes et des amateurs.	20 005 €	Chap 65, art 6574, fct 311, env 21917
Théâtre				
Les Chantiers de l'Inédit 164 bd Montebello 59000 Lille	4 700 €	L'association propose des ateliers hebdomadaires de pratique théâtrale amateur ouverts aux enfants et aux adultes au sein de la Maison de quartier de Vauban Esquermes. Un spectacle sera créé dans ce cadre en avril-mai 2008 puis diffusé dans les centres sociaux de Lille.	1 100 €	Chap 65 art 6574 fct 30 env 30777

Afin de permettre à ces associations de mener à bien leurs projets, il est demandé au Conseil Municipal, en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions énumérées dans le tableau ci-dessus,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts :
 - au chapitre 65, article 6574, fonction 30, enveloppe 30777,
 - au chapitre 65, article 6574, fonction 311, enveloppe 21917.

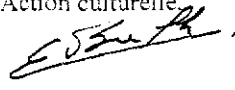
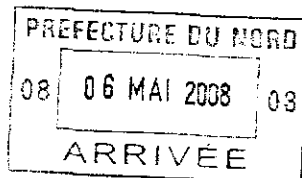
29 AVR. 2008

Affiché en Mairie le

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à
l'Action culturelle.


Catherine BULKE


DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/393

OBJET

Subventions au Théâtre du Nord et
à l'Ecole Professionnelle Supérieure
d'Art Dramatique

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille accorde son soutien, depuis plusieurs années, au Théâtre du Nord et à l'Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique, dont l'action s'inscrit dans le cadre de sa politique culturelle.

Les avenants aux conventions financières ci-joints sont établis afin de permettre l'attribution des subventions, détaillées ci-dessous, au Théâtre du Nord et à l'Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique pour l'exercice 2008.

Structure	Budget Prévision- nel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputation budgétaire
SARL Théâtre du Nord 19 rue des Champs 59200 Tourcoing	4 890 377€	<p>Le Théâtre du Nord est soutenu pour le développement de son projet artistique et culturel autour de la création, la diffusion et la production théâtrales. En 2008, il associe par la coproduction de spectacles les metteurs en scène Laurent Hatat, directeur de la compagnie Anima Motrix et Gloria Paris, de la compagnie Acte V.</p> <p>Le Théâtre du Nord coproduit cette saison "(Mon) Copperfield". d'après Charles Dickens, mis en scène par Dominique Sarrazin. Il présentera la création "Alice et Cetera", mis en scène par Stuart Seide, avec la présence de six comédiens du collectif d'acteurs du Théâtre du Nord.</p> <p>Il accueille également de nombreux spectacles, mis en scène par Julie Brochen, Jérôme Deschamps, Charles Tordjman, etc. Le Théâtre du Nord poursuit par ailleurs son action en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes acteurs issus de l'Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique, ainsi que les tournées en France de ses productions et coproductions, parmi lesquelles "Domage qu'elle soit une putain" et "Hijra", mises en scène par Stuart Seide, "La mastication des morts", mise en scène par Eva Vallejo de la compagnie d'Interlude ou "Nathan le Sage", mise en scène par Laurent Hatat.</p>	<p>Subvention totale de fonctionnement 2008 : 464.969 €</p> <p>Acompte voté en décembre 2007 : 232.484,50 €</p> <p>Subvention Culture proposée : 232.484,50 €</p>	<p>Chap 65. art 6574, fonction 313, env 15265 et Chap 65. art 6574, fonction 30, env 30777</p>

Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique 4 place du Général de Gaulle 59000 Lille	507 967 €	L'Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique, qui propose une formation professionnelle de trois ans au métier de comédien, a accueilli une deuxième promotion en octobre 2006. L'association est soutenue pour les dépenses liées aux fluides et à la maintenance du bâtiment accueillant les étudiants. Elle est subventionnée sur présentation de factures. La subvention de 21 000 € dont fait l'objet la présente délibération correspond au solde de subvention pour l'exercice 2007, d'un montant de 7 000 €, auquel s'ajoute le tiers de la subvention attribuée pour l'exercice 2008, soit 14 000 €, conformément à la convention financière établie avec la Ville. <i>Les trois années de formation de l'Ecole permettent l'acquisition des fondamentaux (voix parlée, pratiques corporelles, chant et technique vocale, etc), ainsi que la confrontation aux exigences artistiques des metteurs en scène encadrant les ateliers d'interprétation. L'école met par ailleurs en relation les élèves avec le monde théâtral national et régional et établit des contacts avec les écoles de théâtre européennes.</i>	Subvention totale 2008 : 42.000 €	Chap 65. art 6574, fonction 313, env 21779
			Acompte voté en décembre 2007 : 21.000 €	
			Subvention Culture proposée : 21.000 €	

Afin de permettre au Théâtre du Nord et à l'Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique de mener à bien leur projet en 2008, il est demandé au Conseil Municipal, en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions détaillées ci-dessus.
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les avenants aux conventions financières ci-annexés.
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au Budget 2008 dont les imputations budgétaires sont reprises dans le tableau.

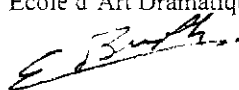
ADOPTÉE à l'unanimité

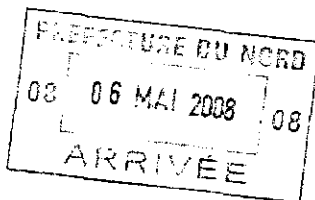
Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le

6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
 la Conseillère déléguée au Théâtre du Nord
 et à l'Ecole d'Art Dramatique.


 Catherine BULKE



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/394

OBJET

Lille Grand Palais - Construction d'un nouveau hall d'exposition - Mission de programmation architecturale - Groupement de commande avec Lille Métropole Communauté Urbaine - Avenant n° 1 à la convention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/1141 du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction d'un nouveau hall d'exposition pour Lille Grand Palais et a décidé de se joindre à Lille Métropole Communauté Urbaine en groupement de commande afin de mener les études de faisabilité et de programmation de cet ouvrage.

Ces nouvelles surfaces d'exposition seront construites sur les terrains disponibles de la ZAC Euralille II aux abords du boulevard périphérique Est entre l'actuel bâtiment de Lille Grand Palais et le siège du Conseil régional Nord/Pas-de-Calais.

Cette construction prévoit :

- La création de locaux d'exposition pour 10 000 m² SHON avec nécessité de lier l'aire de livraison actuelle de Lille Grand Palais avec l'aire de livraison projetée de ces nouvelles surfaces par le biais d'un pont franchissant la rue des Cités Unies et la nécessité d'une liaison piétonne directe entre Lille Grand Palais actuel et la future aire d'exposition
- La création d'un parking de 500 places pour véhicules légers et de 24 places pour bus, cet ouvrage occupant les deux premiers niveaux sous les nouvelles surfaces d'exposition
- La construction d'environ 11 500 m² SHON de bureaux, en juxtaposition des nouvelles surfaces d'exposition, en un seul immeuble de manière indépendante.

La convention prévoit, en son article 2, que la consultation qui donnera lieu à la signature d'un marché public pour le choix d'un programmiste sera lancée selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics). Or, afin de permettre de mener des négociations avec le titulaire qui sera retenu à l'issue de la consultation, il est proposé de lancer la consultation conformément à l'article 35-1-2° du Code des Marchés Publics qui précise que *« peuvent être négociés après publicité préalable et mise en concurrence, les marchés et accords cadres, notamment les marchés de services financiers... et les marchés de prestations intellectuelles telles que la conception d'ouvrage, lorsque la prestation de services à réaliser est d'une nature telle que les spécifications du marché ne peuvent être établies préalablement avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres »*.

.. /...

Aussi, en accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 25 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commande avec Lille Métropole Communauté Urbaine portant sur la modification de l'article 2 afin d'y préciser le type de consultation pour la désignation d'un programmiste en charge des études de faisabilité, de l'élaboration du programme et de l'estimation financière du projet.

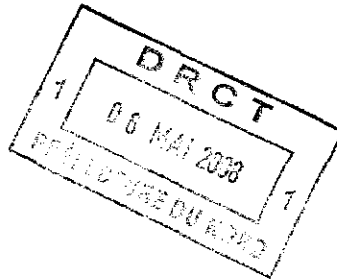
ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**
Réception en Préfecture le **- 6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à Lille Grand Palais,



Frédéric LAMBIN



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008
N° 08/395

OBJET

Ravalement de façades -
Subventions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les arrêtés n°s 30.983 du 17 juin 1988, 5105 du 7 février 1990, 13.680 du 19 juillet 1991, 25.056 du 9 juillet 1993, 31.152 du 11 août 1994, 10.974 du 17 octobre 1997 et 17.068 du 17 mai 1999, 1227 du 28 mars 2002, 1228 du 28 mars 2002, 1229 du 28 mars 2002, 1230 du 28 mars 2002, pris en application de la délibération n°88/103 du 11 mars 1988, ont prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles.

Les particuliers qui réalisent des travaux de ravalement de la totalité de la façade peuvent recevoir sous conditions, une aide de la Ville, conformément à la délibération n°01/427 du 9 juillet 2001. La subvention aux ravalements est de 9,15 € / m² de surface traitée limitée à 20 % du montant H.T des travaux, et une aide supplémentaire est également accordée aux ravalements groupés d'au moins deux immeubles contigus et qui appartiennent à des propriétaires différents, portant ainsi l'aide à 11,43 € / m² de surface traitée, limitée à 25 % du montant H.T. des travaux avec un plafonnement de 30 489,60 €. Dans tous les cas, ceux-ci sont exonérés des droits de voirie (échafaudages uniquement).

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 23 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **ATTRIBUER** les primes spéciales d'aide au ravalement des façades suivantes sollicitées par les propriétaires figurant ci-après :

Monsieur Philippe FABBRI	180, rue d'Artois	
180, rue d'Artois		
59000 LILLE		
Montant hors taxe des travaux		5.682 €
Montant de la subvention 9.15 €/m ² de façade rénovée.		544 €

Monsieur Pierre Maurice CHEVALIER	97, rue Barthélemy Delespaul	
97, rue Barthélemy Delespaul		
59000 LILLE		
Montant hors taxe des travaux		6.185 €
Montant de la subvention 9.15 €/m ² de façade rénovée.		778 €

Monsieur Jean-Bernard CAZENAVE 24, rue Caumartin 59000 LILLE	24, rue Caumartin	
Montant hors taxe des travaux		8.195 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.		677 €
Monsieur Paul RENARD 73, rue Caumartin 59000 LILLE	73, rue Caumartin	
Montant hors taxe des travaux		2.770 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.		458 €
SDC RESIDENCE EPEES Représentée S.A. SIGLA 177, rue Nationale 59000 LILLE	5-7, rue des deux Epées et 31-33, rue Saint Etienne	
Montant hors taxe des travaux		8.918 €
Montant de la subvention 20 % du montant hors taxe de travaux exécutés.		1.784 €
Copropriété du 39-41, rue Faidherbe Représentée par PONS et CIE 50, rue du Molinel 59000 LILLE	39-41, rue Faidherbe	
Montant hors taxe des travaux		35.224 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.		2.672 €
S.C.I. du 10, rue Fleurus Représentée par Monsieur Jean-François JOLY 32, rue de la Clef 59000 LILLE	10, rue de Fleurus	
Montant hors taxe des travaux		11.800 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.		1.427 €
Madame Françoise TRUFFERT 40, rue Gounod 59000 LILLE	40, rue Gounod	
Montant hors taxe des travaux		17.287 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.		512 €
Madame Sylvie LEBLANC 19, rue Guillaume Tell 59000 LILLE	19, rue Guillaume Tell	
Montant hors taxe des travaux		3 800 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.		329 €

.../...

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE Représenté Monsieur Yves LECOCQ 5, avenue Oscar Lambret 59000 LILLE	101, rue Jacquemars Gielée	
Montant hors taxe des travaux		12.021€
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.		1 309 €
Madame Catherine ROUSSEL 41, rue Jean Sans Peur 59000 LILLE	41, rue Jean Sans Peur	
Montant hors taxe des travaux		6.831 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.		824 €
Madame Alina KORENETZKY 58, rue Jeanne d'Arc 59000 LILLE	71, rue de Lens	
Montant hors taxe des travaux		5.584 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.		458 €
Monsieur Christian HAMOIR 44, rue Esquermoise 59000 LILLE	224, rue Léon Gambetta	
Montant hors taxe des travaux		3.686 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.		275 €
Copropriété de la Résidence Lion d'Or Représentée par S.A. SIGLA 177, rue Nationale 59000 LILLE	4, Place du Lion d'Or	
Montant hors taxe des travaux		20.948 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.		897 €
Madame Florence TESSE Veuve MAKIELA 51, rue de Loos 59000 LILLE	51, rue de Loos	
Montant hors taxe des travaux		11.520 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.		915 €
Monsieur Joel GAUCI 115, rue du Marché 59000 LILLE	115, rue du Marché	
Montant hors taxe des travaux		2.900 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.		366 €

.../...

Monsieur Jean-Pierre DUQUESNOY 65, Boulevard Montebello 59000 LILLE	65. Boulevard Montebello	
Montant hors taxe des travaux		5.344 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.		476 €
Copropriété du 2-4-6, rue Mourmant Représentée par le Cabinet MAES 7, rue de Courtrai 59009 LILLE	2-4-6, rue Mourmant	
Montant hors taxe des travaux		3.538 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.		412 €
Monsieur Alain DERAEDT 3650, Route d'Hazebrouck 59270 METEREN	2, rue Saint Genois	
Montant hors taxe des travaux		20.883 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.		2.882 €
Monsieur Etienne LELIEUR 48, rue de Solférino 59000 LILLE	48, rue de Solférino	
Montant hors taxe des travaux		14.872 €
Montant de la subvention 20 % du montant hors taxe des travaux exécutés.		2.975 €
Monsieur Abderrahmane BELMAHI 179, rue d'Artois 59000 LILLE	14. place Vanhoenacker	
Montant hors taxe des travaux		6 650 €
Montant de la subvention 9,15 €/m ² de façade rénovée.		1.318 €

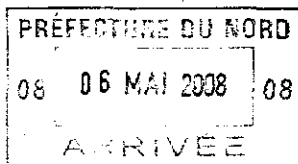
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2042, fonction 824, enveloppe 13668 de nos documents budgétaires

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en Préfecture le 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à l'Urbanisme
Réglementaire.



Stanislas DENDIEVEL

SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DES FAÇADES
9,15 €/m² de surface traitée limitée à 20% du montant hors taxe des travaux

ANNEE 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU:	NOMBRE DE DOSSIERS		MONTANT SUBVENTIONS		MONTANT DES TRAVAUX (hors-taxes)	
		CUMULE		CUMULE		CUMULE
28 janvier 2008	17		45.546,80 €		991.151 €	
Avril 2008	21		22.288 €		214.638 €	
TOTAUX		38		67.834,80 €		1.205.789 €

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/396

OBJET :

Ravalement de façades - Subventions exceptionnelles concernant la rue des Postes et la « Colonne Vertébrale » de Wazemmes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 06/21 en date du 6 février 2006 et n° 06/656 en date du 9 octobre 2006, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une participation complémentaire au ravalement dans le cadre de l'opération "d'Embellissement des façades des quartiers Wazemmes et Centre".

Cette participation, d'un montant de 18,30 €/m² de surface traitée limitée à 40 % du montant hors taxe de la facture avec un plafonnement de 3.000 € par façade, est attribuée aux propriétaires qui souhaitent ravalement leur façade sur le secteur suivant :

- la rue des Postes ;
- la "Colonne Vertébrale" de Wazemmes (rues Jules Guesde, Racine, Corneille, des Sarrazins, Paul Lafargue et place de la Nouvelle Aventure).

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 23 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** les primes spéciales d'aide au ravalement des façades suivantes sollicitées par les propriétaires figurant ci-après :

Monsieur Arnaud DUMEZ 28, avenue Pasteur 59130 LAMBERSART	8, place Barthélémy Dorez	
Montant hors taxe des travaux		6.043 €
Montant de la subvention 18,30 €/m ² de façade rénovée.		2.013 €
Madame Jocelyne LEYSEN 50, rue Chemin des Hauts Prés 59830 LOUVIL	7-7, bis rue Jules Guesde	
Montant hors taxe des travaux		48.973 €
Montant de la subvention 18,30 €/m ² de façade rénovée.		1.281 €
Monsieur et Madame Sylvie et Daniel RIBOUT 775, rue du Vieux Berquin 59232 Vieux Berquin	89, rue Jules Guesde, 26, rue Magenta, 12, rue du Mélantois	
Montant hors taxe des travaux		94.340 €
Montant de la subvention 18,30 €/m ² de surface rénovée		7.790 €

.../...

Madame Véronique PLANE	89. rue des Postes	
89. rue des Postes		
59000 LILLE		
Montant hors taxe des travaux		5.980 €
Montant de la subvention 18.30 €/m ² de surface rénovée		1.153 €

Monsieur Philippe CORNU	129-131, rue des Postes	
129-131, rue des Postes		
59000 LILLE		
Montant hors taxe des travaux		5.329 €
Montant de la subvention 18.30 €/m ² de façade rénovée.		1.581 €

- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2042, fonction 824, enveloppe 13.668 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à l'Urbanisme
Réglementaire,



[Signature]
Stanislas DENDIEVEL

**RAVALEMENT DE FAÇADE
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
CONCERNANT LA RUE DES POSTES ET LA
"COLONNE VERTEBRALE" de WAZEMMES**

**18,30€/m² de surface traitée limitée à 40% du montant hors taxe des travaux
avec un plafonnement de 3000 € par façade
ANNEE 2008**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU	NOMBRE DE DOSSIERS		MONTANT SUBVENTIONS		MONTANT DES TRAVAUX (hors-taxes)	
		CUMULE		CUMULE		CUMULE
28 janvier 2008	2		2.590 €		20.375 €	
Avril 2008	5		13.818 €		160.665 €	
TOTAUX		7		16.408 €		181.040 €

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/397

OBJET

"Cœur Historique" du quartier de
Wazemmes - Réaménagement de l'îlot
dit "Maène-Bie" - Choix d'un maître
d'œuvre unique dans le cadre d'un
groupement de commandes avec Lille
Métropole Communauté Urbaine.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 05/628 du 25 septembre 2005, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de l'opération dénommée "Maène Bie" qui consiste à réaménager les espaces publics du périmètre opérationnel défini par les rues de Wagram, la future placette et le terrain de proximité attenant, auquel s'ajoute le périmètre de réflexion composé des rues d'Arcole, Paul Lafargue, la place Casquette et les abords immédiats du futur Collège.

La Ville s'est associée, dans le cadre d'une convention, en groupement de commande avec LMCU, afin de désigner un maître d'œuvre unique sur cette opération.

Le montant des études sur cette opération (en valeur 2005), pour la part Ville, était de 24.500 € TTC, pour un montant de travaux estimé à 428.025 € TTC.

A l'issue de l'appel à candidatures, cinq candidats ont été retenus par la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande réunie le 21 décembre 2007. Seules trois équipes ont remis une offre.

Le montant de travaux estimés en 2005 doit être actualisé au vu de l'augmentation du coût de la construction et la hausse des matières premières. Aujourd'hui, le montant des aménagements est estimé à 700.000 € TTC.

Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre est estimé à 90.000 € TTC. Cette augmentation des honoraires est due, d'une part à une évolution du montant estimatif des travaux et, d'autre part, à un ajustement des éléments de missions demandés à l'équipe de maîtrise d'œuvre. Le montant global de la part Ville sur cette opération est fixé à 790.000 € TTC.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 23 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de groupement de commande afin d'ajuster les montants estimatifs de la part Ville
- ◆ **DECIDER** le réajustement du coût de l'opération dite "Maène Bie" à 790.000 € TTC

.....

- ◆ **AJUSTER** le montant de l'autorisation de programme globale "QGPU"
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits de paiement ouverts au chapitre 23 - article 2312 - fonction 820 - enveloppe 27126.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **6 MAI 2008**

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué au Suivi
des Grands Projets Urbains,



[Signature]
Stanislas DENDIEVEL

DR
05 MAI 2008
PRÉFECTURE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/328

OBJET :

Octroi d'une subvention à
l'Association Droit au Vélo.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions liées aux déplacements urbains (Plan de Déplacements Urbains), il est prévu de doubler l'usage du vélo en ville.

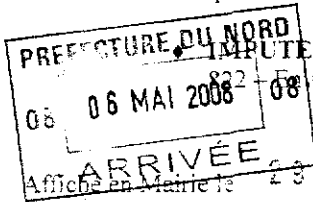
L'ADAV (Association Droit au Vélo), association régie par la loi 1901, dont le siège social se situe à Lille 23, rue Gosselet, représentée par son Président M. Benoit Cousin, est une association très active pour la promotion du vélo dans la métropole lilloise. Cette association est agréée Association Locale d'Usager (article L.121-5) sur le périmètre de la Communauté Urbaine de Lille depuis le 18 avril 2002. En outre, le partenariat avec la Ville de Lille s'est traduit, en 2003, par la passation d'une convention (Conseil Municipal du 12 mai 2003) autorisant le versement d'une subvention de 20.000 € tous les ans. Le Conseil Municipal du 2 avril 2007 a délibéré en faveur d'une nouvelle convention maintenant le versement de la subvention à hauteur de 20.000 € pour les années 2007, 2008 et 2009.

Lille Métropole Communauté Urbaine et le Conseil Général du Nord participent également à son financement.

L'ADAV regroupait plus de 1 117 adhérents à jour de leur cotisation au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2006. L'association participe activement aux groupes de travail vélo au cours desquels sont étudiés les projets d'aménagements relatifs à la continuité des cheminements cyclables en ville. La pertinence des propositions de cette association permet de répondre aux attentes des cyclistes mais aussi de développer la pratique du vélo en ville en réalisant des cheminements directs et sécurisés. L'ADAV participe également à des opérations de sensibilisation à l'usage des modes doux, notamment dans le cadre du Village de la Mobilité organisé en septembre 2007 par la Ville. De même, cette association a apporté toutes ses connaissances à la mise en œuvre du nouveau Plan Vélo.

En accord, avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 23 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER**, conformément à la convention du 2 avril 2007, le versement d'une subvention d'un montant de 20.000 € à l'Association Droit Au Vélo afin qu'elle continue ses activités en faveur de l'usage du vélo à Lille.



Réception en Préfecture le

IMPUTER la dépense correspondante au Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction
822 – Enveloppe 14048 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée au Plan Vélo.

Vinciane FABER



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/398

OBJET

Projets Jeunesse 2008 – Aide à la formation BAFA pour 20 jeunes des quartiers du Sud et de Fives.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par l'association Les Francas du Nord dans le cadre de la délégation Jeunesse au titre de la participation de la Ville au projet d'année 2008 pour une action spécifique au titre de la formation BAFA pour 20 jeunes des quartiers de Lille-Sud et de Fives.

Associations, Activités générales et nature du projet	Budget Prévisionnel 2008 de l'association	Subvention proposée par la délégation Jeunesse
<p>Association LES FRANCAS DU NORD 24, rue Malsence 59000 Lille</p> <p>➤ N° déclaration en préfecture : 19980040 du 3 octobre 1998</p> <p>➤ Objet : mouvement d'éducation regroupant les personnes souhaitant agir pour améliorer l'action éducative auprès des enfants et des jeunes dans le respect des principes de Laïcité Internationale et de la Convention des Droits de l'Enfant.</p> <p>➤ Le projet : "Aide à la formation BAFA pour 20 jeunes des quartiers du Sud et de Fives" Organiser et animer des activités avec des enfants, c'est souvent l'occasion pour des jeunes adolescents et adultes d'une première prise de responsabilité éducative. C'est à partir de ce postulat éducatif qu'une étude menée par les Francas du Nord a été entreprise, à partir de 2005, sur le quartier de Lille-Sud. Celle-ci visait l'amélioration de l'accueil des enfants et des jeunes durant leur temps libre dans le quartier. Dix jeunes « volontaires » ont été repérés et inscrits dans un cycle de formation BAFA par l'ensemble des acteurs socio-éducatifs du territoire. L'importance du travail accompli a permis de mettre en formation ces jeunes et de les accompagner dans leur cheminement personnel tout au long de leur parcours de formation. Cette expérimentation a été enrichissante pour 80 % des jeunes mais s'est surtout révélée, pour eux, l'occasion de s'ouvrir sur le monde au travers d'une expérience collective. Avec la formation BAFA, c'est une occasion pour chacun des jeunes de s'investir comme acteur, à part entière, dans une action socio-éducative et culturelle de son quartier, de sa ville. Les conclusions de cette expérimentation ont permis de l'étendre au quartier de Fives. L'aide à ce projet de formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) touchera, en conséquence, 20 jeunes âgés de 17 à 25 ans à raison de 10 jeunes fivois et 10 jeunes du quartier de Lille-Sud.</p>	9 583 €	4 763 €

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, cette subvention sera reprise dans une convention qui sera conclue et signée entre la Ville et l'association, en conformité avec une délibération prise par ailleurs.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 4.763 € à l'association Les Francas du Nord ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 764 intitulée « Subvention au Soutien à l'Initiative Projets Jeunes »

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**
Réception en préfecture le **- 6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Jeunesse,



Magalie HERLEM

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/399

OBJET

Projets Jeunesse – Subvention au soutien à l'initiative Projets Jeunes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs.

L'aide financière de la Ville est sollicitée dans le cadre de la délégation à la Jeunesse par l'association suivante :

Associations, Activités Générales et Nature du Projet	Budget Prévisionnel	Subvention proposée par la délégation Jeunesse
<p>Association NASDAC (Nouvelle Association des Arts et Cultures) 65, rue du Long Pot 59000 Lille</p> <p>Déclaration en préfecture : N° w 595010235</p> <p>Objet : Développer l'accès, la sensibilisation et la promotion des Arts et Cultures au plus grand nombre.</p> <p>Le Projet : "Forum Social et Musical de Fives" Les 2 et 3 mai 2008 se déroulera un événement festif, rassemblant les habitants du quartier autour de la vie associative et culturelle fivoise. Le but est de promouvoir les pratiques associatives locales tout en permettant aux habitants de se rencontrer lors d'un moment convivial. Cet événement se déroulera sur 2 lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la place Degeyter où un village associatif permettra aux associations de sensibiliser et d'informer sur leurs actions ainsi qu'un espace de vie collective où l'on pourra assister et participer à des débats, à des ateliers pour enfants et adultes ; visionner des films et des documentaires et un collectif d'artistes proposera des spectacles d'arts de rue et des jeux traditionnels. - la salle des Fêtes de Fives accueillera des artistes : amateurs et professionnels qui proposeront des concerts de musique actuelle dont l'objectif principal est de rassembler différents publics autour d'un moment festif et chaleureux. 	26.577 €	1.000 €

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.000 € à l'association NASDAC
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 764 intitulée "Subventions au Soutien à l'initiative Projets Jeunes".

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Jeunesse,

Réception en préfecture le 6 MAI 2008



Magalie HERLEM

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/400

OBJET

Projets Jeunesse 2008 – Convention de mise
à disposition de locaux et de matériels.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du concours et du soutien que la Ville apporte aux associations de jeunesse dans la proximité des quartiers, il convient de déterminer les conditions de prêt de locaux et d'utilisation de matériels mis à disposition, à titre gratuit, par voie de convention, aux associations, citées ci-dessous.

Association du Chalet des Bois-Blancs (ACBB)

Pour lui permettre de mener à bien les missions qui lui sont confiées, la Ville souhaite, au titre de l'année 2008, dans le cadre d'une convention, mettre à disposition les locaux dit le « Chalet », sis 60 bis rue Mermoz à Lille comprenant une surface de 250 m² ainsi que les matériels, fournitures et équipements socio-éducatifs et pédagogiques, repris en annexe 1 de ladite convention

Centre d'activités culturelles, sportives et de loisirs Arbrisseau-Wagner

Pour lui permettre de mener à bien les missions qui lui sont confiées, la Ville souhaite, au titre de l'année 2008, dans le cadre d'une convention, mettre à disposition les locaux sis 37 rue Richard Wagner à Lille comprenant une surface de 330 m², jardin compris.


En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 24 avril 2008, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou la Conseillère déléguée à la Jeunesse des conventions avec les associations du Chalet des Bois-Blancs et du Centre d'Activités Culturelles, Sportives et de Loisirs Arbrisseau-Wagner, ci-jointes.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 29 AVR. 2008

Réception en préfecture le 6 MAI 2008

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Jeunesse,

Magalie HERLEM

Afin de permettre à ces associations de mener à bien leurs projets, il est demandé au Conseil Municipal, en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions énumérées dans le tableau ci-dessus,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou la Conseillère déléguée au Cinéma, à l'Audiovisuel et aux Arts numériques à signer la convention financière établie avec l'association Abreaction jointe à la présente délibération,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts :
 - au chapitre 65, article 6574, fonction 30, enveloppe 30777,
 - au chapitre 67, article 6745, fonction 30, enveloppe 27642.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée au Cinéma, à
l'Audiovisuel et aux Arts numériques,



Jaëlle LANOY

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2008

N° 08/401

OBJET

Subventions aux associations de cinéma, audiovisuel et arts numériques.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille accorde son soutien à des associations culturelles intervenant dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel et des arts numériques et qui s'inscrivent dans le cadre de sa politique artistique et culturelle.

La convention financière annuelle ci-jointe, établie avec l'association Abreaction, est présentée afin de permettre l'attribution de la subvention reprise dans le tableau ci-après.

Association	Budget Prévisionnel 2008	Descriptif du projet	Subvention Culture proposée	Imputation budgétaire
Audiovisuel - Cinéma				
Plan Séquence 41 bd Faidherbe 62000 Arras	390 000 €	Plan-Séquence intervient dans le domaine de la formation des publics, de l'éducation à l'image et de la défense et la promotion du cinéma. L'association est soutenue pour son programme de diffusion des films du répertoire et du patrimoine cinématographique ainsi que les animations ciné-goûter et un programme de films pour enfants, en partenariat avec le cinéma Le Majestic de Lille. Plan-Séquence développe dans ce cadre des cycles de films en lien avec le Théâtre du Nord, le Goethe Institut et l'Institut Culturel Italien.	4 500 €	Chap 65 art 6574 fct 30 env 30777
Festivals				
Abreaction 1 rue Frémy 59000 Lille	88 670 €	L'association Abreaction est soutenue pour l'organisation de la 4ème édition du Festival "Paysages Electroniques", programmé du 3 au 5 avril 2008 au Palais des Beaux-Arts et au Tri Postal. Concerts, projections multimédia et soirées dansantes autour de la création numérique ont constitué la programmation de la manifestation. L'événement a permis la présentation d'ateliers et de travaux d'artistes ainsi que la présence de labels et de festivals internationaux : Wasted/Beat Providers de Berlin, le Mapping festival de Genève et le net label lillois Rodoid. Une création in situ a également été présentée dans le cadre d'une résidence d'artistes internationaux (VJ, de plasticiens, ...) et d'un appel à projet pour des performances audiovisuelles.	Subvention totale 2008 : 30 000 € Acompte voté au cm de décembre 2007 : 15 000 € Solde de subvention proposé : 15 000 €	Chap 67 art 6745 fct 30 env 27642

.....

Afin de permettre à ces associations de mener à bien leurs projets, il est demandé au Conseil Municipal, en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 21 avril 2008, de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions énumérées dans le tableau ci-dessus,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou la Conseillère déléguée au Cinéma, à l'Audiovisuel et aux Arts numériques à signer la convention financière établie avec l'association Abreaction jointe à la présente délibération,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts :
 - au chapitre 65, article 6574, fonction 30, enveloppe 30777,
 - au chapitre 67, article 6745, fonction 30, enveloppe 27642.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le **29 AVR. 2008**

Réception en Préfecture le **6 MAI 2008**

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée au Cinéma, à
l'Audiovisuel et aux Arts numériques,



Jaëlle LANOY

Impression : Mai 2008
Service Reprographie - Ville de Lille
Place Roger Salengro - BP 667 - 59033 Lille cedex
Dépôt légal : 2008
N° ISSN : 1241-6271
